
RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CANADA

**Budget des dépenses
2004-2005**

Rapport ministériel sur le rendement

approuvé par :

L'honorable Belinda Stronach, C.P., députée
Ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences

L'honorable Joe Fontana, C.P., député
Ministre du Travail et du Logement

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGES DES MINISTRES.....	1
DÉCLARATION DE LA DIRECTION.....	4
SURVOL DE RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CANADA.....	7
INTRODUCTION.....	8
MANDAT.....	8
AU SERVICE DES CANADIENS.....	11
PROFIL DES DÉPENSES.....	12
BILAN DE L'ANNÉE.....	14
Environnement socioéconomique.....	14
Réalizations de RHDCC.....	19
Réalizations sur le plan des politiques.....	19
Réalizations sur le plan de la prestation de services.....	21
Réalizations sur le plan de la gestion.....	22
Risques à l'échelle de l'organisation.....	23
Résumé du rendement des programmes ministériels.....	24
DISCUSSION SUR LE RENDEMENT EN FONCTION DES RÉSULTATS STRATÉGIQUES.....	31
TRANSITIONS EFFICACES ET INCLUSIVES DANS LE MARCHÉ DU TRAVAIL AU MOYEN DU SOUTIEN TEMPORAIRE DU REVENU ET DE MESURES ACTIVES D'AIDE À L'EMPLOI.....	32
COMPÉTITIVITÉ ET PRODUCTIVITÉ ACCRUES DES MILIEUX DE TRAVAIL CANADIENS GRÂCE À DES MESURES FAVORISANT L'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES, DE MÊME QUE LA RECONNAISSANCE ET L'UTILISATION DES COMPÉTENCES.....	45
GRÂCE À L'ACCÈS À L'APPRENTISSAGE, LES CANADIENS PEUVENT PARTICIPER PLEINEMENT À LA VIE ÉCONOMIQUE FONDÉE SUR LE SAVOIR ET À LA SOCIÉTÉ.....	50
MILIEUX DE TRAVAIL SÉCURITAIRES, ÉQUITABLES, SAINS, STABLES ET PRODUCTIFS OÙ RÈGNE LA COOPÉRATION.....	57
CAPACITÉ ACCRUE DES COLLECTIVITÉS DE CONTRIBUER À LA RÉDUCTION DE L'ITINÉRANCE.....	63
PRESTATION DE SERVICES CONTINUE, INTÉGRÉE ET À MODES MULTIPLES, ASSURANT LA SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE.....	69
SERVICES MINISTÉRIELS COMMUNS FOURNIS À RHDCC PAR DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA.....	73
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	75
ORGANIGRAMME.....	76
APERÇU DU RENDEMENT FINANCIER.....	77
TABLEAU 1: COMPARAISON DES DÉPENSES PRÉVUES AUX DÉPENSES RÉELLES.....	79
TABLEAU 2: UTILISATION DES RESSOURCES PAR ACTIVITÉ DE PROGRAMME.....	80
TABLEAU 3: POSTES VOTÉS ET LÉGISLATIFS.....	81
TABLEAU 4: COÛT NET POUR LE MINISTÈRE.....	82
TABLEAU 5: PASSIF ÉVENTUEL.....	82
TABLEAU 6: PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES.....	82

TABLEAU 7: SOURCES DES REVENUS DISPONIBLES ET DES REVENUS NON DISPONIBLES.....	83
TABLEAU 8: RAPPORT SUR LES FRAIS D'UTILISATION POUR 2004-2005 – <i>LOI SUR LES FRAIS D'UTILISATION</i>	84
TABLEAU 9 : PRINCIPALES INITIATIVES RÉGLEMENTAIRES	85
TABLEAU 10A: SOMMAIRE DES PAIEMENTS DE TRANSFERT NON LÉGISLATIFS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	93
TABLEAU 10B: SOMMAIRE DES PAIEMENTS DE TRANSFERT LÉGISLATIFS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	96
TABLEAU 10C: DÉTAILS SUR LES PAIEMENTS DE TRANSFERT.....	97
TABLEAU 11 : FONDATIONS (SUBVENTIONS CONDITIONNELLES).....	125
TABLEAU 12 : RÉPONSE AUX COMITÉS PARLEMENTAIRES, AUX VÉRIFICATIONS ET AUX ÉVALUATIONS.....	130
TABLEAU 13 : STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	134
TABLEAU 14 : APPROVISIONNEMENT ET PASSATION DES MARCHÉS	136
TABLEAU 15 : INITIATIVE D'AMÉLIORATION DES SERVICES.....	137
TABLEAU 16 : INITIATIVES HORIZONTALES.....	143
COMPTES À FINS DÉTERMINÉES	144
Introduction aux comptes à fins déterminées.....	144
Compte d'assurance-emploi.....	145
Compte des rentes sur l'État	146
Fonds d'assurance de la fonction publique	147
RAPPORT CONSOLIDÉ SUR LE PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS.....	148
RÉFÉRENCES INTERNET.....	155



MESSAGES DES MINISTRES



Je suis heureuse de présenter le Rapport ministériel sur le rendement de 2004-2005, qui fait état des réalisations de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) pour sa première année entière d'activité.

Au cours de l'année, la *Loi sur le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences* a été présentée au Parlement et elle a reçu la sanction royale en juillet 2005. La Loi établit le mandat de RHDCC : la promotion d'une main-d'œuvre très compétente et mobile, et un marché du travail efficace et axé sur l'intégration.

RHDCC remplit son mandat en collaboration avec les Canadiens et les Canadiennes, les gouvernements, les employeurs, les syndicats et des organismes non gouvernementaux. Grâce à ces partenariats, les programmes de RHDCC peuvent relever les défis posés par le marché du travail et l'apprentissage. Le Ministère se conforme à des normes élevées en matière de responsabilité et d'éthique et il offre des services de grande qualité aux Canadiens et aux Canadiennes.

En 2004-2005, RHDCC a lancé des initiatives importantes relativement aux compétences et à l'apprentissage. La *Loi canadienne sur l'épargne-études* a été déposée et adoptée, d'où l'établissement du Bon d'études canadien et la consolidation de la Subvention canadienne pour l'épargne-études. En outre, RHDCC a établi la Stratégie des compétences en milieu de travail, qui comprend le Fonds d'infrastructure des centres de formation.

RHDCC a également renforcé ses nombreux partenariats. En 2004-2005, nous avons conclu avec la province de Québec une entente sur le Régime d'assurance parentale de la province. Les travaux ont commencé avec les ministres provinciaux et territoriaux du marché du travail pour l'élaboration d'un nouveau cadre du marché du travail. Il y a eu des consultations avec les organismes autochtones et les ententes de développement des ressources humaines autochtones ont été renouvelées.

En outre, RHDCC a établi le poste de contrôleur ministériel, qui a pour rôle d'appuyer la haute direction pour le contrôle des fonds publics. Le Ministère a examiné rigoureusement ses dépenses par l'entremise du Comité d'examen des dépenses et il a contribué beaucoup aux économies globales du gouvernement.

Dans le budget de 2005, on a annoncé que le réseau de prestation de services de RHDCC deviendrait le point de départ d'un nouveau réseau du Gouvernement du Canada. L'Initiative Service Canada consolidera les services et les prestations du gouvernement, de façon à améliorer la prestation des services centrée sur le client par l'entremise d'un guichet unique homogène, et ainsi offrir un meilleur service à plus de Canadiens et Canadiennes dans un plus grand nombre de communautés à travers le pays.

Je suis fière de ces réalisations, qui contribuent à l'établissement d'une économie productive et compétitive sur le plan international, et à une meilleure qualité de vie pour tous les Canadiens et les Canadiennes.

L'honorable Belinda Stronach, C.P., députée
Ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences



La modernisation de la législation canadienne du travail et l'amélioration de son administration sont des moyens fondamentaux pour en arriver à établir un milieu de travail équitable, sain, productif et inclusif. Au cours de la dernière année, nous avons lancé un examen approfondi des normes du travail (partie III du *Code canadien du travail*), nous avons fait des recherches et de nombreuses consultations auprès des Canadiens et des Canadiennes sur les besoins des employés et des employeurs dans la conjoncture économique actuelle.

Le rapport annuel de cette année sur la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, qui vise à promouvoir l'égalité en milieu de travail, indique que les employeurs à charte fédérale et les sociétés d'État continuent de faire des progrès pour se doter d'un effectif plus représentatif. Les fonctionnaires ont élaboré des stratégies propres à amener les employeurs et les syndicats à faire davantage pour augmenter les emplois pour les Autochtones et les personnes handicapées. La Stratégie pour un milieu de travail sans racisme du Programme du travail est une initiative majeure sur le plan de l'équité en milieu de travail. Elle appuie le mandat législatif du Programme du travail en vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. La stratégie est une composante clé du Plan d'action du gouvernement pour combattre le racisme et vise à renforcer davantage la cohésion sociale, à faire progresser le cadre des droits de la personne au Canada et à faire état du rôle de premier plan du gouvernement fédéral dans la lutte contre le racisme.

Nous jouons également un rôle de chef de file sur d'autres questions relatives au travail. Au cours de la dernière année, le Service fédéral de médiation et de conciliation est intervenu dans le cas de 285 conflits dans le cadre de négociations collectives. Environ 90 % de ces conflits ont été réglés sans arrêt de travail.

Sur le plan législatif, nous avons déposé le projet de loi C-55 élaboré pour moderniser le système actuel d'insolvabilité qui comprend des dispositions qui vont renforcer les négociations collectives et la mise en œuvre du *Code canadien du travail* dans le cas de faillites et de restructuration. Le projet de loi crée également le Programme de protection du salaire qui protégera les travailleurs et travailleuses en leur garantissant le paiement rapide du salaire qui leur est dû si leur employeur déclare faillite ou qui se retrouve sous séquestre.

En outre, le milieu de travail pour les 1,5 million d'employés qui relèvent de la compétence fédérale devient de plus en plus sûr. Le taux d'incidence des accidents de travail a diminué depuis 1998. Ceci démontre que les mesures éducatives et préventives du programme du Travail commencent à avoir un impact positif sur nos travailleurs et travailleuses et tout particulièrement sur les plus jeunes.

En ce qui concerne la réponse du gouvernement du Canada au problème des sans-abri, nous avons élaboré et mis en œuvre avec succès la Phase II de l'Initiative nationale pour les sans-abri. Pour aller plus loin encore, le premier ministre a inclus la Société centrale d'hypothèques et de logement dans mon portefeuille, de sorte que l'habitation et le problème des sans-abri soient de plus en plus considérés de pair. Depuis, nous avons rencontré les parties intéressées d'un bout à l'autre du pays et nous avons fait de nombreuses consultations pour trouver des idées novatrices sur la façon d'améliorer encore les programmes et les services actuels. Les résultats sont encourageants. Ensemble, nous sommes en voie d'élaborer un nouveau cadre de l'habitation pour le Canada qui répondra aux besoins des Canadiens et des Canadiennes pour tout ce qui concerne l'habitation, depuis le problème des sans-abri jusqu'à l'accès à la propriété.

Les progrès que nous avons accomplis en une seule année sont une manifestation claire de notre détermination à renforcer les assises sociales de notre pays. En collaboration avec mes fonctionnaires et nos partenaires dans tout le Canada, je suis ravi des progrès que nous avons accomplis et nous poursuivrons dans cette voie dans l'année à venir.

*L'honorable Joe Fontana, C.P., député
Ministre du Travail et du Logement*

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur le rendement de 2004-2005* de Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Ce document a été préparé conformément aux principes de présentation de rapports énoncés dans le *Guide de préparation des rapports ministériels sur le rendement de 2004-2005* du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

- il respecte les exigences précises en matière d'établissement de rapports;
- il adopte une architecture d'activités de programme dûment approuvée;
- il renferme des données cohérentes, exhaustives, équilibrées et précises;
- il sert de point de départ pour faire état des résultats attendus ou obtenus grâce aux autorisations et aux ressources accordées;
- il fait état de données financières axées sur les données approuvées contenues dans le Budget principal des dépenses et les Comptes publics du Canada.

Alan Nymark
Sous-ministre des Ressources humaines et
du Développement des compétences

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Le 20 juillet 2004, le premier ministre présentait son nouveau Cabinet, notamment le ministre du Travail et du Logement. Ce ministre est responsable non seulement du Travail et de l'Initiative nationale pour les sans-abri, mais également de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Les résultats obtenus dans le cadre du Programme du travail et de l'Initiative nationale pour les sans-abri sont, à ma connaissance, présentés de façon exhaustive, rigoureuse et équilibrée dans le *Rapport ministériel sur le rendement* de Ressources humaines et Développement des compétences Canada pour 2004-2005.

Maryantonett Flumian
Sous-ministre déléguée et sous-ministre du Travail



SURVOL DE RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CANADA

INTRODUCTION

Le présent document fait état du rendement de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) pour sa première année complète d'existence. Il indique les réalisations du Ministère en ce qui a trait aux engagements inclus dans le Rapport sur les plans et priorités pour 2004-2005.

MANDAT

RHDCC favorise le développement du capital humain, appuie une main-d'œuvre de calibre international et s'engage à prôner l'apprentissage continu pour les Canadiens. Il joue un rôle central au sein du gouvernement du Canada pour ce qui est de bâtir une économie du XXI^e siècle, de renforcer les assises sociales du Canada et d'améliorer la qualité de vie des Canadiens.

La vision de RHDCC consiste à bâtir un pays où chacun des citoyens a la possibilité d'apprendre et de contribuer au succès du Canada en participant pleinement à un marché du travail efficace et efficient. RHDCC a pour mission d'élever le niveau de vie de tous les Canadiens en faisant la promotion du développement d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et mobile et d'un marché du travail efficient et inclusif.

RHDCC offre des programmes et des services à des millions de Canadiens. L'assurance-emploi fournit un revenu temporaire aux Canadiens en chômage pendant qu'ils cherchent du travail ou qu'ils cherchent à perfectionner leurs compétences, aux Canadiennes qui sont enceintes, ainsi qu'à celles et ceux qui s'occupent d'un nouveau-né ou d'un enfant adopté, ou qui sont malades ou qui prennent soin d'un membre de leur famille gravement malade et qui risque de mourir. RHDCC propose des programmes d'emploi aux personnes sans emploi, améliore l'accès à l'enseignement postsecondaire, encourage le perfectionnement des compétences requises en milieu de travail et encourage l'apprentissage continu chez tous les Canadiens. Il favorise également des milieux de travail sécuritaires, équitables, sains, stables et productifs où règne la coopération, il reconnaît l'importance de l'habitation pour tous les Canadiens et, à cette fin, il offre aux collectivités des moyens de régler le problème du logement et celui des sans-abri.

Les clients de RHDCC sont des travailleurs, des employeurs, des prestataires de l'assurance-emploi, des étudiants et des personnes qui ont besoin d'un soutien ciblé pour être actif dans la société et pour travailler.

Pour remplir son mandat, RHDCC collabore étroitement avec les provinces, les territoires et les organisations œuvrant dans le domaine du marché du travail, de l'apprentissage, du logement et de l'itinérance.

Résultats stratégiques

Les nombreux programmes et services offerts par RHDCC sont conçus de façon à assurer l'obtention de six résultats stratégiques pour les Canadiens. Ces résultats reflètent la structure adoptée dans le présent rapport¹ pour faire état des ressources et des résultats :

- transitions efficaces et inclusives dans le marché du travail au moyen du soutien temporaire du revenu et de mesures actives d'aide à l'emploi;
- compétitivité et productivité accrues des milieux de travail canadiens grâce à des mesures favorisant l'investissement dans les compétences, de même que la reconnaissance et l'utilisation des compétences;
- grâce à l'accès à l'apprentissage, les Canadiens peuvent participer pleinement à la vie économique fondée sur le savoir et à la société;
- milieux de travail sécuritaires, équitables, sains, stables et productifs où règne la coopération;
- capacité accrue des collectivités de contribuer à la réduction de l'itinérance;
- prestation de services continue, intégrée et à modes multiples, assurant la satisfaction de la clientèle.

Le diagramme 1 donne un aperçu du mandat, des résultats stratégiques et des activités de RHDCC.

Les résultats stratégiques de RHDCC sont liés au rendement du Canada pour 2005

Le mandat de RHDCC et le rôle qu'il joue dans la société et l'économie canadiennes se reflètent dans l'impact qu'il a dans la vie quotidienne des Canadiens. En réalisant ses activités, RHDCC contribue à trois des quatre secteurs du Rapport annuel du SCT intitulé *Le rendement du Canada pour 2005* (le rapport annuel du gouvernement du Canada présenté au Parlement).

¹ RHDCC continue de réviser ses résultats stratégiques et ses descriptions d'activités de programme. Il se pourrait donc qu'il y ait quelques différences mineures entre la liste des composantes de programme et le *Rapport sur les plans et priorités* pour 2004-2005.

DIAGRAMME 1 : MANDAT DE RHDCC



Vision

Un pays où chacun des citoyens a la possibilité d'apprendre et de contribuer au succès du Canada en participant pleinement à un marché de travail efficace et efficient.

Mission

Rehausser le niveau de vie de tous les Canadiens et améliorer leur qualité de vie en faisant la promotion du développement d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée et mobile, ainsi que d'un marché du travail efficient et favorable à l'intégration.

Résultats stratégiques

Transitions efficaces et inclusives dans le marché du travail au moyen du soutien temporaire du revenu et de mesures actives d'aide à l'emploi	Compétitivité et productivité accrues des milieux de travail canadiens grâce à des mesures favorisant l'investissement dans les compétences, de même que la reconnaissance et l'utilisation des compétences	Grâce à l'accès à l'apprentissage, les Canadiens peuvent participer pleinement à la vie économique fondée sur le savoir et à la société	Milieux de travail sécuritaires, équitables, sains, stables et productifs où règne la coopération	Capacité accrue des collectivités de contribuer à la réduction de l'itinérance	Prestation de services continue, intégrée et à modes multiples, assurant la satisfaction de la clientèle
--	---	---	---	--	--

Activités de programmes

Assurance-emploi	Programmes d'emploi	Compétences en milieu de travail	Apprentissage	Travail	Sans-abri	Politique, programme et soutien à la prestation des services
------------------	---------------------	----------------------------------	---------------	---------	-----------	--

Sous activités de programmes

Prestations Traitement des demandes Perception des cotisations d'assurance-emploi Appels Enquêtes et contrôle Gestion des programmes et amélioration des services	Prestations d'emploi et mesures de soutien Transferts en vertu des ententes sur le développement du marché du travail Stratégie de développement des ressources humaines autochtones Partenariats sur les compétences et l'emploi des autochtones Stratégie emploi jeunesse Adaptation au marché du travail et Communautés minoritaires de langue officielle	Partenariats en ressources humaines Programme des travailleurs étrangers Placement Information sur le marché du travail	Aide financière aux étudiants Programme canadien pour l'épargne-études Secrétariat national à l'alphabétisation Programme des initiatives d'apprentissage Mobilité académique internationale Bureau des technologies d'apprentissage	Service fédéral de médiation et de conciliation Opérations nationales du travail Affaires inter-gouvernementales Affaires internationales du travail Politiques et information sur les milieux de travail Affaires du travail autochtones	Initiative de partenariats en action communautaire Autochtones sans abri en milieu urbain Programme de recherche national Fonds régional d'aide aux sans-abri Système d'information sur les personnes et les familles sans abri Initiative visant à mettre des biens immobiliers excédentaires fédéraux à la disposition des sans-abri	Exécution et prestation des programmes et services régionaux et locaux Politique stratégique et Planification Communications
--	---	--	---	--	---	--

AU SERVICE DES CANADIENS

Le gouvernement du Canada offre une vaste gamme de programmes et de services à 32 millions de Canadiens dans toutes les régions du pays. Plus de 80 % des employés de RHDCC travaillent dans les régions et le ministère est l'un des principaux prestataires de services directs aux Canadiens et représente le gouvernement du Canada pour bon nombre de Canadiens à l'échelle du pays. En 2004-2005, RHDCC comptait près de 14 000 employés et il était responsable de près de 20 milliards de dollars de dépenses au profit des Canadiens.

Prestation de services intégrée, axée sur le principe de guichet unique

Le réseau de prestation de services de RHDCC inclut 320 Centres de ressources humaines du Canada, ainsi que des bureaux régionaux dans chacune des provinces. Les bureaux régionaux doivent offrir des services non seulement pour le compte de RHDCC, mais également pour Développement social Canada (DSC)² (en personne). RHDCC gère un réseau existant de 76 centres d'accès de Service Canada à l'échelle du Canada³.

L'initiative Service Canada annoncée dans le budget de 2005 permettra de moderniser, d'améliorer et d'élargir le réseau actuel de centres d'accès de Service Canada. Ce réseau sera élargi de façon à accroître le nombre de centres de service mis à la disposition des Canadiens qui ont besoin de services et de prestations offerts par le gouvernement du Canada, grâce à un seul réseau de prestation de services facilement accessible. Cette façon de procéder permettra d'offrir aux millions de Canadiens qui utilisent ces services une aide axée sur le principe de guichet unique de la façon qui leur convient le mieux, soit par Internet, par téléphone, par la poste ou en personne.

Depuis le dépôt du budget de 2005, certains services de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, de DSC, de Patrimoine canadien, du Bureau des passeports et de RHDCC sont maintenant offerts par Service Canada.

Budget 2005 – Service Canada

Dans son budget de 2005, le gouvernement du Canada annonçait que le réseau de prestation de services de RHDCC servirait de fondement pour la création d'une série exhaustive de services gouvernementaux et de prestations offerts par l'intermédiaire d'un réseau commun du gouvernement du Canada. L'initiative Service Canada facilitera l'accès aux programmes et services du gouvernement du Canada par Internet, par téléphone, par courrier et par l'intermédiaire des centaines de centres de services situés un peu partout au pays.

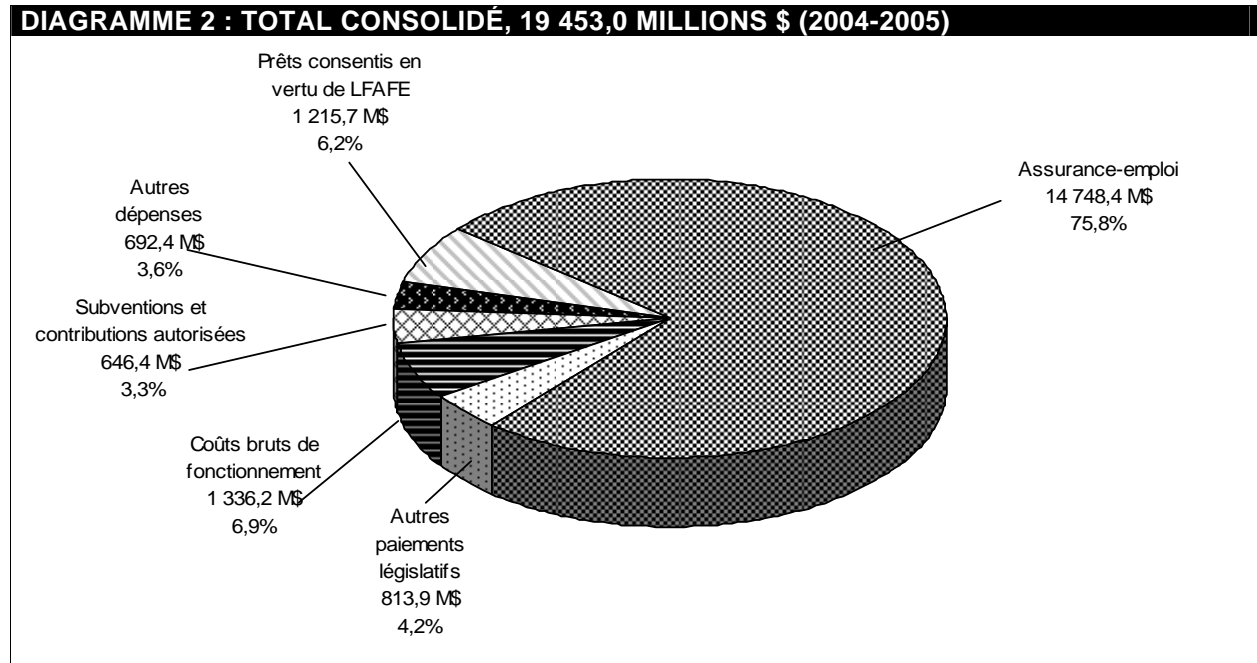
L'amélioration des services offerts aux Canadiens constitue une priorité gouvernementale depuis un certain nombre d'années. L'initiative Service Canada viendra tabler sur l'excellence du service démontré par l'ancien ministère du Développement des ressources humaines, qui mettait l'accent sur l'amélioration de la qualité et de la rentabilité des programmes et services.

² Le réseau de centre d'appels et de services en ligne de DSC appuie la mise en œuvre des programmes de RHDCC, y compris le Régime d'assurance-emploi et le Programme canadien de prêts aux étudiants, ainsi que ses propres programmes.

³ Pour plus de renseignements à propos du réseau de Service Canada, voir le tableau 16 (Initiatives horizontales).

PROFIL DES DÉPENSES

Les dépenses des programmes et services de RHDCC totalisent plus de 19 milliards de dollars dont 17 milliards de dollars ou 86 p. 100 des dépenses bénéficient aux Canadiens et aux Canadiennes sous forme de paiements de transfert législatifs dans le cadre de l'assurance-emploi (AE), des prêts consentis en vertu de la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants et autres paiements de transfert législatifs.



On trouvera dans la section des renseignements supplémentaires la structure organisationnelle du Ministère.

FIGURE 1: TOTAL DES DÉPENSES BRUTES DE RHDCC (2004-2005)

(en millions de dollars)

Budgétaire			
Coûts nets de fonctionnement		470,9	
Ajouter les sommes recouvrées au titre des rubriques suivantes:			
Compte d'assurance-emploi	785,9		
Indemnisation des accidentés du travail	74,1		
Régime de pensions du Canada	5,3 ^a		
	Sous-total	865,3	865,3
Coûts bruts de fonctionnement		Sous-total	1 336,2 ^b
Subventions et contributions autorisées			646,4
Total des dépenses brutes			1 982,6
Autres			
Coûts administratifs du compte d'AE (AMG)	672,0		
Créances douteuses	94,5		
	Sous-total	766,5	766,5
Recouvrements d'indemnisation des accidentés du travail			(74,1)
Total Autres			692,4
Non-budgétaire			
Prêts consentis en vertu de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants (LFAFE)</i>			1 215,7 ^c
Total Non-budgétaire			1 215,7
Paielements de transfert législatifs			
Subventions et contributions:			
Autres paiements législatifs:			
Prêts canadiens aux étudiants	332,7		
Subvention canadienne pour l'épargne-études	426,0		
Autres	0,1		
	Sous-total	758,8	758,8
Prestations d'assurance-emploi			
Partie I	12 681,3		
Partie II	2 067,1		
	Sous-total	14 748,4	14 748,4
Autres comptes à fins déterminées			55,1 ^d
Total des paiements de transfert législatifs			15 562,3^c
Total consolidé			19 453,0

a. Le Régime de pensions du Canada (RPC) est administré par Développement social Canada (DSC) mais RHDCC recouvre les coûts des services affectés au RPC.

b. Le total des coûts de fonctionnement exclut les coûts des services ministériels partagés (Services financiers et administratifs, Ressources humaines, Services juridiques et Systèmes) rendus par Développement social Canada en 2004-2005.

c. Les Canadiens bénéficient directement de ces deux montants.

d. Ce montant comprend les paiements relatifs au Compte des rentes sur l'État et au Fonds d'assurance de la fonction publique.

BILAN DE L'ANNÉE

La présente section donne un aperçu du rendement de RHDCC en fonction du contexte socio-économique. La croissance économique s'est maintenue et la croissance de l'emploi a ramené le taux de chômage à un des niveaux les plus bas depuis les vingt dernières années.

Environnement socioéconomique

Forte croissance économique malgré la fluctuation du dollar

Lors du dépôt du budget de 2004, à la fin du mois de mars 2004, les économistes du secteur privé s'attendaient à ce que le produit intérieur brut indexé (PIB réel) augmente de 2,7 % en 2004 et de 3,3 % en 2005. Ils se fondaient sur le maintien de la vigueur de l'économie américaine et sur les risques d'augmentation ou de diminution marquée du dollar canadien par rapport aux prévisions⁴.

La croissance du PIB a atteint le niveau prévu en 2004. Elle était de 2,9 % en 2004 et de 2,1 % (taux calculé sur une année) pour le premier trimestre de 2005⁵. La croissance du PIB a été plus élevée en 2004 qu'en 2003, mais elle était bien en deçà de la croissance aux États-Unis, qui est maintenant très élevée après une période de reprise plus longue que celle du Canada⁶.

Le dollar canadien a énormément fluctué en 2004-2005; en effet, notre devise a diminué au cours des six premiers mois pour atteindre 0,715 \$ US en mai 2004, puis elle est remontée jusqu'à 0,849 \$ US en novembre. Le dollar canadien tournait autour des 0,80 \$ US pendant le premier trimestre de 2005. De telles fluctuations sont attribuables en partie à une période de prospérité dans le cas des produits de base et cette situation a eu des répercussions sur la composition des exportations canadiennes et sur l'activité économique au pays puisqu'elle a favorisé la production primaire et défavorisé le secteur manufacturier.

Faible croissance de la productivité du travail par rapport aux États-Unis

La productivité du travail n'a pas augmenté en 2004 et elle a même reculé considérablement par rapport aux États-Unis, qui ont connu une croissance de près de 4 % (figure 2). La productivité du travail affichait une croissance modeste de 1 % lors du premier trimestre de 2005 comparativement au premier trimestre de 2004, alors qu'elle a augmenté de près de 3 % aux États-Unis⁷. La productivité relative du Canada a diminué depuis 2001. En raison de ces fluctuations du dollar et de la productivité du travail, le coût unitaire de la main-d'œuvre dans le secteur des affaires canadien a augmenté en 2004 de 1 % environ, en dollars canadiens, et de près de 9 % en dollars américains, alors qu'il a augmenté d'à peine 1 % aux États-Unis. C'est la deuxième année où la compétitivité du Canada diminue par rapport à celle des États-Unis.

⁴ Ministère des Finances. *Le budget en bref 2004*. page 5 : <http://www.fin.gc.ca/budget04/pdf/brief.pdf>; le budget de 2004 a été déposé le 23 mars 2004.

⁵ Statistique Canada. *Revue trimestrielle des comptes économiques canadiens*, 31 août 2005.

⁶ United States Bureau of Economic Analysis. *BEA News*. Le 29 juin 2005 : <http://www.bea.gov/bea/newsrelarchive/2005/gdp105f.pdf>

⁷ Statistique Canada. *Le Quotidien*. Le 9 juin 2005 : <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/050609/q050609.pdf>

FIGURE 2 : CROISSANCE DE LA PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL DANS LE SECTEUR DES AFFAIRES AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS (2000-2005)

	2000	2001	2002	2003	2004
Canada	3,4	1,5	2,1	0,2	0,0
États-Unis	2,8	2,5	4,3	4,4	3,9

Source : Statistique Canada. *Le Quotidien*. Le 9 juin 2005.

La création soutenue d'emplois a donné lieu à un taux d'emploi record

En 2004, le taux d'emploi a augmenté de près de 1,8 % (285 000 emplois) par rapport à la moyenne pour 2003. Ce taux est bien en deçà des 385 000 emplois créés en 2003, mais il a été plus que suffisant pour absorber la croissance de la main-d'œuvre. La croissance visait principalement les emplois à temps plein (+2,4 %), puisque le nombre d'emplois à temps partiel a diminué (-0,5 %)⁸. Le taux d'emploi a augmenté dans toutes les provinces, plus particulièrement en Alberta, en Colombie-Britannique et en Nouvelle-Écosse, et l'augmentation a été plus marquée dans le secteur des services que dans le secteur des biens. Le réalignement des devises a eu pour effet d'accroître les pressions exercées sur le secteur manufacturier canadien, qui a perdu des emplois en 2004-2005, surtout lors du dernier trimestre. Le nombre d'emplois totaux dans le secteur manufacturier a continué de diminuer⁹. Dans l'ensemble, la croissance de l'emploi a été vigoureuse dans les régions rurales et elle a été bien répartie entre tous les travailleurs, peu importe leur niveau d'instruction¹⁰.

Le taux d'emploi annuel moyen (c'est-à-dire la proportion de la population âgée de 15 ans ou plus qui travaille) a augmenté en 2004 pour atteindre un sommet record de 62,7 %. La diminution du taux de chômage (de l'ordre de 50 000 par rapport à 2003) a contribué à la diminution de 0,4 point de pourcentage en ce qui a trait au taux de chômage annuel moyen (7,2 %). Lors du dépôt du budget de 2004, le secteur privé prévoyait un taux de chômage de 7,5 % en moyenne pour 2004 et de 7,2 % pour 2005. Le taux de création d'emplois plus élevé que prévu (1,8 % plutôt que 1,6 %) a probablement contribué dans une large mesure à cette réduction du taux de chômage¹¹. À plus long terme, le taux de chômage actuel est peu élevé par rapport aux 20 dernières années.

FIGURE 3 : TAUX D'EMPLOI ET DE PARTICIPATION DEPUIS 2000 (TAUX ANNUEL ET TAUX POUR LE PREMIER TRIMESTRE DE 2005)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Taux de participation	65,8	65,9	66,9	67,5	67,6	67,3*
Taux d'emploi	61,3	61,1	61,7	62,4	62,7	62,7*

* Désaisonnalisé.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Pour la première fois cette année, l'Enquête sur la population active a permis de recueillir des données sur les conditions du marché du travail dans le cas des Autochtones vivant hors des réserves dans les quatre provinces situées le plus à l'ouest du pays. L'enquête a permis de constater que les écarts se sont maintenus en 2004-2005 entre les taux d'emploi et de chômage dans le cas des Autochtones hors des réserves et des non-autochtones puisque les premiers affichent un taux

⁸ Statistique Canada. « Le marché du travail en 2004 », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 6, n° 2, février 2005. N° 75-001-XWF2005102 au catalogue.

⁹ Philip Cross. « Évolution récente du marché du travail », *L'observateur économique canadien*, mars 2005. <http://www.statcan.ca:8096/bsolc/francais/bsolc?catno=11-010-X&CHROPG=1#v18n03>

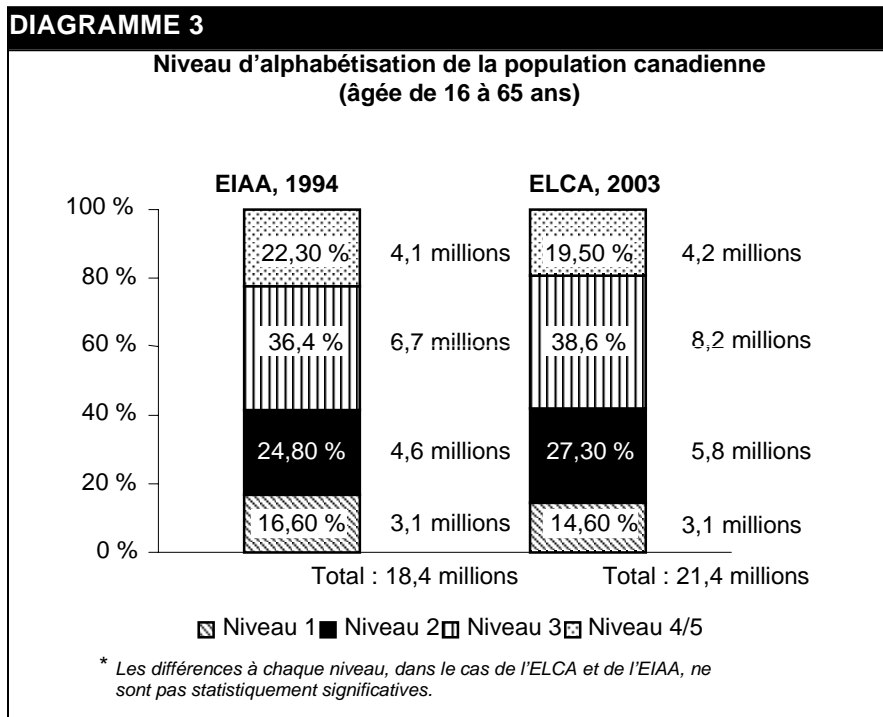
¹⁰ Philip Cross. « Évolution récente du marché du travail », *L'observateur économique canadien*, mars 2005. <http://www.statcan.ca:8096/bsolc/francais/bsolc?catno=11-010-X&CHROPG=1#v18n03>

¹¹ Ministère des Finances. *Le plan budgétaire de 2004*, page 43 : <http://www.fin.gc.ca/budget04/pdf/bp2004f.pdf>

d'emploi moins élevé et un taux de chômage plus élevé. Cependant, le taux d'emploi des Autochtones a augmenté et leur taux de chômage a diminué depuis le recensement de 2001. Il convient de signaler que la disparité entre les Autochtones et les autres Canadiens pour ce qui est des conditions du marché du travail a considérablement diminué dans le cas des répondants ayant fait des études de niveau postsecondaire¹².

Pas de changements majeurs en ce qui a trait au niveau d'alphabétisation depuis 1994

D'après l'Enquête sur la littératie et les compétences des adultes (ELCA) réalisée en 2003, il semble que le niveau d'alphabétisation des adultes canadiens n'ait pas changé de façon significative depuis la plus récente enquête d'envergure, soit l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes (EIAA) réalisée en 1994. Tout comme en 1994, l'enquête de 2003 a permis de constater qu'un nombre élevé d'adultes canadiens affichant un niveau d'alphabétisation peu élevé sont à risque d'être limités dans leur participation à l'économie et à la société.



Ainsi, 58 % des adultes canadiens âgés de 16 à 65 ans se classaient parmi les trois niveaux les plus élevés d'alphabétisation pour ce qui est des capacités de lecture et d'écriture à l'égard de textes suivis, mais 42 % d'entre eux (soit près de neuf millions de Canadiens) se situaient parmi les deux niveaux les moins élevés (diagramme 3).

D'après l'ELCA, le niveau d'alphabétisation moyen des Canadiens est le niveau 3, ce qui correspond au niveau requis dans le cas d'une économie moderne et d'une économie axée sur le savoir. Le nombre de Canadiens en âge de travailler a augmenté de trois millions environ au cours des dix années qui se sont écoulées entre les deux enquêtes, mais il n'y a pas eu de changement statistiquement significatif quant à la proportion aux divers niveaux de compétence.

Les mises en chantier se poursuivent, entraînant une hausse des taux d'inoccupation

En 2004, l'activité économique a bénéficié non seulement du maintien de la vigueur de l'industrie de la construction étant donné que les mises en chantier ont atteint un niveau record¹³, mais également

¹² Statistique Canada. *Les peuples autochtones demeurant hors réserve dans l'Ouest canadien. Estimations de l'Enquête sur la population active, avril 2004-mars 2005*, n° 71-587-XIF au catalogue.

¹³ Société canadienne d'hypothèques et de logement. *Salle de presse*. Le 11 janvier 2005: <http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/presse/commu/2005/2005-01-11-0815.cfm>

des taux hypothécaires peu élevés. Les mises en chantier ont ralenti quelque peu lors du premier trimestre de 2005¹⁴. La plupart des mises en chantier visaient le marché de la vente; très peu d'entre elles visaient le marché locatif. Cette situation a probablement contribué à l'augmentation du taux d'accession à la propriété au Canada. Les plus récentes statistiques sur l'habitation montrent que le taux moyen d'inoccupation des logements locatifs était plus élevé en octobre 2004 qu'en octobre 2003 dans la plupart des régions métropolitaines du Canada, cependant le taux d'inoccupation en 2004 est encore en deçà des taux observés au début des années 1990. Malgré ces taux d'inoccupation relativement plus élevés, les loyers ont augmenté de nouveau en 2004¹⁵. Les loyers élevés et en hausse restent un problème critique pour les personnes et les familles qui risquent constamment de se retrouver à la rue.

Peu de changements en ce qui a trait au revenu familial et au taux de faible revenu

D'après les plus récentes statistiques en ce qui a trait au revenu familial, il semble que le revenu moyen du marché n'ait pas augmenté entre 2001 et 2003, après avoir connu plusieurs années d'augmentation. De même, la proportion des familles dont le revenu après impôt a diminué en deçà du seuil de faible revenu n'a pas changé beaucoup en 2003 par rapport à 2002. Cette situation faisait suite à plusieurs années de diminution pour ce qui est du taux de faible revenu pour la plupart des types de familles¹⁶. Cependant, les récentes statistiques nationales sur le revenu montrent que le revenu personnel disponible par habitant a augmenté de 3,9 % en dollars canadiens¹⁷. Ce taux d'augmentation représente environ un point de pourcentage au-delà de la somme de l'augmentation des prix à la consommation (1,9 % en 2004) et de la croissance démographique (0,9 %), ce qui signifie que le revenu familial en dollars constants a probablement augmenté en 2004.

Indicateurs contextuels

Le tableau qui suit fait état des principaux indicateurs contextuels à l'origine de l'analyse socio-économique ci-dessus. Les indicateurs contextuels représentent l'un des trois volets du cadre de mesure du rendement de RHDCC (voir la section intitulée *Résumé du rendement des programmes ministériels*) et ils sont utilisés pour faire en sorte que les priorités et le rendement de RHDCC en fonction de ses objectifs soient présentés dans un contexte plus large de facteurs déterminants. Pour plus de renseignements à propos de ces indicateurs de rendement, voir : <http://www11.hrsdc.gc.ca/fr/sm/ps/rhdcc/commun/cpa.shtml>.

FIGURE 4 : INDICATEURS CONTEXTUELS À RHDCC

INDICATEUR	NIVEAU	
Démographique		
Croissance nette de la population, selon la provenance	(Janvier 2004 – décembre 2004)	
	Total	0,9 %
	Augmentation naturelle	0,3 %
	Migration nette	0,6 %

¹⁴ Société canadienne d'hypothèques et de logement. *Salle de presse*. Le 8 avril 2005. <http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/presse/commu/2005/2005-04-08-0815.cfm>.

¹⁵ Société canadienne d'hypothèques et de logement. *Salle de presse*. Le 21 décembre 2004. <http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/presse/commu/2004/2004-12-21-0715.cfm>.

¹⁶ Statistique Canada. *Le Quotidien*. Le 12 mai 2005 : <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/050512/q050512a.htm>

¹⁷ Statistique Canada. *Comptes nationaux des revenus et dépenses, estimations trimestrielles*. Quatrième trimestre de 2004, n° 13-001-XIB au catalogue.

FIGURE 4 : INDICATEURS CONTEXTUELS À RHDC

INDICATEUR	NIVEAU
Taux de dépendance de la population, 19 ans et moins et 65 ans et plus	(2004) 19 ans et moins 24,5 % 65 ans et plus 13,1 % Total 37,5 %
Économique	
Croissance réelle du PIB (selon les prix du marché)	2,9 % (2004)
Croissance de la productivité du travail, secteur des entreprises	0,0 % (2004, en fonction des moyennes annuelles)
Niveau de productivité du Canada, en pourcentage du niveau de productivité des États-Unis	81,8 % (2004) ensemble de l'économie 73,7 % (2004) secteur des entreprises
Croissance de l'emploi	285 000 (2004, en fonction des moyennes annuelles)
PIB réel par habitant (en dollars de 1997)	35 200 \$ (moyenne annuelle pour 2004)
Valeur nette par habitant (en dollars de 1997)	117 600 \$ (2004)
Revenu réel des particuliers et revenu disponible réel des particuliers (en dollars de 1997)	26 700 \$ (2004) 20 600 \$ (2004)
Croissance des revenus, par habitant	1,7 % (2004)
Marché du travail, compétences et apprentissage	
Taux de participation	Selon le groupe d'âge (2004) 15 ans ou plus 67,6 % de 15 à 24 ans 67,0 % de 25 à 54 ans 86,6 % 55 ans ou plus 30,8 %
Taux d'emploi	Selon le groupe d'âge (2004) 15 ans ou plus 62,7 % de 15 à 24 ans 58,1 % de 25 à 54 ans 81,4 % 55 ans ou plus 29,1 %
Taux de chômage	Selon le groupe d'âge (2004) 15 ans ou plus 7,2 % de 15 à 24 ans 13,4 % de 25 à 54 ans 6,0 % 55 ans ou plus 5,6 %
Taux d'emploi à temps partiel, proportionnellement à l'ensemble des personnes employées sur le marché du travail	18,5 % (2004)
Gains horaires, selon le niveau de formation	Moyenne annuelle (2004) Population active en général 20,30 \$ Personnes qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires 15,10 \$ Personnes qui possèdent un diplôme d'études secondaires ou qui n'ont pas terminé leurs études postsecondaires 17,60 \$ Certificat ou diplôme d'études postsecondaires 20,10 \$ Diplôme universitaire 26,30 \$
Comparaison à l'échelle internationale du rendement des adolescents de 15 ans sur le plan de l'apprentissage : nombre de pays qui réussissent considérablement mieux que le Canada en lecture, en mathématiques et en sciences – <i>Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)</i> ; 41 pays participants en 2003	2003 Lecture 1 pays Mathématiques 2 pays Sciences 4 pays

FIGURE 4 : INDICATEURS CONTEXTUELS À RHDCC

INDICATEUR	NIVEAU	
Proportion de la population des personnes âgées de 20 à 24 ans et de 25 à 64 ans qui détiennent un diplôme d'études secondaires	(2001)	
	de 20 à 24 ans	75,0 %
Proportion des Canadiens en âge de travailler (16 à 65 ans) dont le niveau d'alphabétisation est 2.		
	de 25 à 64 ans	65,6 %
Composantes du marché du travail par rapport à l'ensemble de la population active	(2003)	42,0 %
	(taux annuels moyens, 1999-2003)	
Croissance de l'emploi selon le niveau de compétence (en fonction de la classification professionnelle)	Immigration nette	0,70 %
	Personnes qui sortent de l'école	3,50 %
Changement net de la composition de la population active, selon le niveau de formation	Départs à la retraite	-1,70 %
	Moyenne globale (2004)	1,8 %
Fréquence de faible revenu, en 2003	Postes de gestion	5,2 %
	Exigeant généralement :	
Écart de faibles revenus, en 2003 – pourcentage observé en moyenne d'écart entre le revenu familial après impôt et le seuil de faible revenu	- un diplôme universitaire	2,0 %
	- un diplôme collégial	0,7 %
Dans les régions métropolitaines de recensement, proportion des secteurs de recensement où on retrouve un taux de faible revenu supérieur à 40 %	- un diplôme d'études secondaires	2,1 %
	- une formation en cours d'emploi	1,5 %
Dans les régions métropolitaines de recensement, proportion de ménages à faible revenu qui habitent dans des quartiers à incidence élevée de faibles revenus	Total (2004)	1,4 %
	Diplôme universitaire	2,4 %
Fréquence de faible revenu, en 2003	Diplôme d'études postsecondaires	1,7 %
	Diplôme d'études secondaires ou études postsecondaires non terminées	2,1 %
Écart de faibles revenus, en 2003 – pourcentage observé en moyenne d'écart entre le revenu familial après impôt et le seuil de faible revenu	Pas de diplôme d'études secondaires	-2,2 %
	Tous	11,5 %
Dans les régions métropolitaines de recensement, proportion des secteurs de recensement où on retrouve un taux de faible revenu supérieur à 40 %	Personnes âgées de moins de 18 ans	12,4 %
	de 18 à 64 ans	12,1 %
Dans les régions métropolitaines de recensement, proportion de ménages à faible revenu qui habitent dans des quartiers à incidence élevée de faibles revenus	65 ans ou plus	6,8 %
	Tous	32,7 %
Fréquence de faible revenu, en 2003	Personnes âgées de moins de 18 ans	28,1 %
	de 18 à 64 ans	35,8 %
Écart de faibles revenus, en 2003 – pourcentage observé en moyenne d'écart entre le revenu familial après impôt et le seuil de faible revenu	65 ans ou plus	18,9 %
	6,3 % (2000)	
Dans les régions métropolitaines de recensement, proportion de ménages à faible revenu qui habitent dans des quartiers à incidence élevée de faibles revenus	11,9 % (2000)	

Réalisations de RHDCC

La présente section résume les réalisations du Ministère dans les domaines des politiques, de la prestation de services et de la gestion pour l'exercice 2004-2005; elle indique également les risques encourus par le Ministère et les mesures prises pour y faire face. Par ailleurs, elle dresse un bilan du rendement des programmes ministériels.

Réalisations sur le plan des politiques

RHDCC a établi un cadre stratégique global pour orienter ses activités et améliorer les connaissances et aptitudes, c'est-à-dire le « capital humain » des Canadiens, appuyant ainsi une main-d'œuvre de calibre international et aidant le Ministère à jouer son rôle comme centre d'excellence dans le domaine de l'élaboration de politiques, de la conception de programmes et de la recherche.

Les efforts déployés par RHDCC pour respecter les engagements prévus dans le discours du Trône d'octobre 2004¹⁸ et le budget de 2005¹⁹ et visant à « rendre notre économie durable et encore plus productive » en investissant dans les gens et en répondant aux besoins des Canadiens en matière d'économie, de marché du travail et d'apprentissage. Voici en quoi consistent les principales réalisations du Ministère :

Renouvellement des politiques et leadership des programmes

- RHDCC a déposé le projet de *Loi canadienne sur l'épargne-études* en octobre 2004 (cette loi a été adoptée plus tard au cours de l'année), de façon à permettre la création du Bon d'études canadien et l'amélioration du programme de la Subvention canadienne pour l'épargne-études.
- Le Ministère a lancé la Stratégie des compétences en milieu de travail, y compris le Fonds d'infrastructure des centres de formation.
- RHDCC a adopté de nouvelles mesures en ce qui a trait à l'assurance-emploi dans le cas des travailleurs saisonniers.
- Il a renouvelé les ententes de développement des ressources humaines autochtones pour une période de quatre ans.
- Il a mis sur pied le Fonds d'habilitation visant à appuyer l'Initiative de partenariat en développement économique communautaire pour les communautés minoritaires de langue officielle.
- Il a organisé de vastes consultations nationales, notamment auprès des dirigeants et de partenaires autochtones, en vue de l'établissement d'un nouveau cadre de référence intégré sur le logement et l'itinérance au début de 2005.

Collaboration accrue avec les provinces et territoires

- Le Ministère a signé une entente d'intégration avec le Nouveau-Brunswick en avril, de façon à ce que les étudiants du Nouveau-Brunswick aient accès à des prêts fédéraux et provinciaux sous un même toit. RHDCC a également signé une entente avec l'Alberta en vue de la gestion du régime d'épargne-études de cette province (ACES), parallèlement aux programmes fédéraux de la SCÉÉ et du BEC.
- RHDCC a signé une entente avec la province de Québec en mars 2005 en ce qui a trait au Régime d'assurance parentale de cette province.
- Le Ministère a signé un protocole d'entente avec l'Ontario en mai 2004 en vertu duquel les deux paliers de gouvernement s'engagent à collaborer pour offrir des services publics.
- RHDCC a pris des mesures conjointement avec les provinces et territoires, par l'intermédiaire du Forum des ministres du marché du travail (FMMT) et du Conseil des ministres de l'Éducation (CMEC), afin de répondre aux besoins des Canadiens et d'apaiser les préoccupations des partenaires du gouvernement du Canada. Par l'intermédiaire du FMMT, le gouvernement du Canada collabore à l'élaboration d'un nouveau cadre du marché du travail renfermant une vision, des stratégies, des buts et des résultats communs pour le marché du travail, ainsi que des priorités communes en matière d'intervention.

¹⁸ <http://pm.gc.ca/fra/sft-ddt.asp>

¹⁹ <http://www.fin.gc.ca/budtoctf/2005/budlistf.htm>

Amélioration du rôle du Canada sur la scène internationale

- La participation à des activités internationales alimentent l'élaboration de politiques et de programmes du ministère. La participation à un certain nombre de projets et d'événements, sous l'égide d'organismes internationaux tels que la Conférence des ministres du Travail et de l'Emploi des pays du G8 à Londres, au Royaume-Uni ainsi que le projet de recherche comparative d'envergure internationale réalisé par l'OCDE pour déterminer de quelle façon le Canada pourrait améliorer les perspectives d'emploi de ses travailleurs âgés, a été l'occasion de promouvoir la vision du RHDC. Cette promotion a été réalisée à travers le partage des pratiques exemplaires et des leçons apprises en regard de l'augmentation du taux de participation des groupes sous-représentés et de l'intégration accrue du développement des compétences dans ses stratégies d'emploi pour accroître la productivité de la population active.
- Le ministre du Travail a rencontré des homologues du Mexique, du El Salvador et du Costa Rica pour faire avancer divers projets internationaux axés sur la collaboration, dans le contexte des quatre accords bilatéraux sur la main-d'œuvre signés par le Canada. Le ministre a également souligné la participation du Canada à la Conférence interaméricaine des ministres du Travail et son adhésion à l'Organisation internationale du travail. Les principaux projets à cet égard comprennent des mesures visant à enrayer le travail des enfants et à contribuer à la valorisation du potentiel pour ce qui est de l'application de lois du travail et d'un dialogue social dans les Amériques.

Réalisations sur le plan de la prestation de services

Les principales réalisations sur le plan de la prestation de services mettaient l'accent sur l'amélioration de l'uniformité, de l'accès et de la rapidité des services grâce à Internet. Le Ministère verse des prestations d'assurance-emploi aux Canadiens, a traité 2,85 millions de demandes de prestations et son Guichet emplois, le plus grand réseau Internet d'emplois, a été consulté à 73 millions de reprises. Il existe maintenant un nouveau service Internet intitulé *Mes renseignements d'assurance-emploi (A.-E.) en direct*, conçu de façon à permettre aux Canadiens d'avoir accès à leur compte d'AE.

Le Ministère a contribué à l'éducation postsecondaire d'environ 455 000 Canadiens grâce à son Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPÉ) et à ses quelque 426 millions de dollars de subventions canadiennes pour l'épargne-études (SCÉÉ) accordées à plus de 1,6 million de bénéficiaires de régimes enregistrés d'épargne-études. L'initiative *CibleÉtudes* a permis d'aider environ 1,3 million de Canadiens à choisir en ligne parmi diverses possibilités d'apprentissage et à obtenir du financement grâce à un service de guichet unique. Le Ministère a également signé une entente provinciale d'intégration avec le Nouveau-Brunswick, la quatrième province à intégrer le Programme canadien de prêts aux étudiants fédéral à son propre programme provincial pour améliorer le service à la clientèle.

Grâce à son mandat lié au travail, le Ministère a adopté des processus de règlement extrajudiciaire des différends et amélioré la formation offerte aux employés, ce qui s'est traduit par une amélioration considérable du règlement des cas de congédiement injustifié et de recouvrement des salaires. Le Ministère a continué d'offrir un service de conciliation et de médiation aux syndicats et aux employeurs dans le cadre du processus de négociation collective et il a obtenu un taux de règlement de près de 90 %.

L'Initiative nationale pour les sans-abri a été mise en œuvre dans 61 collectivités pour offrir des services à des personnes et à des familles sans abri. Depuis le lancement de l'initiative, le Ministère a investi 1,2 milliard de dollars et a approuvé 3 242 projets pour ainsi offrir 10 700 lits supplémentaires. C'est au total 819 refuges et 468 centres de soutien qui ont bénéficié de ces projets. La gamme des partenaires est vaste et elle comprend des représentants du secteur privé, d'organismes non gouvernementaux et de tous les ordres de gouvernement. En 2004-2005, le nombre de nouveaux partenaires a augmenté de 35 %.

Réalisations sur le plan de la gestion

Dans le contexte des initiatives d'envergure gouvernementale, RHDCC a créé, en septembre 2004, un poste de contrôleur ministériel chargé d'appuyer la haute direction aux fins du contrôle des fonds publics et adopté des plans d'évaluation et de vérification fondés sur les risques pour assurer la vérification et l'évaluation adéquates et opportunes des activités de programme.

RHDCC a continué de chercher des façons de renforcer son système exhaustif de vérification et d'équilibre pour la gestion des subventions et contributions. Il a mis l'accent, plus précisément, sur l'élaboration d'un modèle permettant d'assurer l'uniformité et la reddition de comptes à l'échelle nationale tout en assurant l'amélioration des résultats de programme. Le Ministère a entrepris un examen indépendant des contrôles financiers. Les constatations montrent que le Ministère doit établir un meilleur équilibre entre les contrôles, la gestion des risques et les résultats. Pour ce faire, le Ministère est en train d'envisager de nouvelles façons de procéder pour accorder des subventions et contributions, notamment des paiements en fonction du rendement.

RHDCC a également poursuivi la mise en œuvre du processus de spécialisation et de concentration de la gestion financière de ses programmes de subventions et de contributions. Le Ministère a adopté quatre directives opérationnelles en février 2004 et il est en train d'examiner et d'évaluer ces modifications. À cet égard, il a établi un plan d'action pour assurer une participation optimale de la part du secteur bénévole, l'un des principaux partenaires pour l'octroi de subventions et de contributions.

Dans le budget de 2004, le gouvernement annonçait son intention d'examiner les dépenses par l'intermédiaire du Comité d'examen des dépenses. Ce comité a procédé à un examen rigoureux des dépenses gouvernementales, qui a donné lieu à l'annonce, dans le budget de 2005, d'économies cumulatives de 10,9 milliards de dollars pour les cinq prochaines années. RHDCC a examiné ses propres dépenses et conclu qu'il pouvait contribuer dans une large mesure aux économies gouvernementales globales associées à l'initiative Service Canada. RHDCC a également atteint son objectif ministériel de 53,3 millions de dollars d'économies pour 2004-2005, dans le cadre des restrictions annuelles d'un milliard de dollars prévues dans le budget de 2003.

En 2004-2005, le Bureau du vérificateur général du Canada a réalisé trois vérifications d'envergure gouvernementale visant RHDCC et publié une note de vérification sur le surplus du compte d'assurance-emploi (AE). Les comités parlementaires ont également produit divers rapports en ce qui a trait aux activités du Ministère. Le tableau 12 du présent document résume ces rapports, ainsi que les réponses de RHDCC.

Le Ministère a poursuivi le développement de ses ressources humaines en offrant une formation linguistique et en adoptant des politiques en matière de dotation des postes bilingues. Durant l'année, le nombre de gestionnaires et d'employés bilingues inclus dans le groupe de relève de la direction a

augmenté dans chaque catégorie (ainsi, le pourcentage de gestionnaires respectant leur profil linguistique est passé de 81 à 89 %). Pour ce qui est de la diversité de l'effectif, RHDCC a dépassé ses objectifs en matière de représentation dans le cas des Autochtones, des femmes et des personnes handicapées mais pas dans le cas des membres de minorités visibles.

RHDCC a pris des mesures pour insister sur l'importance des valeurs et de l'éthique au sein de la fonction publique. L'un des principaux éléments à cet égard fut la création d'un bureau de divulgation interne, de façon à permettre aux employés de dénoncer les écarts de conduite en milieu de travail sans crainte de représailles.

En 2004-2005, le Ministère a participé, en collaboration avec les organismes centraux, Justice Canada et Développement social Canada, à l'élaboration d'une loi ministérielle. La loi sur RHDCC a reçu la sanction royale le 20 juillet 2005. Cette loi indique le nouveau mandat de RHDCC, ainsi que les pouvoirs, tâches et fonctions conférés à ses ministres et renferme un code régissant l'utilisation et la divulgation de renseignements personnels par le Ministère, de façon à assurer la prestation efficace de services, ainsi que les recherches sur les politiques et l'évaluation.

Risques à l'échelle de l'organisation

Dans le cadre de l'engagement de RHDCC visant à déceler les risques et à en faire état, le Ministère a repéré trois secteurs de risque pour 2004-2005 et adopté des stratégies pour y faire face. Vous trouverez ci-après un aperçu des principales stratégies.

Risque n° 1 : La capacité de RHDCC d'offrir des services et des prestations aux Canadiens et de prêter main-forte au gouvernement et aux ministres lors de la restructuration organisationnelle et de la réorganisation interne

En 2004-2005, RHDCC a dû faire face au changement et gérer plusieurs priorités contradictoires tout en continuant d'offrir des services et des prestations aux Canadiens. La mise en œuvre d'un cadre de transformation des services a permis au Ministère de gérer les risques sur le plan de la continuité des opérations et de mettre en œuvre diverses initiatives visant à simplifier et à intégrer les processus opérationnels de façon à répondre aux attentes des clients en matière de systèmes modernes et de services de grande qualité. Le Ministère a réalisé des initiatives conjointement avec l'Agence du revenu du Canada dans le domaine de la gestion de l'intégrité et de l'identité. Le Ministère a également réuni plus de 170 services offerts dans Internet en un seul site Web axé sur les citoyens et dépassant les normes en matière d'accessibilité. Le Ministère a également géré l'arrêt de travail dans la fonction publique, survenu en octobre 2004.

Le Ministère a maintenant une nouvelle structure organisationnelle et, pour assurer la clarté du mandat du Ministère, la Chambre des communes a adopté une nouvelle loi régissant RHDCC.

Risque n° 2 : La capacité de RHDCC d'assurer la responsabilisation diligente à l'égard des résultats, l'intendance des ressources et la transparence de ses décisions à la lumière des préoccupations et de la méfiance croissantes du public à l'endroit de l'État et des fonctionnaires en ce qui a trait à l'utilisation et à la gestion de l'argent des contribuables

Plusieurs stratégies ont été élaborées pour répondre aux attentes du public en matière d'intégrité et de reddition de comptes. On a élaboré un plan d'action en matière de contrôle pour tenir compte du cadre global de contrôle financier, améliorer les contrôles et la reddition de comptes et renforcer la gestion financière. Les autres mesures prises comprenaient l'établissement de plans d'évaluation et

de vérification axés sur les risques, la promotion des valeurs et de l'éthique dans la fonction publique, ainsi que l'établissement d'un nouveau cadre d'évaluation du rendement et l'amélioration de la clarté des rapports ministériels publics (Rapport sur les plans et priorités et Rapport ministériel sur le rendement, Examen des dépenses).

Le Ministère a également continué de renforcer sa capacité de gestion des programmes. Il a adopté un plan d'action pour améliorer les programmes liés aux subventions et contributions et mis l'accent sur les mécanismes de mise en œuvre, l'établissement de relations avec les partenaires et la simplification de la gestion.

Risque n° 3 : La capacité de RHDCC de faire preuve de leadership en matière de politiques et de programmes dans un contexte de restrictions budgétaires, de réaffectation interne des ressources et d'examen des dépenses à l'échelle du gouvernement

Le Ministère a réussi à faire avancer ses initiatives en matière de politiques et de transformation. Il a lancé un processus stratégique à moyen terme pour appuyer son mandat grâce aux mesures stratégiques adoptées à l'échelle du Ministère dans des domaines comme l'apprentissage, l'alphabétisation, l'assurance-emploi et les programmes d'emploi, les compétences professionnelles et le travail.

Résumé du rendement des programmes ministériels

La présente section résume les réalisations du Ministère en fonction des résultats stratégiques et dresse le bilan du rendement du Ministère en ce qui a trait à ses programmes d'après les indicateurs et les objectifs qu'on trouve dans le *Rapport sur les plans et priorités 2004-2005*. Dans le cas des indicateurs de programme pour lesquels les objectifs fixés pour 2004-2005 n'ont pas été atteints, on indique un numéro de page que le lecteur peut consulter pour connaître les résultats détaillés.

D'après les indicateurs de programme de RHDCC, il semble que le rendement ministériel soit positif pour 2004-2005. En effet, le Ministère a généralement atteint ou dépassé plus de la moitié de ses objectifs (20 de ses 27 objectifs ont été dépassés, atteints ou atteints à 95 %). Vous trouverez ci-après un résumé des réalisations et des indicateurs de programme pour chaque résultat stratégique. La figure 5, qui résume les indicateurs de programme à RHDCC, suit la présente section.

Transitions efficaces et inclusives dans le marché du travail au moyen du soutien temporaire du revenu et de mesures actives d'aide à l'emploi

RHDCC a versé des paiements de soutien du revenu à 2,85 millions de Canadiens en 2004-2005, lancé des projets pilotes destinés spécifiquement aux travailleurs saisonniers dans les régions où le taux de chômage est élevé et apporté des améliorations au traitement des demandes grâce à la transmission électronique des demandes de prestations d'assurance-emploi et de renseignements à l'intention des employeurs et des employés. Dans le cas de l'assurance-emploi, le Ministère a atteint (à 100 % ou à 95 %) ses objectifs pour quatre des six indicateurs de programme. L'arrêt de travail dans la fonction publique, en octobre 2004, a eu une incidence défavorable sur les résultats. RHDCC a adopté une stratégie exhaustive de gestion de la charge de travail pour répartir les demandes d'assurance-emploi entre les régions et cette stratégie a permis de minimiser les répercussions sur le service à la clientèle.

Le Ministère a prolongé et renouvelé divers programmes d'emploi en 2004-2005. Il n'a pas atteint ses objectifs pour deux indicateurs de programme liés aux programmes d'emploi mais il a atteint ses

objectifs à 95 % pour chacun des deux autres indicateurs. La demande en matière de programmes d'emploi a été moins élevée que prévu et cette situation a eu une incidence sur le taux de participation global et sur les résultats à court terme pour les clients. Cette situation pourrait être attribuable à la vigueur de l'économie et de l'emploi, qui a entraîné une diminution du volume de demandes de prestations d'assurance-emploi en 2004-2005.

Compétitivité et productivité accrues des milieux de travail canadiens grâce à des mesures favorisant l'investissement dans les compétences, de même que la reconnaissance et l'utilisation des compétences

Le Ministère a adopté la Stratégie des compétences en milieu de travail après de vastes consultations avec les intervenants et continué d'appuyer le travail des conseils sectoriels. Les objectifs précis se rapportant au pouvoir des conseils sectoriels et au nombre de gens de métier qui ont reçu un certificat portant le Sceau rouge ont été dépassés en 2004-2005, notamment grâce à la création de trois nouveaux conseils sectoriels, une mesure qui a eu pour effet d'accroître l'application à près de la moitié de la population active du Canada.

Grâce à l'accès à l'apprentissage, les Canadiens peuvent participer pleinement à la vie économique fondée sur le savoir et à la société

RHDCC a adopté diverses mesures pour que les étudiants provenant des familles à faible et à moyen revenu puissent obtenir plus facilement des prêts et des subventions et rembourser plus facilement leurs prêts étudiants. Le pourcentage d'adultes canadiens qui sont bénéficiaires d'un régime enregistré d'épargne-études a augmenté par rapport à 2003-2004. Par ailleurs, le Ministère a continué d'élaborer des projets d'apprentissage et d'alphabétisation pour les adultes en contribuant à la mise sur pied de 135 réseaux d'apprentissage communautaires et de plus de 250 nouvelles initiatives d'alphabétisation et de projets d'alphabétisation en milieu de travail. Les délais nécessaires pour mettre en œuvre les améliorations liées à la SCÉÉ et les retards opérationnels liés au processus de demande dans le cas des Réseaux d'apprentissage communautaires expliquent pourquoi deux des objectifs n'ont pas été atteints. Ces questions seront abordées en 2005-2006.

Milieux de travail sécuritaires, équitables, sains, stables et productifs où règne la coopération

Outre ses activités permanentes, le Ministère a entrepris l'examen de la partie III (Normes du travail) du *Code canadien du travail*, ainsi que l'élaboration d'une stratégie d'intégration de l'équité en milieu de travail dans le cas des groupes désignés. Pour ce qui est des trois principaux indicateurs de rendement associés à cet objectif stratégique, le Ministère a atteint un de ses objectifs à 100 % et les deux autres à 95 %. Pour la deuxième année consécutive, le pourcentage de plaintes pour congédiement injustifié traitées par des inspecteurs du travail n'a pas atteint son objectif. Cette situation est attribuable au nombre de plaintes pour congédiement injustifié difficiles à régler et au fait que bon nombre de plaignants sont représentés par un avocat. Le résultat en ce qui a trait au règlement des différends liés à la négociation collective sans un arrêt de travail à l'échelle fédérale a été touché par la complexité des questions et des révisions apportées aux délais législatifs fixés pour la négociation.

Capacité accrue des collectivités de contribuer à la réduction de l'itinérance

Le Secrétariat national pour les sans-abri de RHDCC, en collaboration avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement, a organisé des séances de consultation pancanadiennes sur le logement et le problème de l'itinérance et a offert à tous les Canadiens, y compris les Autochtones, l'occasion de faire part de leurs points de vue et de leurs idées sur l'élaboration d'un nouveau cadre

canadien pour l'habitation fondé sur le partenariat. Dans le cadre de l'INSA élargie, 61 collectivités ont cherché à élaborer des solutions à long terme pour les sans-abri, comme les logements de transition et de soutien, l'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle et les conseils en emploi pour mettre fin au cycle de l'itinérance. Compte tenu de la complexité du problème de l'itinérance, 78 projets de recherche ont été financés pour qu'on puisse mieux comprendre l'ampleur, les caractéristiques et les causes de l'itinérance au Canada.

Prestation de services continue, intégrée et à modes multiples, assurant la satisfaction de la clientèle

On est en train d'élaborer des indicateurs de programme permettant d'évaluer la prestation de services et le taux de satisfaction de la clientèle.

FIGURE 5 : SOMMAIRE DU RENDEMENT DES PROGRAMMES DE RHDCC PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Légende

✓✓✓ Dépasse les attentes ✓✓ Objectif atteint ✓ Objectif atteint à 95 % X Objectif non atteint s.o. Sans objet*

a. Aucun objectif établi pour ces indicateurs.

Transitions efficaces et inclusives dans le marché du travail au moyen du soutien temporaire du revenu et de mesures actives d'aide à l'emploi

COTATION	INDICATEURS DE PROGRAMME	OBJECTIF (O) RÉSULTAT (R)
Assurance-emploi		
✓✓✓	Pourcentage de demandes initiales et renouvelées pour lesquelles un paiement ou un avis de non-paiement est donné au prestataire dans un délai de 28 jours suivant la date de la présentation d'une demande.	O : 80,0 % R : 83,7 %
✓✓✓	Pourcentage des paiements exacts d'assurance-emploi versés, tel que mesuré par le système global de dépistage et calculé selon une moyenne mobile d'une période de 12 mois à l'échelle nationale.	O : 95,0 % R : 95,5 %
✓	Pourcentage d'appels inscrits pour audition par le Conseil arbitral dans les 30 jours suivant la réception de l'appel (page 32).	O : 90,0 % R : 87,5 %
✓	Pourcentage des dossiers d'appel des clients reçus au Bureau du juge-arbitre dans un délai de 60 jours suivant la date du dépôt de l'appel (date de réception) (page 33).	O : 100,0 % R : 96,8 %
X	Pourcentage des demandes initiales et renouvelées pour lesquelles un paiement ou un avis de non-paiement est donné au prestataire dans un délai de 21 jours suivant la date de la présentation d'une demande et de 21 jours suivant la date de la présentation d'une demande révisée (page 32).	O : 85,0 % R : 79,8 %
X	Économies réalisées grâce aux activités de détection en matière d'AE et aux mesures de dissuasion et de prévention (page 33).	O : 539,0 millions \$ R : 432,9 millions \$
Programmes d'emploi		
✓	Prestations non versées (partie I de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>) en raison de l'embauche de prestataires de l'assurance-emploi à la suite d'une intervention prévue par la partie II de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> (page 36).	O : 887,0 millions \$ R : 857,9 millions \$
✓	Nombre de jeunes et d'Autochtones qui retournent à l'école à la suite d'une intervention dans le cadre d'un programme d'emploi (page 40).	O : 58 100 R : 55 594
X	Nombre total de clients servis par les programmes d'emploi (page 37).	O : 527 400 R : 463 700
X	Nombre de clients qui obtiennent un emploi ou deviennent travailleurs autonomes par suite d'un programme d'emploi (financé par le Trésor et l'assurance-emploi) (page 36).	O : 245 700 R : 225 988

Compétitivité et productivité accrues des milieux de travail canadiens grâce à des mesures favorisant l'investissement dans les compétences, de même que la reconnaissance et l'utilisation des compétences

COTATION	INDICATEURS DE PROGRAMME	OBJECTIF (O) RÉSULTAT (R)
✓✓✓	Pourcentage du marché du travail représenté par les conseils sectoriels nationaux.	O : 40,0 % R : 47,4 %
✓✓✓	Nombre de travailleurs de métier qui ont obtenu le certificat du sceau rouge.	O : 13 000 par année R : 17 801 (année civile 2004)

Grâce à l'accès à l'apprentissage, les Canadiens peuvent participer pleinement à la vie économique fondée sur le savoir et à la société

COTATION	INDICATEURS DE PROGRAMME	OBJECTIF (O) RÉSULTAT (R)
✓✓✓	Nombre de Canadiens qui ont fait des études grâce à la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCÉÉ).	O : 120 000 R : 126 000 (2004-2005)
✓✓✓	Pourcentage de toutes les demandes de prêts présentées dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants qui ont été traitées après la production de tous les documents requis.	O : 80 % dans un délai d'un jour 100 % dans un délai de deux jours R : 98,7 % dans un délai d'un jour 100 % dans un délai de deux jours
X	Pourcentage de Canadiens âgés de moins de 18 ans qui sont bénéficiaires d'un régime enregistré d'épargne-études et qui reçoivent une Subvention canadienne pour l'épargne-études (page 49).	O : 32,0 % R : 30,0 %
X	Nombre de Réseaux d'apprentissage communautaires existants (page 50).	O : 160 en décembre 2004 R : 135
s.o.	Nombre de Canadiens qui ont pu entreprendre des études grâce au Programme canadien de prêts aux étudiants.	O : s.o. R : 455 000 étudiants/emprunteurs

Milieux de travail sécuritaires, équitables, sains, stables et productifs où règne la coopération

COTATION	INDICATEURS DE PROGRAMME	OBJECTIF (O) RÉSULTAT (R)
✓✓✓	Taux d'incidence des accidents invalidants mesurant le changement dans le taux de blessures et de maladies avec perte de temps et de décès au sein des industries relevant de la compétence fédérale d'une année à l'autre.	O : Réduire de 10 % le taux d'incidence des blessures invalidantes sur une période de cinq ans dans le cas des industries présentant des risques élevés, qui sont ciblées par les interventions proactives R : -10,1 %
✓	Pourcentage des différends liés à la négociation collective réglés grâce à la partie I (Relations industrielles) du <i>Code canadien du travail</i> sans arrêt de travail (page 56).	O : 90,0 % R : 88,8 %
✓	Pourcentage des plaintes pour congédiement injustifié réglées par les inspecteurs (Partie III [Normes de travail] du <i>Code canadien du travail</i>) (page 56).	O : 75,0 % R : 71,0 %

Capacité accrue des collectivités de contribuer à la réduction de l'itinérance

COTATION	INDICATEURS DE PROGRAMME	OBJECTIF (O) RÉSULTAT (R)
✓✓✓	Ratio du total des investissements de l'INSA par rapport au financement accordé, selon le type de partenaires pour chaque province ou territoire, entre 2003 et 2006.	O : 1 :1,5 (31 mars 2006) R : 1 :1,6 (à ce jour)
✓✓	Augmentation du nombre de sources d'information et de données accessibles sur l'itinérance.	O : Preuve d'accès aux données/à l'information (31 mars 2006) R : Oui
✓✓	61 évaluations de plans communautaires entre 1999 et 2003.	O : 100,0 % R : 100,0 %
✓✓	61 mises à jour de plans communautaires entre 2003 et 2006.	O : 100,0 % R : 100,0 %
s.o.	Pourcentage des investissements dans le cadre dirigé vers le continuum de mesures de soutien et de services basés sur les priorités établies par la collectivité.	O : 75 % (31 mars 2006) R : s.o.

Prestation de services continue, intégrée et à modes multiples, assurant la satisfaction de la clientèle

Les nouveaux indicateurs permettant d'évaluer le rendement sur le plan de la prestation de services pour ce résultat stratégique sont en voie d'élaboration dans le cadre de la nouvelle initiative Service Canada.

Les indicateurs ci-après se rapportent aux ressources humaines et aux langues officielles à RHDCC. Les indicateurs associés aux services internes liés aux ressources humaines montrent que le Ministère a continué d'atteindre ou de dépasser trois de ses quatre objectifs en matière de représentation pour les groupes désignés. Il n'a toutefois pas atteint ses objectifs dans le cas des minorités visibles. Le Ministère est en train d'adopter des modifications pour réaliser des progrès dans le domaine de la diversité. Citons, à titre d'exemple, l'initiative « Faire place au changement », qui est axée sur un processus de nomination par concours dans le cas des postes de gestionnaires supérieurs.

Indicateurs liés aux ressources humaines et aux langues officielles

COTATION	INDICATEURS DE PROGRAMME	OBJECTIF (O) RÉSULTAT (R)
✓✓✓	Ressources humaines * Taux de représentation des Autochtones	O : 3,9 % R : 4,1 %
✓✓✓	Taux de représentation des personnes handicapées	O : 4,0 % R : 8,5 %
✓✓✓	Taux de représentation des femmes	O : 64,3 % R : 75,0 %
X	Taux de représentation des minorités visibles (page 71)	O : 8,4 % R : 7,2 %
	Plaintes en matière de langues officielles	
s.o.	Langue de travail (nombre de plaintes par rapport à l'année précédente)	O : – R : 3
s.o.	Service au public (nombre de plaintes par rapport à l'année précédente)	O : – R : 28

a. Les objectifs liés à ces indicateurs sont fondés sur une estimation de la disponibilité de la main-d'œuvre.

Amélioration de l'évaluation du rendement

Pour évaluer les résultats à l'intention des Canadiens, RHDCC a élaboré un cadre de mesures du rendement prévoyant trois séries d'indicateurs, soit :

- les **indicateurs contextuels**, qui décrivent le contexte dans lequel œuvre RHDCC (*Indicateurs contextuels à RHDCC*, figure 4);
- les **indicateurs de résultat stratégiques**, qui permettent de déterminer les progrès réalisés en vue de l'obtention des résultats stratégiques du Ministère à moyen et à long terme;
- les **indicateurs de programmes**, qui permettent de surveiller les programmes et services à court terme²⁰.

Le Ministère a procédé à un examen de ses indicateurs de rendement pour l'assurance-emploi, les programmes d'emploi, les compétences en milieu de travail et l'apprentissage en 2004-2005. Cet examen a donné lieu à l'élaboration d'une série plus complète d'indicateurs de rendement aux fins du *Rapport sur les plans et priorités 2005-2006* et ces indicateurs seront inclus dans le prochain rapport ministériel sur le rendement²¹.

Les indicateurs de programme de RHDCC constituent l'une des sources d'évaluation du rendement du Ministère. Les évaluations de programme et les vérifications (tableau 12 de la section des renseignements supplémentaires) et les *Rapports de contrôle et d'évaluation – Régime d'assurance-emploi – 2004*²² sont également des outils permettant de bien comprendre le rendement de RHDCC.

On peut également obtenir des renseignements supplémentaires sur les indicateurs de rendement à RHDCC et sur les résultats dans Internet²³. Ces renseignements comprennent des données sur les résultats, les sources de données et, au besoin, des notes pour expliquer l'étendue ou l'objet de l'indicateur ou pour clarifier la terminologie utilisée. On peut également obtenir des renseignements supplémentaires détaillés sur les résultats, notamment la période visée, ainsi que des données régionales et démographiques dans certains cas.

²⁰ Cadre de mesure du rendement à RHDCC. http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20042005/HRSDC-RHDCC/HRSDC-RHDCCr4501_f.asp#measurement

²¹ http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20052006/HRSDC-RHDCC/HRSDC-RHDCCr56_f.asp

²² <http://www.rhdcc.gc.ca/fr/ae/rapports/aerce.shtml>

²³ Pour plus de renseignements à propos des indicateurs de rendement, voir : <http://www11.hrsdc.gc.ca/fr/sm/ps/rhdcc/commun/cpa.shtml>



DISCUSSION SUR LE RENDEMENT EN FONCTION DES RÉSULTATS STRATÉGIQUES

Résultat stratégique



Transitions efficaces et inclusives dans le marché du travail au moyen du soutien temporaire du revenu et de mesures actives d'aide à l'emploi

RHDCC joue un rôle de premier plan pour ce qui est d'appuyer la participation au marché du travail. À l'appui de ce résultat stratégique, le Ministère verse des paiements de soutien du revenu temporaires, dans le cadre du régime d'assurance-emploi (AE), à des travailleurs en chômage admissibles, ainsi qu'à des Canadiens qui s'absentent temporairement de leur travail pour des raisons de maladie, de grossesse et de naissance, pour prendre soin d'un nouveau-né ou pour adopter un enfant ou pour prendre soin d'un membre de la famille gravement malade et qui risque fortement de mourir. Ces mesures permettent de favoriser le bien-être individuel et d'assouplir le marché du travail. Le Ministère offre également des programmes et services d'emploi qui aident les Canadiens à participer pleinement à la vie active en se préparant à obtenir un emploi et à garder leur emploi.

Le Ministère travaille en collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux, les provinces et territoires, les employeurs, les syndicats, les organisations autochtones, les entreprises privées et des organismes du secteur bénévole.

Indicateurs de résultat stratégique

INDICATEURS	NIVEAU ACTUEL
Pourcentage moyen de chômeurs à la recherche d'un emploi : <ul style="list-style-type: none"> - 3 mois ou moins (au plus 13 semaines) : - entre 4 et 6 mois (de 14 à 26 semaines) : - entre 7 et 9 mois (de 27 à 38 semaines) : - entre 10 et 12 mois (de 39 à 51 semaines) : - un an ou plus (52 semaines et plus) : 	2004 67,8 % 15,5 % 4,9 % 2,3 % 9,5 %
Pourcentage de chômeurs ciblés par le programme d'AE pouvant avoir droit à des prestations d'assurance-emploi	80,4 % (2004)
Durée accrue d'emploi pour les participants visés par des mesures d'emploi actives	Il y a peu de preuves de gains importants sur le plan de l'emploi. Dans le cas des prestataires de l'AE (qui occupaient un emploi récemment) et qui sont bénéficiaires de mesures de développement des compétences, les gains sont modestes. Dans le cas des anciens prestataires d'AE visés par des subventions salariales ciblées, les gains sur le plan de l'emploi sont modestes*.

Suite à la page suivante

Les programmes d'emploi à l'appui de ce résultat stratégique sont réalisés dans le cadre de quatre grandes initiatives horizontales supervisées par RHDCC²⁴, soit :

- la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones;
- le Programme de partenariats pour les compétences et l'emploi des Autochtones;
- la Stratégie emploi jeunesse;
- les ententes sur le développement du marché du travail.

RHDCC collabore également avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour le recouvrement des prestations d'AE et avec Développement social Canada (DSC), l'ARC, Anciens combattants Canada (ACC) et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) en vue de l'élaboration d'un nouveau service Internet intitulé *Mes renseignements d'assurance-emploi (A.-E.) en direct*, qui évoluera de façon à devenir un service gouvernemental plus complet intitulé *Mon compte*. Par ailleurs, le Ministère est en train de concevoir un *certificat médical en direct* en collaboration avec Santé Canada et AAC.

Outre ces activités, le Ministère contribue à aider le gouvernement du Canada à respecter son engagement en vertu de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, grâce à des activités de soutien et au financement d'organisations qui favorisent le développement des ressources humaines, la croissance économique, ainsi que la création et le maintien d'emplois dans le cas des communautés minoritaires de langue officielle à l'échelle du pays.

En 2004-2005, le Ministère a réalisé d'importants progrès dans les domaines de l'élaboration de politiques et de la conception de programmes. Il a également continué d'améliorer la prestation de services dans le cas des programmes existants. Le conflit de travail dans la fonction publique fédérale et la forte croissance économique en 2004-2005 ont eu une incidence sur les résultats obtenus dans le cadre de l'assurance-emploi et des programmes d'emploi. Il est important de signaler que le marché du travail local et régional et la situation économique influencent directement la demande en ce qui a trait aux programmes et services de RHDCC. L'an dernier, on a pu assister à une diminution du volume de demandes de prestations d'AE par rapport à l'année précédente et cette situation était attribuable à la vigueur de l'économie et au taux d'emploi record qu'on a connus en 2004-2005.

Indicateurs de résultat stratégique (suite)

INDICATEURS	NIVEAU ACTUEL
Augmentation du revenu des participants visés par des mesures d'emploi actives.	Il y a peu de preuves de gains importants sur le plan du revenu. Légère amélioration du revenu dans le cas des anciens prestataires d'AE visés par des subventions salariales ciblées et, dans une moindre mesure, des mesures de développement des compétences. Légère incidence positive sur le revenu dans le cas des prestataires d'AE (qui occupaient un emploi récemment) visés par des mesures de développement des compétences.*
Proportion moyenne de jeunes Canadiens (âgés de 15 à 24 ans) qui sont aux études ou qui travaillent.	91 %

* Les résultats sont fondés sur les constatations d'évaluations effectuées dans trois provinces (Colombie-Britannique, Québec et Terre-Neuve-et-Labrador) et varient selon le contexte régional et selon le type de programme. Les résultats sont fondés sur une comparaison entre les participants et un groupe comparable de personnes n'ayant pas bénéficié de ces programmes.

Pour plus de renseignements à propos de ces indicateurs de rendement, voir : <http://www11.rhdcc.gc.ca/fr/sm/ps/hrdcc/commun/cpa.shtml>

²⁴ Pour plus de détails à propos de ces initiatives horizontales, voir : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hrdb-rhbd/profil_f.asp

Voici en quoi consistent les principales réalisations du Ministère :

- la réalisation d'un projet pilote visant à améliorer le programme d'assurance-emploi de façon à venir en aide aux travailleurs saisonniers;
- la prolongation des projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés;
- le renouvellement des ententes sur le développement des ressources humaines autochtones, une mesure qui s'inscrit dans le cadre de l'engagement visant à améliorer la qualité de vie des personnes ayant des obstacles à surmonter pour participer pleinement au marché du travail;
- l'émission de 12,7 milliards de dollars de prestations d'assurance-emploi à l'intention des Canadiens, le traitement de 2,85 millions de demandes de prestations d'assurance-emploi et la modernisation du processus de prestation de services aux employeurs et aux Canadiens.

Pour obtenir ce résultat stratégique, RHDCC réalise deux activités de programme, soit : l'assurance-emploi et les programmes d'emploi, dont il est question séparément ci-après.

ASSURANCE-EMPLOI

Indicateurs de programme – assurance-emploi

INDICATEURS	REMARQUES
<p>Pourcentage des demandes initiales et renouvelées qui sont réglées dans un délai de 21 jours suivant la réception de la demande et la date d'enregistrement dans le cas des demandes révisées.</p> <p>Objectif : 85,0 % Résultat : 79,8 %</p>	<p>Cet indicateur a été adopté en avril 2004. Il permet d'évaluer toutes les demandes initiales, renouvelées et révisées et d'évaluer le rendement d'un point de vue interne.</p> <p>L'arrêt de travail dans la fonction publique, en octobre 2004, a empêché RHDCC d'atteindre son objectif et ce, malgré un bon rendement au début de l'exercice financier.</p> <p>On s'attend à une amélioration des résultats. Outre les stratégies en matière de gestion de la charge de travail liées à l'AE, notamment le transfert du traitement des demandes d'AE entre les régions, un certain nombre d'améliorations technologiques sont en voie d'adoption pour améliorer l'efficacité.</p>
<p>Pourcentage des demandes initiales et renouvelées pour lesquelles un paiement ou un avis de non-paiement est donné au prestataire dans un délai de 28 jours suivant la présentation de la demande.</p> <p>Objectif : 80,0 % Résultat : 83,7 %</p>	<p>Cet indicateur permettait antérieurement de mesurer seulement 70 % des demandes de prestations d'AE. Or, en réponse à l'observation du vérificateur général (2003) voulant que cette mesure soit plus englobante, l'indicateur a été modifié de façon à permettre l'évaluation de plus de 90 % des demandes initiales et renouvelées de prestations d'assurance-emploi.</p> <p>L'objectif de 2004-2005 a été dépassé grâce à une stratégie exhaustive de gestion de la charge de travail permettant de minimiser les délais de paiement en période de pointe et les répercussions du conflit de travail dans la fonction publique, en octobre 2004. Cette stratégie prévoyait des mesures pour maximiser la capacité en traitant plus de 14 000 demandes de prestations d'AE par l'intermédiaire des régions, ce qui a entraîné une amélioration du service pour les Canadiens.</p>
<p>Pourcentage d'appels inscrits pour audition devant le Conseil arbitral dans les 30 jours suivant leur réception.</p> <p>Objectif : 90,0 % Résultat : 87,5 %</p>	<p>Le conflit de travail dans la fonction publique a également eu des répercussions sur la rapidité du service dans le cas des appels puisqu'on a dû traiter les paiements de prestations d'AE plutôt que les appels. Les résultats généraux sont quand même très bons puisque l'objectif a été atteint à l'intérieur d'une marge de 5 %.</p> <p>Le Ministère continuera de mettre l'accent sur l'amélioration du rendement dans ce domaine.</p>

Indicateurs de programme – assurance-emploi

INDICATEURS

Pourcentage des dossiers d'appels des clients reçus au Bureau du juge-arbitre dans un délai de 60 jours suivant la date du dépôt de l'appel (date de réception).

Objectif : 100,0 %

Résultat : 96,8 %

Pourcentage des paiements exacts d'assurance-emploi versés, tel que mesuré par le système global de dépistage et calculé selon une moyenne mobile pour une période de 12 mois à l'échelle nationale.

Objectif : 95,0 %

Résultat : 95,5 %

Économies réalisées grâce aux activités de détection en matière d'AE et aux mesures de dissuasion et de prévention.

Objectif : 539,0 millions de \$

Résultat : 432,9 millions de \$

REMARQUES

Dans son rapport de novembre 2003, le Bureau du vérificateur indiquait la nécessité de respecter la réglementation en matière d'AE pour faire en sorte que tous les dossiers d'appels des clients destinés au Bureau du juge-arbitre soient reçus dans les 60 jours suivant la réception de l'appel. Cet indicateur a été adopté en avril 2004.

L'élaboration d'un plan d'action pour 2004-2005 a entraîné une amélioration du rendement à l'échelle nationale. L'objectif n'a pas été atteint en raison du conflit de travail dans la fonction publique, qui a eu une incidence défavorable sur la capacité de traitement des appels. Le Ministère continuera de surveiller les résultats de près et d'intervenir au besoin pour améliorer le rendement.

Le taux d'exactitude a dépassé l'objectif de 95 %. Le Ministère continuera d'améliorer la qualité du traitement des demandes.

Le Ministère a adopté des mécanismes améliorés de reddition de comptes et mis sur pied un comité de la qualité formé de gestionnaires supérieurs pour assurer l'amélioration continue.

Les économies totales liées aux enquêtes et au contrôle représentent 106,1 millions de dollars de moins que les économies prévues. Cette situation est attribuable au fait que le nombre de dossiers générés par voie informatique a été moins élevé que prévu au cours de l'exercice financier. Par ailleurs, la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* a entraîné la suspension temporaire de quelques-uns des programmes de détection informatisés en attendant l'adoption de nouveaux règlements. Cette situation pourrait avoir une incidence sur le rendement en 2005-2006 également.

Pour plus de renseignements à propos de ces indicateurs de rendement, voir : <http://www11.hrsdc.gc.ca/fr/sm/ps/rhdcc/commun/cpa.shtml>

Réalizations par rapport aux priorités

Fournir du soutien aux Canadiens dans les régions où le taux de chômage est élevé grâce à la mise en œuvre et à la surveillance d'un projet pilote de deux ans visant à améliorer l'admissibilité aux prestations d'assurance-emploi dans ces régions pour répondre aux besoins des travailleurs saisonniers.

- RHDCC a lancé un projet pilote d'une durée de deux ans, en juin 2004, afin d'offrir cinq semaines supplémentaires de prestations d'AE aux travailleurs dans les régions où le taux de chômage est élevé (10 % ou plus). Ce projet pilote vise les prestations ordinaires et n'inclut pas les travailleurs indépendants, les pêcheurs, les prestations de maternité, les prestations parentales, les prestations de maladie et les prestations de compassion.
- En février 2005, trois autres projets pilotes dans les régions à chômage élevé ont été annoncés et seront mis en œuvre en 2005-2006. Ces projets serviront à mesurer l'impact sur le marché du travail des mesures suivantes :
 - permettre aux personnes qui arrivent sur le marché du travail ou qui y retournent après une absence prolongée d'obtenir des prestations d'AE après 840 heures de travail (plutôt que 910) lorsqu'il y a un lien avec les programmes d'emploi de l'AE;

- calculer les prestations d'AE selon les « 14 meilleures semaines » de la rémunération sur les 52 semaines précédant la demande de prestations de sorte que le montant des prestations corresponde davantage à la rémunération d'un travail à plein temps pour les personnes qui travaillent de façon intermittente;
- augmenter le seuil dans le cas des personnes qui travaillent tout en recevant des prestations pour qu'elles puissent ou bien gagner 75 \$, ou bien obtenir 40 % des prestations, selon le montant le plus élevé, afin qu'elles puissent rester active sans réduction de leurs prestations.

Améliorer la prestation de services aux Canadiens en normalisant, simplifiant et automatisant les processus Internet, en mettant l'accent sur le libre-service et les options et les services automatisés interactifs pour les particuliers et en donnant aux employeurs la possibilité de remplir les relevés d'emploi sur le Web.

- Le Ministère a poursuivi l'élaboration et la promotion de l'utilisation de services Internet pour offrir un service électronique de bout en bout à ses clients. Ainsi, les Canadiens peuvent maintenant demander des prestations d'AE au moyen de l'application *Appli-Web*, faire réactiver leur demande automatiquement et produire leurs déclarations de quinzaine en ligne.
 - Plus de 1,8 million (85 %) de nouvelles demandes de prestations ont été reçues par voie électronique et 50 % d'entre elles proviennent de divers sites autres que les bureaux de RHDC.
 - L'automatisation du processus de demandes de prestations d'AE remonte à mai 2004 et continue d'être améliorée, ce qui fait que plus de 20 % des demandes de renouvellement sont traitées automatiquement lorsque les clients présentent une demande par voie électronique.
 - Plus de 10 400 entreprises utilisent le Web pour produire leurs relevés d'emploi. En 2004-2005, 560 000 relevés d'emploi ont été émis par voie électronique.
 - En février 2004, le Ministère créait un outil Web permettant à ses clients de soumettre leurs déclarations de quinzaine par Internet. Ainsi, plus de 4,1 millions (20 %) des 22 millions de relevés traités en 2004-2005 ont été reçus par l'intermédiaire de ce nouveau service Internet.
 - Un nouveau service Internet intitulé *Mes renseignements d'assurance-emploi (A.-E.) en direct* a été conçu en 2004-2005. Il permettra aux Canadiens d'examiner leurs renseignements personnels en matière d'assurance-emploi et de modifier leur adresse et leurs données liées au dépôt direct. Cette initiative, qui doit être mise en œuvre au début de 2005-2006, s'inscrit dans le cadre d'un projet d'envergure gouvernementale.

Fournir des renseignements opportuns et valables sur le rendement aux Parlementaires à l'aide d'indicateurs inclusifs et axés sur les clients.

- Pour veiller à ce que le rendement et les réalisations soient conformes aux buts et objectifs de l'organisation, les rapports du Ministère ont été améliorés grâce à diverses modifications apportées aux indicateurs de programme adoptés en avril 2004. Pour plus de détails, voir le tableau sur les indicateurs de programme (page 25).

Améliorer l'exactitude des paiements d'assurance-emploi en améliorant la qualité du traitement des demandes.

- Le régime d'AE affiche un taux d'exactitude de 95,5 % dans le cas des paiements. Le Ministère continuera d'améliorer la qualité du traitement des demandes de prestations. Pour plus de détails, voir le tableau connexe sur les indicateurs de programme (page 25).

- ❑ L'adoption d'un plan triennal de contrôle de la qualité se poursuit et cette mesure donnera lieu à une vérification de la conformité en ce qui a trait aux résultats relativement à la politique en matière de gestion de la qualité.

Améliorer l'intégrité du régime d'assurance-emploi en protégeant les renseignements personnels des clients et l'examen des activités de contrôle pour veiller à ce que les paiements soient versés aux bonnes personnes.

- ❑ En mettant de nouveau l'accent sur la prévention, le Ministère a lancé un programme national de sensibilisation à l'intention des clients de l'assurance-emploi et des employeurs et géré des activités de détection et de contrôle permettant de réaliser des économies de l'ordre de 432,9 millions de dollars.
- ❑ En 2004-2005, le Ministère a mis sur pied une unité nationale de la qualité responsable de l'évaluation et de l'amélioration de la qualité des fonctions d'enquête et qui collabore avec les bureaux régionaux pour déterminer les risques associés aux programmes et pour adopter des stratégies en conséquence.

Programmes à l'appui des priorités

ASSURANCE-EMPLOI – L'AE veille au bien-être des citoyens, à la stabilité économique et à la souplesse du marché du travail en offrant une assistance financière temporaire aux chômeurs canadiens qui sont admissibles en vertu de la partie I de la *Loi sur l'assurance-emploi*.
http://www.rhdcc.gc.ca/fr/passerelles/nav/nav_haut/programme/ae.shtml.

Prestations – Ce programme fournit une assistance financière temporaire aux chômeurs, y compris les pêcheurs ayant le statut de travailleurs indépendants pendant qu'ils cherchent du travail, aux participants à des accords de travail partagé, ainsi qu'aux Canadiens qui doivent s'absenter du travail parce qu'ils sont malades, pour s'occuper d'un nouveau-né ou d'un enfant adopté ou pour prendre soin d'un membre de leur famille gravement malade et qui risque fortement de mourir.

Les activités opérationnelles à l'appui des prestations d'AE sont les suivantes :

Traitement des demandes – Évaluation, calcul et décisions en matière d'AE afin de déterminer l'admissibilité aux prestations et le montant de celles-ci.

Appels – Une disposition de la *Loi sur l'assurance-emploi* prévoit un droit d'appel pour les prestataires, les employeurs et la Commission de l'assurance-emploi. Il existe quatre niveaux d'appels, soit le Conseil arbitral, le Bureau du juge-arbitre, la Cour fédérale et la Cour suprême du Canada.

Enquêtes et contrôle – Mesures de prévention, de détection et de dissuasion et activités de contrôle qui préviennent les abus et la fraude relativement au régime d'assurance-emploi.

Gestion des programmes et amélioration des services – Orientations fonctionnelles et stratégiques, services d'actuariat, mesure du rendement et établissement de rapports connexes et prestation de services aux employeurs, y compris la réduction des cotisations.

Perception des cotisations d'assurance-emploi – Paiements versés à l'Agence du revenu du Canada aux fins de la perception des cotisations d'AE, décisions relatives à l'assurabilité et appels connexes interjetés pour le compte de la Commission de l'assurance-emploi. <http://www.cra-arc.gc.ca>

PROGRAMMES D'EMPLOI

Indicateurs de programme – Programmes d'emploi

INDICATEURS	REMARQUES
<p>Nombre de clients servis par les programmes d'emploi.</p> <p>Objectif : 527 400 Résultat : 463 700</p>	<p>L'objectif relatif aux clients servis (527 400), mentionné dans le RMR de 2004-2005, représentait une projection à l'échelle nationale fondée sur des données historiques sur les clients et les programmes pour inclusion dans le plan de dépenses de l'AE. On a ensuite procédé à l'établissement de cibles avec les partenaires, les régions, les provinces et les territoires signataires d'ententes sur le développement des ressources humaines autochtones, ce qui a donné une cible effective de 485 004. Par rapport à cette cible finale, le résultat relatif aux clients servis correspond à un taux de 96 %.</p> <p>Cet indicateur permet également de prédire la demande en matière de services en ce qui a trait aux programmes d'emploi et, en raison du rendement du marché du travail, la demande pour ces services a été moins élevée que prévu. Le taux national de chômage représentait 0,4 point de pourcentage de moins que celui de 2003 et on a pu assister à une diminution de près de 120 000 demandeurs d'AE au sein de la population générale en 2004-2005 par rapport à l'année précédente. Or, étant donné que les demandeurs constituent la majorité des clients servis (plus de 85 % en 2004-2005), une telle diminution a entraîné une diminution (-30 000) du nombre de prestataires actifs recevant une aide par rapport à l'année précédente.</p> <p>Dans le cas des prestations d'emploi et des mesures de soutien (PEMS), seuls les prestataires actifs sont inclus aux fins de cet indicateur (sauf dans le cas du Québec, où l'indicateur tient également compte des anciens prestataires).</p>
<p>Nombre de clients qui décrochent un emploi ou qui deviennent des travailleurs indépendants à la suite d'une intervention dans le cadre d'un programme d'emploi (financé par le Trésor ou l'assurance-emploi).</p> <p>Objectif : 245 700 Résultat : 225 988</p>	<p>Par ailleurs, comme de nombreux demandeurs présentent maintenant leurs demandes en ligne (<i>Appli-Web</i>), il est plus difficile de les informer de l'accès à des services liés à l'emploi. Pour remédier à la situation, les coordonnées des demandeurs sont communiquées aux prestataires de services de sorte qu'ils peuvent joindre les demandeurs et offrir leurs services. En outre, la fonction <i>Appli-Web</i> peut maintenant servir à informer les demandeurs sur les programmes d'emploi offerts. Il s'agira d'un élément de la stratégie de l'Initiative Service Canada pour les adultes en âge de travailler.</p> <p>La diminution du nombre de clients servis a entraîné une diminution du nombre de clients qui se sont trouvés un emploi à la suite d'une intervention dans le cadre d'un programme d'emploi.</p> <p>Par ailleurs, on a sous-estimé l'incidence de la nouvelle règle (adoptée le 1er avril 2004) qui limite le nombre de clients en fonction des clients ayant bénéficié d'une intervention dans le cadre d'un programme d'emploi dans un délai de 24 semaines. Cette règle a entraîné l'élimination de 4 % des clients employés par rapport au total.</p>
<p>Prestations non versées (partie I de la <i>Loi sur l'AE</i>) en raison de l'embauche de prestataires de l'AE à la suite d'une intervention prévue par la partie II de la <i>Loi sur l'AE</i>.</p> <p>Objectif : 887,0 millions de \$ Résultat : 857,9 millions de \$</p>	<p>Cet indicateur permet de mesurer la valeur monétaire des prestations prévues dans la partie I de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> (Loi sur l'AE) et qui n'ont pas été versées parce que les prestataires sont retournés sur le marché du travail avant la fin de leur période d'admissibilité et après avoir obtenu des PEMS.</p> <p>Tel qu'indiqué dans le <i>Rapport sur les plans et priorités (RPP) 2004-2005</i>, les objectifs en matière de prestations non versées (887,0 millions de dollars) représentaient une prévision nationale basée sur les tendances historiques. L'initiative visant à établir des objectifs conjointement avec les signataires d'ententes sur le développement des ressources humaines autochtones (EDRHA), les régions, les provinces et les territoires a permis d'établir un objectif ultime de 863,63 millions de dollars (après la publication du RPP de 2004-2005). Or, le résultat obtenu quant aux prestations non versées représente 99,3 % de l'objectif ultime.</p>

Indicateurs de programme – Programmes d'emploi

INDICATEURS	REMARQUES
<p>Nombre de jeunes et d'Autochtones qui retournent aux études à la suite d'une intervention dans le cadre d'un programme d'emploi.</p> <p>Objectif : 58 100 Résultat : 55 594</p>	<p>Ces résultats incluent les participants au programme d'emplois d'été pour étudiants (49 000).</p> <p>Or, si on exclut les participants au programme d'emplois d'été pour étudiants, l'objectif était de 8 700 et le résultat obtenu a été de 6 594. Étant donné que l'économie allait bien, un nombre de jeunes plus élevé que prévu a choisi de commencer à travailler (131 % de l'objectif) plutôt que de retourner aux études après une intervention.</p> <p>Par ailleurs, la règle adoptée le 1^{er} avril 2004 et qui permet de déterminer le nombre de clients qui retournent aux études en fonction de ceux qui ont fait l'objet d'une intervention dans le cadre d'un programme d'emploi dans un délai de 24 semaines, a eu pour effet d'éliminer 14 % des clients qui sont retournés aux études.</p>

Pour plus de renseignements à propos de ces indicateurs de rendement, voir :
<http://www11.hrsdc.gc.ca/fr/sm/ps/rhdcc/commun/cpa.shtml>

Réalisations en fonction des priorités

Travailler avec les provinces et les territoires à l'élaboration d'une vision commune relative au marché du travail, qui tient compte des enjeux nouveaux et actuels en la matière.

- En 2004-2005, la collaboration avec les provinces et territoires a donné lieu à la conclusion d'un accord quant aux principes, à la vision et aux objectifs de l'entente-cadre multilatérale proposée sur le marché du travail. Par ailleurs, on a établi six secteurs prioritaires de collaboration, soit l'apprentissage, les compétences en milieu de travail, l'alphabétisation, les Autochtones, les immigrants et les groupes sous-représentés.
- L'Initiative d'innovation du Forum des ministres du marché du travail (FMMT) a été approuvée en novembre 2004 par les sous-ministres du Forum pour offrir aux gouvernements participants la marge de manœuvre dont ils ont besoin pour mettre à l'essai de nouvelles approches et trouver des façons d'améliorer les programmes et services à l'appui de l'apprentissage continu et du développement des compétences pour les Canadiens.

Améliorer l'efficacité des mesures actives d'emploi à aider les Canadiens à se préparer au marché du travail, à obtenir un emploi et à le conserver ainsi qu'à soutenir les employeurs dans la satisfaction de leurs besoins liés au marché du travail.

- Les PEMS et autres programmes et services semblables sont à l'origine de 2 milliards de dollars de dépenses en vertu de la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi* (ce montant inclut les initiatives pancanadiennes). Grâce à ces investissements, près de 393 000 prestataires actifs d'AE et 89 000 anciens prestataires ont obtenu une aide financière et 213 528 d'entre eux ont réussi à se trouver un emploi ou sont devenus des travailleurs indépendants en 2004-2005. Par ailleurs, près de 154 000 clients non assurables ont participé à des programmes d'emploi et reçu des services connexes.
- Le Ministère a également continué de mettre à l'essai des mesures visant à aider les travailleurs âgés à se trouver un emploi ou à garder leur emploi en prolongeant l'Initiative des projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés en y injectant une somme supplémentaire de 5 millions de dollars. Sept provinces et un territoire ont participé à ces projets pilotes. RHDCC a approuvé

26 projets. Les provinces et territoires participants ont évalué les projets qui ont pris fin le 31 mars 2004 et une analyse des constatations est en cours. Un rapport sommaire global faisant état des principales leçons tirées sera rédigé à l'automne et sera utilisé pour élaborer des politiques et programmes à l'intention des travailleurs âgés à l'avenir.

- Une évaluation sommative des prestations d'emploi et des mesures de soutien (PEMS) a été réalisée dans trois provinces, soit la Colombie-Britannique, le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador. D'autres évaluations sont en cours au Nunavut, en Alberta, en Ontario, en Saskatchewan et au Nouveau-Brunswick. Pour connaître les constatations détaillées des évaluations réalisées et dont il est question dans le *Rapport de contrôle et d'évaluation du régime d'assurance-emploi* pour 2004, voir : http://www.rhdcc.gc.ca/fr/ae/rapports/aerce_2004.shtml. De façon générale, les constatations d'évaluation montrent ce qui suit :
 - Il n'y a pas d'incidence marquée sur l'emploi et les revenus. Cependant, lorsqu'on évalue tous les types de clients et les programmes, les PEMS ont une incidence positive modérée pour certains participants, selon le programme, le type de client et l'administration²⁵.
 - Le développement des compétences a une incidence positive sur les revenus et sur l'emploi dans certaines régions dans le cas des prestataires d'AE et les subventions salariales ciblées ont une incidence positive sur les anciens prestataires.
 - La plupart des participants sont satisfaits des programmes.
 - L'incidence et la durée du versement des prestations d'AE chez les prestataires et les anciens prestataires augmentent en fonction du niveau de participation et ce, notamment parce que certaines PEMS prévoient un revenu assurable.
 - Il n'y a pas eu de réduction des paiements d'assistance sociale à l'échelle provinciale mais le taux de participation à certains programmes, surtout les programmes de développement des compétences, a entraîné des réductions dans certaines régions.
 - Les résultats de l'évaluation sommative sont en voie d'examen et ils aideront RHDCC à orienter les PEMS à l'avenir ou à y apporter des améliorations.

Travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor à l'égard du renouvellement des modalités entourant les prestations d'emploi et mesures de soutien.

- Les modalités entourant les PEMS ont été renouvelées dans les provinces et territoires où les PEMS sont offertes en vertu d'ententes gérées conjointement par plusieurs parties et en Ontario, pour une période de deux ans se terminant le 31 mars 2007.

Terminer la mise en œuvre de l'amélioration des compétences individuelles et une structure de présentation de rapports horizontale pour les 13 partenaires du gouvernement du Canada exécutant des programmes dans le cadre de la SEJ.

- En 2004-2005, les programmes et services offerts dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse (SEJ) de RHDCC ont permis d'aider 63 500 jeunes à acquérir de l'expérience de travail et ce, pour un investissement de 187,7 millions de dollars. Parmi les jeunes ayant bénéficié d'une aide, 4 777 ont réussi à se trouver un emploi ou à devenir des travailleurs indépendants dans la période suivant de près leur participation dans le cadre de la SEJ et environ 50 000 d'entre eux ont manifesté leur intention de retourner aux études (y compris 49 000 jeunes ayant participé au

²⁵ Les résultats de l'évaluation sommative varient selon le contexte du marché du travail, le type de programme et le type de client. Les répercussions nettes sont fondées sur une comparaison des participants au programme et d'un groupe comparable de personnes n'ayant pas participé à ces programmes.

programme d'emplois d'été pour étudiants, dans le cadre duquel le retour aux études à temps plein est une condition préalable).

- ❑ RHDC adoptait, à l'automne 2003, la mesure d'intervention intitulée Amélioration des compétences individuelles (ACI) dans le cadre du programme Connexion compétences. Cette mesure permet aux jeunes de suivre des cours de courte durée (jusqu'à concurrence de 12 semaines) pour combler leurs lacunes en matière d'études et de développement des compétences. Étant donné que l'ACI offre un soutien pour la formation, l'accord préalable des provinces et territoire est nécessaire.
 - En 2004-2005, les provinces et territoires ont donné leur accord et la mise en œuvre a débuté dans huit provinces et territoires, soit Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Manitoba, Saskatchewan, Colombie-Britannique, Nunavut et Yukon.
 - Par ailleurs, des discussions sont en cours avec l'Île-du-Prince-Édouard et les Territoires du Nord-Ouest en vue de la mise en œuvre de l'ACI.
- ❑ Pour améliorer encore davantage la mise en œuvre des programmes dans le cadre de la SEJ, RHDC a également collaboré avec d'autres ministères du gouvernement du Canada en vue de l'établissement d'une structure de reddition de comptes horizontale, qui est en voie de mise en œuvre.

Travailler avec les intervenants à de nouvelles directives en matière de politique en vue de la mise en œuvre d'une stratégie renouvelée d'ici le 1^{er} avril 2005.

- ❑ En 2004-2005, les dépenses engagées par RHDC en vertu de la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones (SDRHA) ont atteint 353,2 millions de dollars. Les activités réalisées dans le cadre de cette stratégie ont permis de venir en aide à environ 51 500 Autochtones, dont 15 000 qui ont réussi à se trouver un emploi et 5 675 jeunes autochtones qui sont retournés aux études.
- ❑ Le 1^{er} avril 2005, les 80 ententes de développement des ressources humaines autochtones (EDRHA) avaient été signées pour une période de quatre ans en vertu de la stratégie renouvelée.
- ❑ Après les consultations avec les signataires d'EDRHA, des lignes directrices améliorées ont été élaborées en matière de reddition de comptes pour faire en sorte que la gestion et l'administration des EDRHA soient conformes aux pratiques ministérielles et donnent suite aux recommandations découlant de la plus récente vérification-évaluation des EDRHA, qui a eu lieu en décembre 2004. Il semble que les EDRHA aient une incidence positive, principalement dans le cas des partenariats et des ressources. Cependant, certaines améliorations s'imposent (p. ex., lacunes en ce qui a trait aux systèmes des données administratives, y compris les critères d'évaluation des résultats des programmes, ainsi que les niveaux différents de souplesse opérationnelle selon l'EDRHA). La réponse de la direction prévoit des mesures pour améliorer la clarté et la cohérence en ce qui a trait à la compréhension et à l'application des activités opérationnelles dans le cadre des EDRHA relativement à la conception et à la mise en œuvre des programmes, ainsi que la reddition de comptes axée sur les résultats.

Dans le cadre de l'Initiative visant la garde d'enfants chez les Inuit et les Premières Nations, collaborer avec Développement social Canada, Santé Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada et l'Agence de santé publique du Canada à l'élaboration d'une approche horizontale de l'exécution des programmes autochtones de développement de la petite enfance.

- ❑ En 2004-2005, le financement de l'Initiative visant la garde d'enfants chez les Inuit et les Premières nations atteignait 50 millions de dollars (dépenses de fonctionnement et de programme). Il y avait au total 7 500 places à temps plein subventionnées dans 407 collectivités.
- ❑ Des mesures ont été prises en vue de l'élaboration d'un plan de transition qui permettrait de réunir divers programmes autochtones de développement de la petite enfance pour former un seul programme de développement de la petite enfance et de garde d'enfants à l'intention des Autochtones. Le Ministère continuera de collaborer avec Développement social Canada), Santé Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada et l'Agence de santé publique du Canada en vue de l'élaboration de cette approche horizontale pour l'exécution des programmes de développement de la petite enfance destinés aux Autochtones en 2005-2006.

Conclure des accords de contribution avec les promoteurs des cinq projets relatifs au PCEA qui ont été approuvés et négociés avec huit promoteurs additionnels.

- ❑ L'initiative quinquennale des partenariats pour les compétences et l'emploi des Autochtones (PCEA) (85 millions de dollars) s'inscrit dans le cadre des mesures prises par le gouvernement du Canada pour promouvoir la création d'emploi pour les Autochtones grâce à l'établissement de partenariats. Durant l'année, le Ministère a approuvé un certain nombre de partenariats entre des groupes autochtones, des employeurs du secteur privé, des provinces ou territoires et d'autres ministères du gouvernement fédéral en vue de la mise en œuvre de PECA.
 - Au total, neuf projets de financement ont été approuvés dans le cadre des PECA et des accords de contribution ont été signés avec sept promoteurs de tels projets. Des négociations sont en cours avec les promoteurs de deux autres projets PECA ayant été approuvés.
 - Un plan d'évaluation détaillé a été élaboré dans le cas des PECA.

Mettre en œuvre des politiques pour assurer la continuité des activités du Fonds d'appui, pour soutenir le développement des ressources humaines, la croissance économique et la création/le maintien des emplois dans les CMLO.

- ❑ RHDCC a continué d'appuyer le développement social et économique des collectivités minoritaires de langue officielle conformément aux engagements prévus à l'article 41 de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*.
 - Le programme du Fonds d'appui provisoire a reçu l'approbation du Conseil du Trésor le 31 août 2004 pour mise en œuvre pour la période allant du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005. Par ailleurs, des mesures de soutien opérationnel appropriées ont été élaborées sous forme de nouvelles ententes, de directives opérationnelles et de matériel de formation.
- ❑ Une évaluation formative du Fonds d'appui²⁶ a été réalisée. L'une des principales constatations exigeant une intervention du Ministère était l'aspect dichotomique entre les objectifs du Fonds d'appui et les objectifs des PEMS (la source de financement), principalement en ce qui a trait au développement économique. Pour donner suite aux observations de l'évaluation, RHDCC a élaboré un programme de soutien à long terme pour les collectivités minoritaires de langue

²⁶ http://www11.hrdc-drhc.gc.ca/pls/edd/SP_AH_204_05_04x.html

officielle et la mise en œuvre était prévue pour avril 2005 (voir la priorité suivante liée au Fonds d'appui).

Gérer un processus interministériel de participation communautaire afin d'élaborer des modèles d'exécution de programmes horizontaux pour le soutien à long terme des CLMO.

- En 2004-2005, RHDC a organisé des ateliers de conception de programmes au cours desquels les communautés minoritaires de langue officielle provenant de partout au Canada étaient largement représentées, tout comme les ministères et organismes fédéraux.
- RHDC a également collaboré étroitement avec d'autres ministères clés pour accroître l'incidence horizontale de l'Initiative de partenariat en développement économique communautaire pour les communautés minoritaires de langue officielle. La coprésidence des deux comités nationaux formés de représentants des ministères fédéraux et des communautés minoritaires de langue officielle a été confiée au Bureau du conseil privé (BCP).
- L'Initiative de partenariat et le Fonds d'appui connexe ont été annoncés en 2005 sous forme de programme triennal.
 - Le soutien à long terme pour les collectivités minoritaires de langue officielle a été approuvé.
 - Le Fonds d'appui aux communautés minoritaires de langue officielle, qui offre une aide à plus long terme pour accroître la capacité des communautés dans le domaine du développement des ressources humaines et du développement économique, a été approuvé pour une période de trois ans et le financement a été établi à 12 millions de dollars par année.

Programmes à l'appui des priorités

PROGRAMME D'EMPLOI – Les programmes et services d'emploi sont financés au moyen du Trésor et en vertu de la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi*.

Prestations d'emploi et mesures de soutien (PEMS) – La partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi* autorise la conception et la mise en œuvre de PEMS pour aider les chômeurs à se préparer au marché du travail, à se trouver un emploi et à le conserver et pour venir en aide financièrement aux organisations, aux entreprises et aux collectivités qui offrent des services d'aide à l'emploi. http://www.hrsdc.gc.ca/fr/passerelles/nav/nav_haut/programme/sc.shtml

Transferts en vertu des ententes sur le marché du travail (EMT) – Dans le cadre de la *Loi sur l'assurance-emploi*, des EMT ont été signées avec toutes les provinces et tous les territoires sauf l'Ontario. Sept de ces ententes ont la forme d'ententes de transfert en vertu desquelles cinq provinces et deux territoires ont pris en charge la conception et la prestation des programmes et des services provinciaux/territoriaux tout comme dans le cas des PEMS. RHDC offre les PEMS dans quatre provinces et dans un territoire dans le cadre d'une EMT cogérée, et en Ontario. Les programmes pancanadiens qui continuent de relever de l'administration fédérale permettent de réaliser des activités liées au marché du travail et de relever des défis d'envergure nationale ou multirégionale. Ces activités sont offertes avec l'autorisation du Conseil du Trésor selon les conditions qu'il a approuvées pour les PEMS et pour l'EMT conformément à l'article 63 de la *Loi sur l'assurance-emploi*. <http://www.hrsdc.gc.ca/fr/dgpe/dmt/ententes/edmt.shtml>

Stratégie de développement des ressources humaines autochtones (SDRHA) – La SDRHA est conçue de façon à aider les Autochtones à se trouver un emploi et à le garder, ainsi qu'à

acquérir des compétences en matière de développement des ressources humaines. http://www17.hrdc-drhc.gc.ca/AHRDSInternet/general/public/HomePage1_f.asp

Partenariats sur les compétences et l'emploi des Autochtones (PCEA) – Les PCEA viennent compléter la SDRHA et constituent un programme national visant à favoriser la collaboration entre les groupes autochtones, le secteur privé, les provinces et les territoires. http://www17.hrdc-drhc.gc.ca/AHRDSInternet/general/public/asep/asep_f.asp

Stratégie emploi jeunesse (SEJ) – Les programmes réalisés dans le cadre de la SEJ permettent de faire en sorte que les jeunes canadiens soient bien préparés à accéder à un marché du travail en évolution. Cette stratégie nationale prévoit une vaste gamme d'initiatives dans le cadre de trois programmes, soit Connexion compétences, Expérience emploi été et Objectif carrière. <http://www.youth.gc.ca>

Adaptations au marché du travail et communautés minoritaires de langue officielle :

Travail partagé – L'option Travail partagé permet aux employeurs de maintenir des travailleurs en poste et d'éviter des mises à pied pendant des ralentissements temporaires, tout en permettant aux employés de maintenir leurs compétences.

http://www.rhdcc.gc.ca/fr/dgpe/dis/cia/subventions/tp/descf_tp.shtml

Communautés minoritaires de langue officielle – RHDCC fournit du financement à des organisations désignées comme étant des communautés minoritaires de langue officielle, aux Regroupements de développement économique et d'employabilité (RDEE) et aux Comités de l'employabilité et du développement économique communautaire (CEDEC), grâce à des accords de contribution. Le financement assure la continuité des activités des organisations qui favorisent le développement des ressources humaines, la croissance économique, la création d'emploi et le maintien en poste au sein des communautés minoritaires de langue officielle.

http://www.hrsdc.gc.ca/fr/passereles/nav/nav_haut/programme/scmllo.shtml

Ressources financières et humaines 2004-2005			
DÉPENSES BRUTES (EN MILLIONS DE DOLLARS)	DÉPENSES PRÉVUES	AUTORITÉS	DÉPENSES RÉELLES
Dépenses de fonctionnement brutes	854,9	829,6	821,5
Subventions et contributions non législatives	535,1	508,5	477,5
Paiements de transfert législatifs	0,2	0,1	0,1
Total des dépenses brutes	1 390,2	1 338,2	1 299,1
Prestations de revenu versées en vertu de l'assurance-emploi (partie I)	13 527,8	13 180,0 ^a	12 681,3
Assurance-emploi (partie II) – Prestations d'emploi et mesures de soutien	2 092,9	2 044,7 ^a	2 010,8
Total des prestations d'assurance-emploi	15 620,7	15 224,7	14 692,1
Paiements des rentes sur l'État et du régime d'assurance de la fonction publique	55,2	55,3	55,1
Total	17 066,1	16 618,2	16 046,3
ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	10 214	9 432	9 432

a. Les données d'assurance-emploi représentent les prévisions du Budget 2005.

Résultat stratégique



Compétitivité et productivité accrues des milieux de travail canadiens grâce à des mesures favorisant l'investissement dans les compétences, de même que la reconnaissance et l'utilisation des compétences

Il est essentiel d'améliorer la compétitivité des milieux de travail canadiens si l'on veut assurer la prospérité future du Canada et offrir une meilleure qualité de vie à ses citoyens. Il faut absolument être en mesure de répondre aux besoins des employeurs et des travailleurs. Pour assurer l'atteinte de cet objectif stratégique, le Ministère accorde la priorité aux compétences en milieu de travail et, plus précisément, aux conseils sectoriels, à l'apprentissage, à la mobilité des travailleurs, à la reconnaissance des titres de compétence étrangers, ainsi qu'à la compilation et à la diffusion de données sur le marché du travail.

La Stratégie des compétences en milieu de travail est une composante majeure de la stratégie de développement du capital humain de RHDCC et elle a été annoncée dans le budget de 2005²⁷. Elle vise à

encourager l'amélioration et l'utilisation des compétences en milieu de travail afin que les Canadiens puissent satisfaire continuellement aux exigences des milieux de travail en évolution.

Le Ministère, en collaboration avec des partenaires tels que les conseils sectoriels, les employeurs, les syndicats et les gouvernements provinciaux et territoriaux, fait la promotion de l'apprentissage lié au milieu de travail, de l'acquisition et de la reconnaissance de compétences en milieu de travail, de manière à tenir compte des réalités d'un marché du travail en évolution. RHDCC gère deux

Indicateurs de résultat stratégique

INDICATEURS	NIVEAU ACTUEL
Coût unitaire de la main-d'œuvre, productivité du travail et taux de rémunération horaire	En 2004-2005, le coût unitaire de la main-d'œuvre a augmenté de 0,9 %, la productivité de la main-d'œuvre a augmenté de 1 % et le taux de rémunération horaire a augmenté de 2 %.
Pourcentage de la main-d'œuvre adulte ayant participé à des activités de formation liées à l'emploi	34,7 % (2002)
Pourcentage de la main-d'œuvre adulte ayant participé à des activités de formation liées à l'emploi financées par l'employeur	25 % (2002)
Rémunération des nouveaux immigrants diplômés de l'université en proportion de la rémunération des diplômés universitaires nés au Canada	(2000) femmes 64 %, hommes 62 %, total 65 %
Pour plus de renseignements à propos de ces indicateurs de rendement, voir : http://www11.hrsdc.gc.ca/fr/sm/ps/rhdcc/commun/cpa.shtml	

²⁷ <http://www.fin.gc.ca/budtoctf/2005/budlistf.htm>

initiatives horizontales²⁸ pour favoriser ce résultat stratégique : le Programme des conseils sectoriels et la Reconnaissance des titres de compétence étrangers.

Les principales réalisations pour 2004-2005 se rapportent à l'élaboration de la Stratégie des compétences en milieu de travail du gouvernement du Canada, qui sera adoptée entre 2005-2006 et 2007-2008.

Indicateurs de programme

INDICATEURS	REMARQUES
<p>Pourcentage du marché du travail représenté par les conseils sectoriels nationaux.</p> <p>Objectif : 40,0 % Résultat : 47,4 %</p>	<p>Le nombre total de conseils sectoriels a été porté à 30 en 2004-2005, soit 47,4 % du marché du travail. L'augmentation de 7,4 points de pourcentage survenue au cours du dernier exercice est attribuable à la création de nouveaux conseils sectoriels, soit le Conseil pour le secteur bénévole et communautaire, le Conseil canadien de l'industrie de l'alimentation et le Conseil canadien sectoriel de la police.</p>
<p>Nombre de travailleurs de métier qui ont reçu un certificat portant le sceau rouge.</p> <p>Objectif : 13 000 par année Résultat : 17 801 (année civile 2004)</p>	<p>Les données communiquées directement aux Partenariats en ressources humaines (PRH) par les provinces et territoires montrent que 17 801 gens de métier ont reçu un certificat portant le sceau rouge après un apprentissage et une accréditation.</p>

Pour plus de renseignements à propos de ces indicateurs de rendement, voir : <http://www11.hrsdc.gc.ca/fr/sm/ps/rhdcc/commun/cpa.shtml>

Réalisations en fonction des priorités

Élaborer le cadre de la Stratégie des compétences en milieu de travail, comprenant des objectifs, des orientations stratégiques et des mesures visant à répondre aux besoins nouveaux et actuels en matière de compétences du marché du travail canadien et des milieux de travail de l'ensemble du pays.

- En 2004-2005, plus de 350 consultations ont été organisées avec des intervenants en milieu de travail (employeurs, syndicats, associations d'employeurs et d'employés, représentants des provinces et territoires, instituts de recherche sur les politiques, organismes de développement locaux et régionaux, conseils sectoriels et groupes autochtones) dans le cadre de plus d'une cinquantaine de séances de consultation organisées à l'échelle du Canada. Ces consultations ont permis de déterminer et de définir les tendances, objectifs, priorités et initiatives possibles pour régler les problèmes liés aux compétences en milieu de travail.
- Ces consultations ont éclairé l'élaboration de la Stratégie des compétences en milieu de travail, qui comporte trois initiatives, soit :
 - la Stratégie des métiers et de l'apprentissage – une initiative à long terme comportant plusieurs volets et visant à susciter l'intervention et l'amélioration de la cohérence entre les nombreux secteurs régissant le perfectionnement des gens de métier au Canada. Elle vise à renforcer l'apprentissage et à faire en sorte que le système continue d'évoluer en réponse aux besoins des employeurs, des travailleurs et des gouvernements;
 - l'Initiative d'innovation en matière de compétences en milieu de travail – une initiative qui permettra d'appuyer les projets axés sur l'établissement de partenariats pour mettre à l'essai

²⁸ Pour plus de détails à propos de ces initiatives horizontales, voir : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hrdb-rhbd/profil_f.asp

et évaluer des approches innovatrices axées sur les résultats pour le développement des compétences des travailleurs canadiens;

- le Groupe de partenaires du milieu de travail – une initiative qui permettra de réunir des représentants de l'industrie, des établissements d'enseignement et du gouvernement pour intégrer le lieu de travail au système d'apprentissage du Canada et pour offrir aux employeurs, aux syndicats et au gouvernement du Canada une tribune pour l'échange de points de vue et de renseignements;
- RHDCC et Citoyenneté et Immigration Canada ont dirigé conjointement 13 autres ministères fédéraux pour assurer la coordination de la politique et de la programmation en ce qui a trait à l'intégration du marché du travail dans le cas des immigrants.

Travailler avec les conseils sectoriels et le système d'apprentissage pour veiller à ce que les exigences en matière de compétences des employeurs soient satisfaites et qu'ils aient accès à un vaste bassin de travailleurs talentueux et qualifiés.

- RHDCC a géré plus de 200 accords de contribution distincts conclus avec les conseils sectoriels, pour un montant total de 55,5 millions de dollars.
- Le Ministère a accueilli, en collaboration avec Ressources naturelles Canada, le Symposium sur les compétences en ressources naturelles, qui a offert une tribune au programme des conseils sectoriels en vue de la promotion de l'approche sectorielle auprès des principaux intervenants dans le domaine des ressources naturelles (le programme prévoit créer un nouveau conseil sectoriel dans le domaine des ressources naturelles d'ici deux ans) et présenté des initiatives pour régler les problèmes précis liés aux ressources humaines dans ces secteurs.

Promouvoir l'apprentissage et la formation dans les métiers spécialisés auprès des employeurs, des syndicats et des participants éventuels afin d'augmenter le nombre d'apprentis et de faciliter la mobilité dans tout le pays.

- Le Ministère a créé un Fonds d'infrastructure des centres de formation (FICF) grâce à un projet pilote d'une durée de trois ans financé à hauteur de 25 millions de dollars afin d'aider les centres de formation gérés par des syndicats et des employeurs et leur permettre d'acheter de l'équipement technique utilisé pour la formation des gens de métier, de façon à ce que les travailleurs acquièrent les compétences requises pour effectuer leur travail.
- On a nommé un conseiller ministériel indépendant chargé de consulter les entreprises privées et les intervenants du monde du travail, ainsi que les provinces et territoires, quant aux problèmes liés à l'apprentissage et qui relèvent du fédéral, soit la participation des Autochtones à des séances d'apprentissage, les mesures que le gouvernement du Canada pourrait adopter pour appuyer l'apprentissage grâce à ses propres activités, les problèmes de mobilité auxquels sont confrontés les employeurs, les apprentis et les manœuvres, ainsi que l'amélioration de la mobilité interprovinciale. Le conseiller devrait présenter son rapport en 2005-2006.

Soutenir les groupes professionnels œuvrant dans tout le pays afin d'élaborer des outils et des processus d'évaluation et de reconnaissance justes et équitables pour faciliter l'entrée des travailleurs formés à l'étranger dans le marché du travail canadien.

- Les processus et outils permettant de reconnaître les titres de compétence de travailleurs formés à l'étranger ont été améliorés, dans le cas des médecins, des infirmières et des ingénieurs.

- ❑ RHDCC a collaboré avec le Forum des politiques publiques pour concevoir une enquête auprès des employeurs afin d'aborder la question de l'immigration, de la reconnaissance des titres de compétence étrangers et de l'emploi.
- ❑ Le Ministère a poursuivi ses travaux avec les provinces et territoires en vue de l'élaboration de processus nationaux justes et transparents pour intégrer les travailleurs formés à l'étranger dans le marché du travail canadien.
- ❑ Le nouveau Système relatif aux travailleurs étrangers a été conçu de façon à appuyer les opérations du programme en améliorant le service offert aux employeurs et en facilitant le traitement des demandes visant des travailleurs étrangers. Ce système permet au programme d'assurer un suivi quant aux données provenant des demandes d'employeurs et visant des opinions liées au marché du travail et de conserver un dossier de la décision connexe qui a été prise.

Programmes à l'appui des priorités

COMPÉTENCES EN MILIEU DE TRAVAIL – L'activité de programme Compétences en milieu de travail favorise la collaboration de partenaires de l'industrie et d'intervenants aux fins de la détermination et de la promotion du développement des compétences en milieu de travail, de manière à tenir compte de la réalité des milieux de travail canadiens dans un marché du travail en évolution. Cette activité de programme permet l'élaboration et la diffusion de l'information et des connaissances essentielles au bon fonctionnement du marché du travail d'un point de vue national, régional et local.

Programme des conseils sectoriels – Le Programme des conseils sectoriels fait progresser les partenariats avec l'industrie et le système d'apprentissage afin de veiller à ce que les Canadiens possèdent les compétences et les connaissances dont ils ont besoin en milieu de travail.
http://www.hrsdc.gc.ca/fr/passrelles/nav/nav_haut/programme/ips.shtml

Classification nationale des professions (CNP) – Le système CNP est un système de base utilisé pour compiler, analyser et communiquer des renseignements à propos des professions exercées au sein de l'économie canadienne. Il s'agit d'un des outils utilisés par RHDCC pour communiquer aux Canadiens les renseignements dont ils ont besoin pour acquérir les compétences et connaissances nécessaires en vue de jouer un rôle actif et soutenu sur le marché du travail.
<http://www23.hrdc-drhc.gc.ca/2001/f/generic/welcome.shtml>

Initiatives en matière d'apprentissage et de mobilité de la main-d'œuvre – Ces initiatives visent à travailler avec des intervenants clés du milieu de l'apprentissage, y compris les gouvernements provinciaux et territoriaux, dans le but de trouver des solutions visant à assurer une offre adéquate de travailleurs de métiers spécialisés et de permettre aux travailleurs canadiens qualifiés d'exercer leur profession partout au Canada.
http://www.hrsdc.gc.ca/fr/passrelles/nav/nav_haut/programme/imammo.shtml

Programme des normes interprovinciales (Sceau rouge) – Le Programme de Sceau rouge est réalisé en collaboration avec le Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage. Il facilite la mobilité interprovinciale des travailleurs qualifiés grâce à l'harmonisation des exigences et à l'accréditation des gens de métier en fonction d'analyses, de normes et d'examens interprovinciaux.
http://www.rhdcc.gc.ca/asp/passrelle.asp?hr=fr/pip/prh/sceaurouge/sr_index.shtml&hs=apx

Initiative sur les compétences essentielles et l'alphabétisation en milieu de travail –

Cette initiative aide les Canadiens à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour faire face à leur vie personnelle et professionnelle. Elle vise à améliorer les compétences des Canadiens qui accèdent au marché du travail ou qui y sont déjà.

http://www.rhdcc.gc.ca/asp/passerelle.asp?hr=fr/pip/prh/competences_essentielles/competences_essentielles_index.shtml&hs=sxc

Programme de reconnaissance des titres de compétence étrangers – Ce programme offre une aide financière et stratégique à des partenaires (y compris les provinces et territoires, les conseils sectoriels, les organismes de réglementation, les organismes représentant des immigrants et les établissements d'enseignement postsecondaire) afin de les aider à adopter une approche pancanadienne pour évaluer et reconnaître les titres de compétence étrangers de personnes œuvrant dans certains domaines de l'économie pour faciliter leur entrée et leur mobilité au sein du marché du travail canadien.

Programme des travailleurs étrangers – Le Programme des travailleurs étrangers vise à améliorer le marché du travail canadien en faisant en sorte que les travailleurs formés à l'étranger soient admis au Canada pour occuper des emplois ou combler des postes qui ne sont pas déjà comblés par des Canadiens. http://www.rhdcc.gc.ca/fr/passerelles/nav/nav_haut/programme/te.shtml

Information sur le marché du travail (IMT) – L'IMT est un service qui aide les utilisateurs (y compris les travailleurs et les personnes en chômage) à se trouver un emploi ou à changer d'emploi, les intervenants dans le domaine professionnel, les prestataires de services d'emploi, les employeurs, les groupes d'intervenants dans le domaine du travail, les établissements de formation et les organismes de développement communautaire) à planifier le marché du travail ou les transitions professionnelles. http://www.rhdcc.gc.ca/fr/passerelles/nav/nav_haut/programme/imt.shtml

Ressources financières et humaines 2004-2005			
DÉPENSES BRUTES (EN MILLIONS DE DOLLARS)	DÉPENSES PRÉVUES	AUTORITÉS	DÉPENSES RÉELLES
Dépenses de fonctionnement brutes	44,7	57,2	57,0
Subventions et contributions non législatives	30,9	23,2	16,8
Total des dépenses brutes	75,6	80,4	73,8
Assurance-emploi (partie II) – Prestations d'emploi et mesures de soutien	64,7	48,1 ^a	43,0
Total	140,3	128,5	116,8
ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	521	628	628

a. Les données d'assurance-emploi représentent les prévisions du Budget 2005.

Résultat stratégique



Grâce à l'accès à l'apprentissage, les Canadiens peuvent participer pleinement à la vie économique fondée sur le savoir et à la société

L'apprentissage est essentiel à quiconque veut se trouver un emploi, toucher un revenu plus élevé, s'épanouir sur le plan personnel et s'engager dans la société et la collectivité. Au Canada, les compétences et l'apprentissage continu sont liés à la croissance économique, à l'amélioration de la compétitivité et de la productivité, à des résultats plus satisfaisants sur le plan social et à une meilleure qualité de vie pour tous les Canadiens. Le fait de bâtir une société qui veille à la promotion de l'apprentissage continu et à l'instauration d'un marché du travail dynamique est une composante essentielle de la stratégie du pays en matière de capital humain.

Pour aider les Canadiens à faire des études et à acquérir les connaissances et compétences dont ils ont besoin pour participer pleinement à la vie économique fondée sur le savoir et à la société, RHDCC a investi dans les compétences et l'apprentissage en 2004-2005 en appuyant une culture axée sur l'apprentissage continu, en facilitant l'accès à des possibilités d'apprentissage en offrant une aide financière aux étudiants actuels et des mesures visant à encourager les Canadiens à épargner en vue des études postsecondaires, à la promotion de la sensibilisation et au renforcement de la capacité des principaux intervenants. Par ailleurs, RHDCC travaille en collaboration avec d'autres ministères fédéraux dans le cadre de deux initiatives

Indicateurs de résultat stratégique

INDICATEURS	NIVEAU ACTUEL		
Pourcentage de la population ayant un diplôme d'études postsecondaires (2004)	25 à 34 ans = 53,3 % 35 à 64 ans = 41,8 % 25 à 64 ans = 44,6 %		
Pourcentage de la population adulte (âgée entre 25 et 64 ans) ayant pris part à des activités d'apprentissage pour les adultes	36,7 % (2002)		
Participation à des études postsecondaires des 18 à 21 ans, par famille, après quartile du revenu net d'impôt lorsque le jeune avait 16 ans (2001)	Revenu familial après quartile du revenu net	Participation à des études postsecondaires	
		Université	Collège
	Le plus bas	21 %	30 %
	De faible à moyen	25 %	32 %
	De moyen à supérieur	30 %	37 %
	Le plus élevé	38 %	30 %
Général	29 %	32 %	
Pourcentage d'adultes ayant fréquenté l'université ou le collège (âgés de 25 à 34 ans)	9,1 % (2004)		

horizontales²⁹ (le Programme national d'alphabétisation et le Programme canadien de prêts aux étudiants) et contribue à quatre fondations³⁰.

En 2004-2005, RHDCC a collaboré avec ses partenaires pour obtenir les résultats suivants :

- les modifications législatives, réglementaires et celles liées aux politiques nécessaires pour donner suite aux mesures annoncées dans le budget de 2004, notamment l'amélioration du Programme canadien de prêts aux étudiants et l'amélioration du Programme de subvention canadienne pour l'épargne-études, ainsi que la création du nouveau Bon d'études canadien;
- une initiative prévue dans le budget de 2005 permettra la radiation des prêts directs dans le programme de prêts aux étudiants en cas d'invalidité permanente ou de décès, ou de l'invalidité d'un emprunteur (mise en œuvre en 2005-2006);
- le Ministère a élaboré un diagnostic et un cadre stratégique dans le cadre d'une stratégie globale sur l'alphabétisation et les compétences essentielles;
- des progrès ont été réalisés pour l'élaboration de la Réponse du gouvernement fédéral au rapport du Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées intitulé *Accroître l'alphabétisation des adultes : La nécessité d'une action pancanadienne*³¹;
- on a offert un soutien visant des possibilités d'apprentissage à environ 126 000 Canadiens grâce à la SCÉÉ et à 455 000 autres grâce au PCPÉ. Environ 30 % des Canadiens âgés de moins de 18 ans sont actuellement bénéficiaires d'un Régime enregistré d'épargne-étude et reçoivent une SCÉÉ comparativement à 4,1 % au moment de la création du programme, en 1998;
- le taux de satisfaction global est de 90 % dans le cas des programmes de subvention et de contribution et de 88 % dans le cas du programme de la SCÉÉ³².

Indicateurs de programme

INDICATEURS	REMARQUES
Nombre de Canadiens qui ont pu entreprendre des études grâce au Programme canadien de prêts aux étudiants.	Environ 345 000 étudiants ont obtenu des prêts et profité d'une bonification d'intérêt pendant leurs études et 110 000 étudiants à temps plein ont bénéficié d'une bonification d'intérêt pour des prêts antérieurs.
Objectif : s.o.* Résultat : 455 000	En 2004-2005, on a accordé plus de 1,64 milliard de dollars de prêts dans le cadre du PCPÉ, 64 447 millions de dollars de Subventions canadiennes pour l'épargne-études et 180 millions de dollars de bonification d'intérêts.

²⁹ Pour plus de renseignements, voir : <http://www11.hrsdc.gc.ca/fr/sm/ps/rhdcc/pim/publications/rapports/9999-012005/page00.shtml>

³⁰ Pour plus de renseignements, voir : <http://www11.hrsdc.gc.ca/fr/sm/ps/rhdcc/pim/publications/rapports/9999-012005/page00.shtml>

³¹ Pour plus de renseignements, voir : <http://www.rhdcc.gc.ca/fr/sm/comm/rapports/alphabetisation/index.shtml>

³² Le programme des subventions et contributions incluait le Programme national d'alphabétisation, le Programme des initiatives d'apprentissage, le Bureau des technologies d'apprentissage et la Mobilité académique internationale.

Indicateurs de programme

INDICATEURS	REMARQUES
<p>Pourcentage de Canadiens âgés entre 0 et 17 ans qui sont bénéficiaires d'un Régime enregistré d'épargne-études et qui ont reçu une Subvention canadienne pour l'épargne-études.</p> <p>Objectif : 32 % Résultat : 30 %</p>	<p>L'objectif de 32 % était fondé sur un taux de participation accrue en ce qui a trait au paiement de la SCÉÉ dans le cas des familles à faible et à moyen revenu depuis juillet 2005. Les enfants avaient droit à ces taux plus élevés à compter de janvier 2005 mais ne recevront pas de paiement avant la fin de l'année. À ce moment, on prévoit une augmentation de ce pourcentage, qui se rapprochera davantage de l'objectif.</p> <p>De plus, la diminution du taux d'économies personnelles des Canadiens en 2004, qui a atteint son niveau le plus bas depuis les années 30, indique des modifications apportées au comportement des particuliers qui pourraient avoir eu une incidence sur les contributions à la SCÉÉ. Le taux d'économies personnelles en 2004 était de 0,4 %, comparativement à 1,4 % en 2003.</p>
<p>Nombre de Canadiens qui ont fait des études grâce à la Subvention canadienne pour l'épargne-études.</p> <p>Objectif : 120 000 Résultat : 126 000 (2004-2005)</p>	<p>Le programme de la SCÉÉ a permis de verser 426 millions de dollars de subventions à plus de 1,6 million de bénéficiaires de REÉÉ en 2004-2005, ce qui correspond à plus de 2 milliards de dollars d'économies personnelles (subventions, contributions et revenus) pour l'éducation postsecondaire des enfants durant l'année. Depuis la création du programme, en 1998, le gouvernement du Canada a versé 2,4 milliards de dollars de subventions, ce qui correspond à plus de 15 milliards de dollars d'économies personnelles par les Canadiens pour l'éducation postsecondaire de leurs enfants.</p>
<p>Nombre de réseaux d'apprentissage communautaires.</p> <p>Objectif : 160 en décembre 2004 Résultat : 135</p>	<p>Les retards opérationnels dans le processus de demande ont donné lieu à la création de 135 réseaux d'apprentissage communautaires (22 en 2004-2005) plutôt qu'aux 160 prévus initialement. Les procédures de demande ont été modifiées depuis pour accélérer le processus.</p>
<p>Pourcentage de toutes les demandes de prêts aux étudiants traitées après la réception de documents complets.</p> <p>Objectif : 80 % dans un délai d'un jour 100 % dans un délai de deux jours Résultat : 98,7 % dans un délai d'un jour 100 % dans un délai de deux jours</p>	<p>Le PCPÉ a dépassé ses objectifs en matière de traitement des prêts en collaborant avec le Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE) en vue de l'adoption de nouvelles technologies d'imagerie. Cette mesure a donné lieu à une diminution du délai de traitement des documents et des demandes de prêts. Le CSNPE a également amélioré la formation continue de ses employés et ses communications avec les emprunteurs pour faire en sorte que les documents de demande de prêts soient remplis correctement et en temps opportun.</p> <p>Il convient de signaler que cette mesure ne vise que les délais de traitement des prêts dans le cadre du PCPÉ et non les délais de traitement des programmes provinciaux et territoriaux de prêts aux étudiants.</p>

a. Le *Rapport sur les plans et priorités de 2004-2005* de RHDCC ne renferme pas d'objectif pour cet indicateur. La quantité de base de 2002-2003 (515 500) a été utilisée mais la prévision appropriée aurait dû être de 470 000.

Pour plus de renseignements à propos de ces indicateurs de rendement, voir :

<http://www11.rhdcc.gc.ca/fr/sm/ps/rhdcc/pim/publications/rapports/9999-002005/page00.shtml>

Réalizations par rapport aux priorités

Mettre en œuvre les améliorations au Programme canadien de prêts aux étudiants, y compris apporter aux lois et aux règlements les modifications nécessaires.

- RHDCC a collaboré avec ses partenaires pour élaborer les modifications nécessaires dans le cas des politiques et des règlements en vue d'apporter les améliorations prévues dans le budget de 2004 en ce qui a trait au PCPÉ, c'est-à-dire :

- augmenter le plafond mensuel de 165 \$ à 210 \$, inclure les ordinateurs dans les dépenses admissibles et prolonger l’admissibilité au Programme canadien de prêts aux étudiants de façon à inclure plus d’étudiants de familles à revenu moyen en réduisant le montant requis de la part des parents sous forme de contributions;
 - créer une Subvention canadienne d’accès dans le cas des étudiants de familles à faible revenu et dans le cas des étudiants souffrant d’une incapacité permanente;
 - accroître l’admissibilité à l’exemption d’intérêt et augmenter le montant maximal de réduction de la dette en cours de remboursement de 20 000 à 26 000 \$.
- ☐ Autres réalisations et activités se rapportant à cette priorité :
- Une initiative prévue dans le budget de 2005 permettra la radiation d’une dette contractée dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants par un étudiant à temps plein ou à temps partiel en cas de décès ou d’incapacité permanente de ce dernier (mise en œuvre en 2005-2006).
 - Grâce à ses services en ligne, le site Web *CibleÉtudes* (www.cibleetudes.ca) a permis de venir en aide à environ 1,3 million de Canadiens pour le choix et le financement de leurs études.
 - L’engagement prévu dans le budget de 2004 en ce qui a trait à l’examen d’une politique fédérale-provinciale-territoriale sur la gestion de la dette et aux mesures d’aide destinées aux étudiants à temps partiel a été respecté.
- ☐ RHDC a procédé à une évaluation formative du PCPÉ³³ en 2004-2005. Les constatations de cette évaluation sont les suivantes :
- le nouveau modèle de prestation de services (prêts consentis directement par le gouvernement fédéral aux étudiants) a été conçu et appliqué dans les délais prévus;
 - l’intégration des processus de prêts provinciaux et fédéraux a simplifié le processus global et amélioré les communications avec les étudiants; cependant, dans le cas des provinces non participantes, on a pu constater que le rôle du gouvernement fédéral est moins clair dans le cas du nouveau modèle de prestation de services. Les communications entre les responsables du programme fédéral et des programmes provinciaux pourraient également être améliorées;
 - les données administratives liées au programme étaient insuffisantes pour déterminer l’incidence des prêts et subventions sur l’éducation postsecondaire et sur l’obtention de diplômes. Les représentants du PCPÉ et des provinces ont insisté sur la collecte de données plus appropriées et sur l’échange des renseignements.
- ☐ En réponse à ces constatations :
- Le Ministère continuera de négocier avec les provinces et territoires en vue du regroupement des programmes de prêt fédéral et provinciaux de façon à améliorer le service offert aux étudiants. Une entente d’intégration a été négociée avec le Nouveau-Brunswick en 2005, la quatrième province à incorporer la gestion du programme provincial de prêts aux étudiants dans le contexte du PCPÉ;
 - les nouvelles Subventions d’accès Canada, annoncées dans le budget de 2004, contribueront à améliorer l’accès aux études postsecondaires dans le cas des étudiants provenant de familles à faible revenu et des étudiants ayant une incapacité permanente;
 - la récente augmentation du plafond des prêts contribuera à offrir du financement supplémentaire aux personnes dans le besoin;
 - RHDC a collaboré avec les prestataires de services et les provinces participantes en vue de l’élaboration d’initiatives permettant d’améliorer les données accessibles dans le cadre du programme;

³³ Ce rapport n’a pas encore été publié. Pour plus de renseignements, voir : http://www11.hrdc-drhc.gc.ca/pls/edd/v_reportf.report_index?p_site=EDD&O=3

- des mesures seront prises par l'intermédiaire du Comité consultatif intergouvernemental sur l'aide financière aux étudiants, afin d'améliorer les communications et l'échange de renseignements entre les provinces et le gouvernement fédéral.

Améliorer la Subvention canadienne pour l'épargne-études et élaborer et mettre en œuvre le Bon d'études canadien, y compris apporter aux règlements les modifications nécessaires.

- RHDC a collaboré avec ses partenaires pour élaborer les modifications législatives et réglementaires nécessaires en vue de l'adoption de la nouvelle Loi canadienne sur l'épargne-études, un engagement du budget de 2004 qui a reçu la sanction royale le 15 décembre 2004. Cette loi fait état :
 - du nouveau Bon d'études canadien (BEC), qui permet d'accorder une subvention aux familles à faible revenu admissibles pour les encourager à économiser en vue de l'éducation postsecondaire de leurs enfants;
 - des améliorations au Programme de la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCÉÉ) en vue d'accroître le taux de correspondance des subventions en ce qui a trait aux contributions versées aux enfants de familles à faible et à moyen revenu;
 - le pouvoir d'accorder la prestation de service pour des subventions provinciales à l'épargne-études, notamment la mise en œuvre du Centennial Education Savings Plan de l'Alberta (ACESP). Le Ministère a par la suite conclu une entente avec la province de l'Alberta en vue de l'administration de l'ACESP pour le compte de la province à compter de 2005, selon le principe de recouvrement des coûts.

Améliorer le soutien aux apprenants adultes en appuyant de nouveaux partenariats en matière d'alphabétisation, en élargissant les Réseaux d'apprentissage communautaires et en mettant à l'essai des approches novatrices pour surmonter les obstacles non financiers à l'apprentissage.

- RHDC a aidé 22 communautés canadiennes à établir de nouveaux Réseaux d'apprentissage communautaires (135 à ce jour) et environ 35 % d'entre eux visent des personnes vivant dans les régions du Nord, des régions rurales et d'autres régions non métropolitaines.
- Le Ministère a appuyé diverses activités d'apprentissage et d'alphabétisation pour les adultes :
 - deux cent trente-trois nouvelles initiatives d'alphabétisation ont été mises en place à l'échelle du Canada pour promouvoir l'échange de renseignements, améliorer l'accès, élaborer du nouveau matériel d'alphabétisation, stimuler la recherche et l'innovation et développer les capacités et 28 initiatives d'alphabétisation en milieu de travail ont été financées;
 - des examens provinciaux et territoriaux conjoints des projets ont été organisés dans chaque administration en ce qui a trait aux propositions de projet dans le cadre du Programme national d'alphabétisation;
 - des lignes directrices en matière de recherche sur l'alphabétisation ont été élaborées en fonction de six priorités, soit accroître les recherches sur l'alphabétisation des Autochtones, l'alphabétisation des francophones, appuyer la recherche dans la pratique, la reddition de comptes et l'efficacité dans le contexte de l'alphabétisation, l'accessibilité des connaissances et la mise sur pied d'un groupe consultatif responsable des recherches;
 - des plans d'action en matière d'alphabétisation familiale ont été élaborés dans presque toutes les provinces et tous les territoires pour les communautés minoritaires de la langue officielle;
 - deux projets pilotes de centres de soutien aux apprenants ont été réalisés, le premier à St. Christopher House et le deuxième au Seneca College, afin de trouver des solutions pour surmonter les obstacles non financiers en ce qui a trait à l'apprentissage des adultes.

- ❑ RHDC investit dans des enquêtes nationales, mène des recherches et fournit des preuves dans un certain nombre de domaines. Ainsi, il a participé activement à des recherches sur les approches axées sur les avoirs (p. ex., *Savoir en banque*), les antécédents en matière d'apprentissage (p. ex., l'Enquête auprès des jeunes en transition), ainsi que la formation en milieu de travail (p. ex., l'Enquête sur l'éducation et sur la formation des adultes). Le Ministère a également financé une augmentation de la taille de l'échantillon pour les principaux groupes de la population en ce qui a trait à l'Enquête sur l'alphabétisation et les compétences des adultes.
- ❑ RHDC a effectué une évaluation sommative du Secrétariat national à l'alphabétisation (SNA)³⁴ en 2004-2005. Les constatations de cette évaluation sont les suivantes :
 - il existe un risque de double emploi en ce qui a trait au soutien de projets précis et à la nécessité pour le SNA d'être en mesure de démontrer qu'il prend les mesures nécessaires pour réduire les risques que les projets qu'il finance aillent de l'avant sans son soutien;
 - le SNA pourrait simplifier et rationaliser les procédures pour les rendre plus faciles d'accès aux petites organisations qui connaissent moins bien le processus de subvention pour obtenir des fonds et accorder plus d'importance à la diffusion des résultats de projet aux intervenants;
 - on doit assurer la fiabilité et la crédibilité des projets de recherche, améliorer la collecte des données et assurer l'adoption de procédures cohérentes pour l'évaluation des projets;
 - il pourrait s'avérer possible d'élaborer une approche plus stratégique en établissant des priorités mieux ciblées. Dans ce contexte, le SNA pourrait envisager des façons de promouvoir la durabilité des résultats et des progrès.
- ❑ En réponse à ces constatations, le Ministère :
 - a augmenté la proportion de contributions utilisées par rapport aux subventions pour le financement des projets et augmenté le nombre de projets pluriannuels financés pour améliorer la stabilité du financement;
 - a adopté une demande uniforme pour les propositions visant toutes les catégories de financement du SNA et organisé une séance de consultation avec des experts du pays pour discuter des priorités et procédures;
 - a imposé une nouvelle exigence en vertu de laquelle les demandeurs doivent consulter la documentation au moyen de divers sites Web offerts par le SNA et attester que leurs projets ne pourraient pas aller de l'avant sans le financement du SNA. Cette condition vise à éviter le chevauchement et le double emploi en matière de financement;
 - a élaboré un nouveau modèle logique et un cadre d'évaluation pour le Programme national d'alphabétisation, ainsi qu'un modèle d'évaluation de projets pour faciliter l'établissement de rapports plus uniformes et cohérents sur les projets.

Programmes à l'appui des priorités

APPRENTISSAGE – Cette activité de programme appuie les importants investissements du gouvernement du Canada dans les domaines du développement des compétences et de l'apprentissage, afin de permettre aux Canadiens d'acquérir et de parfaire leurs compétences tout au long de leur vie. Les programmes visés comprennent le Programme canadien de prêts aux étudiants, les Subventions canadiennes pour études, la Subvention d'accès Canada, la Subvention canadienne pour l'épargne-études, le Bon d'études canadien et un certain nombre de programmes de subventions et de contributions pour l'apprentissage et l'alphabétisation, y compris le Programme national d'alphabétisation.

³⁴ Ce rapport n'a pas encore été publié. Pour plus de renseignements, voir : http://www11.hrdc-drhc.gc.ca/pls/edd/v_reportf.report_index?p_site=EDD&O=3

Aide financière aux étudiants : le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPÉ), les Subventions canadiennes pour études (SCE) et les Subventions d'accès Canada (SAC) – Ces programmes favorisent l'accès à l'éducation postsecondaire dans le cas des personnes dans le besoin, en réduisant les obstacles financiers grâce au versement de prêts et de subventions. <http://www.rhdcc.gc.ca/fr/passereilles/topiques/cxp-gxr.shtml> et <http://www.cibleétudes.ca>

Le Programme canadien pour l'épargne-études : Subventions canadiennes pour l'épargne-études et Bon d'études canadien – Le Programme de subventions canadiennes pour l'épargne-études offre des incitatifs aux Canadiens pour les aider à épargner en vue des études de leurs enfants grâce à des régimes enregistrés d'épargne-études. Le programme offre une SCÉÉ, le BEC et des subventions provinciales comme le Alberta Centennial Education Savings Plan en vertu de la *Loi canadienne sur l'épargne-études* pour promouvoir l'accès à l'apprentissage. <http://www.rhdcc.gc.ca/fr/passereilles/topiques/cgs-gxr.shtml>

Secrétariat national à l'alphabétisation (SNA) – Le SNA, en gérant le Programme national d'alphabétisation, travaille en partenariat avec les provinces et territoires, d'autres ministères, des entreprises et des syndicats, le secteur bénévole et des organisations non gouvernementales afin d'accroître les capacités d'alphabétisation au Canada. <http://www.rhdcc.gc.ca/fr/passereilles/topiques/lxa-gxr.shtml>

Bureau des technologies d'apprentissage (BTA) – Le BTA favorise et facilite la mise sur pied et l'évolution de Réseaux d'apprentissage communautaires (RAC) en tant qu'éléments clés d'une approche communautaire destinée à offrir des possibilités d'apprentissage en utilisant la technologie existante et par l'entremise de solides partenariats. http://www.rhdcc.gc.ca/fr/pip/daa/bta/01_index.shtml

Programme des initiatives d'apprentissage (PIA) – Ce programme met de l'avant une culture de l'apprentissage continu et appuie les initiatives menées à la faveur de partenariats qui contribuent à la mise en œuvre d'un système d'apprentissage axé davantage sur les résultats, accessible, pertinent et responsable. <http://www.rhdcc.gc.ca/fr/passereilles/topiques/lxi-gxr.shtml>

Mobilité académique internationale (MAI) – La MAI favorise l'acquisition de compétences et de connaissances internationales et leur compréhension par les étudiants et valorise la collaboration dans le domaine de l'enseignement, ainsi que l'établissement de liens entre les collèges et les universités. http://www.rhdcc.gc.ca/fr/passereilles/nav/nav_haut/programme/mai.shtml

Ressources financières et humaines 2004-2005

DÉPENSES BRUTES (EN MILLIONS DE DOLLARS)	DÉPENSES PRÉVUES	AUTORITÉS	DÉPENSES RÉELLES
Dépenses de fonctionnement brutes	148,7	102,5	94,8
Subventions et contributions non législatives	29,8	36,7	35,9
Paielements de transfert législatifs	821,8	758,7	758,7
Total des dépenses brutes	1 000,3	897,9	889,4
Assurance-emploi (partie II) – Prestations d'emploi et mesures de soutien	14,3	6,9 ^a	3,4
Prêts consentis en vertu de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	1 254,7	1 215,7	1 215,7
Total	2 269,3	2 120,5	2 108,5
ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	408	441	441

a. Les données d'assurance-emploi représentent les prévisions du Budget 2005.

Résultat stratégique



Milieus de travail sécuritaires, équitables, sains, stables et productifs où règne la coopération

Les lois sur le travail et normes connexes sont essentielles pour assurer le bon fonctionnement des organismes des secteurs public et privé et tout aussi importantes pour la vie personnelle et familiale d'un grand nombre de personnes qui travaillent. Les lois et politiques sur le travail définissent la relation entre les employeurs et les employés, peu importe si les employés sont syndiqués ou non. Les normes de travail définissent le milieu de travail de base, en assurant la sécurité, la santé et la productivité et en maintenant un équilibre approprié entre les droits et responsabilités.

Le mandat du Programme du travail fédéral vise environ 46 000 lieux de travail du Canada et jusqu'à concurrence de 1,5 million d'employés (environ 10 % des travailleurs canadiens). Il est de nature législative et se limite aux secteurs

d'activité relevant du Parlement pour ce qui est des questions liées au travail. La juridiction fédérale est formée de secteurs d'importance clé pour l'infrastructure économique canadienne, notamment les transports, les communications et le secteur des banques, ainsi que les sociétés fédérales et industries considérées par le Parlement comme étant des industries qui présentent un avantage général pour le Canada, notamment la manutention des grains et l'extraction minière de l'uranium.

Principales réalisations en 2004-2005 :

- règlement de 151 conflits de travail dans les milieux de travail assujettis à la réglementation fédérale, sans arrêt de travail, ce qui représente 88,8 % du nombre total de différends réglés de bout en bout durant la période visée;
- élaboration d'une stratégie d'éducation des clients dans le domaine du transport routier, en vue de l'adoption d'une approche par étape pour les activités de promotion dans cette industrie, notamment une intervention organisée auprès des employeurs, des associations et des employés. L'établissement de relations de travail positives avec les principales

Indicateurs de résultats stratégiques

INDICATEURS	NIVEAU ACTUEL
Pourcentage du nombre d'heures de travail perdues* par rapport au nombre d'heures de travail hebdomadaires habituelles de tous les employés à temps plein.	3,7 % (2004)
Taux d'incidence des blessures par 100 travailleurs, pour l'ensemble des employés relevant de la compétence fédérale.	5,89 (2003)
Pourcentage du total des jours de travail perdus en raison des arrêts de travail.	0,09 % Canada (2004)** 0,42 % Administration fédérale (2004)

* Inclut les arrêts de travail, les maladies, les blessures, etc.

** Cet indicateur se rapporte aux arrêts de travail visant un ou plusieurs employés

Pour plus de renseignements à propos de ces indicateurs de rendement, voir : <http://www11.rhdcc.gc.ca/fr/sm/ps/rhdcc/pim/publications/rapports/9999-002005/page00.shtml>.

associations de transport routier et les publications de l'industrie ont donné lieu à une amélioration de la culture et des pratiques dans l'industrie;

- le rapport annuel (2004) du ministre du Travail sur l'équité en matière d'emploi³⁵, qui met en relief les progrès accomplis en ce qui a trait aux groupes désignés (femmes, Autochtones, personnes handicapées et minorités visibles) sur le marché du travail, a été déposé au Parlement.

Indicateurs de programme

INDICATEURS

Pourcentage des différends liés au processus de négociation collective réglés en vertu de la partie I (Relations industrielles) du *Code canadien du travail*, sans arrêt de travail.

Objectif : 90,0 %

Résultat : 88,8 %

Pourcentage de plaintes pour congédiement injustifié réglées par des inspecteurs (partie III du *Code canadien du travail*).

Objectif : 75 %

Résultat : 71 %

REMARQUES

Plus de 400 conventions collectives sont négociées dans les secteurs relevant de la compétence fédérale. Lorsque la négociation directe ne donne pas lieu à la signature d'une nouvelle convention, le ministre du Travail offre son aide pour la conciliation. Si aucune entente n'est conclue durant la conciliation, les parties obtiennent le droit de déclencher une grève ou un lock-out. Le ministre peut alors leur offrir une aide sous forme de médiation.

En 2004-2005, le Service fédéral de médiation et de conciliation est intervenu pour régler 285 différends liés au processus de négociation collective et il a obtenu un taux de règlement de 88,8 % pour ce qui est des 170 dossiers réglés sans arrêt de travail. Ce résultat est légèrement inférieur à l'objectif de 90 %.

Les modifications apportées à la partie I (Relations industrielles) du *Code canadien du travail*, qui sont entrées en vigueur en 1999, visaient à conférer aux syndicats et aux employeurs un pouvoir accru de contrôle du processus de conciliation. Cependant, elles ont eu pour effet d'enlever au ministre du Travail le pouvoir de contrôler le rythme et le moment choisi pour régler les différends, augmentant ainsi les efforts requis de la part du Service fédéral de médiation et de conciliation pour régler les différends liés au processus de négociation collective sans arrêt de travail.

L'objectif national de 75 % fixé dans le cas des plaintes pour congédiement injustifié réglées par des inspecteurs n'a pas été atteint dans sept régions.

L'objectif national n'a pas été atteint en raison d'une augmentation du nombre de plaignants représentés par un avocat et de plaintes plus difficiles à régler.

L'atteinte de l'objectif national est tributaire du nombre et de la nature de plaintes reçues durant l'année.

³⁵ http://www.rhdcc.gc.ca/fr/pt/ot/ntemt/emt/outils_eme/rapports/annuel/2004/2004RapportAnnuel.pdf

Indicateurs de programme

INDICATEURS	REMARQUES
<p>Taux d'incidence des blessures invalidantes mesurant le changement dans le taux de blessures et de maladies avec perte de temps et de décès au sein des industries relevant de la compétence fédérale d'une année à l'autre.</p> <p>Objectif : Réduire le taux d'incidence des blessures invalidantes de 10 % sur cinq ans dans les industries à risque, où RHDCC vise des interventions proactives.</p> <p>Résultat : -10,1 % résultat net, pour l'ensemble des industries de juridiction fédérale, 2001-2003 = -8,2 %</p>	<p>Une amélioration supplémentaire de ce taux s'impose dans le cas de l'industrie du transport maritime. Étant donné que le taux d'incidence des blessures invalidantes a augmenté de 32,9 % entre 2001 et 2003, une diminution de 10 % constitue un défi pour le Programme du travail.</p>

Pour plus de renseignements à propos de ces indicateurs de rendement, voir :

<http://www11.rhdcc.gc.ca/fr/sm/ps/rhdcc/pim/publications/rapports/9999-002005/page00.shtml>

Réalisations par rapport aux priorités

Examiner la partie III (normes du travail) du Code canadien du travail afin de trouver des moyens pour que la législation appuie les milieux de travail modernes, souples, productifs et équitables.

- Le 1^{er} décembre 2004, le ministre du Travail et du Logement annonçait la nomination d'un commissaire indépendant et de trois conseillers experts responsables d'un examen exhaustif des normes fédérales du travail. Les activités suivantes ont été réalisées comme point de départ en vue d'un rapport final qui sera présenté en juin 2006 :
 - élaboration d'un programme exhaustif de recherche en mars 2005;
 - consultation des principales entreprises et des syndicats les plus touchés par l'application des normes fédérales du travail et discussions avec des représentants provinciaux des normes en matière d'emploi.
- On a conçu un questionnaire sur les conditions d'emploi offertes par les employeurs de juridiction fédérale et l'enquête sera réalisée par Statistique Canada pour le compte de RHDCC. Les résultats de l'enquête seront utilisés pour établir un profil des employeurs assujettis à la réglementation fédérale et de leurs pratiques en milieu de travail. Pour plus de renseignements, voir : <http://www.fls-ntf.gc.ca>

Élaborer une Stratégie d'intégration de l'équité en milieu de travail pour les Autochtones et les personnes handicapées afin de favoriser une meilleure représentation, la mobilité ascendante et le maintien de l'emploi au sein de ces deux groupes désignés.

Autochtones et minorités visibles :

- ❑ RHDCC a établi un partenariat avec Patrimoine canadien, Citoyenneté et Immigration Canada et Justice Canada dans le cadre du *Plan d'action canadien contre le racisme*³⁶, qui met l'accent sur les Autochtones et les groupes de minorités visibles. La contribution du Programme du travail a pris la forme de l'élaboration et de l'adoption d'une Stratégie pour un milieu de travail sans racisme. Les activités préliminaires réalisées en 2004-2005 comprenaient :
 - un examen des recherches et une recension des écrits afin de déterminer les enjeux et les politiques existantes, ainsi que les pratiques qui contribuent à réduire le racisme et la discrimination;
 - des rencontres avec les employeurs, les employés, les syndicats et les organisations de la société civile et les principaux groupes de clients dans huit villes à l'échelle du pays, afin d'examiner les obstacles en milieu de travail associés au racisme et à la discrimination, ainsi que les solutions possibles.

Personnes handicapées :

- ❑ Le Programme du travail a conçu du matériel de formation à l'intention des agents de l'équité en milieu de travail (AEMT) (théorie et pratique) pour ce qui est de la gestion des limitations fonctionnelles. Des sessions de formation ont été offertes à Vancouver, Toronto et Montréal.
- ❑ Des outils et produits de communication et de gestion de l'incapacité ont été conçus à l'intention des AEMT (p. ex., schéma directeur pour aider les employeurs dans le cadre du processus d'embauche et de recrutement et guide à l'intention des AEMT en ce qui a trait à la gestion des limitations fonctionnelles).
- ❑ Un outil de vérification de la gestion des limitations fonctionnelles a fait l'objet d'un projet pilote en vue de son utilisation par les employeurs assujettis aux programmes d'équité en matière d'emploi. La vérification aide les employeurs à déterminer et à abolir les obstacles à l'emploi dans le cas des personnes handicapées.
- ❑ Le Guichet emplois de RHDCC a été modifié de façon à permettre l'auto-identification des personnes handicapées. Les organisations qui veulent accroître le taux de représentation des personnes handicapées peuvent maintenant identifier ces personnes plus facilement.

Mettre en œuvre une Stratégie autochtone des affaires du travail afin d'appuyer la politique fédérale visant les communautés autochtones, et ce, en ce qui concerne les négociations sur l'autonomie gouvernementale, le renforcement des capacités communautaires et la saine gestion.

- ❑ On a créé un Bureau des affaires du travail autochtones chargé de répondre aux nombreuses demandes en matière de services législatifs et non législatifs d'inspection, d'exécution et de règlement des différends dans le cadre de négociations sur l'autonomie gouvernementale, d'activités de certification du Conseil canadien des relations industrielles, ainsi que de la participation accrue des Autochtones aux activités de développement économique. Le Bureau a comme mandat d'assurer l'adoption d'une approche coordonnée pour régler les questions liées au travail dans le cas des Autochtones et pour trouver et adopter des réponses appropriées aux

³⁶ http://www.pch.gc.ca/multi/plan_action_plan/pdf/action_longue_f.pdf

problèmes soulevés en ce qui a trait aux négociations sur l'autonomie gouvernementale, ainsi qu'à la prestation de services et à la mise en œuvre de programmes.

- ❑ L'élaboration d'une stratégie autochtone exhaustive des affaires du travail est en cours. Les efforts déployés mettent l'accent sur la participation continue aux négociations sur l'autonomie gouvernementale et le Ministère continue de se préparer à négocier des ententes administratives en vue de la prestation de services avec les groupes intéressés des Premières nations.

Mettre en œuvre une Stratégie internationale des affaires du travail dans le cadre de la politique commerciale internationale du Canada, afin de guider les politiques, processus et mesures de soutien pour l'élaboration et la mise en œuvre d'accords de travail dans le cadre d'initiatives commerciales multilatérales et bilatérales.

- ❑ Un examen interne a été réalisé en ce qui a trait aux activités internationales antérieures et actuelles réalisées par le Canada, par d'autres pays et par des organisations multilatérales. Par ailleurs, des mesures ont été prises en vue de l'élaboration d'une orientation stratégique future pour ce qui est de la politique internationale du Canada liée aux affaires du travail.
- ❑ Les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables du Travail ont conclu une entente intergouvernementale importante en ce qui a trait à la mise en œuvre d'accords de collaboration internationaux. Ces accords faciliteront l'adhésion des provinces et des territoires à ces grandes composantes de la politique internationale du travail.

Élaborer des options stratégiques en vue d'une modernisation du système de rémunération des employés du gouvernement pour les accidents et les blessures en milieu de travail, à l'appui de la modernisation de la fonction publique et des principes administratifs et financiers sains.

- ❑ Le rapport sur l'étude de faisabilité d'un système de rémunération des travailleurs du gouvernement par l'entremise du fond d'indemnisation géré par le gouvernement fédéral a été déposé en décembre 2004. Ce rapport mettait l'accent sur un seul modèle d'avantages sociaux et ne renfermait pas de détails en ce qui a trait aux avantages possibles pouvant découler de l'amélioration de la gestion des limitations fonctionnelles en milieu de travail.
- ❑ Deux autres études sont en cours : une étude de suivi sur les modèles d'avantages sociaux et une étude interne sur les économies pouvant découler de l'amélioration de la gestion des limitations fonctionnelles. Ces études seront intégrées aux options stratégiques en voie d'élaboration.

Programmes à l'appui des priorités

TRAVAIL – Le Programme du travail favorise et appuie la stabilité des relations industrielles, ainsi que la sécurité, l'équité, la santé, la stabilité et la productivité en milieu de travail, à l'échelle fédérale. Il permet de recueillir et de diffuser des renseignements sur le travail et les lieux de travail, de représenter le Canada dans le cadre d'activités internationales, de promouvoir l'établissement de relations constructives entre les employeurs et les employés et d'assurer l'adoption de normes de travail minimales, ainsi que de mesures de santé et de sécurité.

Service fédéral de médiation et de conciliation – Ce Service est chargé de dispenser une aide en vue du règlement des différends et de la prévention des conflits aux syndicats et aux employeurs en vertu des dispositions législatives de la partie I (Relations industrielles) du *Code*

canadien du travail et de la *Loi sur le statut d'artiste*.

http://www.hrsdc.gc.ca/asp/passerelle.asp?hr=/fr/pt/sfmc/02Au_sujet.shtml&hs=mxm

Opérations nationales du travail – Ce programme assure une mise en œuvre uniforme et rentable des parties II (Santé et sécurité au travail) et III (Normes de travail) du *Code canadien du travail*, de même que de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, du Programme de contrats fédéraux, de la *Loi sur les justes salaires et heures de travail* et de la *Loi sur la santé des non-fumeurs*. Les Opérations nationales du travail sont également chargées de faire appliquer la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* et la *Loi sur l'indemnisation des marins marchands*. Par ailleurs, les Opérations nationales du travail gèrent les Services de protection contre les incendies au nom du Conseil du Trésor. http://www.rhdcc.gc.ca/fr/passerelles/nav/nav_haut/programme/travail.shtml

Affaires du travail internationales et intergouvernementales – Ce programme favorise l'élaboration, le respect et l'application de principes du travail reconnus internationalement et favorise la collaboration et la coordination entre les juridictions du Canada relativement aux affaires nationales et internationales du travail.

<http://www.rhdcc.gc.ca/fr/passerelles/entreprises/groupement/categorie/aeit.shtml>

Information sur les milieux de travail – Ce programme permet de déterminer les tendances et les changements liés aux milieux de travail, d'élaborer des politiques et de faire preuve de leadership en ce qui a trait à la politique du travail, de gérer une base de données nationale sur les conventions collectives, d'effectuer des recherches sur les relations de travail et des diffuser, ainsi que d'effectuer des recherches et des analyses clés. Voir la conciliation travail-vie et les nouveaux défis posés par le vieillissement dans les milieux de travail à l'adresse suivante :

<http://www.rhdcc.gc.ca/fr/passerelles/topiques/wnc-gxr.shtml>

Affaires du travail autochtones³⁷ – Le Bureau des affaires du travail autochtones assure la mise en œuvre d'une approche coordonnée du programme pour les questions touchant les affaires du travail autochtones et facilite la définition des enjeux et des interventions appropriées dans le contexte des négociations sur l'autonomie gouvernementale et la prestation de services et de programmes aux Premières Nations.

Ressources financières et humaines 2004-2005			
DÉPENSES BRUTES (EN MILLIONS DE DOLLARS)	DÉPENSES PRÉVUES	AUTORITÉS	DÉPENSES RÉELLES
Dépenses de fonctionnement brutes	57,9	61,1	60,2
Subventions et contributions non législatives	3,9	3,9	2,2
Paievements d'indemnités aux travailleurs	125,0	119,9	119,9
Total des dépenses brutes	186,8	184,9	182,3
Assurance-emploi (partie II) – Prestations d'emploi et mesures de soutien	0,7	0,7 ^a	0,4
Total	187,5	185,6	182,7
ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	632	644	644

a. Les données d'assurance-emploi représentent les prévisions du Budget 2005.

³⁷ Les affaires du travail autochtones constituent une nouvelle sous-activité et ne figuraient pas à titre de sous-activité dans l'architecture des activités de programme de RHDCC dans le *Rapport sur les plans et priorités 2004-2005*.

Résultat stratégique



Capacité accrue des collectivités de contribuer à la réduction de l'itinérance

L'Initiative nationale pour les sans-abri (INSA) aide 61 collectivités désignées qui représentent 75 % de la population du Canada ainsi que des petites collectivités et des collectivités rurales à élaborer des mesures axées sur la collectivité pour aider les personnes et les familles sans abri à devenir autonomes. Dans le discours du Trône de 2004,³⁸ le gouvernement a déclaré que « le logement est l'un des fondements de la santé des collectivités et de la dignité des personnes » et il a annoncé la prolongation et l'amélioration des programmes relatifs au logement et aux sans-abri.

L'INSA prolongée met davantage l'accent sur les installations et les services de logement de transition et de logement supervisé tout en répondant aux besoins en matière de refuges d'urgence, afin de mettre en place un continuum complet de services. Selon une récente étude³⁹, les services d'urgence, comme les refuges, coûtent généralement plus cher que les solutions communautaires ou résidentielles, telles que le logement de transition et le logement supervisé. Les partenariats avec les secteurs privé et non gouvernemental sont également essentiels pour la mise en place du continuum. Au cours des deux premières années de sa prolongation, l'Initiative a mis l'accent sur les partenariats avec le secteur privé, les syndicats et les fondations. Ces partenariats sont indispensables pour assurer la viabilité à long terme des mesures communautaires qui visent à s'attaquer aux problèmes de logement et d'itinérance, pour protéger les réalisations et pour maintenir l'impulsion donnée par les collectivités.

Indicateurs du résultat stratégique

INDICATEURS	NIVEAU ACTUEL
Nombre de partenaires de financement de l'INSA (2004)	3 174
Pourcentage de partenaires de financement de l'INSA par secteur (2004)	
- Sans but lucratif	46 %
- Tous les ordres de gouvernement (p. ex., fédéral/organismes, provincial/territorial, régional/municipal)	27 %
- Secteur privé	9 %
- Autres (p. ex., groupes confessionnels, syndicats, fondations)	18 %
Refuges d'urgence au Canada (2004)	482
Installations de logements de transition au Canada (2004)	336
Installations de logements supervisés au Canada (2004)	48
Pour plus de renseignements sur ces indicateurs de rendement, consulter : http://www11.hrsdc.gc.ca/fr/sm/ps/rhdcc/commun/cpa.shtml	

³⁸ <http://pm.gc.ca/fra/sft-ddt.asp>

³⁹ Steve Pomeroy (2005). *The Cost of Homelessness: Analysis of Alternate Responses in Four Canadian Cities*. Ottawa: Focus Consulting.

Le gouvernement du Canada a souligné l'adoption d'une nouvelle conception intégrée des politiques et des programmes en matière de logement et d'itinérance en nommant, pour la première fois, un ministre du Travail et du Logement qui a la responsabilité du logement et de l'itinérance.

En 2004-2005, les principales réalisations de l'INSA ont été les suivantes :

- La constitution d'un capital pour un certain nombre d'individus, de familles et de collectivités du Canada. Par exemple, l'Initiative de revitalisation des quartiers, une recherche-action, vise à accroître la capacité des collectivités de promouvoir la stabilité en matière de logement et de prévenir l'itinérance dans les quartiers en détresse en prenant des mesures prioritaires et en parrainant des modèles d'organisation locale. Les Comptes d'aide à l'autonomie est une autre recherche-action, dans trois villes, qui aide 73 habitants d'installations de logement supervisés et de logements de transition à accumuler suffisamment de capital pour pouvoir se payer leur propre logement;
- La consultation de groupes d'intervenants et d'Autochtones et de spécialistes du logement et de l'itinérance de tout le pays sur l'orientation à donner au futur cadre de référence en matière de logement;
- L'élargissement des partenariats, c'est-à-dire l'augmentation de 35 % par rapport à l'exercice précédent, du nombre de partenaires de financement pour aider les collectivités à assurer la viabilité de leurs activités.

Indicateurs du programme

INDICATEURS

61 plans communautaires évalués pour 1999-2003.

Objectif : 100,0 %
Résultat : 100,0 %

61 plans communautaires mis à jour pour 2003-2006.

Objectif : 100,0 %
Résultat : 100,0 %

Pourcentage des investissements ciblés sur le continuum de services selon les priorités établies par les collectivités.

Objectif : Au moins 75 % des investissements dans les priorités des collectivités (31 mars 2006)

Résultat : Sans objet

Rapport entre les investissements totaux de l'INSA et le financement par genre de partenaire pour chaque province et chaque territoire pour 2003-2006.

Objectif : 1/1,5 (31 mars 2006)
Résultat : 1/1,6 (maintenant)

REMARQUES

À la fin de l'exercice 2003-2004, 60 des 61 collectivités désignées avaient évalué leur plan communautaire. L'objectif de 100 % a été atteint au milieu de l'exercice 2004-2005.

À la fin de l'exercice 2003-2004, 53 des 61 collectivités désignées avaient mis à jour leur plan communautaire. L'objectif de 100 % a été atteint au milieu de l'exercice 2004-2005.

Jusqu'à maintenant, les collectivités ont investi, selon leurs priorités, approximativement 80 % des fonds dans des projets visant à améliorer le continuum de services.*

Le rapport entre la contribution de l'INSA et celle des partenaires est conforme à l'objectif. Il y aura des variations dans la dernière année de l'Initiative, lorsque toutes les contributions auront été versées.*

Indicateurs du programme**INDICATEURS**

Augmentation du nombre de sources accessibles d'information et de données sur l'itinérance.

Objectif : Preuve de l'utilisation de l'information (31 mars 2006)

Résultat : Oui

REMARQUES

Le nombre de rapports de recherche téléchargés du site Web de l'INSA a augmenté de 63 % en 2004-2005, à raison de 251 téléchargements sur 36 459 visites par jour.

* Note : ce rapport a été calculé avec les données disponibles lorsque ce document a été rédigé, soit 70 % des données disponibles aux fins d'analyse.

Pour plus de renseignements sur ces indicateurs de rendement, consulter : <http://www11.hrsdc.gc.ca/fr/sm/ps/rhdcc/commun/cpa.shtml>

Les réalisations comparées aux priorités***Renforcer la capacité des collectivités de combler les lacunes du continuum de services au niveau local.***

- ❑ En 2004-2005, 157,3 millions de dollars⁴⁰ ont été investis par les 61 collectivités dans les priorités qu'elles avaient établies dans leurs plans communautaires. Ces investissements ont servi à mettre en place le continuum de services dans les domaines suivants :
 - 53 % ont été investis dans 342 installations d'hébergement (refuges d'urgence, logements supervisés et logements de transition et installations de soutien), 29 % dans des services de soutien, comme des projets de sensibilisation et de développement des capacités et 18 % dans des services et des installations adaptés à la culture des Autochtones sans abri en milieu urbain, conformément à des plans communautaires autochtones.
- ❑ Dans les petites collectivités et les collectivités rurales (comme Moose Jaw, en Saskatchewan, Prince George, en Colombie-Britannique et Berwick, en Nouvelle-Écosse), on a investi 3,5 millions de dollars pour contrer l'itinérance en fournissant des services locaux, ce qui a réduit du même coup le fardeau supporté par les services des grandes collectivités.
- ❑ Dans le cadre de l'Initiative visant à mettre des biens immobiliers excédentaires fédéraux à la disposition des sans-abri (IBIEF), six installations ont été achetées pour leur valeur marchande de 1 339 500 dollars (entre 2003 et 2005) et transférées à un coût nominal à trois villes (Strathmore, en Alberta, Ottawa, en Ontario et Gander, à Terre-Neuve-et-Labrador) pour créer 77 unités de logement supervisé.

Favoriser la collaboration entre les collectivités, tous les ordres de gouvernement, le secteur privé, les syndicats et les organisations non gouvernementales dans la lutte contre l'itinérance.

- ❑ En 2004-2005, les collectivités ont réussi à augmenter de 35 % le nombre de leurs partenaires stratégiques. Ces derniers ont fourni une direction, un savoir-faire et des contributions en argent et en nature pour développer les actifs des collectivités. Les chiffres suivants montrent la diversité de ces partenaires : les divers ordres de gouvernement, 26 %, les organisations sans but lucratif, 35 %, le secteur privé, 13 % et les autres partenaires, 25%.

⁴⁰ Ces 157,3 millions de dollars ne comprennent pas l'IBIEF, un volet de l'INSA. L'INSA finance des projets pluriannuels qui peuvent exiger des investissements pendant plusieurs années, c'est pourquoi la somme indiquée ici diffère des dépenses de programmes de 2004-2005.

- ❑ Le Partenariat d'intégration numérique est un bon exemple de partenariat stratégique. C'est un partenariat multisectoriel en matière de technologie de l'information avec Microsoft, le Programme des ordinateurs pour les écoles et Telecom Pioneers, qui a donné 110 ordinateurs à 84 maisons d'hébergement, pour améliorer l'efficacité de leur fonctionnement et de leur planification.
- ❑ L'établissement de partenariats avec d'importants organismes de recherche, comme les Instituts de recherche en santé du Canada, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, Metropolis et le Projet de recherche sur les politiques, est essentiel pour atteindre les objectifs du Programme national de recherche (PNR). De même, la signature de six protocoles d'entente avec des organismes fédéraux pour la réalisation de recherches sur divers sujets contribue à accroître nos connaissances et notre compréhension.

Mieux comprendre les questions et les tendances relatives à l'itinérance pour trouver des solutions efficaces.

- ❑ Le PNR a approuvé, avec l'aide du Comité consultatif de recherche, 12 projets de recherche dans les domaines suivants : le Nord, l'immigration, la justice, la santé, les cycles de l'itinérance et l'éducation, l'emploi et le revenu.
- ❑ Les résultats de trois recherches, soit un examen de la réglementation de l'espace public et de la criminalisation de l'itinérance à Vancouver, une analyse de participants non canadiens et une étude comparative des coûts des diverses méthodes de lutte contre l'itinérance, ont été communiqués à des groupes communautaires, des gouvernements, des universitaires et d'autres intéressés afin d'accroître leurs connaissances.
- ❑ L'initiative du Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA), qui permet aux collectivités de recueillir et de regrouper des données, contribue à l'établissement d'une base de données nationale et appuie l'échange d'information. Il y a maintenant 385 maisons d'hébergement qui utilisent le SISA, soit 36 % de plus que l'an passé. En outre, dans neuf collectivités, plus de 85 % des maisons d'hébergement s'en servent et nous fournissent par conséquent suffisamment de données de qualité pour effectuer une analyse détaillée.

Contribuer au programme d'élaboration des politiques sur le logement et l'itinérance (priorité ajoutée en 2004-2005)

- ❑ Dans le discours du Trône de 2004, le gouvernement du Canada a réaffirmé l'importance de s'attaquer aux problèmes de logement et d'itinérance au Canada. Il s'est engagé à élaborer un cadre de référence axé sur le partenariat en matière de logement adapté « aux vrais besoins du vrai monde ».
- ❑ Une politique est en cours d'élaboration à ce sujet. Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) a effectué des consultations dans tout le pays, au début de 2005, avec la collaboration de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Ces consultations ont consisté en 12 forums communautaires, 5 tables rondes d'experts et 2 forums pour Autochtones sans abri en milieu urbain.

Résultats des consultations sur le logement

Les participants considéraient l'approche communautaire de l'INSA comme un succès, mais ils ont fait part de leurs préoccupations au sujet des limites des capacités, du fardeau administratif et de la viabilité.

Les participants appuyaient fermement le maintien et même l'augmentation de la participation du gouvernement du Canada aux programmes relatifs au logement et à l'itinérance ainsi que la vision suivante : « Tous les ordres de gouvernement et les secteurs privé, bénévole et sans but lucratif travailleront en partenariat pour faire en sorte que le continuum de services en matière de logement du Canada réponde aux besoins de tous les particuliers et de toutes les familles. »

Les participants autochtones veulent avoir la possibilité et les moyens de s'attaquer aux problèmes de logement et d'itinérance qui concernent les Autochtones.

Les consultations auprès des Autochtones ont fait ressortir la nécessité d'adopter une approche innovatrice et transformatrice en habilitant leurs collectivités à s'occuper du logement et de l'itinérance.

Programmes qui appuient les priorités

SANS-ABRI – Ce programme aide les collectivités à mettre en œuvre, au moyen de partenariats, des mesures qui aident les personnes et les familles sans abri à devenir autonomes, et à contribuer par conséquent à la société et à l'économie. http://www.homelessness.gc.ca/home/index_f.asp

Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC) – L'IPAC augmente, au moyen d'un processus de planification communautaire inclusif, la disponibilité et l'accessibilité de la gamme de services et d'installations dont se compose le continuum entre l'itinérance et l'autonomie. En plus de fournir un soutien financier aux collectivités, l'IPAC les encourage à travailler en partenariat avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux et avec les secteurs privé et bénévole pour renforcer leur capacité et élaborer une solution intégrée au problème de l'itinérance. http://www.homelessness.gc.ca/initiative/scpi_f.asp

Autochtones sans abri en milieu urbain (ASAMU) – Ce volet offre la latitude nécessaire pour répondre aux besoins particuliers des Autochtones sans abri en leur offrant des services adaptés à leur culture. Le renforcement des capacités, à l'intérieur et à l'extérieur des collectivités autochtones, au moyen de la planification et de la prise de décision communautaires et de l'établissement de partenariats est le but visé par ce programme. Le Secrétariat national pour les sans-abri (SNSA) travaille avec la section de l'Interlocuteur fédéral d'Affaires indiennes et du Nord Canada pour assurer la complémentarité des projets pilotes de la Stratégie pour les Autochtones en milieu urbain et du volet ASAMU de l'INSA. http://www.homelessness.gc.ca/initiative/uah_f.asp

Le Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA) – Le SISA fournit une solution aux fournisseurs de services et aux collectivités en leur offrant un système informatisé de gestion des données qui leur permet d'échanger de l'information, d'établir des partenariats et de transformer leurs pratiques de gestion au sein du réseau de maisons d'hébergement. L'établissement d'un réseau de partage de données entre collectivités contribuera à la constitution d'une base de données nationale. Le but à long terme consiste à mieux connaître la taille et la composition de la population de sans-abri. http://www.homelessness.gc.ca/initiative/hifis_f.asp

Programme national de recherche (PNR) – Le PNR vise à accroître nos connaissances et aborder les priorités de l'itinérance au Canada. En finançant des partenaires, le Programme vise à

élargir la base de recherche sur les politiques et les collectivités, à favoriser les partenariats en matière de recherche et à faciliter l'échange de pratiques exemplaires et le transfert de connaissances. Le PNR contribuera à l'élaboration et à l'évaluation de solutions appropriées et efficaces aux niveaux local et national. http://www.homelessness.gc.ca/initiative/nrp_f.asp

Fonds régional d'aide aux sans-abri (FRASA) – Le FRASA fournit un financement pour l'établissement des services nécessaires pour la prévention de l'itinérance et la stabilisation des conditions de vie des personnes et des familles à risque dans les petites collectivités et les collectivités rurales. Il permet à ces collectivités de renforcer leur capacité de s'attaquer à leurs problèmes d'itinérance et réduit ainsi le fardeau supporté par les services des grandes collectivités. http://www.homelessness.gc.ca/initiative/rhf_f.asp

Initiative visant à mettre des biens immobiliers excédentaires fédéraux à la disposition des sans-abri (IBIEF) – L'IBIEF fournit des biens immobiliers excédentaires fédéraux à des collectivités du Canada à un coût nominal, pour leur épargner le coût d'achat très élevé des terrains et des immeubles nécessaires afin de réduire et prévenir l'itinérance. Trois organisations du gouvernement du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, le Secrétariat national pour les sans-abri de RHDC et la SCHL, travaillent en partenariat aux niveaux national et régional pour la mise en œuvre et la gestion de cette initiative. http://www.homelessness.gc.ca/initiative/sfrphi_f.asp

Ressources financières et humaines 2004-2005			
DÉPENSES BRUTES (EN MILLIONS DE DOLLARS)	DÉPENSES PRÉVUES	AUTORITÉS	DÉPENSES RÉELLES
Dépenses de fonctionnement brutes	26,5	26,5	21,4 ^a
Subventions et contributions non législatives	169,1	189,1 ^b	96,4 ^b
Total	195,6	215,6	117,8
ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	278	245	245

a. Ce montant comprend 0,3 million de dollars en ressources de fonctionnement pour l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto.

b. Les contributions relatives à l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto sont comprises sous Politique, programme et soutien à la prestation des services.

Résultat stratégique



Prestation de services continue, intégrée et à modes multiples, assurant la satisfaction de la clientèle

Cet objectif stratégique est appuyé par la gestion de la prestation de services à l'échelle nationale, les bureaux de l'Administration centrale régionale, la fonction de planification et d'élaboration de politiques, ainsi que les activités de communication.

RHDCC a le mandat d'offrir des services de qualité aux citoyens et d'appuyer leur pleine participation sur le marché du travail au sein de leur collectivité. En 2004-2005, RHDCC et Développement social Canada (DSC) ont utilisé un modèle de prestation de services partagé en vertu duquel RHDCC offrait des services en personne et DSC offrait des services par téléphone et par Internet. En 2005-2006, ces modes de prestation de services seront intégrés conformément à l'engagement pris dans le budget de 2005 en vue de la nouvelle initiative Service Canada. RHDCC s'est engagé fermement à assurer la réussite de l'initiative Service Canada et poursuivra ses efforts en vue d'améliorer les services offerts aux citoyens et de collaborer avec les ministères partenaires pour assurer la réalisation de progrès en ce qui a trait au respect des priorités de l'initiative Service Canada.

Politiques stratégiques et planification est au cœur des activités du Ministère. Ce dernier dirige l'analyse de politiques stratégiques et l'élaboration de telles politiques en fonction des priorités courantes et nouvelles, d'après les constatations de recherche, de vérification et d'évaluation. Par ailleurs, il gère les relations externes avec les provinces, les territoires et les organisations internationales.

Les activités de RHDCC sont également appuyées par une fonction de communication qui est essentielle pour permettre au Ministère de communiquer avec les Canadiens en ce qui a trait aux politiques, programmes et services ministériels. Le rôle en matière de communication est un rôle externe (obtention de l'opinion des Canadiens en ce qui a trait aux activités de RHDCC et aux enjeux et communication de renseignements aux Canadiens quant aux modifications apportées aux programmes et services) et interne (diffusion des opinions du public au sein du Ministère et du gouvernement du Canada).

Les principales réalisations en ce qui a trait à ce résultat stratégique comprennent la mise en œuvre de nombreuses initiatives d'amélioration du service. Ainsi, la région de l'Île-du-Prince-Édouard (IPE) a obtenu l'accréditation de niveau II dans le cadre du Programme Excellence Progressive de l'Institut national de la qualité. Pour améliorer la capacité du Ministère d'offrir des services axés sur les citoyens, faciles d'accès et conviviaux, les régions comme la Nouvelle-Écosse et le Manitoba ont harmonisé leurs structures de gestion. Les secteurs de programme comme les Opérations des Programmes d'emploi ont émis de nouvelles lignes directrices pour faire en sorte que les services

soient offerts de façon plus uniforme dans une même région ou à l'échelle du pays. Les améliorations apportées sur le plan de la qualité du service ont également comporté l'élaboration de nouvelles normes de service et de nouveaux processus pour mesurer le taux de satisfaction de la clientèle pour ce qui est de mieux comprendre les besoins en matière de services et les attentes des citoyens. Les réalisations sur le plan des politiques en 2004-2005 sont indiquées dans la section du présent rapport portant sur les réalisations de RHDCC (page 18).

Indicateurs de programme

INDICATEURS	REMARQUES
s.o.	Pour évaluer le rendement de RHDCC en ce qui a trait à ce résultat stratégique, le Ministère a élaboré des indicateurs de prestation de services en 2004-2005, dans le cadre de l'Initiative de modernisation du service pour les Canadiens. Lors de l'annonce de l'initiative Service Canada, dans le budget de 2005, l'élaboration d'indicateurs en matière de prestation de services deviendra le point de départ pour l'évaluation du rendement de Service Canada.

Pour plus de renseignements à propos de ces indicateurs de rendement, voir :

<http://www11.rhdcc.gc.ca/fr/sm/ps/rhdcc/pim/publications/rapports/9999-002005/page00.shtml>

Réalisations en fonction des priorités

Offrir une prestation de services et une administration des prestations sans interruption.

- Le projet initial Service Canada a été un facteur déterminant pour améliorer le taux de satisfaction de la clientèle en offrant un accès unique aux services de renseignements gouvernementaux grâce à diverses voies de communication, notamment un libre-service ou la prestation de services en personne, par téléphone et par Internet. Les employés des bureaux locaux ont reçu une formation leur permettant d'aider les clients à obtenir les renseignements et services dont ils ont besoin, par téléphone ou par ordinateur et au moyen de publications et formulaires. Les principales réalisations pour 2004-2005 comprennent :
 - l'établissement d'un libre-service ou la prestation de services en fonction du principe de guichet unique;
 - la prestation de services d'obtention des passeports dans trois centres d'accès de Service Canada;
 - l'ouverture de neuf nouveaux bureaux de Service Canada, pour un total de 76 bureaux;
 - l'adoption de mesures pour faire en sorte que les publications et formulaires gratuits d'autres ministères fédéraux les plus souvent demandés soient facilement accessibles dans les bureaux locaux.
- Des études nationales et des initiatives spéciales ont été réalisées pour évaluer le rendement et déterminer les possibilités d'amélioration de l'efficacité de façon à améliorer l'atteinte des objectifs axés sur le service à la clientèle. Pour plus de renseignements à propos des améliorations apportées sur le plan de la prestation de services, voir l'annexe intitulée *Initiative d'amélioration des services* (tableau 15).
- Étant donné que les programmes et services ministériels doivent rester souples, répondre aux besoins et être exhaustifs, la consolidation du site Internet de RHDCC a permis au Ministère de fournir des renseignements de façon plus intégrée. Les renseignements sur les programmes et services, ainsi que les formulaires et demandes de service, sont maintenant accessibles 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

- En octobre 2004, RHDCC et Développement social Canada se sont mérités un certain nombre de palmes d'or et palmes d'argent décernées par la Conférence et l'exposition sur la technologie dans l'administration gouvernementale (GTEC) pour avoir fait preuve d'innovation et de leadership en vue de l'amélioration des services offerts aux citoyens, notamment pour :
 - l'assurance-emploi : le relevé d'emploi sur le Web et le service de production par Internet;
 - l'assurance-emploi et le travail : postes d'accès des services pour les citoyens et numéro d'assurance sociale – intégrité et authentification.

Le Ministère s'est engagé à faire en sorte que ses programmes et services soient offerts de façon fiable, sans perturbation et sans interruption. RHDCC a adopté des mesures de protection et des plans d'urgence prêts à être mis en œuvre et il a mis sur pied un service qui peut être mobilisé en cas d'urgence, de crise, de catastrophe naturelle, etc. Au cours du présent exercice, des plans de continuité des opérations ont été adoptés lors de la grève des employés de la fonction publique.

Élaborer un cadre du capital humain basé sur les preuves qui guident les priorités stratégiques du Ministère.

- Le Ministère a entrepris l'élaboration d'un cadre du capital humain en fonction des nouvelles données et analyses. Ce cadre a été conçu de façon à améliorer l'uniformité des politiques ministérielles et à renforcer les liens horizontaux.

Élaborer des stratégies de communication pour appuyer les ministres.

- L'initiative *Vivre la vision* a été lancée en novembre 2004; il s'agit d'une initiative d'une durée de huit mois visant à accroître et à améliorer le dialogue entre les employés et la direction de RHDCC au cours de la réorganisation. Plusieurs discussions informelles ont été organisées tout au long de l'année et de nombreux employés et gestionnaires y ont participé.
- De nombreuses stratégies de communication ont été élaborées pour accroître la sensibilisation, promouvoir l'accessibilité et informer les Canadiens des programmes et services offerts par RHDCC.
- Des produits, activités et méthodes de communication ont été élaborés pour les diverses activités de programme du Ministère (assurance-emploi, programmes d'emploi, compétences en milieu de travail, apprentissage, travail et Initiative nationale pour les sans-abri).

Programmes à l'appui des priorités

Soutien des politiques, des programmes et de la prestation des services – Le réseau régional de prestation de services en personne permet la prestation de services directs aux clients pour le compte de RHDCC et Développement social Canada. Il prévoit également un soutien des politiques et des communications.

Exécution et prestation des programmes et services régionaux et locaux – Cette activité de programme permet l'exécution et la prestation de services en personne à l'échelle nationale, de façon à faciliter la prestation des programmes et services de RHDCC et de Développement social Canada, à répondre aux besoins et préférences des citoyens et des collectivités, à soutenir l'engagement de RHDCC en matière d'excellence et de transformation du service, ainsi que l'intégration des services en personne offerts par d'autres ministères fédéraux.

Politique stratégique et planification (PSP) – Cette activité de programme joue un rôle clé pour appuyer les ministres et les amener à collaborer étroitement avec les secteurs de programme et à faire preuve de leadership en ce qui a trait aux politiques, à développement du savoir, à la planification et au soutien intégré au sein du Ministère.

Communications et services ministériels – Cette activité de programme appuie l'atteinte des objectifs stratégiques et opérationnels du Ministère et le respect de ses priorités en communiquant efficacement avec les auditoires principaux. Elle permet de traiter le courrier des ministres et des gestionnaires supérieurs, de coordonner les activités et d'assurer la liaison entre les cabinets de ministres et les divisions de programme et de concevoir des produits pour les ministres, les gestionnaires supérieurs et les divisions de programme.

Ressources financières et humaines 2004-2005			
DÉPENSES BRUTES (EN MILLIONS DE DOLLARS)	DÉPENSES PRÉVUES	AUTORITÉS	DÉPENSES RÉELLES
Dépenses de fonctionnement brutes	216,5	175,9 ^a	161,4 ^b
Subventions et contributions non législatives	115,9 ^c	37,6 ^d	17,6 ^e
Total des dépenses brutes	332,4	213,5	179,0
Assurance-emploi (partie II) – Prestations d'emploi et mesures de soutien	14,6	10,6 ^f	9,5
Total	347,0	224,1	188,5
ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	1 784	1 141	1 141

a. Ce montant comprend 0,7 million de dollars pour l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto.

b. Ce montant comprend 0,4 million de dollars pour l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto.

c. Ce montant comprend 115,7 millions de dollars pour l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto.

d. Ce montant comprend 35,0 millions de dollars pour l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto.

e. Ce montant comprend 15,6 millions de dollars pour l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto.

f. Les données d'assurance-emploi représentent les prévisions du Budget 2005.

SERVICES MINISTÉRIELS COMMUNS FOURNIS À RHDCC PAR DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA

En 2004-2005, Développement social Canada (DSC) a offert des services intégrés à RHDCC, notamment les services partagés suivants : ressources humaines, services financiers et administratifs, systèmes et services juridiques. Pour plus de renseignements à propos des réalisations par rapport aux plans et priorités, voir le Rapport sur le rendement ministériel de Développement social Canada, dans le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor, à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr1/04-05/index_f.asp.

Indicateurs

INDICATEURS

RESSOURCES HUMAINES

Taux de représentation des minorités visibles.

Objectif : 8,4 %

Résultat : 7,2 %*

Taux de représentation des Autochtones.

Objectif : 3,9 %

Résultat : 4,1 %*

Taux de représentation des personnes handicapées.

Objectif : 4,0 %

Résultat : 8,5 %*

Taux de représentation des femmes.

Objectif : 64,3 %

Résultat : 75,0 %*

PLAINTES EN MATIÈRE DE LANGUES OFFICIELLES

Langue de travail (nombre de plaintes par rapport à l'année précédente).

Objectif : –

Résultat : 3

Service au public (nombre de plaintes par rapport à l'année précédente).

Objectif : –

Résultat : 28

REMARQUES

RHDCC est en deçà de 1,2 point de pourcentage pour ce qui est de l'atteinte de son objectif en matière de représentation des membres de minorités visibles.

Le Ministère a toujours reconnu de petits pourcentages de sous-représentation, principalement dans des régions locales, c'est pourquoi une approche généralisée n'est pas appropriée. La réorganisation de l'ancien ministère de DRHC a eu pour effet de limiter temporairement la capacité de RHDCC d'intégrer les estimations de la disponibilité au sein de la population active établies en 2001 par l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada, en tenant compte des deux nouveaux ministères, afin d'aider les gestionnaires à combler les lacunes qui restent.

RHDCC a dépassé ses objectifs en matière de représentation des Autochtones et des femmes.

Le taux de représentation des personnes handicapées correspond à plus que le double de la disponibilité.

* Ces données constituent les données initiales de base pour RHDCC.

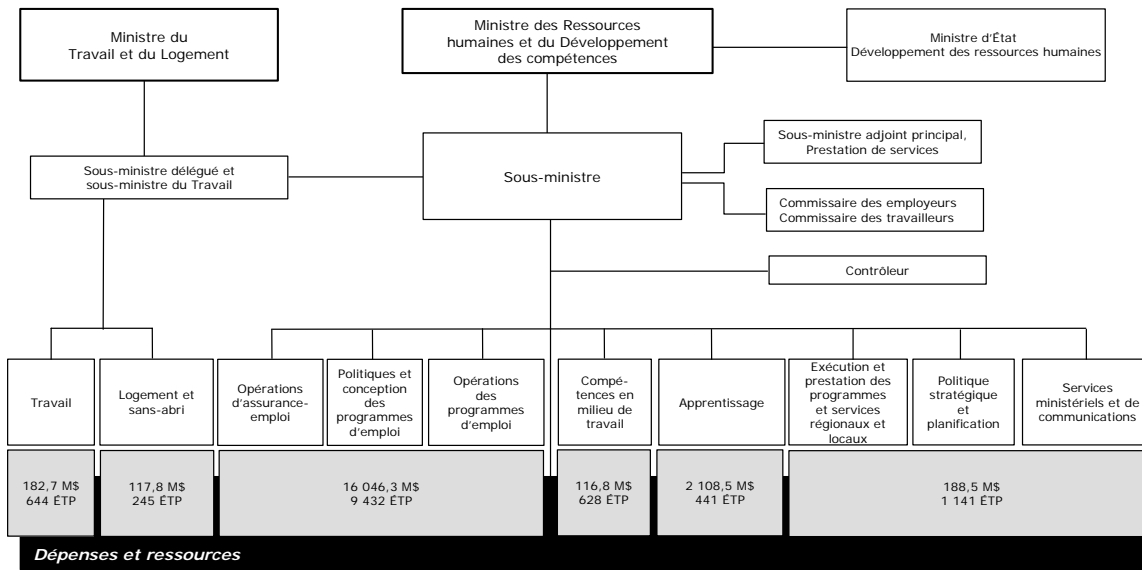
Il s'agit là des données initiales de base pour RHDCC. À des fins de comparaison, si on ajoutait le nombre de plaintes (3) de RHDCC pour 2004-2005 à celles de Développement social Canada (cinq plaintes dont une non fondée), on obtiendrait un total de sept plaintes, soit aucun changement par rapport à l'exercice 2002-2003 (huit plaintes, dont une non fondée), mais une augmentation d'une plainte par rapport à l'exercice 2003-2004 (six plaintes).

Il s'agit là des données initiales de base pour RHDCC. À des fins de comparaison, si on ajoutait le nombre de plaintes (28) de l'ancien ministère DRHC pour 2004-2005 aux 11 plaintes de Développement social Canada, on obtiendrait un total de 39 plaintes, soit une diminution de 22 % pour chacun des exercices 2002-2003 (56 plaintes, dont six non fondées) et 2003-2004 (51 plaintes, dont une non fondée).



RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

ORGANIGRAMME



10 Régions

	(M\$)	ETP
Total des dépenses réelles pour 2004-2005	18 760,6	12 531
Autres coûts :		
Coûts d'AE (Coûts d'administration des autres ministères du gouvernement et créances douteuses)	766,5	
Recouvrements liés à l'indemnisation des accidentés du travail	(74,1)	
TOTAL consolidé de RHDC	19 453,0	12 531

Aperçu du rendement financier

Écart entre les autorités et les dépenses prévues

En 2004-2005, le Ministère avait l'autorité de dépenser 20 128 millions de dollars, soit 714 millions de dollars de moins que les dépenses prévues consolidées de 20 842 millions de dollars (Tableaux 1 et 3). Cet écart s'explique principalement par :

- ❑ une diminution de 452 millions de dollars dans le compte de l'assurance-emploi principalement attribuable à des prévisions révisées des prestations de la partie I de l'assurance-emploi. Ces prévisions sont basées sur une réduction prévue du nombre de demandeurs dû à une économie plus forte.
- ❑ une diminution nette de 77 millions de dollars dans les dépenses totales de fonctionnement nettes attribuable à une diminution de 23 millions de dollars au régime d'avantages sociaux des employés, une diminution de 49 millions de dollars dans le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPÉ) (soit 37 millions de dollars dans le financement direct du PCPÉ dû à une diminution des coûts des fournisseurs de service, laquelle est principalement due au volume annuel de prêts consolidés inférieur à ce qui était prévu et 12 millions de dollars pour le transfert à Développement social Canada (DSC) des services des agences de recouvrement privées) et une diminution de 6 millions de dollars dans le Service fédéral d'indemnisation des accidentés du travail ;
- ❑ une diminution de 86 millions de dollars en subventions et contributions principalement reliée à une diminution de 81 millions de dollars en contributions reliée au report de fonds de l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto et à une réduction de 5 millions de dollars en contributions en raison de délais dans l'implantation de la nouvelle stratégie de compétences en milieu de travail ;
- ❑ une diminution nette de 63 millions de dollars dans les autorités de dépenser des paiements législatifs principalement reliée à une diminution de 85 millions de dollars dans les Bons d'études canadiens partiellement compensée par une augmentation de 21 millions de dollars dans les Subventions canadiennes pour l'épargne-études ;
- ❑ une diminution de 39 millions de dollars dans les prêts consentis en vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* principalement due à un montant brut des prêts émis inférieur (approx. 4 %) à ce qui était prévu.

Écart entre les dépenses prévues et réelles

Les dépenses consolidées réelles de 19 453 millions de dollars étaient 675 millions de dollars inférieures aux autorités consolidées totales de 20 128 millions de dollars (Tableaux 1 et 3). Cet écart s'explique principalement par :

- ❑ Les prestations de l'assurance-emploi étaient 508 millions de dollars inférieures aux autorités totales de dépenser, majoritairement dans la partie I de l'assurance-emploi avec une variance de 499 millions de dollars en raison du nombre moins important de prestataires;
- ❑ des dépenses au titre des subventions et des contributions inférieures de 153 millions de dollars aux autorités, en raison surtout du surplus de 92,7 millions de dollars qui sera demandé comme report à 2005-2006 pour assurer la disponibilité des fonds nécessaires au financement d'activités destinées à réduire le problème des sans-abri. Cette diminution est aussi attribuable à un surplus de 19 millions de dollars pour l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto, un

surplus de 15 millions de dollars pour la Stratégie emploi jeunesse relié aux délais d'approbation des projets, résultant dans le relâchement tardif du budget 2004-2005 et à 17 millions de dollars en fonds bloqués ;

- ❑ les ressources inutilisées de 31 millions de dollars des fonds de fonctionnement correspondant à un total de 30 millions de dollars en fonds bloqués et à un million de dollars de surplus général. Les fonds bloqués consistent principalement à un transfert à la fin de l'année des ressources non salariales aux ressources salariales, ainsi que des transferts à DSC. Les transferts à DSC sont requis afin d'aligner les ressources entre RHDCC et DSC suite à la division de DRHC;
- ❑ une augmentation de 19 millions de dollars suite à une réduction du montant pour le régime d'avantages sociaux des employés récupérables du Compte d'assurance-emploi et du Régime de pensions du Canada.

TABLEAU 1: COMPARAISON DES DÉPENSES PRÉVUES AUX DÉPENSES RÉELLES^a

(en millions de dollars)	2003-2004 Dépenses réelles	2004-2005			Dépenses réelles
		Budget principal ^b	Dépenses prévues	Autorités	
Activités de programme					
Assurance-emploi	514,1	557,1	557,8	557,5	554,3
Programmes d'emploi	755,1	792,7	832,4	780,7	744,8
Compétences en milieu de travail	56,0	61,9	75,6	80,4	73,8
Apprentissage	934,2	879,1	1 000,3	897,9	889,4
Travail	179,0	184,8	186,8	184,9	182,3
Sans-abri	151,6	195,6	195,6	215,6	117,8 ^e
Politique, programme et soutien à la prestation des services	353,8 ^c	216,4	332,4	213,5 ^f	179,0 ^f
Total des dépenses brutes	2 943,8	2 887,6	3 180,9	2 930,5	2 741,4
Revenus disponibles	(873,7)	(894,2)	(895,2)	(870,5)	(865,3)
Dépenses nettes	2 070,1	1 993,4	2 285,7	2 060,0	1 876,1
Non budgétaire					
Prêts consentis en vertu de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	1 374,1	1 254,7	1 254,7	1 215,7	1 215,7
Total du ministère	3 444,2	3 248,1	3 540,4	3 275,7	3 091,8
Comptes à fins déterminées					
Assurance-emploi	16 651,0		17 344,2	16 893,1 ^d	16 384,6
Autres comptes à fins déterminées	58,4		55,2	55,3	55,1
Recouvrements ministériels imputés au RPC	10,1		9,3	6,8	5,3
Régime ministériel des avantages sociaux des employés récupérables du Compte d'assurance-emploi	(89,5)		(106,7)	(103,2)	(83,8)
Total consolidé de RHDCC	20 074,2		20 842,4	20 127,7	19 453,0
Moins: Revenus non disponibles			273,0	374,4	374,4
Plus: Coût des services reçus à titre gracieux			15,6 ^g	173,0	173,0
Coût net de RHDCC			20 585,0	19 926,3	19 251,6
Équivalents temps plein	13 910	13 791	13 837	12 531	12 531

a. Veuillez vous référer aux Rapports sur le rendement précédents de DRHC pour l'information financière de 2002-2003. La comparaison historique des dépenses 2002-2003 pour RHDCC n'est pas disponible.

b. Tel que présenté dans le Budget principal des dépenses de 2004-2005.

c. Dans le budget principal 2004-2005, des autorités pour les agences de recouvrement privées sont présentées sous RHDCC, toutefois les dépenses réelles sont présentées sous DSC dans les Comptes publics. Les fonds ont été transférés de RHDCC à DSC via le Budget supplémentaire des dépenses (A) en 2004-2005, et les dépenses réelles de 2003-2004 ont été ajustées pour refléter ce transfert.

d. Les données d'assurance-emploi représentent les prévisions du Budget 2005.

e. Ce montant comprend 0,3 million de dollars en ressources de fonctionnement pour l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto.

f. Ces montants comprennent des ressources liées à l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto.

g. Les services à titre gracieux fournis par DSC pour des services ministériels partagés n'ont pas été inclus dans le Rapport sur les plans et priorités de 2004-2005.

TABLEAU 2: UTILISATION DES RESSOURCES PAR ACTIVITÉ DE PROGRAMME

	BUDGÉTAIRE							PLUS: NON BUDGÉTAIRE	Total ^b
	Dépenses de fonctionnement	Subventions et contributions approuvées	Total partiel: dépenses brutes	Subventions et contributions législatives	Total: dépenses brutes	Moins: Revenus disponibles	Total: dépenses nettes	Prêts consentis en vertu de LFAFE	
(en millions de dollars)									
Activités de programme									
Assurance-emploi									
Budget principal ^a	556.9	-	556.9	0.2	557.1	(480.0)	77.1	-	77.1
Dépenses prévues	557.6	-	557.6	0.2	557.8	(480.6)	77.2	-	77.2
Autorités	557.4	-	557.4	0.1	557.5	(486.1)	71.4	-	71.4
Dépenses réelles	554.2	-	554.2	0.1	554.3	(484.1)	70.2	-	70.2
Programmes d'emploi									
Budget principal ^a	293.1	499.6	792.7	-	792.7	(149.7)	643.0	-	643.0
Dépenses prévues	297.3	535.1	832.4	-	832.4	(149.8)	682.6	-	682.6
Autorités	272.2	508.5	780.7	-	780.7	(138.9)	641.8	-	641.8
Dépenses réelles	267.3	477.5	744.8	-	744.8	(138.5)	606.3	-	606.3
Compétences en milieu de travail									
Budget principal ^a	43.7	18.2	61.9	-	61.9	(38.2)	23.7	-	23.7
Dépenses prévues	44.7	30.9	75.6	-	75.6	(38.2)	37.4	-	37.4
Autorités	57.2	23.2	80.4	-	80.4	(49.9)	30.5	-	30.5
Dépenses réelles	57.0	16.8	73.8	-	73.8	(49.7)	24.1	-	24.1
Apprentissage									
Budget principal ^a	133.4	28.9	162.3	716.8	879.1	(13.7)	865.4	1,254.7	2,120.1
Dépenses prévues	148.7	29.8	178.5	821.8	1,000.3	(13.7)	986.6	1,254.7	2,241.3
Autorités	102.5	36.7	139.2	758.7	897.9	(14.4)	883.5	1,215.7	2,099.2
Dépenses réelles	94.8	35.9	130.7	758.7	889.4	(13.9)	875.5	1,215.7	2,091.2
Travail									
Budget principal ^a	180.9	3.9	184.8	-	184.8	(74.0)	110.8	-	110.8
Dépenses prévues	182.9	3.9	186.8	-	186.8	(74.0)	112.8	-	112.8
Autorités	181.0	3.9	184.9	-	184.9	(74.8)	110.1	-	110.1
Dépenses réelles	180.1	2.2	182.3	-	182.3	(74.8)	107.5	-	107.5
Sans-abri									
Budget principal ^a	26.5	169.1	195.6	-	195.6	-	195.6	-	195.6
Dépenses prévues	26.5	169.1	195.6	-	195.6	-	195.6	-	195.6
Autorités	26.5	189.1	215.6	-	215.6	-	215.6	-	215.6
Dépenses réelles ^c	21.4	96.4	117.8	-	117.8	-	117.8	-	117.8
Politique, programme et soutien à la prestation des services									
Budget principal ^a	216.2	0.2	216.4	-	216.4	(138.6)	77.8	-	77.8
Dépenses prévues	216.5	115.9	332.4	-	332.4	(138.9)	193.5	-	193.5
Autorités ^d	175.9	37.6	213.5	-	213.5	(106.4)	107.1	-	107.1
Dépenses réelles ^d	161.4	17.6	179.0	-	179.0	(104.3)	74.7	-	74.7
Total									
Budget principal ^a	1,450.7	719.9	2,170.6	717.0	2,887.6	(894.2)	1,993.4	1,254.7	3,248.1
Dépenses prévues	1,474.2	884.7	2,358.9	822.0	3,180.9	(895.2)	2,285.7	1,254.7	3,540.4
Autorités	1,372.7	799.0	2,171.7	758.8	2,930.5	(870.5)	2,060.0	1,215.7	3,275.7
Dépenses réelles	1,336.2	646.4	1,982.6	758.8	2,741.4	(865.3)	1,876.1	1,215.7	3,091.8

a. Tel que présenté dans le Budget principal des dépenses de 2004-2005.

b. Ce montant exclut les Comptes à fins déterminées.

c. Ce montant comprend 0,3 million de dollars en ressources de fonctionnement pour l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto.

d. Les dépenses de fonctionnement et les subventions et contributions approuvées comprennent des ressources relatives à l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto.

TABLEAU 3: POSTES VOTÉS ET LÉGISLATIFS

Poste voté / législatif	(en millions de dollars)	2004-2005			
		Budget principal ^a	Dépenses prévues	Autorités	Dépenses réelles
Ministère					
1	Dépenses de fonctionnement	258,7	280,6	282,6	251,3
5	Subventions et contributions	719,9	884,7	799,0	646,4
(L)	Ministre des Ressources humaines et du développement des compétences – Traitement et allocation pour automobile	0,1	0,1	0,1	0,1
(L)	Ministre du Travail – Traitement et allocation pour automobile	0,1	0,1	0,1	0,1
(L)	Paiements liés aux modalités de financement direct accordés en vertu de la <i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i>	250,1	250,1	261,8	261,8
(L)	Paiements d'intérêts aux institutions de crédit en vertu de la <i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i>	0,5	0,5	0,2	0,2
(L)	Paiements relatifs aux obligations contractées sous forme de prêts garantis en vertu de la <i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i>	18,9	18,9	(24,1)	(24,1)
(L)	Paiements d'intérêts et autres obligations aux institutions de crédit en vertu de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	75,4	75,4	86,0	86,0
(L)	Subventions canadiennes pour études aux étudiants à temps plein et à temps partiel admissibles aux termes de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	79,8	79,8	64,5	64,5
(L)	Subventions aux fiduciaires de régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) au profit des bénéficiaires nommés par ces REEE, selon les termes du règlement sur les subventions pour l'épargne-études de la <i>Loi sur le ministère du Développement des ressources humaines</i>	385,0	405,0	426,0	426,0
(L)	Paiements liés au Bon d'études canadien	-	85,0	-	-
(L)	Prestations de retraite supplémentaires – Pensions pour les agents des rentes sur l'État	-	-	-	-
(L)	Paiements de prestations d'aide à l'adaptation, conformément aux modalités prescrites par le gouverneur en conseil, en vue d'aider les travailleurs qui ont été mis à pied en raison de la concurrence des importations, de la restructuration d'une industrie et de graves perturbations économiques au niveau d'un secteur d'activité ou d'une région	-	-	-	-
(L)	Redressement du passif actuariel de l'assurance de la fonction publique	0,2	0,2	0,1	0,1
(L)	Paiement d'indemnités à des agents de l'État et à des marins marchands	51,0	51,0	45,1	45,1
(L)	Paiements aux agences privées de recouvrement en vertu de l'article 17.1 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> ^b	12,5	12,5	-	-
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés ^c	141,2	141,8	118,4	118,4
(L)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	-	-	-	-
(L)	Remboursements de montants portés aux recettes d'exercices antérieurs	-	-	0,2	0,2
Total - Budgétaire		1 993,4	2 285,7	2 060,0	1 876,1
Plus: Dépenses non budgétaires					
	Prêts consentis en vertu de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	1 254,7	1 254,7	1 215,7	1 215,7
Total du Ministère		3 248,1	3 540,4	3 275,7	3 091,8
Plus: Comptes à fins déterminées :					
	Coûts de l'assurance-emploi (AE)		17 344,2	16 893,1 ^d	16 384,6
	Coûts des autres comptes à fins déterminées		55,2	55,3	55,1
	Sommes recouvrées au titre du RPC		9,3	6,8	5,3
	Dépenses au titre du Régime d'avantages sociaux des employés du Ministère, recouvrables à même le Compte d'AE		(106,7)	(103,2)	(83,8)
Total consolidé des dépenses			20 842,4	20 127,7	19 453,0
Équivalents temps plein		13 791	13 837	12 531	12 531

a. Tel que présenté dans le Budget principal des dépenses de 2004-2005.

b. Dans le Budget principal 2004-2005, des autorités pour les agences de recouvrement privées sont présentées sous RHDCC, toutefois les dépenses réelles sont présentées sous DSC dans les Comptes publics 2005. Les fonds ont été transférés de RHDCC à DSC via le Budget supplémentaire des dépenses (A) 2004-2005.

c. Cette dépense législative inclut les contributions du gouvernement en tant qu'employeur à divers régimes d'avantages tels que le Compte de pension de retraite de la fonction publique, le Compte de prestations de décès de la fonction publique, le Compte d'assurance-emploi et le Régime de pensions du Canada/Québec. Ce montant est en partie recouvrable du Compte d'a.-e. et du RPC.

d. Les données d'assurance-emploi représentent les prévisions du Budget 2005.

TABLEAU 4: COÛT NET POUR LE MINISTÈRE

	<u>2004-2005</u>
(en millions de dollars)	
Total des dépenses réelles	3 091,8
Plus: Services reçus à titre gracieux	
Contributions de l'employeur aux primes de régime d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	16,1
Services partagés nets fournis par Développement social Canada ^a	153,2
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada	3,7
	<u>173,0</u>
Moins: Revenus non disponibles	
Recouvrements des prêts aux étudiants	275,2
Autres	99,2
	<u>374,4</u>
COÛT NET POUR LE MINISTÈRE EN 2004-2005	2 890,4

a. En 2004-2005, Développement social Canada fournissait les coûts des services ministériels partagés (Services financiers et administratifs, Ressources humaines, Services juridiques et Systèmes) à RHDCC.

TABLEAU 5: PASSIF ÉVENTUEL

Passif éventuel (en millions de dollars)	<u>au 31 mars 2004</u>	<u>au 31 mars 2005</u>
Prêts		
Programme canadien de prêts aux étudiants	444,3	321,8
Litiges	0,2	-
Total	<u>444,5</u>	<u>321,8</u>

TABLEAU 6: PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

Prêts, placements et avances (en millions de dollars)	<u>2003-2004</u>	<u>2004-2005</u>			
	Dépenses réelles	Budget Principal	Dépenses prévues	Autorités	Dépenses réelles
Apprentissage					
Prêts consentis en vertu de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i> ^a	1 374,1	1 254,7	1 254,7	1 215,7	1 215,7
Total	<u>1 374,1</u>	<u>1 254,7</u>	<u>1 254,7</u>	<u>1 215,7</u>	<u>1 215,7</u>

a. La diminution des dépenses pour les prêts est principalement due à l'impact des remboursements de prêts des emprunteurs sur le portefeuille de prêts.

TABLEAU 7: SOURCES DES REVENUS DISPONIBLES ET DES REVENUS NON DISPONIBLES ^a

Revenus par Activités de programmes (en millions de dollars)	2003-2004 ^b		2004-2005		
	Revenus réels	Budget principal	Revenus prévus	Autorités	Revenus réels
Revenus disponibles ^c					
Assurance-emploi	452.9	480.0	480.6	486.1	484.1
Programmes d'emploi	120.9	149.7	149.8	138.9	138.5
Compétences en milieu de travail	36.7	38.2	38.2	49.9	49.7
Apprentissage	14.6	13.7	13.7	14.4	13.9
Travail	73.7	74.0	74.0	74.8	74.8
Sans-abri	-	-	-	-	-
Politique, programme et soutien à la prestation des services	174.9	138.6	138.9	106.4	104.3
Total des revenus disponibles	873.7	894.2	895.2	870.5	865.3
Revenus non disponibles					
Recouvrement des coûts relatifs aux avantages sociaux des employés	79.7	108.4	108.5	85.3	85.3
Redressement des crédettes de l'exercice précédent	4.9	-	-	7.5	7.5
Prêts canadiens aux étudiants	230.3	-	162.7 ^d	275.2	275.2 ^d
Surplus actuariel	2.5	-	-	0.2	0.2
Divers	11.5	-	-	4.1	4.1
Frais d'utilisation	1.9 ^e	1.8	1.8 ^e	2.1	2.1
Total des revenus non disponibles	330.8	110.2	273.0	374.4	374.4

- a. Veuillez vous référer aux Rapports sur le rendement précédents de DRHC pour l'information financière de 2002-2003. La comparaison historique des dépenses 2002-2003 pour RHDCC n'est pas disponible.
- b. La répartition des recettes non disponibles entre RHDCC et DSC, telle que publiée dans le Rapport ministériel sur le rendement pour 2003-2004, a été mise à jour pour refléter la bonne répartition.
- c. Ces montants comprennent les coûts d'administration recouverts du Compte d'AE et du RPC.
- d. Le revenu prévu comprend les recouvrements de principal et d'intérêts sur les prêts canadiens aux étudiants. Les revenus réels sont tels que publiés dans les Comptes publics 2005 et comprennent les revenus d'intérêts sur les prêts canadiens aux étudiants. Le revenu prévu sera redressé dans le prochain Rapport sur les plans et priorités afin de démontrer le montant prévu en revenus d'intérêts.
- e. Les revenus réels de 2003-2004 étaient précédemment présentés sous la rubrique "Divers" et les revenus prévus de 2004-2005 étaient présentés sous la rubrique "Travail - Frais de service".

TABLEAU 8: RAPPORT SUR LES FRAIS D'UTILISATION POUR 2004-2005 – LOI SUR LES FRAIS D'UTILISATION

A. Frais d'utilisation	Type de frais	Pouvoir d'établissement des frais	Date de la dernière modification	2004-2005				
				Revenu prévu (000 \$)	Revenu réel (000 \$)	Coût total (000 \$)	Norme de rendement	Résultats liés au rendement
Service fédéral d'indemnisation des accidentés du travail frais d'administration	(O)	<i>Loi sur l'indemnisation des agents de l'État</i>	Septembre 1990	2 000	1 979	3 800	90% des demandes sont acheminées à l'autorité provinciale appropriée en matière d'indemnisation des accidentés du travail en 24 heures	83% des demandes sont acheminées à l'autorité provinciale appropriée en matière d'indemnisation des accidentés du travail en 24 heures
Autre Initiative - Travail Frais des services de protection contre l'incendie ^a	(O)	<i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	Juin 1993	60	96	4 028	90% de la révision du plan complétée en 21 jours civils ou 15 jours ouvrables	45% de la révision du plan complétée en 21 jours civils ou 15 jours ouvrables
Accès à l'information et protection des renseignements personnels	(R)	<i>Loi sur l'accès à l'information</i>	1983	s/o ^b	3	602	30 jours ^c	93%
Total des frais d'utilisation				2 060	2 078	8 430		

A. Frais d'utilisation	Type de frais	Pouvoir d'établissement des frais	Date de la dernière modification	Années de planification					
				2005-2006		2006-2007		2007-2008	
				Revenu prévu (000 \$)	Revenu réel (000 \$)	Revenu prévu (000 \$)	Revenu réel (000 \$)	Revenu prévu (000 \$)	Revenu réel (000 \$)
Service fédéral d'indemnisation des accidentés du travail frais d'administration	(O)	<i>Loi sur l'indemnisation des agents de l'État</i>	Septembre 1990	2 100	3 900	2 200	4 000	2 300	4 100
Autre Initiative - Travail Frais des services de protection contre l'incendie ^a	(O)	<i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	Juin 1993	60	4 100	60	4 200	60	4 300
Accès à l'information et protection des renseignements personnels	(R)	<i>Loi sur l'accès à l'information</i>	1983	4	625	4	650	4	675
Total des frais d'utilisation				2 164	8 625	2 264	8 850	2 364	9 075

- a. Le coût total représente la somme des dépenses pour le programme des Services de protection contre l'incendie duquel seulement une petite partie est recouvrable par voie de frais d'utilisation pour le Service d'ingénierie de la Prévention des incendies livré aux Sociétés de la couronne.
- b. Il n'y a pas de revenu prévu pour 2004-2005 puisque le Conseil du Trésor a identifié que les demandes à d'accès à l'information et protection des renseignements personnels rencontraient les critères de la nouvelles *Loi sur les Frais d'utilisation* pour la première fois en 2004-2005.
- c. Bien que la loi prévoit 30 jours civils pour répondre aux demandes, des extensions sont permises dépendant de la complexité de la demande.

TABLEAU 9 : PRINCIPALES INITIATIVES RÉGLEMENTAIRES**Transitions efficaces et inclusives dans le marché du travail au moyen du soutien temporaire du revenu et de mesures actives d'aide à l'emploi**

RÈGLEMENT	RÉSULTATS ATTENDUS	CRITÈRES D'ÉVALUATION DU RENDEMENT	RÉSULTATS OBTENUS
ASSURANCE-EMPLOI (AE) ARTICLE 89 – NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE (NAS)	Modification apportée à l'article 89 du Règlement sur l'AE, en décembre 2004, afin de permettre l'utilisation des NAS de la série 900 aux fins du paiement des prestations d'AE auxquelles les demandeurs ont légalement droit, même lorsqu'ils se trouvent à l'extérieur du Canada.	Cette modification permettra de clarifier l'utilisation des NAS de la série 900 dans le cas des particuliers qui demandent des prestations d'AE lorsqu'ils se trouvent à l'extérieur du Canada.	Cette initiative a été élargie de façon à inclure d'autres questions associées aux NAS de la série 900 qui vont au-delà de la portée du programme d'AE. Des consultations sont en cours avec Développement social Canada afin d'établir de nouveaux paramètres de projet.
ARTICLE 79 ET PARAGRAPHE 85(2) DU RÈGLEMENT SUR L'AE – APPELS INTERJETÉS DEVANT UN CONSEIL ARBITRAL ET UN JUGE-ARBITRE	Modification apportée à l'article 79 et au paragraphe 85(2) du Règlement sur l'AE, en mars 2005, afin de permettre que des appels soient interjetés devant un conseil arbitral ou un juge-arbitre, dans des endroits autres que les bureaux locaux de RHDCC ayant émis la décision faisant l'objet d'un appel.	Cette modification permettrait d'appuyer la modernisation du processus administratif en ce qui a trait au dépôt des appels. On s'attend à ce que 90 % des appels soient produits par voie électronique (Internet) dans les deux années suivant la mise en place d'un tel service.	Les travaux sont en cours. Le moment choisi pour apporter les modifications a été influencé par le fait qu'on a accordé la priorité aux modifications associées aux travailleurs saisonniers et au programme de congé parental du Québec.
NOUVEL ARTICLE 55.1 DU RÈGLEMENT SUR L'AE VISANT LA LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET LES DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES (LPRPDE) ET LES PROGRAMMES VOLONTAIRES DE VÉRIFICATION DE L'AE	Ajout, en octobre 2004, d'une disposition permettant de tenir compte de l'incidence de la LPRPDE sur les demandes transmises aux employeurs en matière de renseignements personnels sur les employés aux fins des programmes volontaires de vérification de l'AE.	Cette modification permet de faire en sorte que les deux programmes de vérification administrés par le programme de l'AE, soit le Système automatisé de données sur la rémunération et le programme d'avis d'embauche soient opérationnels le 1 ^{er} janvier 2005.	Cette modification est entrée en vigueur le 14 décembre 2004.
ARTICLE 10 DU RÈGLEMENT – PERCEPTION DES PRIMES D'AE – INCIDENCE DE LA DÉCISION DE LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT DANS L'AFFAIRE DE L'APPELANTE, M^{ME} MULVENNA, EN CE QUI A TRAIT À L'ASSURABILITÉ DES PAIEMENTS EN VERTU	Modification de l'article 10 du Règlement, en mars 2005, de façon à indiquer plus clairement que les paiements de PSC sont exonérés des revenus considérés comme des revenus assurables.	Cette modification permettrait de faire en sorte que les personnes qui reçoivent des prestations supplémentaires de chômage pendant qu'elles reçoivent des prestations de maternité ou des prestations parentales ne puissent pas utiliser ce congé payé pour accumuler des heures	Cette modification est en voie d'approbation finale.

Transitions efficaces et inclusives dans le marché du travail au moyen du soutien temporaire du revenu et de mesures actives d'aide à l'emploi

RÈGLEMENT	RÉSULTATS ATTENDUS	CRITÈRES D'ÉVALUATION DU RENDEMENT	RÉSULTATS OBTENUS
DE RÉGIMES DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE CHÔMAGE (PSC) PAYÉS PAR L'EMPLOYEUR		supplémentaires d'emploi assurable.	
LOI SUR LA MODERNISATION DE CERTAINS RÉGIMES D'AVANTAGES ET D'OBLIGATIONS	Modification du Règlement sur l'AE, en 2005-2006, de façon à ce que les prestations parentales puissent être versées à des couples vivant en union de fait lorsqu'un des deux conjoints adopte l'enfant de l'autre conjoint (adoption par les beaux-parents) et ce, peu importe si les conjoints sont de même sexe ou non.	Modification nécessaire pour assurer la conformité avec les dispositions de la <i>Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations</i> et pour faire en sorte que les prestations parentales soient versées dans les provinces et territoires où des conjoints de fait (qu'ils soient de même sexe ou de sexe opposé) ne peuvent pas adopter l'enfant de leur conjoint.	Les consultations fédérales, provinciales et territoriales sont terminées. La date d'adoption de cette modification a été influencée par la priorité accordée aux modifications réglementaires associées aux projets pilotes à l'intention des travailleurs saisonniers et au programme de congé parental du Québec.

Grâce à l'accès à l'apprentissage, les Canadiens peuvent participer pleinement à la vie économique fondée sur le savoir et à la société

RÈGLEMENT	RÉSULTATS ATTENDUS	CRITÈRES D'ÉVALUATION DU RENDEMENT	RÉSULTATS OBTENUS
SUBVENTION CANADIENNE POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES (SCÉÉ) <p>Cette subvention correspond à 20 % des cotisations versées au Régime enregistré d'épargne-études d'un enfant de moins de 18 ans. Dans le budget fédéral de 2004, le gouvernement a annoncé une augmentation du taux d'équivalence, qui passera à 40 \$ pour les premiers 500 \$ versés annuellement à un tel régime dans le cas des familles à faible revenu, et à 30 % dans le cas des familles à revenu moyen.</p> <p>Pour que cette mesure puisse entrer en vigueur, il faudra apporter des modifications au <i>Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants</i>, lesquelles seront vraisemblablement intégrées à de nouvelles dispositions sur le Bon d'études canadien (ci-dessous).</p>	Aider davantage les familles à faible revenu et à revenu moyen qui souhaitent épargner en vue des études postsecondaires de leurs enfants.	Adoption des modifications législatives et réglementaires requises pour verser un montant supplémentaire de SCÉÉ aux familles à faible revenu et à revenu moyen qui veulent économiser en vue des études postsecondaires de leurs enfants.	La <i>Loi canadienne sur l'épargne-études</i> a reçu la sanction royale le 15 décembre 2004 et le Règlement a été approuvé par le Conseil du Trésor le 16 mai 2005; il entrera en vigueur le 1 ^{er} juillet 2005. À compter du 1 ^{er} juillet 2005, les paiements supplémentaires au titre de la SCÉÉ seront versés aux familles à faible revenu et à revenu moyen.

Grâce à l'accès à l'apprentissage, les Canadiens peuvent participer pleinement à la vie économique fondée sur le savoir et à la société

RÈGLEMENT	RÉSULTATS ATTENDUS	CRITÈRES D'ÉVALUATION DU RENDEMENT	RÉSULTATS OBTENUS
<p>BON D'ÉTUDES CANADIEN</p> <p>Le Bon d'études canadien est une nouvelle initiative annoncée dans le budget de 2004 : elle prévoit jusqu'à 2 000 \$ d'épargne-études pendant plus de 16 ans pour les enfants de familles à faible revenu qui sont admissibles au supplément de la prestation nationale pour enfants. Pour que la mesure annoncée puisse entrer en vigueur, il faudra élaborer de nouvelles dispositions réglementaires et celles-ci seront vraisemblablement intégrées au Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants (ci-dessus).</p>	<p>Offrir aux enfants issus de familles à faible revenu une source d'épargne garantie en vue de leurs études postsecondaires.</p>	<p>Adoption des modifications législatives et réglementaires requises pour verser le Bon d'études canadien aux familles à faible revenu admissibles et leur assurer une source d'économie garantie pour les études postsecondaires de leurs enfants.</p>	<p>La <i>Loi canadienne sur l'épargne-études</i>, en vertu de laquelle le Bon d'études canadien est versé, a reçu la sanction royale le 15 décembre 2004 et le Règlement a été approuvé par le Conseil du Trésor le 16 mai 2005 en vue de son entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2005.</p> <p>À compter du 1^{er} juillet 2005, les paiements au titre du Bon d'études canadien seront versés aux familles à faible revenu admissibles.</p>
<p>RÉDUCTION DE LA DETTE EN COURS DE REMBOURSEMENT</p> <p>La réduction de la dette en cours de remboursement (RDR) est une mesure de gestion de la dette qui permet aux étudiants emprunteurs éprouvant des ennuis financiers à long terme de rembourser leur dette d'études et de réduire le principal de leur prêt. Dans le budget fédéral de 2004, le gouvernement a annoncé une augmentation du montant total maximum pouvant être réduit dans le cadre de la RDR, le faisant passer de 20 000 à 26 000 \$.</p> <p>Pour ce faire, il faudra amender le <i>Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants</i> et le <i>Règlement fédéral sur les prêts aux étudiants</i>.</p>	<p>Pour honorer cet engagement, il faut modifier le <i>Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants</i> et le <i>Règlement fédéral sur les prêts aux étudiants</i>.</p> <p>Conformité avec l'augmentation des limites de prêt annoncée dans le budget fédéral de 2004.</p>	<p>Pourcentage accru d'emprunteurs ayant accès au RDR, évitant ainsi le non-paiement.</p>	<p>Les modifications apportées à la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i> et au <i>Règlement fédéral sur les prêts aux étudiants</i> sont entrées en vigueur le 1^{er} août 2005. Les résultats de ces modifications seront disponibles l'an prochain.</p>
<p>AUGMENTATION DES LIMITES DE PRÊTS HEBDOMADAIRES</p> <p>Dans le budget fédéral de 2004, le gouvernement annonçait une augmentation des limites de prêts hebdomadaires dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants, les faisant passer de 165 \$ par semaine d'études à 210 \$ par semaine d'études. Pour ce faire, il faudra amender</p>	<p>L'augmentation des limites de prêts permettra de réduire les obstacles financiers liés aux études postsecondaires, de pallier la hausse des frais de scolarité, de répondre aux besoins financiers actuellement non comblés et de contribuer à réduire le</p>	<p>L'augmentation des limites de prêts dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants permettra à environ 185 000 étudiants d'obtenir plus d'aide. Par ailleurs, le nombre d'emprunteurs</p>	<p>Les modifications apportées au <i>Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants</i> sont entrées en vigueur le 1^{er} août 2005. Les résultats de ces modifications seront disponibles l'an prochain.</p>

Grâce à l'accès à l'apprentissage, les Canadiens peuvent participer pleinement à la vie économique fondée sur le savoir et à la société

RÈGLEMENT	RÉSULTATS ATTENDUS	CRITÈRES D'ÉVALUATION DU RENDEMENT	RÉSULTATS OBTENUS
l'article 10 du <i>Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants</i> .	recours aux prêts privés, qui coûtent cher.	jouissant de la limite sera réduit d'environ 14 % ou 50 000 étudiants et la moyenne de cas de besoins non financés dans le cas des étudiants de premier cycle sera réduite de 50 %.	
NOUVELLE SUBVENTION CANADIENNE POUR ÉTUDES Dans le budget fédéral de 2004, le gouvernement annonçait que le Programme canadien de prêt aux étudiants offrirait une nouvelle subvention non remboursable aux étudiants issus de familles à faible revenu qui entreprennent des études postsecondaires pour la première fois. Pour que cette subvention puisse entrer en vigueur, il faudra modifier la partie VI du <i>Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants</i> .	Cette subvention incitera les étudiants issus de familles à faible revenu à entreprendre des études postsecondaires et permettra de réduire les obstacles à l'éducation postsecondaire et de compenser les frais d'études afférents à la première année. Cette subvention permettra également d'harmoniser la politique sur les études postsecondaires à la politique sociale élargie du gouvernement du Canada grâce à des mesures d'aide destinées spécialement aux étudiants ayant besoin de soutien supplémentaire.	La nouvelle Subvention canadienne pour études accordée aux étudiants de familles à faible revenu devrait être accordée à plus de 22 000 étudiants chaque année.	Les modifications du <i>Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants</i> sont entrées en vigueur le 1 ^{er} août 2005. Les résultats de ces modifications seront disponibles l'an prochain.
SUBVENTION CANADIENNE POUR ÉTUDES À L'INTENTION DES ÉTUDIANTS DANS LE BESOIN AYANT UNE INCAPACITÉ PERMANENTE Dans le budget fédéral de 2004, le gouvernement annonçait que la Subvention canadienne pour études à l'intention des étudiants dans le besoin ayant une incapacité permanente serait remplacée par une nouvelle subvention immédiate non remboursable destinée aux étudiants de niveau postsecondaire ayant une incapacité permanente. Pour mettre en vigueur cette nouvelle subvention, il faudra modifier la Partie VI du <i>Règlement fédéral sur l'aide</i>	La nouvelle subvention canadienne pour l'accès aux études incitera davantage les étudiants ayant une incapacité permanente à poursuivre des études postsecondaires, réduira les obstacles financiers de même que le recours aux prêts d'études et offrira des mesures de soutien ciblées aux personnes dans le besoin.	La nouvelle Subvention canadienne pour études à l'intention des étudiants dans le besoin ayant une incapacité permanente devrait être accordée à plus de 6 000 étudiants chaque année.	La modification apportée au <i>Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants</i> sont entrées en vigueur le 1 ^{er} août 2005.

Grâce à l'accès à l'apprentissage, les Canadiens peuvent participer pleinement à la vie économique fondée sur le savoir et à la société

RÈGLEMENT	RÉSULTATS ATTENDUS	CRITÈRES D'ÉVALUATION DU RENDEMENT	RÉSULTATS OBTENUS
financière aux étudiants.			
<p>FORMULE D'ALLOCATIONS PROVINCIALES DES SUBVENTIONS CANADIENNES POUR ÉTUDES</p> <p>Il faut d'abord apporter des modifications au <i>Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants</i> avant de pouvoir modifier la formule d'allocations provinciales des subventions canadiennes pour études.</p>	<p>Faire en sorte que les provinces disposent des fonds nécessaires pour l'octroi de subventions canadiennes pour études aux étudiants admissibles.</p>	<p>Les modifications apportées au <i>Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants</i> permettront d'éviter que les provinces manquent de fonds pour la Subvention canadienne pour études. Une politique administrative pour déterminer les allocations permettra de fonder celles-ci sur la valeur des montants déboursés dans chaque administration au cours des années antérieures. Autrement dit, les administrations recevront des allocations plus précises, en fonction des fonds dont elles ont besoin pour accorder la Subvention canadienne pour études.</p>	<p>Les modifications visant à abroger l'article 38.3 du <i>Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants</i> et à modifier les articles qui renvoient à l'article 38.3 sont entrées en vigueur le 22 février 2005.</p>
<p>ACTIVITÉS D'HARMONISATION DES ACCORDS D'INTÉGRATION</p> <p>Il est nécessaire d'apporter des modifications au <i>Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants</i> afin d'harmoniser les critères relatifs aux prestations en cas d'incapacité permanente ou de décès et les restrictions provinciales de tous les régimes de prêts. Ainsi, les délais pour confirmer l'inscription seront plus souples et nous serons en mesure d'adapter les exigences relatives aux documents requis.</p>	<p>Ces mesures permettront de simplifier les exigences administratives imposées aux emprunteurs et les aideront à mieux comprendre leurs responsabilités et obligations.</p>	<p>Le budget de 2005 proposait d'inclure des dispositions à l'intention des étudiants souffrant d'une incapacité et prévoyant une remise de dette en cas de décès dans le cas des emprunteurs admissibles qui contractent un emprunt (prêts dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants contractés le 1^{er} août 2000 et par la suite) en cas d'incapacité permanente ou de décès survenant en tout temps.</p>	<p>L'abolition de la restriction en ce qui a trait au moment associé à l'occurrence d'une incapacité ou d'un décès dans le cas d'un étudiant à temps plein ou à temps partiel entrera en vigueur au moment où le projet de loi du budget 2005 recevra la sanction royale. Cette disposition sera incluse dans la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i> (LFAFE). Par suite de la modification apportée à cette loi, l'article 43.1 du <i>Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants</i></p>

Grâce à l'accès à l'apprentissage, les Canadiens peuvent participer pleinement à la vie économique fondée sur le savoir et à la société

RÈGLEMENT	RÉSULTATS ATTENDUS	CRITÈRES D'ÉVALUATION DU RENDEMENT	RÉSULTATS OBTENUS
		Cette modification permettra d'offrir un traitement équitable à tous les participants au Programme canadien de prêts aux étudiants qui ont reçu un prêt garanti ou un prêt direct. Cet avantage ne s'applique pas aux prêts à risques partagés (accordés par des institutions financières entre 1995 et 2000) étant donné qu'une prime de risque a déjà été versée à ces institutions.	est en voie d'abrogation.

Milieus de travail sécuritaires, équitables, sains, stables et productifs où règne la coopération

RÈGLEMENT	RÉSULTATS ATTENDUS	CRITÈRES D'ÉVALUATION DU RENDEMENT	RÉSULTATS OBTENUS
<p>PARTIE II DU CODE CANADIEN DU TRAVAIL, RÈGLEMENT CANADIEN SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL (RCSST)</p> <p>Règlement sur la violence en milieu de travail : en cours d'élaboration suite aux modifications apportées à la partie II en septembre 2000.</p>	Le Programme du travail respecte son engagement en vue de l'élaboration d'un règlement qui prescrit des mesures pour prévenir et réprimer la violence en milieu de travail.		La rédaction de l'ébauche de ce règlement débutera au cours du premier trimestre de 2005-2006.
<p>Le <i>Règlement sur le programme de prévention des risques</i> est en voie d'élaboration suite aux modifications apportées à la partie II en septembre 2000.</p>	Le Programme du travail respecte son engagement en vue de l'élaboration d'un règlement qui prescrit un programme de prévention des risques en milieu de travail.		<p>Le <i>Règlement sur le programme de prévention des risques</i> a été publié dans la partie I de la <i>Gazette du Canada</i>.</p> <p>Les commentaires reçus sont en voie d'examen. On s'attend à ce qu'ils soient publiés dans la partie II de la <i>Gazette du Canada</i> au cours de l'automne 2005.</p>
<p>Des normes d'ergonomie sont en cours d'élaboration suite aux modifications apportées à la partie II en septembre 2000.</p>	Cette mesure respecte l'engagement du Programme du travail en vue de l'adoption de normes d'ergonomie en milieu de travail.		Le rapport final devant être approuvé par le ministre devrait être déposé à la fin de l'automne 2005.

Milieus de travail sécuritaires, équitables, sains, stables et productifs où règne la coopération

RÈGLEMENT	RÉSULTATS ATTENDUS	CRITÈRES D'ÉVALUATION DU RENDEMENT	RÉSULTATS OBTENUS
<p>RÈGLEMENT SUR LES COMITÉS DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ ET LES REPRÉSENTANTS</p> <p>On est en train de modifier le règlement actuel pour tenir compte des modifications apportées à la partie II en septembre 2000.</p>	<p>Cette révision aura pour but d'inclure les modifications du Code portant sur les comités d'orientation et sur la formation des membres des comités de santé et de sécurité. De plus, la terminologie du Règlement s'alignera à celle du Code modifié.</p>		<p>La rédaction de l'ébauche du règlement débutera à l'automne 2005.</p>
<p>RÈGLEMENT CANADIEN SUR LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ AU TRAVAIL (AÉRONEFS)</p> <p>RHDCC collabore actuellement avec Transports Canada en vue de la modification du règlement existant.</p>	<p>Cette révision vise à harmoniser le règlement (aéronefs) avec le RCSST et de le mettre à jour conformément aux normes et pratiques de travail en vigueur dans le secteur aérien.</p>		<p>Ce règlement devrait être publié dans la partie I de la <i>Gazette du Canada</i> à l'automne 2005.</p>
<p>RÈGLEMENT CANADIEN SUR LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ AU TRAVAIL (TRAINS)</p> <p>RHDCC collabore actuellement avec Transports Canada en vue de la modification du règlement existant.</p>	<p>Cette modification permettra d'harmoniser le règlement (trains) avec le RCSST et de le mettre à jour conformément aux normes et pratiques de travail en vigueur dans le secteur ferroviaire.</p>		<p>La rédaction de l'ébauche de ce règlement débutera à l'automne 2005.</p>
<p>RÈGLEMENT CANADIEN SUR LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ AU TRAVAIL (NAVIRES)</p> <p>RHDCC collabore actuellement avec Transports Canada en vue de la modification du règlement existant.</p>	<p>Cette modification permettra d'harmoniser le règlement (navires) avec le RCSST et de le mettre à jour conformément aux normes et pratiques de travail en vigueur dans le secteur maritime.</p>		<p>L'examen juridique est en cours.</p>
<p>RÈGLEMENT CANADIEN SUR LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ AU TRAVAIL (PÉTROLE ET GAZ)</p> <p>RHDCC collabore actuellement avec l'Office national de l'énergie en vue de modifier le règlement existant.</p>	<p>Cette modification a pour but d'harmoniser le règlement (pétrole et gaz) avec le RCSST et de le mettre à jour conformément aux normes et pratiques de travail en vigueur dans le secteur des hydrocarbures.</p>		<p>La rédaction de l'ébauche de ce règlement débutera au cours de l'été 2005.</p>
LOI SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI			

Milieus de travail sécuritaires, équitables, sains, stables et productifs où règne la coopération

RÈGLEMENT	RÉSULTATS ATTENDUS	CRITÈRES D'ÉVALUATION DU RENDEMENT	RÉSULTATS OBTENUS
RÈGLEMENT SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI	RHDCC est en train d'effectuer une mise à jour et d'apporter des modifications de façon à mettre à jour les régions métropolitaines de recensement selon la publication de 2002 de Statistique Canada, d'actualiser les codes de la Classification nationale des professions en fonction des codes de 2001, d'incorporer le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord et d'apporter des changements de nature administrative (p. ex., changer les dates et le nom du Ministère).	Le règlement a été publié dans la partie II de la <i>Gazette du Canada</i> (automne/hiver 2005) et approuvé par le Comité mixte permanent sur l'examen de la réglementation.	Le ministère fédéral de la Justice et la Division des affaires réglementaires du Bureau du Conseil privé sont en train de réviser le règlement avant la publication préalable dans la partie I de la <i>Gazette du Canada</i> .
NOUVEAU RÈGLEMENT EN VERTU DE LA LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET LES DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES	Permettre aux employeurs d'émettre des talons de chèques de paie à l'intention de leurs employés par voie électronique.	Nombre de plaintes formulées par des employés en ce qui a trait à leur accessibilité aux talons de chèques de paie par voie électronique. Aucune plainte reçue par le Programme du travail – Administration centrale (AC).	Le ministère fédéral de la Justice est en train d'élaborer une ébauche de règlement.
MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÈGLEMENT SUR LES NORMES CANADIENNES DE TRAVAIL	Canadien Pacifique et Bell Canada auront une liste des établissements industriels tenant mieux compte de la structure de leur entreprise aux fins du congédiement d'employés.	Nombre de plaintes reçues de la part d'employés de Canadien Pacifique Limité et de Bell Canada qui ont été congédiés.	Ces modifications feront l'objet d'une publication préliminaire dès que le Comité du Conseil du Trésor les aura approuvées.
NOUVEAU RÈGLEMENT EN VERTU DU CODE CANADIEN DU TRAVAIL EN CE QUI A TRAIT AUX HEURES DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CONSIDÉRÉS COMME DES VENDEURS À COMMISSION ET QUI TRAVAILLENT DANS LES BANQUES DU CANADA Ce règlement vise à exonérer les vendeurs à commission qui travaillent dans le secteur des banques quant aux dispositions en matière d'heures de travail prévues dans la partie III du <i>Code canadien du travail</i> .	Les vendeurs à commission qui travaillent dans le secteur des banques pourront gérer leurs heures de travail et rencontrer leurs clients comme bon leur semble.	Nombre de plaintes reçues en ce qui a trait aux différends liés aux heures de travail. Aucune plainte reçue par le Programme du travail – AC	Le ministère fédéral de la Justice est en train de rédiger une ébauche de règlement.

TABLEAU 10A: SOMMAIRE DES PAIEMENTS DE TRANSFERT NON LÉGISLATIFS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ^a

(en millions de dollars)	2003-2004	2004-2005			Dépenses réelles
	Dépenses réelles	Budget principal	Dépenses prévues	Autorités	
SUBVENTIONS					
Programmes d'emploi					
Subventions aux particuliers, aux organisations et aux sociétés en vue d'aider les particuliers à améliorer leur aptitude au travail et de promouvoir les possibilités d'emploi en favorisant la création d'entreprises à l'échelle locale	0,1	1,0	1,0	1,0	0,1
Programme temporaire de revenu dans les pêches	8,0	-	-	-	-
Subvention relative au Syndrome respiratoire aigu sévère	0,6	-	-	-	-
Subventions désignées pour l'Organisation de coopération et de développement économiques ^b	0,1	0,3	0,3	0,3	0,2
	8,8	1,3	1,3	1,3	0,3
Apprentissage					
Subventions à des organismes bénévoles, à des professionnels, à des universités, à des institutions d'enseignement postsecondaire ainsi qu'à des gouvernements provinciaux et territoriaux pour l'alphabétisation	28,0	28,4	28,4	26,5	26,5
Travail					
Comité canadien conjoint de publicité relative à la prévention des incendies	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prévention des incendies du Canada	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Appui aux activités qui contribuent aux objectifs du Programme de sécurité et de santé au travail	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Appui aux organismes responsables de l'élaboration des normes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Subventions à des institutions internationales du domaine du travail pour faire face aux répercussions de la mondialisation sur le travail ^c	-	-	-	1,0	0,8
Subventions à des organismes nationaux et internationaux pour de l'assistance technique et la coopération internationale dans le domaine du travail ^c	0,1	-	-	0,9	0,7
	0,1	0,1	0,1	2,0	1,5
Sans-abri					
Subventions accordées à des organismes sans but lucratif, des particuliers, des administrations municipales, des conseils de bande ou de tribu et autres organisations autochtones, des établissements de santé publique et d'enseignement, des régies régionales, des entreprises à but lucratif, des organismes et instituts de recherche pour mener des recherches sur les sans-abri afin d'aider les collectivités à mieux comprendre et à répondre efficacement aux besoins des sans-abri	0,2	1,2	1,2	1,1	0,6
Politique, programme et soutien à la prestations des services					
Subvention au Conseil canadien sur l'apprentissage	85,0	-	-	-	-
Total des paiements de transfert non législatifs	122,1	31,0	31,0	30,9	28,9

Note: En raison de l'arrondissement, l'addition des montants peut ne pas éгалer les totaux.

- Référez-vous aux Rapports sur le rendement de DRHC précédents pour l'information financière de 2002-2003. La comparaison historique des dépenses 2002-2003 pour RHDCC n'est pas disponible.
- Les montants sous « Budget principal » et « Dépenses prévues » ont été présentés sous le secteur d'activité Compétences en milieu de travail dans le Budget principal des dépenses 2004-2005 et dans le Rapport sur les plans et priorités. Cependant, afin de simplifier la présentation, ces montants sont présentés sous les Programmes d'emploi puisque ces subventions ont été transférées de Compétences en milieu de travail aux Programmes d'emploi en 2004-2005.
- Ces subventions ont été approuvées par le Conseil du Trésor dans le Budget supplémentaires des dépenses 2004-2005.

TABLEAU 10A: SOMMAIRE DES PAIEMENTS DE TRANSFERT NON LÉGISLATIFS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ^a

(en millions de dollars)	2003-2004	2004-2005			Dépenses réelles
	Dépenses réelles	Budget principal	Dépenses prévues	Autorités	
CONTRIBUTIONS					
Programmes d'emploi					
Paiements aux provinces, territoires, municipalités, autres organismes publics, organisations, groupes, collectivités, employeurs et particuliers afin de pourvoir à la formation ou à l'expérience de travail, à la mobilisation des ressources communautaires et aux mesures de planification et d'adaptation des ressources humaines nécessaires au fonctionnement efficace du marché du travail canadien	486,4	498,6	526,1	499,8	470,2
Contributions à des organisations afin d'appuyer le développement des ressources humaines, la croissance économique, la création d'emplois et le maintien en poste dans les communautés minoritaires de langue officielle	-	-	8,0	7,4	7,0
	486,4	498,6	534,1	507,2	477,2
Compétences professionnelles					
Paiements aux provinces, territoires, municipalités, autres organismes publics, organisations, groupes, collectivités, employeurs et particuliers afin de pourvoir à la formation ou à l'expérience de travail, à la mobilisation des ressources communautaires et aux mesures de planification et d'adaptation des ressources humaines nécessaires au fonctionnement efficace du marché du travail canadien	14,0	17,9	22,9	17,7	15,4
Contributions à des organisations afin d'appuyer le développement des ressources humaines, la croissance économique, la création d'emplois et le maintien en poste dans les communautés minoritaires de langue officielle	-	-	7,7	5,5	1,4
	14,0	17,9	30,6	23,2	16,8
Apprentissage					
Contributions aux organismes, aux provinces, aux territoires, aux municipalités, aux établissements d'enseignement postsecondaires et aux particuliers afin d'encourager et d'appuyer les initiatives qui contribueront à l'élaboration d'un système d'apprentissage davantage axé sur les résultats et plus accessible, pertinent et responsable ^b	3,4	-	-	-	-
Contributions aux organismes, aux provinces, aux territoires, aux municipalités, aux établissements d'enseignement postsecondaire et aux particuliers afin d'encourager et d'appuyer des initiatives liées à l'élaboration, l'application, à l'utilisation et à la diffusion de nouvelles techniques d'acquisition du savoir et de formation (Bureau des technologies d'apprentissage)	1,8	-	-	-	-
Contributions à des organismes bénévoles, à des professionnels, à des universités, à des institutions post-secondaires ainsi qu'à des gouvernements provinciaux et territoriaux pour l'alphabétisation	1,9	-	0,9	3,8	3,7
Paiements aux provinces, territoires, municipalités, autres organismes publics, organisations, groupes, collectivités, employeurs et particuliers afin de pourvoir à la formation ou à l'expérience de travail, à la mobilisation des ressources communautaires et aux mesures de planification et d'adaptation des ressources humaines nécessaires au fonctionnement efficace du marché du travail canadien	-	0,5	0,5	6,4	5,7
	7,1	0,5	1,4	10,2	9,4

(suite à la prochaine page)

(suite de la page précédente)

TABLEAU 10A: SOMMAIRE DES PAIEMENTS DE TRANSFERT NON LÉGISLATIFS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ^a

(en millions de dollars)	2003-2004	2004-0205			Dépenses réelles
	Dépenses réelles	Budget principal	Dépenses prévues	Autorités	
CONTRIBUTIONS					
Travail					
Programme de partenariat syndical-patronal	1,0	1,6	1,6	1,6	0,7
Commission du travail	0,8	2,2	2,2	-	-
Contributions à des entreprises et des organisations syndicales et sans but lucratif canadiennes pour favoriser le dialogue social et les activités de coopération au Canada liées aux initiatives internationales du Canada ayant trait au domaine du travail	-	-	-	0,3	-
	<u>1,8</u>	<u>3,8</u>	<u>3,8</u>	<u>1,9</u>	<u>0,7</u>
Sans-abri					
Sans-abri - Contributions aux provinces aux territoires, aux municipalités et autres organismes publics, de même qu'à des organisations, des groupes communautaires, des employeurs et des particuliers à l'appui d'activités visant à atténuer et à prévenir le problème des sans-abri au Canada	119,6	-	-	-	-
Contributions accordées à des organismes sans but lucratif, des particuliers, des administrations municipales, des conseils de bande ou de tribu et autres organisations autochtones, des établissements de santé publique et d'enseignement, des régies régionales, des entreprises à but lucratif, des organismes et instituts de recherche pour appuyer les activités visant à atténuer et à prévenir le problème des sans-abri au Canada et pour mener des recherches sur les sans-abri afin d'aider les collectivités à mieux comprendre et à répondre efficacement aux besoins des sans-abri	10,1	167,9	167,9	188,0	95,8
	<u>129,7</u>	<u>167,9</u>	<u>167,9</u>	<u>188,0</u>	<u>95,8</u>
Politique, programmes et soutien à la prestation des services					
Paiements aux provinces, territoires, municipalités, autres organismes publics, organisations, groupes, collectivités, employeurs et particuliers afin de pourvoir à la formation ou à l'expérience de travail, à la mobilisation des ressources communautaires et aux mesures de planification et d'adaptation des ressources humaines nécessaires au fonctionnement efficace du marché du travail canadien	1,4	0,2	0,2	2,6	2,0
Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto ^c	-	-	115,7	35,0	15,6
	<u>1,4</u>	<u>0,2</u>	<u>115,9</u>	<u>37,6</u>	<u>17,6</u>
Total des paiements de transfert non législatifs	640,4	688,9	853,7	768,1	617,5

Note: En raison de l'arrondissement, l'addition des montants peut ne pas évaluer les totaux.

- Référez-vous aux Rapports sur le rendement de DRHC précédents pour l'information financière de 2002-2003. La comparaison historique des dépenses 2002-2003 pour RHDC n'est pas disponible.
- Le montant total compris dans les niveaux de référence de 2003-2004 pour ces paiements de transfert non législatifs sera transféré du secteur d'activité Programmes d'emploi au secteur d'activité Apprentissage dans le cadre de la Mise à jour des niveaux de référence de 2005-2006 à 2007-2008. Ce montant a été présenté sous les Programmes d'emploi dans le Rapport ministériel sur le rendement de 2003-2004 de RHDC.
- L'initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto est présentée dans le Rapport sur le rendement ministériel de Citoyenneté et immigration Canada de 2004-2005.

TABLEAU 10B: SOMMAIRE DES PAIEMENTS DE TRANSFERT LÉGISLATIFS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ^a

(en millions de dollars)	2003-2004	2004-2005			Dépenses réelles
	Dépenses réelles	Budget principal	Dépenses prévues	Autorités	
Assurance-emploi					
(L) Redressement du passif actuariel de l'assurance de la fonction publique	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1
Apprentissage					
(L) Paiements d'intérêts aux institutions de crédit en vertu de la <i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i>	0.2	0.5	0.5	0.2	0.2
(L) Paiements relatifs aux obligations contractées sous forme de prêts garantis en vertu de la <i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i>	(28.1)	18.9	18.9	(24.1)	(24.1)
(L) Paiements liés aux modalités de financement direct accordés en vertu de la <i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i>	266.3	157.2	157.2	206.1	206.1
(L) Paiements d'intérêts et autres obligations aux institutions de crédit en vertu de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	105.2	75.4	75.4	86.0	86.0
(L) Subventions aux fiduciaires de régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) au profit des bénéficiaires nommés par ces REEE, selon les termes du règlement sur les subventions canadiennes pour l'épargne-études de la <i>Loi sur le ministère du Développement des ressources humaines</i>	394.1	385.0	405.0	426.0	426.0
(L) Subventions canadiennes pour études aux étudiants à temps plein et à temps partiel admissibles aux termes de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	66.8	79.8	79.8	64.5	64.5
(L) Paiements de prestations d'aide à l'adaptation, conformément aux modalités prescrites par le gouverneur en conseil, en vue d'aider les travailleurs qui ont été mis à pied en raison de la concurrence des importations, de la restructuration d'une industrie et de graves perturbations économiques au niveau d'un secteur d'activité ou d'une région	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(L) Paiements liés au Bon d'études canadien	-	-	85.0	-	-
	804.5	716.8	821.8	758.7	758.7
Travail					
(L) Paiements d'indemnités à des agents de l'État et à des marins marchands	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total des paiements de transfert législatifs	804.7	717.0	822.0	758.8	758.8

a. Référez-vous aux Rapports sur le rendement de DRHC précédents pour l'information financière de 2002-2003. La comparaison historique des dépenses 2002-2003 pour RHDC n'est pas disponible.

TABLEAU 10C: DÉTAILS SUR LES PAIEMENTS DE TRANSFERT

Ressources humaines et développement des compétences Canada gère un nombre important de programmes de paiements de transfert. Ces programmes soutiennent les gens, les communautés, les travailleurs, d'autres ordres de gouvernement et les organisations autochtones dans leurs efforts concertés pour améliorer le développement humain. RHDC est assujéti à la politique révisée sur les paiements de transfert, laquelle a pris effet le 1er juin 2000. La politique exige que les ministères déposent un rapport sur ces programmes de paiements de transfert évalués à moins de 5 millions de dollars. Ce faisant, nous témoignons de la saine gestion de nos paiements de transfert, du contrôle que nous exerçons sur eux et des comptes que nous rendons à leur sujet.

Conformément à la politique sur les paiements de transfert, nous avons produit de la documentation qui décrit chacun des programmes financés à même le Trésor, notamment les objectifs et les résultats attendus ainsi que les jalons vers l'atteinte de ces objectifs. Le tableau ci-dessous dresse la liste des paiements de transfert et des fiches techniques qui représentent chacun des programmes évalués à plus de 5 millions de dollars.

Les dépenses réelles reflètent les coûts des programmes et excluent les ressources de fonctionnement nécessaires pour les exécuter.

Paiements de transfert par secteur d'activité (Dépenses réelles 2004-2005 : 1 405,2 millions de dollars (M\$))		
PROGRAMMES CONNEXES (MODALITES)		
SUBVENTIONS	Dépenses Réelles (M\$)	Pour plus d'information, voir
PRESTATIONS D'ASSURANCE-EMPLOI (L) Redressement du passif actuariel de la fonction publique	0,1	
PROGRAMMES D'EMPLOI Subventions aux particuliers, aux organisations et aux sociétés en vue d'aider les particuliers à améliorer leur aptitude au travail et de promouvoir les possibilités d'emploi en favorisant la création d'entreprises à l'échelle locale	0,1	Fiche technique 1
Subventions désignées pour l'Organisation de coopération et de développement économiques ^a	0,2	
APPRENTISSAGE Subventions à des organismes bénévoles, à des professionnels, à des universités, à des institutions d'enseignement postsecondaire ainsi qu'à des gouvernements provinciaux et territoriaux pour l'alphabétisation - Programme national sur l'alphabétisation	26,5	Fiche technique 2
(L) Bon d'études canadien	0,0	Fiche technique 3
(L) Subventions aux fiduciaires de régimes enregistrés d'épargne-études (REÉÉ) au profit des bénéficiaires nommés par ces REÉÉ, selon les termes du règlement sur les subventions canadiennes pour l'épargne-études de la <i>Loi sur le ministère du Développement des ressources humaines</i>	426,0	Fiche technique 4
(L) Subventions canadiennes pour études aux étudiants à temps plein et à temps partiel admissibles aux termes du règlement de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	64,5	Fiche technique 5
(L) Paiements de prestations d'aide à l'adaptation, conformément aux modalités prescrites par le gouverneur en conseil, en vue d'aider les travailleurs qui ont été mis à pied en raison de la concurrence des importations, de la restructuration d'une industrie, de graves perturbations économiques au niveau d'un secteur d'activité ou d'une région	0,0	

SUBVENTIONS	Dépenses Réelles (M\$)	Pour plus d'information, voir
<p>TRAVAIL</p> <p>Comité canadien conjoint de publicité relative à la prévention des incendies (7 000\$)</p> <p>Prévention des incendies du Canada (19 000\$)</p> <p>Appui aux activités qui contribuent aux objectifs du Programme de sécurité et de santé au travail (15 000\$)</p> <p>Appui aux organismes responsables de l'élaboration des normes (12 000\$)</p> <p>Subventions à des organismes nationaux et internationaux pour de l'assistance technique et la coopération internationale dans le domaine du travail</p> <p>Subventions à des institutions internationales du domaine du travail pour faire face aux répercussions de la mondialisation sur le travail</p> <p>(L) Paiements d'indemnités à des agents de l'État et à des marins marchands (3 065\$)</p>	<p>0,0</p> <p>0,0</p> <p>0,0</p> <p>0,0</p> <p>0,7</p> <p>0,8</p> <p>0,0</p>	
<p>SANS-ABRI</p> <p>Subventions accordées à des organismes sans but lucratif, des particuliers, des administrations municipales, des conseils de bande ou de tribu et autres organisations autochtones, des établissements de santé publique et d'enseignement, des Régies régionales, des entreprises à but lucratif, des organismes et instituts de recherche pour mener des recherches sur les sans-abri afin d'aider les collectivités à mieux comprendre et à répondre efficacement aux besoins des sans-abri</p>	0,6	Fiche technique 6
CONTRIBUTIONS	Dépenses réelles	Pour plus d'information, voir
<p>PROGRAMMES D'EMPLOI</p> <p>Paiements aux provinces, territoires, municipalités, autres organismes publics, organisations, groupes, collectivités, employeurs et particuliers afin de pourvoir à la formation ou à l'expérience de travail, à la mobilisation des ressources communautaires et aux mesures de planification et d'adaptation des ressources humaines nécessaires au fonctionnement efficace du marché du travail canadien</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie d'emploi Jeunesse (187,6 millions \$) - Ententes de développement des ressources humaines autochtones (257,3 millions \$) - Projets pilotes sur les travailleurs âgés (5,0 millions \$) - PAACE et Voisey's Bay (18,2 million \$) <p>Contributions à des organisations afin d'appuyer le développement des ressources humaines, la croissance économique, la création d'emplois et le maintien en poste dans les communautés minoritaires de langue officielle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonds pour le soutien des communautés minoritaires de langue officielle 	<p>470,2</p> <p>7,0</p>	<p>Fiche technique 1</p> <p>Fiche technique 7</p> <p>Fiche technique 8</p> <p>Fiche technique 9</p> <p>Fiche technique 10</p>
<p>COMPETENCES EN MILIEU DE TRAVAIL</p> <p>Paiements aux provinces, territoires, municipalités, autres organismes publics, organisations, groupes, collectivités, employeurs et particuliers afin de pourvoir à la formation ou à l'expérience de travail, à la mobilisation des ressources communautaires et aux mesures de planification et d'adaptation des ressources humaines nécessaires au fonctionnement efficace du marché du travail canadien</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme de reconnaissance des titres de compétence étrangers 	1,4	Fiche technique 11

CONTRIBUTIONS	Dépenses réelles	Pour plus d'information, voir
Contributions aux conseils sectoriels, conseils intersectoriels, consortiums nationaux, gouvernements provinciaux/territoriaux, administrations municipales, organismes sans but lucratif, associations professionnelles, groupes de l'industrie, syndicats, organismes de réglementation, établissements de santé publics, commissions scolaires, universités, collèges, cégeps et associations ad hoc, afin de soutenir le développement et l'amélioration des processus et outils d'évaluation et de reconnaissance des titres de compétence étrangers - Programme des conseils sectoriels	15,4	Fiche technique 12
<p>APPRENTISSAGE</p> <p>Paiements aux provinces, territoires, municipalités, autres organismes publics, organisations, groupes, collectivités, employeurs et particuliers afin de pourvoir à la formation ou à l'expérience de travail, à la mobilisation des ressources communautaires et aux mesures de planification et d'adaptation des ressources humaines nécessaires au fonctionnement efficace du marché du travail canadien</p> <p>Contributions à des organismes bénévoles, à des professionnels, à des universités, à des institutions postsecondaires ainsi qu'à des gouvernements provinciaux et territoriaux pour l'alphabétisation - Plan d'action pour les langues officielles</p> <p>(L) Paiements liés aux modalités de financement direct accordé en vertu de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i></p> <p>(L) Paiements d'intérêts aux institutions de crédit en vertu de la <i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i></p> <p>(L) Paiements relatifs aux obligations contractées sous forme de prêts garantis en vertu de la <i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i></p> <p>(L) Paiements d'intérêts et autres obligations aux institutions de crédit en vertu de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière</i></p>	<p>5,7</p> <p>3,7</p> <p>206,1</p> <p>0,2</p> <p>(24,1)</p> <p>86,0</p>	<p>Fiche technique 2</p> <p>Fiche technique 13</p> <p>Fiche technique 14</p> <p>Fiche technique 15</p>
<p>TRAVAIL</p> <p>Programme de partenariat syndical-patronal</p> <p>Contributions à des entreprises et des organisations syndicales et sans but lucratif canadiennes pour favoriser le dialogue social et les activités de coopération au Canada liées aux initiatives internationales du Canada ayant trait au domaine du travail</p>	<p>0,7</p> <p>0,0</p>	
<p>SANS-ABRI</p> <p>Contributions accordées à des organismes sans but lucratif, des particuliers, des administrations municipales, des conseils de bande ou de tribu et autres organisations conseils de bande ou de tribu et autres organisations autochtones, des établissements de santé publique et d'enseignement, des régies régionales, des entreprises à but lucratif, des organismes et instituts de recherche pour appuyer les activités visant à atténuer et à prévenir le problème des sans-abri au Canada et pour mener des recherches sur les sans-abri afin d'aider les collectivités à mieux comprendre et à répondre efficacement aux besoins des sans-abri - Initiative nationale pour les sans-abri</p>	95,8	Fiche technique 6
<p>POLITIQUE, PROGRAMMES ET SOUTIEN A LA PRESTATION DES SERVICES</p> <p>Paiements aux provinces, territoires, municipalités, autres organismes publics, organisations, groupes, collectivités, employeurs et particuliers afin de pourvoir à la formation ou à l'expérience de travail, à la mobilisation des ressources communautaires et aux mesures de planification et d'adaptation des ressources humaines nécessaires au fonctionnement efficace du marché</p>	2,0	

CONTRIBUTIONS	Dépenses réelles	Pour plus d'information, voir
du travail canadien		
Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto ^b	15,6	

(L) Paiements de transfert législatifs

- a. Le montant total inclut dans les niveaux de référence de 2004-2005 pour ces paiements de transfert non législatifs a été transféré du secteur d'activité Compétences en milieu de travail au secteur d'activité Programmes d'emploi. Ce montant a été présenté sous le secteur d'activité Programmes d'emploi dans le *Rapport sur le rendement ministériel 2003-2004*.
- b. L'initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto sera présentée dans le *Rapport sur le rendement ministériel de Citoyenneté et immigration Canada 2004-2005*.

FICHE TECHNIQUE N° 1**Stratégie emploi jeunesse*****Date de mise en œuvre** : 1997 **Date de clôture** : En cours **Financement ministériel total** : En cours**Description du programme de paiement de transfert :**

Les paiements de transfert effectués en vertu de la Stratégie emploi jeunesse (SEJ) prennent principalement la forme de contributions de la part de ministères participants au titre de subventions salariales pour les jeunes participants ou pour l'élaboration et la prestation de services destinés aux jeunes. Ces services de soutien comprennent des services d'évaluation et de gestion des dossiers, ainsi que des outils d'employabilité visant à aider les participants à acquérir les compétences dont ils ont besoin. Les paiements de transfert contribuent directement à l'atteinte des objectifs du programme en encourageant les organisations à offrir des possibilités d'amélioration des compétences aux jeunes, en adoptant une approche d'aide ou en offrant à tous les jeunes des outils et des renseignements liés à l'emploi et à la carrière.

Objectif(s) et résultats prévus :

La SEJ continuera d'être réalisée en partenariat avec le secteur privé et des organisations non gouvernementales (ONG), grâce aux efforts collectifs de 13 ministères, organismes et sociétés du gouvernement du Canada et RHDCC joue le rôle principal. La SEJ continuera de donner lieu à la création d'initiatives d'emploi et de service pour les jeunes grâce à l'établissement de partenariats avec des entreprises, des syndicats, des industries, des organismes sans but lucratif et des organismes du secteur bénévole, des collectivités autochtones et des collectivités rurales éloignées, ainsi que d'autres paliers de gouvernement.

Les engagements communs en ce qui a trait aux principaux résultats pour toutes les initiatives financées dans le cadre de la SEJ pour la période allant de 2003 à 2008 sont les suivants :

- les participants pourront acquérir ou améliorer leurs compétences en matière d'employabilité grâce à leur expérience de travail ou grâce à des interventions adaptées sur mesure;
- une partie des jeunes retourneront aux études pour parfaire leurs études ou leurs compétences, se trouveront un emploi ou deviendront des travailleurs autonomes.

Résultats obtenus et progrès réalisés : En 2004-2005, les programmes réalisés par RHDCC dans le cadre de la SEJ ont permis de venir en aide à 63 500 jeunes, dont 4 777 qui se sont trouvés un emploi ou qui sont devenus des travailleurs autonomes et environ 50 000 qui sont retournés aux études.

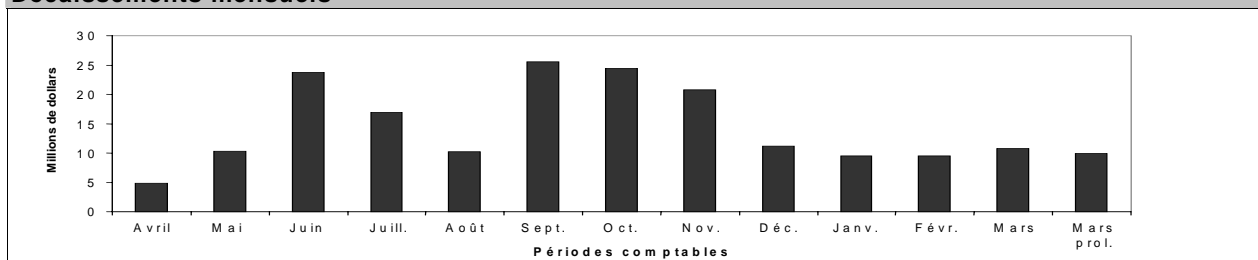
DÉTAILS FINANCIERS (en millions de \$)

	2003-2004		2004-2005		
	Dépenses réelles	Dépenses prévues	Autorités	Dépenses réelles	Écart
Subventions	0,1	1,0	1,0	0,1	0,9
Contributions	202,4	243,7	203,0	187,6	56,1
Autres paiements de transfert	-	-	-	-	-
Total – Programme de paiement de transfert	202,5	244,7	204,0	187,7	57,0

Commentaires sur les écarts : Les fonds inutilisés pour 2004-2005 sont attribuables à un certain nombre de facteurs, notamment les retards en ce qui a trait à l'approbation des projets, le niveau de délégation de pouvoirs et la création de comités d'examen internes. Des mesures ont été prises pour accroître la délégation de pouvoirs et pour simplifier le processus applicable aux comités d'examen internes de façon à maximiser les dépenses budgétaires.

Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation : Une évaluation formative a été réalisée en 2004-2005. Le rapport final est en voie de rédaction et il devrait être déposé en 2005.

* Voir le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) de RHDCC pour connaître les données financières de 2002-2003. Il est impossible d'effectuer une comparaison historique avec les données réelles de 2002-2003 de RHDCC.

Décaissements mensuels

FICHE TECHNIQUE N° 2**Programme national d'alphabétisation***

Date de mise en œuvre : 1986	Date de clôture : 31 mars 2006	Financement ministériel total : 29,3 millions \$
-------------------------------------	---------------------------------------	---

Description du programme de paiement de transfert :

Avec l'aide de nos partenaires, nous appuyons des activités permettant d'améliorer l'alphabétisation au Canada.

Objectif(s) et résultats prévus :

Accroître les possibilités d'alphabétisation et de participation, de façon à ce que les gens améliorent leur niveau d'alphabétisation.

Prendre des mesures pour faire en sorte que la vie sociale, économique et politique soit plus accessible aux personnes ayant un niveau d'alphabétisation peu élevé.

Résultats obtenus et progrès réalisés :

RHDCC a appuyé au total 233 nouveaux projets visant à aider des organisations à appuyer des initiatives pour accroître le niveau d'alphabétisation des Canadiens, y compris 13 projets appuyant l'accès à des mesures d'alphabétisation par les familles dans les communautés minoritaires de langue officielle, ainsi que la formation de 177 intervenants dans le domaine de l'alphabétisation.

RHDCC a également collaboré avec des syndicats et des entreprises privées pour réaliser 22 projets à l'intention d'organisations, à l'appui d'initiatives d'alphabétisation en milieu de travail.

DÉTAILS FINANCIERS (en millions de \$)

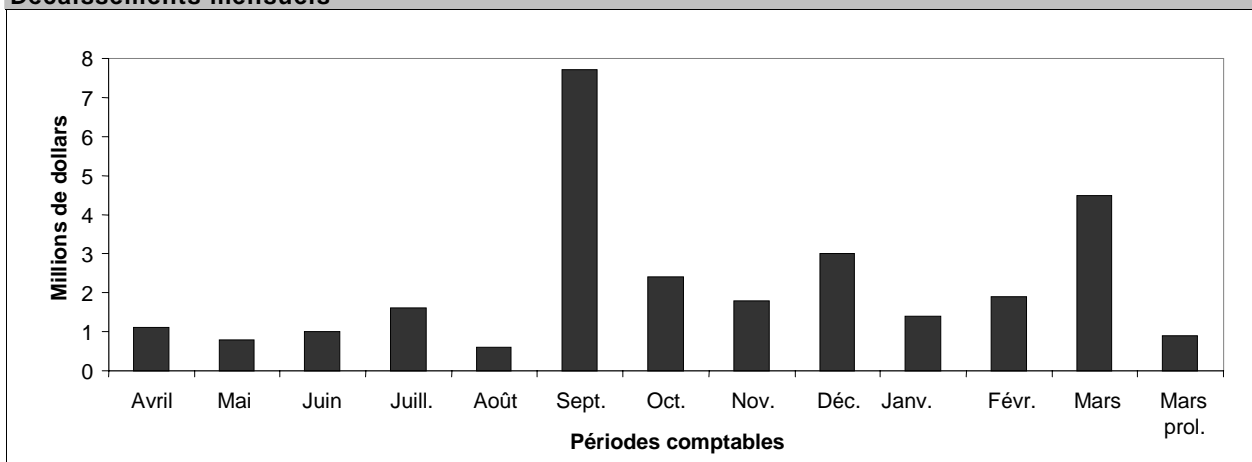
	2003-2004	2004-2005			
	Dépenses réelles	Dépenses prévues	Autorités	Dépenses réelles	Écart
Subventions	28,0	28,4	26,5	26,5	1,9
Contributions	1,9	0,9	3,8	3,7	(2,8)
Autres paiements de transfert					
Total – Programme de paiement de transfert	29,9	29,3	30,3	30,2	(0,9)

Commentaires sur les écarts : s.o.

Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation :

http://www11.hrdc-drhc.gc.ca/pls/edd/v_reportf.report_index?p_site=EDD&O=3

* Voir le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) de RHDCC pour connaître les données financières de 2002-2003. Il est impossible d'effectuer une comparaison historique avec les données réelles de 2002-2003 de RHDCC.

Décaissements mensuels

FICHE TECHNIQUE N° 3**Bon d'études canadien***

Date de mise en œuvre : 2004	Date de clôture : En cours	Financement ministériel total : Sans objet
-------------------------------------	-----------------------------------	---

Description du programme de paiement de transfert :

Le Bon d'études canadien vise à encourager les familles à faible revenu admissibles à économiser en vue des études postsecondaires de leurs enfants grâce à des régimes enregistrés d'épargne-études.

Objectif(s) et résultats prévus :

Notre programme vise principalement à accroître le taux de participation des Canadiens à faible revenu aux études postsecondaires en les encourageant à économiser. En augmentant la capacité financière des Canadiens pour poursuivre des études postsecondaires, le Bon d'études canadien contribue à accroître les compétences et connaissances des Canadiens pour les aider à participer plus activement au milieu du travail et à la société en général.

Résultats obtenus et progrès réalisés :

Le Bon d'études canadien est une nouvelle initiative annoncée dans le budget de 2004 et qui prévoit jusqu'à concurrence de 2 000 \$ d'économies sur une période de 16 ans pour les enfants de familles à faible revenu admissibles à la prestation supplémentaire nationale pour enfants.

En 2004-2005, le Ministère a collaboré avec des partenaires en vue d'apporter les modifications requises à la conception du programme et à la réglementation pour adopter le nouveau Bon d'études canadien. La *Loi canadienne sur l'épargne-études* a reçu la sanction royale le 15 décembre 2004.

DÉTAILS FINANCIERS (en millions de \$)

	2003-2004	2004-2005			Écart
	Dépenses réelles	Dépenses prévues	Autorités	Dépenses réelles	
Subventions – législatives	-	85,0	-	-	85,0
Contributions					
Autres paiements de transfert					
Total – Programme de paiement de transfert	-	85,0	-	-	85,0

Commentaires sur les écarts : Les paiements en vertu du Bon d'études canadien sont versés depuis juillet 2005.

Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation : Aucun

* Voir le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) de RHDCC pour connaître les données financières de 2002-2003. Il est impossible d'effectuer une comparaison historique avec les données réelles de 2002-2003 de RHDCC.

FICHE TECHNIQUE N° 4**Subventions canadiennes pour l'épargne-études***

Date de mise en œuvre : 1998	Date de clôture : En cours	Financement ministériel total : Sans objet
-------------------------------------	-----------------------------------	---

Description du programme de paiement de transfert :

La Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCÉÉ) vise à encourager les Canadiens à économiser pour les études postsecondaires de leurs enfants en achetant des régimes enregistrés d'épargne-études.

Objectif(s) et résultats prévus :

Notre programme vise principalement à accroître le taux d'accessibilité de tous les Canadiens aux études postsecondaires en les encourageant à économiser. En augmentant la capacité financière de poursuivre des études au niveau postsecondaire, la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCÉÉ) aide les Canadiens à parfaire leurs connaissances et leurs compétences, de façon à participer pleinement au milieu du travail et à la société en général.

Résultats obtenus et progrès réalisés :

D'après les estimations du Ministère, environ 126 000 Canadiens ont pu effectuer des études postsecondaires grâce à la SCÉÉ durant l'année.

Le 31 mars 2005, environ 30 % des Canadiens de moins de 18 ans étaient bénéficiaires d'un régime enregistré d'épargne-études (REÉÉ) et recevaient la SCÉÉ, comparativement à 4,1 % en 1998.

Depuis la création de la SCÉÉ, en 1998, 2,4 milliards de dollars (426 millions de dollars en 2004-2005) ont été versés sous forme de subventions à plus de deux millions de bénéficiaires de REÉÉ, ce qui correspond à plus de 15 milliards de dollars (2 milliards de dollars en 2004-2005) d'économies personnelles pour les études postsecondaires des enfants canadiens.

En 2004-2005, le Ministère a collaboré avec des partenaires pour apporter les modifications requises à la législation et à la conception du programme en vue de l'adoption des mesures annoncées dans le budget de 2004 en ce qui a trait au Bon d'études canadien et à l'amélioration apportée à la Subvention canadienne pour l'épargne-études. C'est le cas, notamment, de l'augmentation du taux d'équivalence pour les familles à faible et à moyen revenu. La *Loi canadienne sur l'épargne-études* a reçu la sanction royale le 15 décembre 2004.

Le Ministère commencera à gérer le Alberta Centennial Education Savings Plan pour le compte de la province de l'Alberta en 2005, selon le principe de recouvrement des coûts.

DÉTAILS FINANCIERS (en millions de \$)

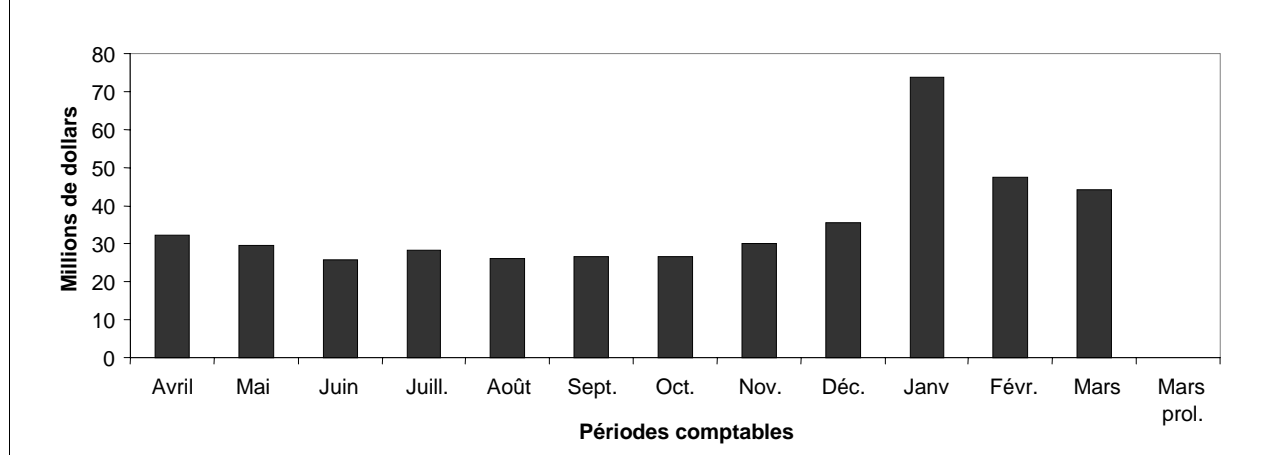
	2003-2004		2004-2005		
	Dépenses réelles	Dépenses prévues	Autorités	Dépenses réelles	Écart
Subventions – législatives	394,1	405,0	426,0	426,0	(21,0)
Contributions					
Autres paiements de transfert					
Total – Programme de paiement de transfert	394,1	405,0	426,0	426,0	(21,0)

Commentaires sur les écarts : Les annonces du budget 2004, à savoir le SCÉÉ amélioré et le Bon d'étude du Canada, ont augmenté le niveau de conscience au sujet du programme, ce qui a eu pour résultat une demande plus forte que prévue pour SCÉÉ.

Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation :

L'évaluation formative réalisée en 2002 a permis de constater des écarts importants en ce qui a trait à la connaissance du programme et à la participation selon le revenu. Les nouvelles mesures incitatives annoncées dans le budget de 2004, soit le Bon d'études canadien et les améliorations apportées à la SCÉÉ, sont en voie d'adoption pour remédier à la situation. Lien avec l'évaluation formative du programme SCE : http://www11.hrdc-drhc.gc.ca/pls/edd/v_reportf.report_index?p_site= EDD&O =3

* Voir le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) de RHDCC pour connaître les données financières de 2002-2003. Il est impossible d'effectuer une comparaison historique avec les données réelles de 2002-2003 de RHDCC.

Décaissements mensuels

FICHE TECHNIQUE N° 5**Subventions canadiennes pour études*****Date de mise en œuvre :** 1995 **Date de clôture :** En cours **Financement ministériel total :** Sans objet**Description du programme de paiement de transfert :**

Le Programme canadien de subvention pour études prévoit du financement non remboursable versé à des étudiants ayant une incapacité permanente, des étudiants ayant des personnes à charge, des étudiants à temps partiel dans le besoin et des femmes en train de faire leur doctorat.

Depuis le 1^{er} août 2005, deux nouvelles subventions d'Accès Canada sont offertes aux étudiants admissibles. Les étudiants de première année issus de familles à faible revenu ont droit à une subvention d'Accès Canada à titre d'étudiants provenant de familles à faible revenu et cette subvention vise 50 % des frais de scolarité de la première année, jusqu'à concurrence de 3 000 \$. La subvention d'Accès Canada prévue dans le cas des étudiants souffrant d'une incapacité permanente prévoit une subvention pouvant atteindre 2 000 \$ avant l'obtention d'un prêt.

Objectif(s) et résultats prévus :

Les subventions canadiennes pour études et les subventions d'Accès Canada visent à aider les particuliers à surmonter des obstacles précis pour réaliser des études postsecondaires. Les étudiants souffrant d'une incapacité permanente, les étudiants à temps partiel dans le besoin, les femmes qui font leur doctorat, les étudiants ayant des personnes à charge et les étudiants de familles à faible revenu peuvent avoir droit à une aide financière non remboursable en plus des prêts aux étudiants.

Résultats obtenus et progrès réalisés :

Le Ministère a apporté les modifications réglementaires nécessaires pour adopter la mesure annoncée dans le budget de 2004 en ce qui a trait à la création de deux nouvelles subventions d'Accès Canada pour aider les étudiants de première année issus de familles à faible revenu à faire des études postsecondaires et pour venir en aide aux étudiants souffrant d'une incapacité permanente.

DÉTAILS FINANCIERS (en millions de \$)

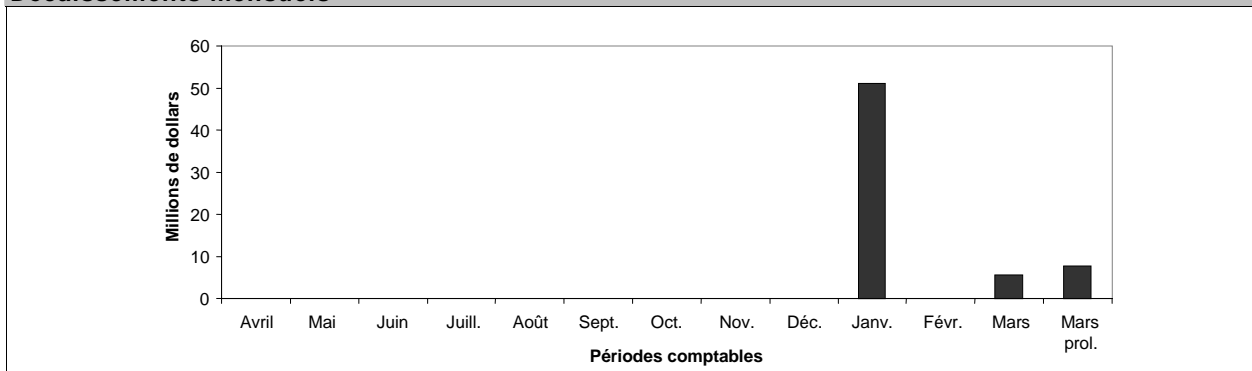
	2003-2004		2004-2005		
	Dépenses réelles	Dépenses prévues	Autorités	Dépenses réelles	Écart
Subventions – législatives	66,8	79,8	64,5	64,5	15,3
Contributions					
Autres paiements de transfert					
Total – Programme de paiement de transfert	66,8	79,8	64,5	64,5	15,3

Commentaires sur les écarts : L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles est attribuable au fait que certaines provinces n'ont pas exigé leur deuxième versement de subventions canadiennes pour études ou au fait qu'elles ont demandé un paiement partiel seulement.

Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation :

http://www11.hrdc-drhc.gc.ca/pls/edd/v_reportf.report_index?p_site=EDD&O=3

* Voir le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) de RHDCC pour connaître les données financières de 2002-2003. Il est impossible d'effectuer une comparaison historique avec les données réelles de 2002-2003 de RHDCC.

Décaissements mensuels

FICHE TECHNIQUE N° 6**Initiative nationale pour les sans-abri***

Date de mise en œuvre : 1999	Date de clôture : 2006	Financement ministériel total : 676 millions \$
-------------------------------------	-------------------------------	--

Description du programme de paiement de transfert :

L'Initiative nationale pour les sans-abri (INSA) est une initiative communautaire qui vient en aide à 61 collectivités canadiennes désignées et à certaines collectivités rurales. L'élargissement de la portée de l'INSA aidera les collectivités à tabler sur leurs réussites et à mettre l'accent sur des interventions visant à contribuer à prévenir l'itinérance et à y mettre un terme.

Les collectivités sont incitées à collaborer avec les provinces, les territoires et les municipalités, ainsi que des entreprises privées et des organismes sans but lucratif, afin de répondre aux besoins des sans-abri et de prendre des mesures en vue de réduire et de prévenir l'itinérance.

Grâce à l'INSA, le gouvernement du Canada offrira du financement sur trois exercices financiers, soit de 2003-2004 à 2005-2006, en vue de réduire les cas d'itinérance. L'INSA comporte les éléments suivants : Initiative de partenariats en action communautaire, Autochtones sans abri en milieu urbain, Fonds régional d'aide aux sans-abri, Programme national de recherche, Système d'information sur les personnes et les familles sans abri et Initiative visant à mettre des biens immobiliers excédentaires fédéraux à la disposition des sans-abri.

L'INSA est un programme de contribution et de subvention par catégorie – Initiative de partenariat en action communautaire (contribution par catégorie), Autochtones sans abri en milieu urbain (contribution par catégorie), Fonds régional d'aide aux sans-abri (contribution par catégorie), Programme national de recherche (contribution et subvention par catégorie). L'Initiative visant à mettre des biens immobiliers excédentaires fédéraux à la disposition des sans-abri et le Système d'information sur les personnes et les familles sans abri sont considérés comme des systèmes d'information dans le contexte plus large de l'initiative du gouvernement du Canada.

Objectif(s) et résultats prévus :

Objectifs de l'initiative élargie :

Adopter une série exhaustive de mesures d'aide destinées aux sans-abri du Canada pour les aider à s'en sortir et pour éviter que les personnes à risque ne deviennent des sans-abri, en offrant aux collectivités les outils dont elles ont besoin pour élaborer une série de mesures d'intervention afin de stabiliser les conditions de logement des personnes et familles sans abri, en encourageant l'autonomie personnelle lorsque possible et en évitant que ces personnes ne deviennent des sans-abri. Assurer la capacité viable des collectivités de faire face au problème de l'itinérance en améliorant le leadership dans les collectivités et en amenant le public, les organismes sans but lucratif et les entreprises privées à s'intéresser au problème de l'itinérance.

Résultats prévus en ce qui a trait à l'initiative élargie :

Amélioration des services et de l'aide permettant de répondre aux besoins des personnes et des familles sans abri, ainsi que des personnes à risque.

Amélioration des connaissances et de la compréhension de l'itinérance.

Engagement accru de la part des partenaires pour faire face au problème de l'itinérance.

Résultats obtenus et progrès réalisés :

Renforcement de la capacité des collectivités de combler les lacunes en ce qui a trait au continuum de mesures d'aide à l'échelle locale.

Promotion de la collaboration entre les collectivités, les divers paliers de gouvernement, le secteur privé, les syndicats et les organisations non gouvernementales pour faire face au problème de l'itinérance.

Connaissance et compréhension accrues des enjeux de l'itinérance et des tendances afin de trouver des solutions efficaces.

DÉTAILS FINANCIERS (en millions de \$)

	2003-2004		2004-2005		
	Dépenses réelles	Dépenses prévues	Autorités	Dépenses réelles	Écart
Subventions	0,2	1,2	1,2	0,6	0,6
Contributions	129,7	167,9	188,0	95,8	72,1
Autres paiements de transfert					
Total – Programme de paiement de transfert	129,9	169,1	189,2	96,4	72,7

FICHE TECHNIQUE N° 6**Initiative nationale pour les sans-abri*****Commentaires sur les écarts :**

Voici les raisons principales des écarts :

- Au cours de 2003-2004, la plupart des collectivités étaient passablement occupées à terminer les activités de l'initiative originale, ce qui a entraîné un retard dans le début de la prolongation de l'initiative pour 2004-2005.
- Certains des grands projets d'immobilisations dans les plus grandes collectivités ont été retardés en raison de protestation de voisins (« pas dans ma cour»), des règlements de zonage et des mécanismes législatifs.
- Les subventions et contributions inutilisées seront rétablies pour 2005-2006.

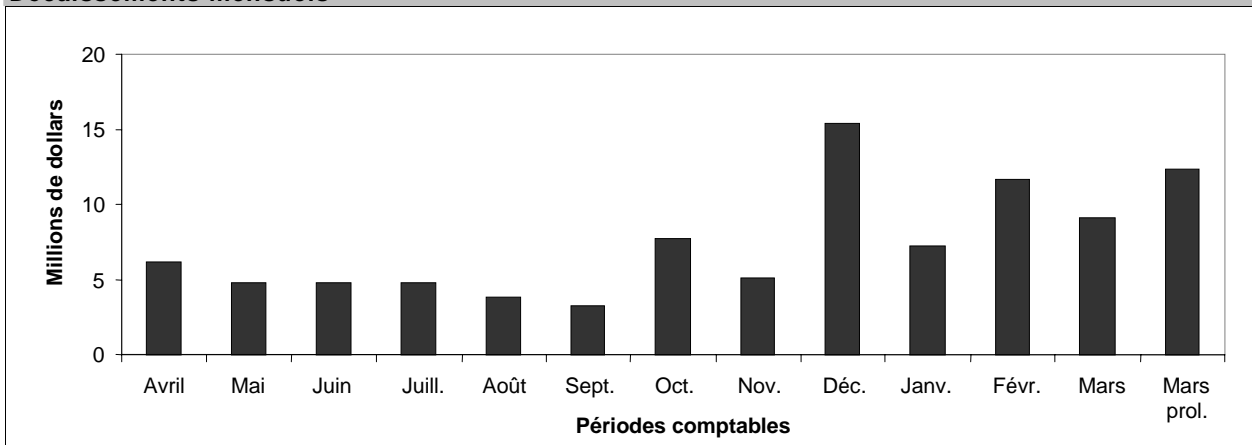
Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation :

L'évaluation de l'initiative initiale (1999-2003) a permis de constater que des progrès importants avaient été réalisés dans la plupart des domaines. La majorité des collectivités ont tiré profit de l'INSA pour ce qui est du renforcement de leurs capacités et de l'adoption d'une approche planifiée pour faire face au problème de l'itinérance. Chaque collectivité examinée compte plus d'installations et de services pour aider les sans-abri et a adopté des structures nouvelles ou améliorées pour appuyer le développement de ses capacités.

Huit améliorations sont nécessaires, soit : définir clairement les rôles et responsabilités de la haute direction au sein des ministères fédéraux et des régions, accroître la collaboration entre les trois paliers de gouvernement, accroître l'importance accordée aux logements de transition, établir la capacité communautaire des collectivités autochtones, prévoir un délai accru pour permettre aux collectivités d'accomplir leur travail, maintenir le soutien des initiatives de développement communautaire, établir des normes et lignes directrices plus claires pour améliorer la qualité des plans communautaires et poursuivre les efforts en vue des recherches sur l'itinérance.

http://edd.prv/pls/edd/v_reportf.a?p_site=EDD&sub=SPAH203_03

* Voir le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) de RHDCC pour connaître les données financières de 2002-2003. Il est impossible d'effectuer une comparaison historique avec les données réelles de 2002-2003 de RHDCC.

Décassements mensuels

FICHE TECHNIQUE N° 7**Stratégie de développement des ressources humaines autochtones (SDRHA)***

Date de mise en œuvre : 1999	Date de clôture : En cours	Financement ministériel total : En cours
-------------------------------------	-----------------------------------	---

Description du programme de paiement de transfert :

Les paiements de transfert effectués en vertu de la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones (SDRHA) prennent principalement la forme de contributions versées à des organisations autochtones. La SDRHA vient en aide aux organisations autochtones pour la conception et la mise en œuvre :

- de programmes de développement du marché du travail visant à aider les Autochtones, y compris les Autochtones handicapés, à se préparer à obtenir un emploi durable;
- de programmes spéciaux visant à aider les jeunes Autochtones à faire la transition de l'école au travail ou à retourner aux études;
- de programmes de garde d'enfants.

Objectif(s) et résultats prévus :

Aider les organisations autochtones à concevoir et à mettre en œuvre des programmes sur le marché du travail, les jeunes et la garde d'enfants de façon à répondre aux besoins locaux et régionaux des Autochtones. Ces programmes :

- aident les particuliers autochtones à se préparer à obtenir et à garder un emploi, ce qui entraîne des économies sur le plan des programmes de soutien du revenu;
- aident les jeunes Autochtones (généralement âgés de 15 à 30 ans) à se préparer à obtenir et à garder un emploi et à effectuer la transition vers le marché du travail, ce qui entraîne un taux d'emploi accru;
- augmentent la prestation de services de garde d'enfants de qualité dans les collectivités des Premières Nations et les collectivités inuites et, par ricochet, la disponibilité de services distincts et variés offerts dans ces collectivités, à un niveau comparable à celui de la population en général.

Résultats obtenus et progrès réalisés :

La Stratégie a permis de venir en aide à environ 51 500 clients autochtones, dont 15 000 qui se sont trouvés un emploi ou qui sont devenus des travailleurs autonomes et environ 5 675 qui sont retournés aux études. Quelque 14 904 places en garderie continueront d'être appuyées et occupées.

DÉTAILS FINANCIERS (en millions de \$)

	2003-2004		2004-2005		
	Dépenses réelles	Dépenses prévues	Autorités	Dépenses réelles	Écart
Subventions					
Contributions	260,0	243,2	258,7	257,3	(14,1)
Autres paiements de transfert					
Total – Programme de paiement de transfert	260,0	243,2	258,7	257,3	(14,1)

Commentaires sur les écarts :

Les écarts entre les dépenses réelles et les dépenses prévues sont attribuables à une augmentation du budget de la SDRHA financée par le Ministère.

Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation :

L'examen de la SDRHA a été effectué par la Direction de l'évaluation des programmes de RHDC et approuvé par le Comité de vérification et d'évaluation en décembre 2004. Le rapport devrait être publié et diffusé en septembre 2005.

L'examen a mis en relief les répercussions positives des SDRHA, soit :

- un soutien ferme et cohérent pour ce qui est du modèle de la SDRHA quant au programme et à la prestation de services par les utilisateurs des SDRHA (principalement en ce qui a trait à la prise de décisions et à la prestation de services à l'échelle communautaire);
- un niveau de perfectionnement accru pour ce qui est de la planification stratégique et opérationnelle;
- l'établissement accru de partenariats (publics et privés) pour coordonner les programmes entre les organismes publics et pour tirer profit des ressources d'organismes privés et publics;
- une contribution positive de l'approche axée sur l'établissement de partenariats pour la conception et la mise en œuvre de programmes et pour le développement des capacités;
- les résultats de l'enquête exploratoire laissent entendre que la SDRHA a eu des répercussions positives pour ce qui est d'améliorer l'employabilité des clients et qu'elle a contribué à la qualité de vie des particuliers et de leur collectivité.

FICHE TECHNIQUE N° 7**Stratégie de développement des ressources humaines autochtones (SDRHA)***

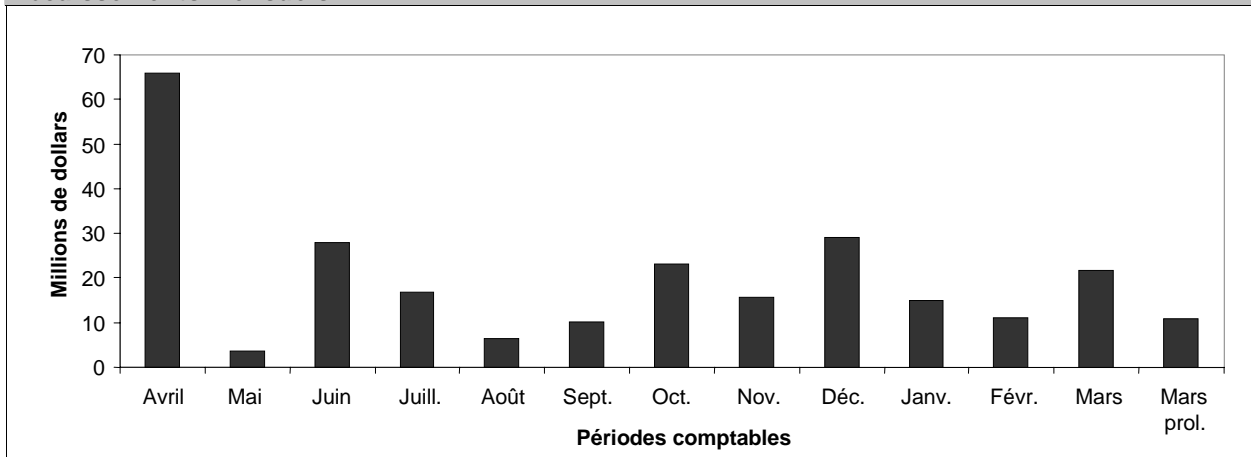
L'examen a également permis de soulever les questions suivantes qui nécessitent un suivi :

- la nécessité d'améliorer la qualité et la fiabilité des données de suivi administratives, y compris les définitions d'intervention de programme et les résultats de programme et le lien entre les interventions et les résultats;
- la nécessité de mesurer de façon précise et exhaustive les prestations d'assurance-emploi et d'assistance sociale impayées;
- la nécessité d'améliorer l'évaluation des résultats de façon à inclure d'autres indicateurs (p. ex., l'acquisition de compétences de base, le diplôme d'équivalence d'études secondaires);
- la nécessité d'assurer la cohérence pour ce qui est de la souplesse opérationnelle en ce qui a trait à des questions comme l'admissibilité des clients et les dépenses admissibles;
- la nécessité d'adopter des mesures protectrices claires dans tous les cas pour éviter le chevauchement et le double emploi;
- la nécessité d'examiner de près le financement pour le renforcement des capacités.

La réponse de la direction inclut des mesures pour améliorer la clarté et la cohérence quant à la compréhension et à l'application des activités opérationnelles liées à la SDRHA par rapport à la conception et la mise en œuvre de programmes et à la reddition de comptes axée sur les résultats.

* Voir le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) de RHDC pour connaître les données financières de 2002-2003. Il est impossible d'effectuer une comparaison historique avec les données réelles de 2002-2003 de RHDC.

Les dépenses réelles pour la SDRHA comprennent une contribution à la National Aboriginal Achievement Foundation au montant de 340 000 \$ pour le compte de Patrimoine canadien.

Décaissements mensuels

FICHE TECHNIQUE N° 8**Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés***

Date de mise en œuvre : Juin 1999	Date de clôture : Mai 2006	Financement ministériel total : 55 millions de dollars
--	-----------------------------------	--

Description du programme de paiement de transfert :

L'Initiative des projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés constitue l'occasion de mettre à l'essai des approches innovatrices pour aider les travailleurs âgés à se trouver un emploi ou à garder leur emploi. Les projets en question sont conçus, élaborés et évalués par les provinces et territoires en collaboration avec le gouvernement du Canada. Les participants sont des travailleurs généralement âgés de 55 à 64 ans qui sont sans emploi ou qui risquent de perdre leur emploi.

Objectif(s) et résultats prévus :

Les projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés visent à mettre à l'essai des approches en matière d'employabilité pour les travailleurs âgés en finançant des projets pilotes conçus de façon à permettre la réinsertion de travailleurs âgés sur le marché du travail ou à permettre à ces derniers de garder leur emploi s'ils sont menacés de le perdre. Cet objectif appuie les priorités de RHDCC en matière d'investissement dans le capital humain, qui visent à aider la clientèle ayant des besoins et des problèmes précis à établir des partenariats supplémentaires pour améliorer et intégrer les programmes et à mettre l'accent sur la prévention.

Les principaux résultats du programme mettront l'accent sur l'amélioration de l'employabilité, sur l'emploi à long terme des travailleurs âgés et sur l'utilité du programme pour les aider à accroître leur employabilité de façon à obtenir et à garder un emploi.

Résultats obtenus et progrès réalisés :

Au total, 12 projets auxquels ont participé au moins 1 000 personnes étaient prévus pour 2004-2005. Vingt-six d'entre eux ont été approuvés et ils s'adressent à 1 734 participants.

DÉTAILS FINANCIERS (en millions de \$)

	2003-2004		2004-2005		
	Dépenses réelles	Dépenses prévues	Autorités	Dépenses réelles	Écart
Subventions					
Contributions	11,9	5,0	5,0	5,0	0,0
Autres paiements de transfert					
Total – Programme de paiement de transfert	11,9	5,0	5,0	5,0	0,0

Commentaires sur les écarts :

Les résultats ont dépassé les attentes, principalement parce que le Québec a financé 17 projets.

Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation :

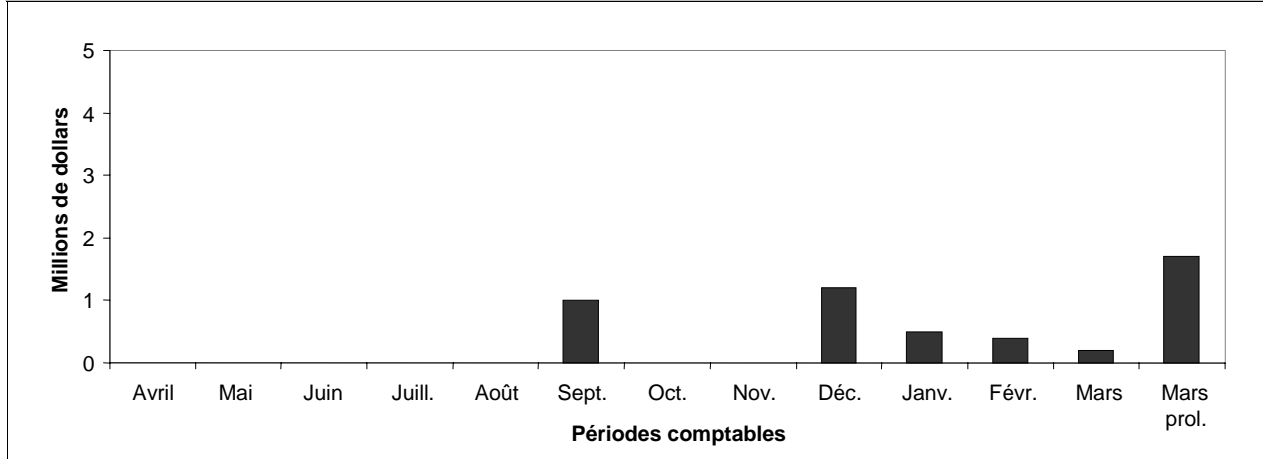
D'après les constatations préliminaires des évaluations effectuées jusqu'à maintenant :

- les participants s'intéressent aux programmes qui combinent le placement et la formation;
- les participants et les employeurs s'intéressent peu aux programmes de maintien d'emploi et de sensibilisation;
- il est important de définir les besoins et d'adapter les programmes en conséquence;
- les partenariats établis à l'échelle communautaire permettent d'accroître l'efficacité des projets et la satisfaction des participants;
- la durée des projets devrait permettre l'adoption d'une approche exhaustive;
- il est important de procéder à la commercialisation et à la promotion stratégique des projets auprès des promoteurs et des participants parce que le taux de participation des projets à l'intention des travailleurs âgés est parfois peu élevé;
- une formation formelle et informelle est utile pour aider les travailleurs âgés à se trouver un emploi rémunéré.

Les projets à l'intention des travailleurs âgés qui ont pris fin le 31 mars 2004 doivent être évalués. La plupart des évaluations ont été effectuées et l'analyse des constatations débutera sous peu. Un rapport sommaire global indiquant les principales leçons tirées sera rédigé à l'automne et sera utilisé pour adapter des politiques et programmes à l'intention des travailleurs âgés à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale.

* Voir le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) de RHDCC pour connaître les données financières de 2002-2003. Il est impossible d'effectuer une comparaison historique avec les données réelles de 2002-2003 de RHDCC.

Décaissements mensuels



FICHE TECHNIQUE N° 9**Partenariats pour les compétences et l'emploi des Autochtones (PCEA) et projet de Voisey's Bay***

Date de mise en œuvre : PCEA 2003 Joint Voisey's Bay Employment and Training Authority (JETA) 2003	Date de clôture : PCEA 2008 JETA 2006	Financement ministériel total : PCEA 85 millions \$ JETA 25 millions \$
--	--	--

Description du programme de paiement de transfert :

L'Initiative des partenariats pour les compétences et l'emploi des Autochtones (PCEA) s'adresse aux Autochtones et prend la forme d'un programme de développement des compétences conçu de façon à promouvoir l'emploi maximal des Autochtones dans le cadre de grands projets de développement économique, grâce à l'adoption d'une approche axée sur le partenariat. Elle est conçue de façon à aborder une vaste gamme de compétences et de besoins en matière d'apprentissage et à permettre l'accès aux emplois.

L'initiative de Voisey's Bay permettra aux Autochtones d'acquérir les connaissances dont ils ont besoin pour tirer profit des possibilités d'emploi liées au Voisey's Bay, Labrador Mine and Mill/Concentrator Project, ainsi que des possibilités associées aux activités qui en découlent, notamment les nouvelles entreprises autochtones.

Objectif(s) et résultats prévus :**Objectif(s) :**PCEA

L'initiative PCEA vise principalement à assurer un emploi durable aux Autochtones, ainsi que des avantages durables pour les collectivités, les familles et les particuliers autochtones. Elle vise à promouvoir l'emploi maximal des Autochtones en ce qui a trait aux grands projets de développement économique, grâce à l'adoption d'une approche axée sur la collaboration et l'établissement de partenariats.

Voisey's Bay

Cette initiative vise principalement à offrir des mesures d'intervention qui aideront les Innus, les Inuits et les Métis à se préparer à obtenir un emploi et à le garder, ainsi qu'à obtenir de l'avancement à tous les niveaux dans le cadre du Voisey's Bay, Labrador Mine and Mill/Concentrator Project.

Résultats prévus :

- amélioration des compétences de la main-d'œuvre autochtone;
- augmentation des emplois directs et indirects pour les Autochtones à l'échelle du Canada;
- diminution du taux de chômage et des paiements d'assistance sociale chez les Autochtones;
- amélioration du niveau d'instruction (aptitudes à lire et à écrire, connaissances informatiques, études postsecondaires);
- amélioration des possibilités offertes aux entreprises autochtones;
- main-d'œuvre plus diversifiée au sein des collectivités.

Résultats obtenus et progrès réalisés :

Dans le cadre de l'initiative PECA, 567 clients autochtones ont obtenu des services en 2004-2005 et 60 d'entre eux ont décroché un emploi après l'intervention. Par ailleurs, le taux d'emploi des clients autochtones a permis d'économiser 191 190 \$ au titre de l'assistance sociale.

Grâce à la Joint Voisey's Bay Employment Training Authority (JETA), 369 clients autochtones ont reçu des services en 2004-2005 et 45 d'entre eux ont obtenu un emploi après l'intervention. Par ailleurs, l'embauche de clients autochtones a permis d'économiser 8 914 \$ au titre de l'assistance sociale.

DÉTAILS FINANCIERS (en millions de \$)

	2003-2004		2004-2005		
	Dépenses réelles	Dépenses prévues	Autorités	Dépenses réelles	Écart
Subventions					
Contributions	7,4	30,5	30,5	18,2	12,3
Autres paiements de transfert					
Total – Programme de paiement de transfert	7,4	30,5	30,5	18,2	12,3

FICHE TECHNIQUE N° 9

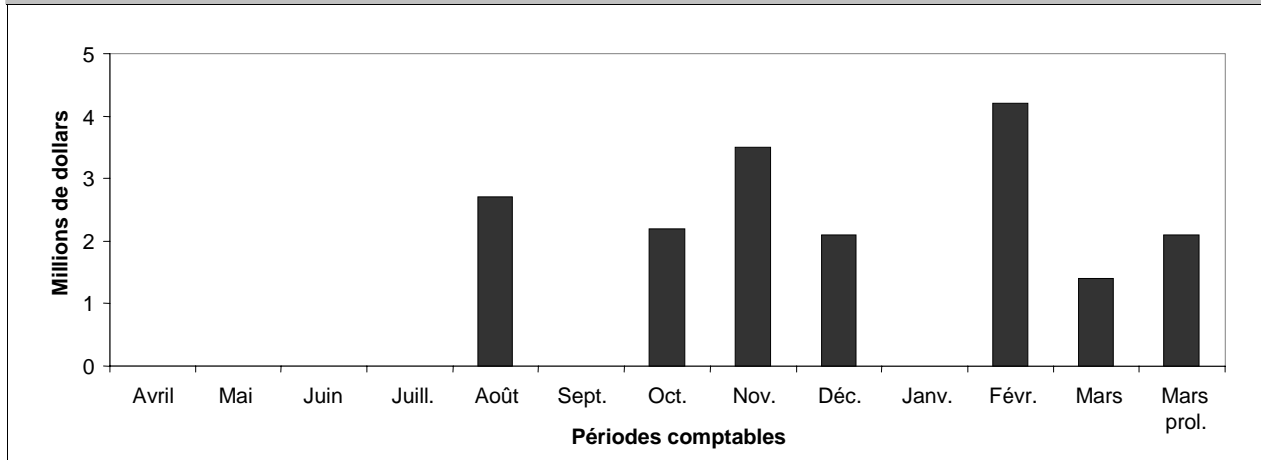
Partenariats pour les compétences et l'emploi des Autochtones (PCEA) et projet de Voisey's Bay*

Commentaires sur les écarts : s.o.

Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation : Aucun jusqu'à maintenant

* Voir le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) de RHDCC pour connaître les données financières de 2002-2003. Il est impossible d'effectuer une comparaison historique avec les données réelles de 2002-2003 de RHDCC.

Décaissements mensuels



FICHE TECHNIQUE N° 10**Fonds d'appui aux communautés minoritaires de langue officielle***

Date de mise en œuvre : 1 ^{er} avril 2004	Date de clôture : 31 mars 2005	Financement ministériel total : 8 millions \$
--	---------------------------------------	--

Description du programme de paiement de transfert :

Le Fonds d'appui aux communautés minoritaires de langue officielle a été créé en vertu de l'article 6 de la *Loi sur le ministère du Développement des ressources humaines*, qui confère au ministre le pouvoir de développement des ressources humaines du Canada de façon à améliorer les chances d'emploi, à encourager l'égalité et à promouvoir l'inclusion sociale.

Objectif(s) et résultats prévus :

Le Fonds d'appui vise à assurer la continuité des activités et du financement pour les organisations qui veillent à la promotion du développement des ressources humaines, la croissance économique et la création d'emplois, ainsi que le maintien d'emplois dans les communautés minoritaires de langue officielle.

À court terme

- Viabilité continue des infrastructures et des réseaux à titre de mécanismes d'appui des communautés minoritaires de langue officielle par l'État.
- Amélioration des connaissances des communautés minoritaires de langue officielle selon le profil de la communauté – les renseignements seront utilisés pour orienter les décisions en matière de financement, établir des points de repère, évaluer les progrès et procéder à des évaluations à l'avenir.
- Renforcer les capacités des communautés minoritaires de langue officielle, à l'échelle de l'organisation et des réseaux, en vue de l'élaboration de plans et projets de développement communautaire.
- Grâce à l'établissement de réseaux, à la promotion et aux communications, accroître la sensibilisation et la compréhension, au sein du Comité national et des ministères fédéraux qui ont signé le protocole d'entente avec le Comité national, à propos des questions liées au développement des communautés minoritaires de langue officielle et à l'adoption d'approches pour renforcer ces communautés.
- Capacité accrue du Secrétariat et des coordonnateurs régionaux d'assumer les responsabilités prévues à l'article 41 en matière d'appui des comités financés et de prestation de conseils.

À moyen terme

- Participation accrue, au sein des ministères et organismes fédéraux qui ont signé le protocole d'entente et des organismes externes, en vue d'offrir une aide financière et autre aux communautés minoritaires de langue officielle, dans le cadre de projets de développement communautaire.
- Faire en sorte que les ministères et organismes fédéraux tiennent compte des besoins des communautés minoritaires de langue officielle lors de l'élaboration et de l'adoption de leurs politiques et programmes, principalement en ce qui a trait aux ressources humaines et au développement économique.

À long terme

- Masse critique de ressources humaines locales dans les communautés minoritaires de langue officielle capables de promouvoir et d'assurer leur propre développement.
- Diversité accrue des sources de financement pour les comités nationaux, le Réseau de développement économique et d'employabilité et les comités communautaires de développement économique et d'employabilité.
- Croissance accrue de l'économie et de l'emploi dans les communautés minoritaires de langue officielle.

Résultats obtenus et progrès réalisés :

Le Fonds d'appui a contribué à la mise en place d'une infrastructure nationale conforme à ses objectifs.

- Le Fonds d'appui contribue à la mobilisation des communautés et permet d'accroître les capacités communautaires de développement économique et d'employabilité.
- La réponse de la direction au rapport d'évaluation et de vérification portant sur les observations du rapport a été rédigée et approuvée.
- Un mémoire au Cabinet a été approuvé par suite de l'approbation de la présentation au CT le 31 août 2004 en vue de la mise en œuvre du Fonds d'appui provisoire pour la période allant du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.
- Le Ministère a obtenu les autorisations nécessaires pour le financement à long terme et les modèles de mise en œuvre de programmes tenant compte de toutes les questions liées aux ressources humaines, au développement économique et au renforcement des capacités communautaires dans les communautés minoritaires de langue officielle.
- Le financement à long terme a été assuré grâce à l'approbation d'un mémoire au Cabinet et d'une présentation au Conseil du Trésor pour ce qui est du nouveau fonds habilitant (en vigueur du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2008).

FICHE TECHNIQUE N° 10**Fonds d'appui aux communautés minoritaires de langue officielle***

DÉTAILS FINANCIERS (en millions de \$)					
	2003-2004	2004-2005			
	Dépenses réelles	Dépenses prévues	Autorités	Dépenses réelles	Écart
Subventions					
Contributions	-	8,0	7,4	7,0	1,0
Autres paiements de transfert					
Total – Programme de paiement de transfert	-	8,0	7,4	7,0	1,0

Commentaires sur les écarts : s.o.

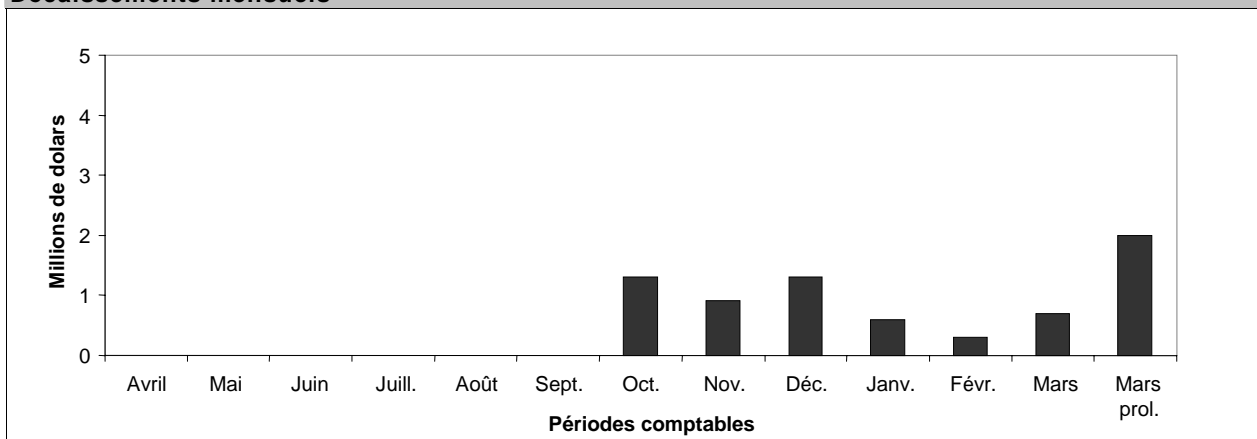
Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation :

Le rapport d'évaluation du Fonds d'appui a démontré que des progrès avaient été réalisés en trois ans. Le Fonds d'appui a permis au Comité national de développement économique et d'employabilité (qu'on appelle également le Comité francophone) et au Comité national de développement des ressources humaines pour la minorité linguistique anglophone (qu'on appelle le Comité anglophone) d'établir, à partir de rien, un réseau d'organisations délégataires, le Réseau de développement économique et d'employabilité (RDEE) et les Comités communautaires de développement économique et d'employabilité à l'échelle du pays, de façon à assurer l'adoption des plans stratégiques. Les communautés minoritaires de langue officielle n'avaient pas ces infrastructures et capacités avant 1999.

L'évaluation insiste sur la pertinence du Fonds d'appui et sur le respect de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles. Le rapport d'évaluation renferme également un certain nombre d'observations positives, notamment la mise en place d'une infrastructure pancanadienne et les effets multiplicateurs en terme d'investissement et de partenariat. Cependant, il signale une dichotomie entre les objectifs du Fonds d'appui et ceux des prestations d'emploi et des mesures de soutien (PEMS), la source de financement, principalement en matière de développement économique.

Le rapport d'évaluation fait état de signes hâtifs selon lesquels le Fonds d'appui commence à mobiliser les communautés et à renforcer leurs capacités en terme de croissance économique et d'employabilité. Il montre également qu'il reste encore un certain nombre de systèmes à mettre en place et fait état de certains rajustements apportés à l'administration du Fonds d'appui, notamment au chapitre de la collecte de données, de l'élaboration d'un cadre exhaustif d'indicateurs de rendement et d'une connaissance améliorée des besoins du marché du travail local au sein des collectivités.

* Voir le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) de RHDCC pour connaître les données financières de 2002-2003. Il est impossible d'effectuer une comparaison historique avec les données réelles de 2002-2003 de RHDCC.

Décaissements mensuels

FICHE TECHNIQUE N° 11**Programme de reconnaissance des titres de compétence étrangers**

Date de mise en œuvre : 2003-2004	Date de clôture : 2008-2009 et en cours	Financement ministériel total : 1,4 million \$
---	--	--

Description du programme de paiement de transfert :

Le Programme de reconnaissance des titres de compétence étrangers prévoit une aide financière et stratégique à l'intention des partenaires, c'est-à-dire les provinces et territoires, les conseils sectoriels, les organismes de réglementation, les organismes offrant des services aux immigrants et les établissements d'enseignement postsecondaire, en vue de l'élaboration d'une approche pancanadienne pour évaluer et reconnaître les titres de compétence étrangers dans certaines professions et certains secteurs et faciliter ainsi l'accès au marché du travail canadien et la mobilité au sein de celui-ci.

Le programme appuie les activités de recherche et les activités axées sur les projets réalisés par les partenaires en vue de l'élaboration d'outils et de processus pour évaluer et reconnaître les titres de compétence étrangers au sein de professions et de secteurs ciblés. Le programme vise à permettre de remplir le mandat consistant à améliorer les résultats sur le marché du travail dans le cas des travailleurs formés à l'étranger dans certaines professions et certains secteurs ciblés.

Objectif(s) et résultats prévus :

Étant donné que la mise en œuvre du programme relève des partenaires, le programme joue principalement un rôle de soutien pour ce qui est de l'élaboration d'outils et de processus permettant d'évaluer et de reconnaître les titres de compétence étrangers. Les efforts déployés misent sur l'obtention des résultats ci-après à court, à moyen et à long terme, en vue de l'atteinte de l'objectif ultime global du programme.

À court terme, le programme permet l'établissement de partenariats :

- pour accroître la compréhension, l'entente et l'engagement en ce qui a trait aux enjeux et aux solutions possibles liées au programme;
- pour accroître les connaissances quant aux mesures qui fonctionnent bien pour l'élaboration d'un processus pancanadien dans le cadre du programme;
- pour déterminer les secteurs et les professions où il y a actuellement des pénuries de main-d'œuvre qui pourraient être comblées grâce à une intervention du programme;
- pour améliorer la coordination nationale des activités de partenariat en ce qui a trait au programme.

À moyen et à long terme, le programme permet l'établissement de partenariats :

- pour accroître la diffusion, la disponibilité et l'utilisation d'outils et de processus à l'intention des employeurs et des organismes de réglementation en vue de l'évaluation et de la reconnaissance des titres de compétence étrangers;
- pour normaliser les processus pancanadiens associés au programme dans le cas des professions et secteurs ciblés;
- pour améliorer la capacité des secteurs, des employeurs et des organismes de réglementation d'évaluer et de reconnaître les titres de compétence étrangers;
- pour réduire les obstacles à l'accès au marché du travail dans le cas des travailleurs formés à l'étranger.

Le programme permet l'établissement de partenariats pour obtenir ces résultats à court, à moyen et à long terme et ainsi atteindre l'objectif ultime, c'est-à-dire améliorer les résultats obtenus par les travailleurs formés à l'étranger sur le marché du travail dans le cas des professions et des secteurs ciblés.

Résultats obtenus et progrès réalisés :

La principale réalisation en 2004-2005 fut l'élaboration de l'initiative des travailleurs formés à l'étranger

DÉTAILS FINANCIERS (en millions de \$)

	2003-2004		2004-2005		
	Dépenses réelles	Dépenses prévues	Autorités	Dépenses réelles	Écart
Subventions					
Contributions	-	7,7	5,5	1,4	6,3
Autres paiements de transfert					
Total – Programme de paiement de transfert	-	7,7	5,5	1,4	6,3

FICHE TECHNIQUE N° 11

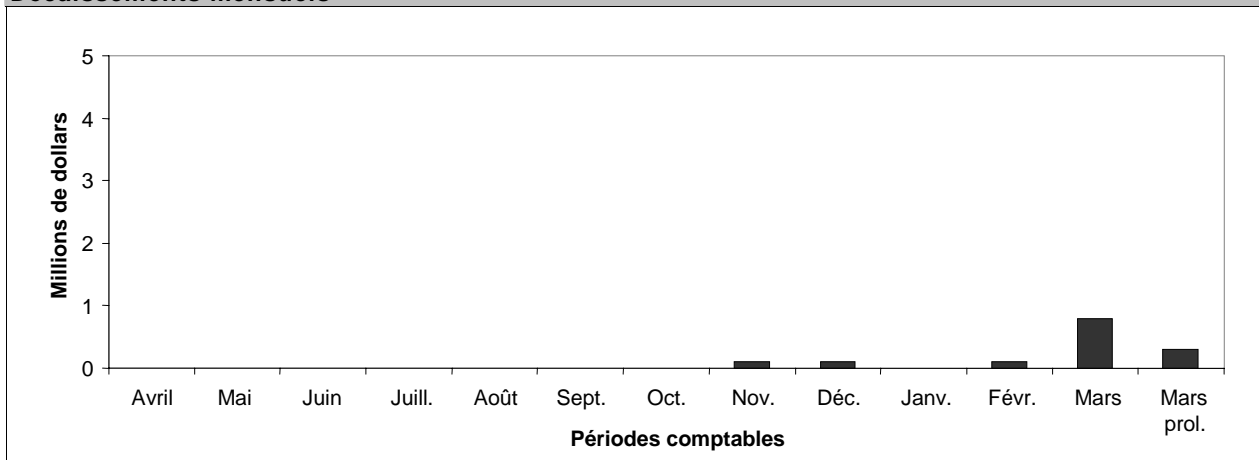
Programme de reconnaissance des titres de compétence étrangers

Commentaires sur les écarts : L'écart peut être attribué à l'élaboration et la présentation plus lents que prévus des projets par les partenaires. Ceci peut être dû en partie au fait que le lancement du Programme de reconnaissance des titres de compétence étrangers a eu lieu plus tard que prévu (avr. 2005). Plusieurs des projets présentés sont échelonnés sur plus d'une année, la première année servant à accélérer les activités.

Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation :

Une évaluation formative est prévue pour 2005-2006 dans le cas de ce programme.

Décaissements mensuels



FICHE TECHNIQUE N° 12**Programme des conseils sectoriels***

Date de mise en œuvre : 2002-2003	Date de clôture : 2006-2007 et en cours	Financement ministériel total : 33,7 millions \$
---	--	--

Description du programme de paiement de transfert :

Le Programme des conseils sectoriels appuie les activités de recherche et autres activités sous forme de projets proposés par les conseils sectoriels et par des organisations sectorielles nationales spéciales qui se penchent sur les problèmes liés aux compétences et à l'apprentissage.

Le programme appuie les activités des conseils sectoriels, notamment :

- les études sectorielles sur les ressources humaines visant à déterminer les tendances et les besoins en matière de compétences en milieu de travail;
- les normes en matière de professions et de compétences décrivant les aptitudes et les connaissances nécessaires pour donner un bon rendement en milieu de travail;
- l'établissement de relations étroites entre les entreprises et les établissements d'enseignement, afin de concevoir des programmes de base répondant aux besoins des secteurs d'activité économique;
- des projets visant à aider les conseils sectoriels et autres groupes sectoriels à faire en sorte que les travailleurs acquièrent les compétences dont ils ont besoin;
- des programmes permettant d'établir l'infrastructure et les capacités institutionnelles nécessaires pour adopter des stratégies en matière de ressources humaines.

Objectif(s) et résultats prévus :

Les objectifs précis des conseils sectoriels parrainés par les secteurs d'activité économique peuvent varier en fonction des besoins précis du secteur, mais certains intérêts et objectifs sont communs.

À court terme, le programme et les conseils sectoriels continueront de travailler en collaboration :

- pour trouver des solutions nouvelles et innovatrices au problème de ressources humaines et de compétences, c'est-à-dire :
 - afin d'accroître le consensus et la compréhension en ce qui a trait aux compétences, aux besoins opérationnels et aux enjeux liés aux marché du travail;
 - afin d'accroître la disponibilité et l'utilisation de produits et de services visant à aider le secteur à régler ses problèmes de ressources humaines;
 - afin d'améliorer la transition vers le marché du travail (c'est-à-dire pour faciliter l'accès au marché du travail et l'avancement);
 - afin d'améliorer la collaboration, l'intervention et les investissements par les secteurs d'activité économique;
- pour régler les problèmes nouveaux et courants liés aux compétences et aux ressources humaines :
 - afin d'accroître la capacité sectorielle grâce à l'échange de pratiques exemplaires et d'idées innovatrices entre les conseils et entre les secteurs et industries;
 - afin de veiller à ce que les systèmes d'apprentissage répondent mieux aux besoins du marché du travail en élaborant des programmes d'enseignement permettant de parfaire les connaissances requises par le secteur d'activité économique et les employeurs du Canada;
 - afin de promouvoir le milieu de travail comme lieu d'apprentissage en encourageant les employeurs et les secteurs d'activité économique à accroître leurs investissements dans le domaine de la formation.

Résultats obtenus et progrès réalisés :

La principale réalisation en 2004-2005 fut l'augmentation du nombre total de conseils sectoriels pour le faire passer à 30, ce qui fait que le pourcentage total du marché du travail visé est de 49 %.

DÉTAILS FINANCIERS (en millions de \$)

	2003-2004		2004-2005		
	Dépenses réelles	Dépenses prévues	Autorités	Dépenses réelles	Écart
Subventions					
Contributions	14,0	17,9	17,6	15,4	2,5
Autres paiements de transfert					
Total – Programme de paiement de transfert	14,0	17,9	17,6	15,4	2,5

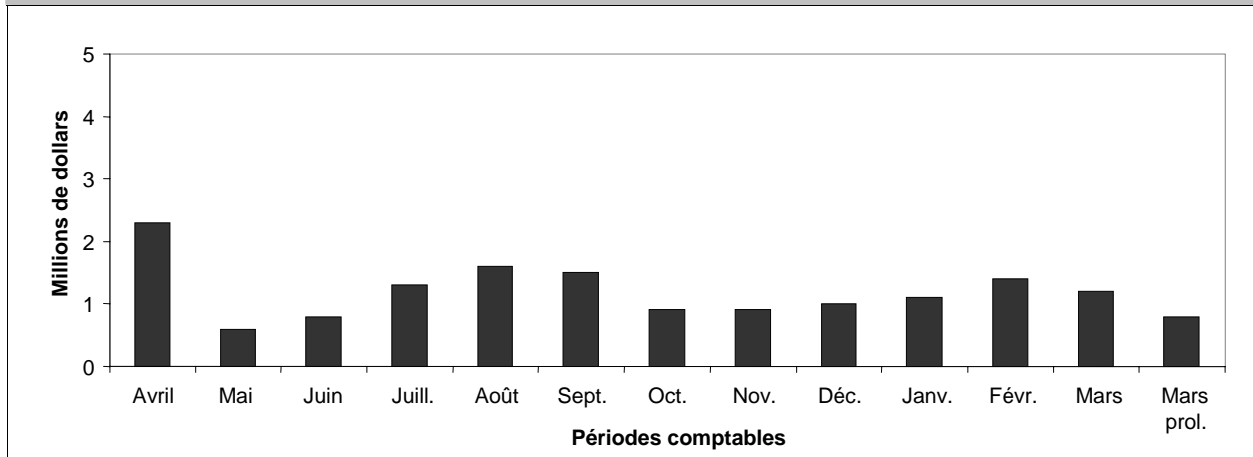
FICHE TECHNIQUE N° 12**Programme des conseils sectoriels***

Commentaires sur les écarts : L'écart peut être attribué à l'élaboration et la présentation plus lents que prévus des projets par les partenaires. Plusieurs des projets présentés sont échelonnés sur plus d'une année, la première année servant à accélérer les activités.

Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation :

L'évaluation sommative du Programme des conseils sectoriels débutera sous peu et devrait être terminée d'ici 2006-2007. Un rapport provisoire est prévu en octobre 2005 et le rapport définitif est prévu en octobre 2006.

* Voir le Rapport ministériel sur le rendement de RHDCC pour connaître les données financières de 2002-2003. Il est impossible d'effectuer une comparaison historique avec les données réelles de 2002-2003 de RHDCC.

Décaissements mensuels

FICHE TECHNIQUE N° 13**Programme canadien de prêts aux étudiants – Modalités de financement direct*****Date de mise en œuvre :** 2000 **Date de clôture :** En cours **Financement ministériel total :** s.o.**Description du programme de paiement de transfert :**

Ce paiement de transfert représente les coûts du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPÉ), qui permet d'offrir une aide financière aux étudiants en vertu des modalités de financement direct. Il vise les coûts associés aux exemptions d'intérêt, à la réduction de la dette en cours de remboursement (RDR) et à la remise de dette en cas d'incapacité permanente ou de décès de l'emprunteur.

Ce paiement de transfert tient également compte des paiements compensatoires versés aux provinces qui ne participent pas au PCPÉ. Ces paiements sont évalués en fonction de la mesure dans laquelle l'aide financière offerte aux étudiants dans ces provinces tient compte de l'aide financière offerte dans le cadre du PCPÉ.

Objectif(s) et résultats prévus :

Offrir une aide aux emprunteurs qui ont de la difficulté à rembourser leur dette.

Ce paiement de transfert permet également d'offrir les fonds nécessaires pour veiller à ce que tous les Canadiens, quelle que soit leur province de résidence, aient accès à des mesures d'aide financière équitables et comparables.

Résultats obtenus et progrès réalisés :

En 2004, le PCPÉ a entrepris l'amélioration des mesures de gestion de la dette offertes, conformément à l'engagement contenu dans le budget de 2004.

Dans le budget de 2004, le gouvernement s'engageait à améliorer les réductions d'intérêt et la RDR. Depuis le 1^{er} août 2005, il y a une plus forte réduction des intérêts de sorte que plus d'emprunteurs peuvent bénéficier de cette mesure du fait que les seuils de revenu ont été augmentés de 5 %. Depuis le 1^{er} août 2005, il y a une plus forte RDR de sorte que le montant maximal de la réduction de la dette est passé de 20 000 \$ à 26 000 \$.

Les étudiants de niveau postsecondaire du Québec, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut continuent d'avoir accès à une aide financière correspondant à l'aide offerte aux étudiants au sein des administrations qui participent au PCPÉ.

DÉTAILS FINANCIERS (en millions de \$)

	2003-2004		2004-2005		
	Dépenses réelles	Dépenses prévues	Autorités	Dépenses réelles	Écart
Subventions					
Contributions	266,3	157,2	206,1	206,1	(48,9)
Autres paiements de transfert					
Total – Programme de paiement de transfert	266,3	157,2	206,1	206,1	(48,9)

Commentaires sur les écarts :

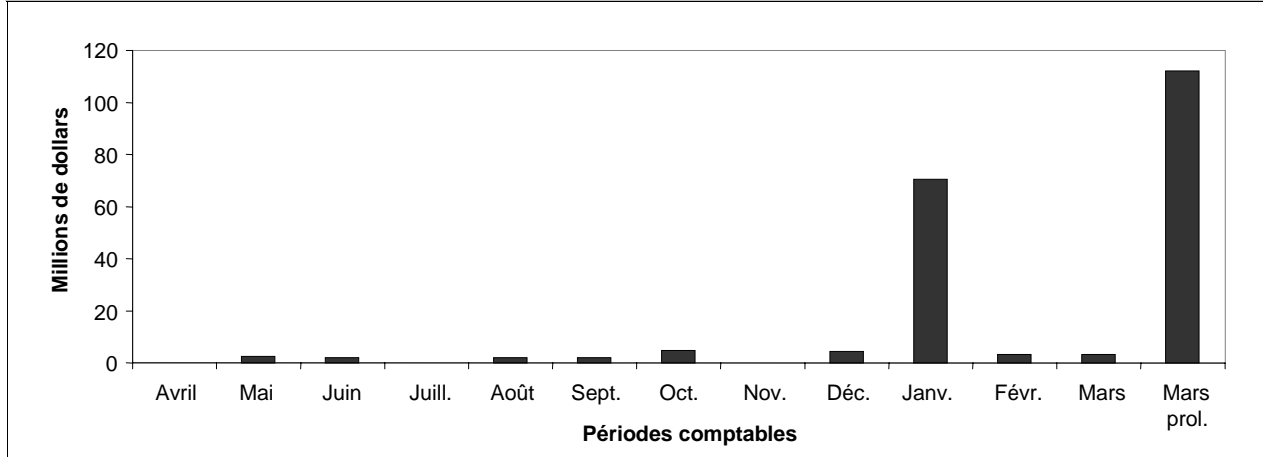
Depuis 2003-2004, on a pu assister à une modification de la méthode (pour adopter la méthode de comptabilité d'exercice) utilisée pour consigner le montant des paiements compensatoires. Le montant des dépenses réelles pour 2004-2005 inscrit au titre des paiements compensatoires représente donc le montant annuel requis en vertu de la comptabilité d'exercice. Cependant, les dépenses ci-dessus prévues pour 2004-2005 correspondent aux montants prévus de décaissements au titre des paiements compensatoires.

Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation :

http://www11.hrdc-drhc.gc.ca/pls/edd/v_reportf.report_index?p_site=EDD&O=3

* Voir le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) de RHDC pour connaître les données financières de 2002-2003. Il est impossible d'effectuer une comparaison historique avec les données réelles de 2002-2003 de RHDC.

Décaissements mensuels



FICHE TECHNIQUE N° 14**Programme canadien de prêts aux étudiants – Obligations****Date de mise en œuvre :** 1964 **Date de clôture :** En cours **Financement ministériel total :** s.o.**Description du programme de paiement de transfert :**

Ce paiement de transfert représente les coûts, dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPÉ), au titre du paiement des demandes présentées par des institutions financières relativement à des prêts administrés par ces dernières en vertu du régime de prêts garantis et qui n'ont pas été remboursés, ainsi que les remises de prêts attribuables à l'incapacité permanente ou au décès de l'emprunteur.

Objectif(s) et résultats prévus :

Ce paiement de transfert permet au gouvernement du Canada de s'acquitter de ses obligations envers les institutions financières conformément à la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants*.

Résultats obtenus et progrès réalisés : s.o.**DÉTAILS FINANCIERS (en millions de \$)**

	2003-2004		2004-2005		
	Dépenses réelles	Dépenses prévues	Autorités	Dépenses réelles	Écart
Subventions					
Contributions – législatives	(28,1)	18,9	(24,1)	(24,1)	43,0
Autres paiements de transfert					
Total – Programme de paiement de transfert	(28,1)	18,9	(24,1)	(24,1)	43,0

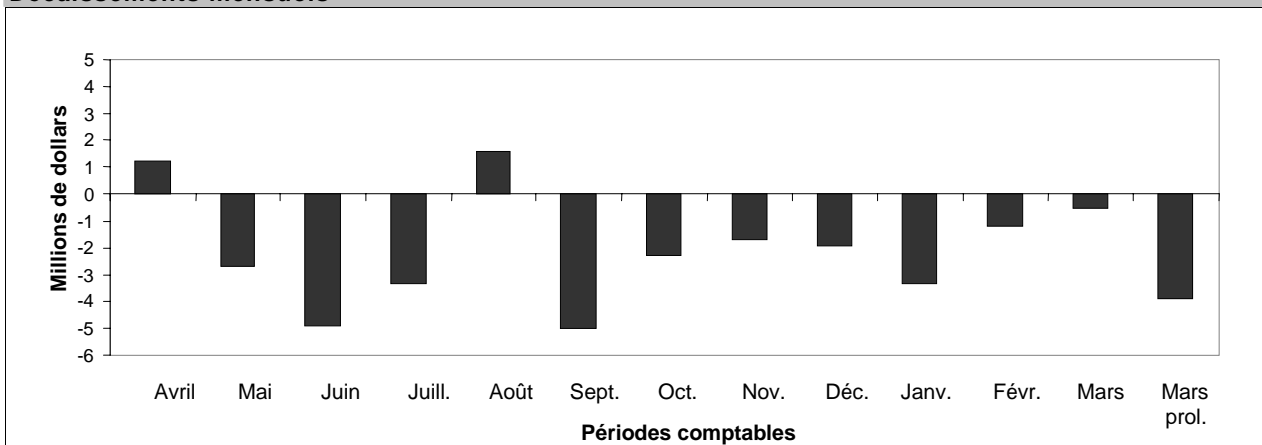
Commentaires sur les écarts :

L'écart entre les dépenses réelles et les dépenses prévues est attribuable au fait que les dépenses réelles ne tiennent pas compte des recouvrements relatifs aux demandes, alors que les dépenses prévues ne tiennent compte que des prévisions en matière de demandes.

Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation :

http://www11.hrdc-drhc.gc.ca/pls/edd/v_reportf.report_index?p_site=EDD&O=3

REMARQUE : Y compris les recouvrements sur les prêts garantis.

Décaissements mensuels

FICHE TECHNIQUE N° 15**Programme canadien de prêts aux étudiants – Paiements d'intérêts et obligations*****Date de mise en œuvre :** 1995 **Date de clôture :** En cours **Financement ministériel total :** s.o.**Description du programme de paiement de transfert :**

Ce paiement de transfert représente les coûts, dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPÉ), au titre de l'aide financière accordée aux étudiants en vertu du régime des prêts à risques partagés. Il vise les coûts associés à la bonification d'intérêts pendant les études accordée aux étudiants à temps plein, à l'exemption d'intérêts, à la réduction de la dette en cours de remboursement, aux remises de dettes en cas d'incapacité permanente ou de décès de l'emprunteur, aux primes de risque versées aux institutions financières en vertu du régime de prêt, ainsi qu'aux paiements destinés aux institutions financières relativement aux prêts retournés à l'État pour le recouvrement.

Objectif(s) et résultats prévus :

Offrir des avantages aux emprunteurs dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants et verser une compensation aux institutions financières au titre de la gestion et de l'administration des prêts aux étudiants conformément à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*.

Résultats obtenus et progrès réalisés :

Les étudiants continuent de recevoir une aide financière pendant leurs études et une aide en vue du remboursement.

Le Canada s'acquitte de ses obligations en vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* et des ententes conclues avec les institutions financières.

DÉTAILS FINANCIERS (en millions de \$)

	2003-2004		2004-2005		
	Dépenses réelles	Dépenses prévues	Autorités	Dépenses réelles	Écart
Subventions					
Contributions – Statutory	105.2	75.4	86.0	86.0	(10.6)
Autres paiements de transfert					
Total – Programme de paiement de transfert	105.2	75.4	86.0	86.0	(10.6)

Commentaires sur les écarts : L'écart entre les dépenses réelles et les dépenses prévues est attribuable principalement à l'approbation des modifications législatives proposées en ce qui a trait aux mesures de gestion de la dette. (Budget 2003, en vigueur à compter de mai 2004)

Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation :

http://www11.hrdc-drhc.gc.ca/pls/edd/v_reportf.report_index?p_site=EDD&O=3

* Voir le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) de RHDCC pour connaître les données financières de 2002-2003. Il est impossible d'effectuer une comparaison historique avec les données réelles de 2002-2003 de RHDCC.

REMARQUE : Y compris les recouvrements sur les reprises.

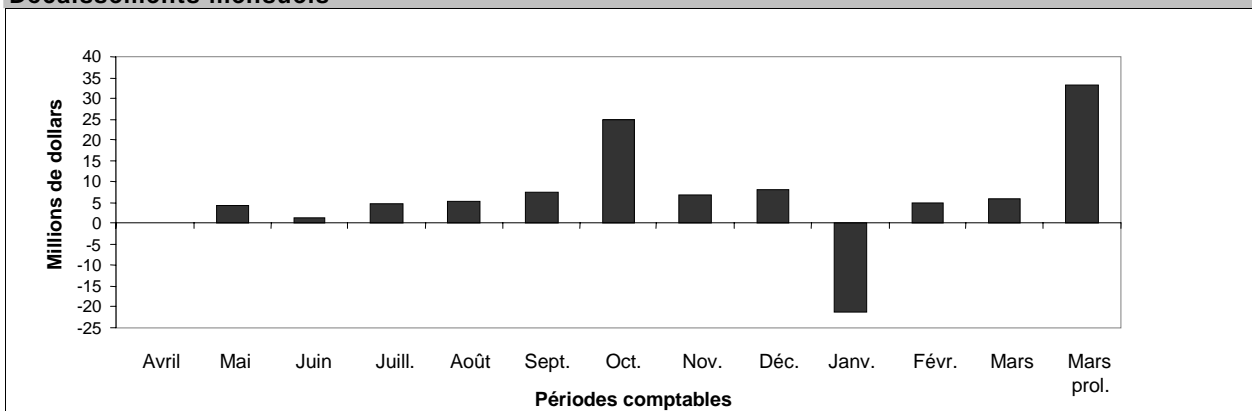
Décaissements mensuels

TABLEAU 11 : FONDATIONS (SUBVENTIONS CONDITIONNELLES)⁴¹**Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire****Date de mise en œuvre : 2000** **Date de clôture : 2010** **Financement ministériel total : 2,5 milliards \$****Raison d'être du financement :**

- La *Loi d'exécution du budget 1998* prévoyait la création de la Fondation canadienne des bourses du millénaire. La *Loi* précise que le ministre de Développement des ressources humaines Canada (maintenant RHDC) est responsable du dépôt des rapports de la Fondation au Parlement, y compris le rapport annuel.
- Le Fonds est géré conformément à l'accord de financement conclu entre la Fondation et le gouvernement du Canada, représentés par le ministre de RHDC et le ministre des Finances.
- La fondation a comme objectif d'accroître l'accès aux études postsecondaires en accordant des bourses d'études aux étudiants qui sont dans le besoin et qui ont un bon rendement scolaire.

Objectif(s) et résultats prévus :

La fondation vise à améliorer l'accès aux études postsecondaires dans le cas des étudiants dans le besoin, de façon à ce que les Canadiens puissent acquérir les compétences nécessaires pour participer à une économie et à une société en évolution.

Résultats obtenus et progrès réalisés (par rapport à l'ensemble des résultats ministériels) :

- octroi de 94 890 bourses de 3 000 \$ en moyenne à des étudiants de niveau postsecondaire en fonction de leurs besoins;
- attribution de 929 prix d'excellence évalués à 4 000 ou 5 000 \$, selon le prix, à des étudiants qui entreprennent des études de niveau postsecondaire pour la première fois et qui ont fait preuve d'un rendement exceptionnel;
- 940 bourses d'excellence nationales ont été attribuées en 2004-2005; elles sont évaluées à 4 000 ou 5 000 \$, selon leur nature, et visent des étudiants de niveau postsecondaire déjà inscrits;
- programme de recherche en ce qui a trait aux facteurs déterminants pour l'accès aux études supérieures et l'incidence des programmes d'aide financière destinés aux étudiants sur le comportement des étudiants a permis de conclure ce qui suit en 2004-2005 :
 - publication et diffusion sur une grande échelle de : *Le prix du savoir 2004: L'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada*
 - poursuite de la série de recherches du millénaire grâce à la publication de dix nouveaux rapports de recherche et de notes connexes;
 - Poursuite de l'élaboration de projets pilotes du millénaire (projets de recherche longitudinale sur la façon d'améliorer l'accès) et adoption en salle de classe du projet « Un avenir à découvrir » au Nouveau-Brunswick;
 - organisation d'une conférence en 2004 sur « L'étudiant invisible », en collaboration avec l'Association canadienne des responsables de l'aide financière;
- début de la mise en œuvre d'améliorations du programme recommandé par suite de l'examen d'étape de la Fondation. Ainsi, des négociations ont débuté avec les provinces et territoires 1) pour améliorer l'accès en incluant les étudiants de la première année et 2) pour réaliser des projets pilotes visant à offrir des bourses d'accès à des étudiants provenant de milieux défavorisés.

DÉTAILS FINANCIERS (en millions de \$)

	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005 (A)	Autorités totales 2004-2005	Dépenses réelles 2004-2005 (B)	Écart entre (A) et (B)
Subventions conditionnelles	286,9	297,7	300	s.o.	300,9	(0,9)
Administration	10,4	13,8	s.o.	s.o.	19,0	s.o.

Commentaires sur les écarts :

L'écart entre (A) et (B) est attribuable à un report prospectif d'affectations annuelles au programme des bourses dans certaines provinces en raison du retrait d'étudiants qui ont interrompu leurs études à temps plein ou d'autres modalités de paiement qui n'ont pas été respectées. Le report prospectif représente entre 2 % et 3 % en moyenne.

Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation :

http://www.millenniumscholarships.ca/images/Reports/evaluation_fr.pdf

Adresse électronique du site de la Fondation : <http://www.millenniumscholarships.ca/fr/index.asp>

Adresse électronique du rapport annuel de la Fondation :

<http://www.millenniumscholarships.ca/fr/aboutus/AnnualReport.asp>

⁴¹ Il n'est pas question de la Fondation d'apprentissage de Collège Frontière dans le présent document parce que l'accord de financement signé avec RHDC est arrivé à échéance avant 2004-2005. La Fondation a été incluse par inadvertance dans le Rapport sur les plans et priorités de 2004-2005.

Conseil canadien sur l'apprentissage						
Date de mise en œuvre : 30 mars 2004	Date de clôture : 31 mars 2009			Financement ministériel total : 85 millions \$		
Raison d'être du financement : Promouvoir et appuyer des décisions fondées sur l'information dans tous les domaines d'apprentissage continu en informant les Canadiens périodiquement des progrès réalisés par le Canada dans le domaine de l'apprentissage et en faisant la promotion de l'échange de connaissances et de renseignements chez les partenaires.						
Objectif(s) et résultats prévus : Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> • recherche à propos des connaissances et mobilisation en matière d'apprentissage; • suivi des progrès réalisés à l'échelle du Canada en ce qui a trait aux principaux aspects de l'apprentissage et établissement de rapports connexes; • transfert de connaissances et échange de pratiques et de modèles intéressants et prometteurs et des leçons tirées par le Canada et par d'autres pays. 						
Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> • entente pancanadienne sur les priorités et les résultats appropriés en matière d'apprentissage pour ce qui est de l'apprentissage continu; • amélioration des données et des renseignements sur l'apprentissage pour assurer le respect des priorités en matière d'apprentissage; • amélioration des décisions prises par les utilisateurs des données sur l'apprentissage et amélioration des résultats de l'apprentissage pour les Canadiens; • renforcement de la collaboration entre les organisations visées à l'échelle du Canada, utilisation accrue de pratiques efficaces par les décideurs du système d'apprentissage et amélioration de l'accès aux données et aux renseignements. 						
À long terme, le Conseil canadien sur l'apprentissage contribuera à l'amélioration des résultats de l'apprentissage pour les Canadiens et à l'amélioration de l'efficacité des systèmes d'apprentissage au Canada.						
Résultats obtenus et progrès réalisés (par rapport à l'ensemble des résultats ministériels) : <ul style="list-style-type: none"> • recrutement des membres du Conseil d'administration et des gestionnaires supérieurs; • lancement du processus de demande d'expressions d'intérêt en vue de la création de centres du savoir dans cinq domaines précis, soit : l'apprentissage chez les jeunes enfants, l'apprentissage chez les adultes, l'apprentissage et le milieu de travail, l'apprentissage chez les Autochtones et l'apprentissage et la santé; • conclusion d'un marché avec Statistique Canada en vue de l'amélioration de l'infrastructure de collecte de données dans les domaines visés; • discussions avec le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada et le Centre d'éducation de Statistique Canada en ce qui a trait aux recherches, au suivi et à l'établissement de rapports dans les domaines de l'apprentissage structuré et rencontres avec une vaste gamme de partenaires pour l'apprentissage, au sein de l'État et dans les secteurs public et privé, afin de discuter de façons de collaborer. 						
DÉTAILS FINANCIERS (\$)						
	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005 (A)	Autorités totales 2004-2005	Dépenses réelles 2004-2005 (B)	Écart entre (A) et (B)
Subvention(s) conditionnelle(s)	s.o.	s.o.	4 072 000	s.o.	1 620 382	2 451 618
Commentaires sur les écarts : La création de centres de connaissances a pris plus de temps que prévu.						
Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation : s.o.						
Adresse électronique du site du Conseil : www.ccl-cca.ca						
Adresse électronique du rapport annuel du Conseil : http://www.ccl-cca.ca/francais/resources/pdf/CCL-RapportFR.pdf						

Fondation Peter Gzowski pour l'alphabétisation						
Date de mise en œuvre : 31 mars 2003	Date de clôture : 31 mars 2008			Financement ministériel total : 5 millions \$		
Raison d'être du financement : Cette fondation vise à offrir du financement unique et un outil aux sociétés et aux particuliers qui ont appuyé les travaux de Peter Gzowski dans le domaine de l'alphabétisation, en vue de faire un don en son nom.						
Objectif(s) et résultats prévus : <ul style="list-style-type: none"> • sensibilisation accrue du public et appui de ce dernier en ce qui a trait à l'alphabétisation; • collecte de fonds; • promotion de l'alphabétisation et de son importance; • activités à l'appui de la promotion de l'alphabétisation. 						
Résultats obtenus et progrès réalisés (par rapport à l'ensemble des résultats ministériels) : <ul style="list-style-type: none"> • coordination, à l'échelle nationale, des Tournois de golf Peter Gzowski Invitational pour l'alphabétisation, qui permet de recueillir des fonds à l'appui des initiatives d'alphabétisation; • activités d'alphabétisation à l'appui de la collecte de fonds et de la sensibilisation du public face à l'alphabétisation à l'échelle locale; • activités d'alphabétisation à l'appui de la promotion de l'alphabétisation et collecte de fonds pour l'alphabétisation à l'échelle du Canada. 						
DÉTAILS FINANCIERS (en millions de \$)						
	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005 (A)	Autorités totales 2004-2005	Dépenses réelles 2004-2005 (B)	Écart entre (A) et (B)
Subventions conditionnelles	5	néant	néant	néant	néant	s.o.
Commentaires sur les écarts : s.o.						
Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation : s.o.						
Adresse électronique du site de la Fondation : http://www.abc-canada.org/pgi_tournaments/						
Adresse électronique du rapport annuel de la Fondation : s.o.						

Read to Me! Foundation Inc.*

Date de mise en œuvre : 28 février 2003	Date de clôture : 31 mars 2008	Financement ministériel total : 1 million \$ ¹
--	--	---

Raison d'être du financement :

Mettre sur pied un programme provincial d'alphabétisation familiale permettant de faire en sorte que chaque nouveau-né de la Nouvelle-Écosse reçoive une trousse de livres et d'outils d'apprentissage avant de quitter l'hôpital.

Objectif(s) et résultats prévus :

- contribuer à l'apprentissage d'un enfant dès sa naissance;
- aider les parents, qui constituent les premiers enseignants et les plus importants;
- encourager l'instauration d'un climat axé sur l'apprentissage dans la maison;
- encourager l'échange de livres entre les parents et les enfants pour faciliter l'établissement de liens, les discussions, les chansons et d'autres activités langagières à l'appui du développement de la petite enfance.

En bout de ligne, on s'attend à ce que cette initiative contribue à l'amélioration du niveau d'alphabétisation en Nouvelle-Écosse.

Résultats obtenus et progrès réalisés (par rapport à l'ensemble des résultats ministériels) :

Les activités de la Read to Me! Foundation Inc. mettent l'accent sur l'expansion, le développement, l'établissement de partenariats, la promotion et la reconnaissance. La Fondation a obtenu de nouveaux partenaires et a élargi la portée du programme d'alphabétisation familiale de la Nouvelle-Écosse de façon à inclure les 11 hôpitaux de la Nouvelle-Écosse, portant ainsi à 10 000 nouveau-nés/familles par année le nombre de clients visés. Les données complètes seront incluses dans le rapport annuel.

DÉTAILS FINANCIERS (\$)

	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005 (A)	Autorités totales 2004-2005	Dépenses réelles 2004-2005 (B)	Écart entre (A) et (B)
Subvention(s) conditionnelle(s)	271 250	728 750	néant	néant	néant	néant

Commentaires sur les écarts :

Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation : s.o.

Adresse électronique du site de la Fondation: www.iwkgrace.ns.ca/readtome/

Adresse électronique du rapport annuel de la Fondation : s.o.

* Cette fondation a été exclue du *Rapport sur les plans et priorités de 2004-2005* par inadvertance.

1. Le montant de 1 million de dollars a été versé en trois paiements : le premier en 2002-2003 et les deux autres en 2003-2004. La Fondation n'a pas reçu d'autre financement en 2004-2005.

The Winnipeg Foundation*

Date de mise en œuvre : 28 février 2003	Date de clôture : 31 mars 2008	Financement ministériel total : 1 million \$ ¹
---	---------------------------------------	---

Raison d'être du financement :

Cette fondation vise à soutenir les initiatives existantes et innovatrices d'alphabétisation familiale du Manitoba et, plus précisément, à créer du matériel et des ressources destinés aux intervenants dans le domaine de l'alphabétisation familiale dans la province et à en accroître la disponibilité.

Objectif(s) et résultats prévus :

- créer le fonds *L'alphabétisation pour la vie*, qui permettra d'appuyer les activités d'alphabétisation de base à l'appui des initiatives d'alphabétisation familiale existantes et innovatrices;
- réaliser des activités d'alphabétisation permettant de créer du matériel et des ressources dans le domaine de l'alphabétisation au Manitoba et d'en accroître la disponibilité.

Résultats obtenus et progrès réalisés (par rapport à l'ensemble des résultats ministériels) :

Voir le rapport annuel pour plus de détails.

DÉTAILS FINANCIERS (\$)

	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005 (A)	Autorités totales 2004-2005	Dépenses réelles 2004-2005 (B)	Écart entre (A) et (B)
Subvention(s) conditionnelle(s)	271 250	375 000	101 360		101 360 \$ ¹	s.o.

Commentaires sur les écarts : s.o.

Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation : s.o.

Adresse électronique du site de la Fondation : www.wpgfdn.org/

Adresse électronique du rapport annuel de la Fondation : http://www.wpgfdn.org/fundinfo_agency.php

* Cette fondation a été exclue du *Rapport sur les plans et priorités de 2004-2005* par inadvertance.

1. Étant donné que les paiements fédéraux sont tributaires des fonds recueillis par la Winnipeg Foundation, un montant total de 747 610 \$ sur 1 million a été versé à la Fondation depuis le 28 février 2003.

TABLEAU 12 : RÉPONSE AUX COMITÉS PARLEMENTAIRES, AUX VÉRIFICATIONS ET AUX ÉVALUATIONS**Réponse aux comités parlementaires****RAPPORTS DE COMITÉS PERMANENTS****COMMENTAIRES****COMITÉ PERMANENT DU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES**

Rapport n° 2 – Étude sur le fond de l'assurance-emploi, adopté par le Comité le 14 décembre 2004 et présenté à la Chambre le 31 janvier 2005.
<http://www.parl.gc.ca/committee/CommitteePublication.aspx?COM=8982&Lang=2&SourceId=96487>

Rapport n° 3 – Étude sur le fond de l'assurance-emploi, adopté par le Comité le 8 février 2005, présenté à la Chambre le 15 février 2005.
<http://www.parl.gc.ca/committee/CommitteePublication.aspx?COM=8982&Lang=2&SourceId=100966>

Réponse du gouvernement : Le troisième rapport du Comité, intitulé *Rétablir la bonne gestion financière et l'accessibilité du Régime d'assurance-emploi*, a été présenté à la Chambre le 13 mai 2005.
<http://www.parl.gc.ca/committee/CommitteePublication.aspx?COM=8982&Lang=2&SourceId=116973>

Rapport n° 1 – Projet de loi C-5, Loi sur l'aide financière à l'épargne destinée aux études postsecondaires, adopté par le Comité le 25 novembre 2004 et présenté à la Chambre le 26 novembre 2004. Le projet de loi a reçu la sanction royale le 15 décembre 2004.
<http://www.parl.gc.ca/committee/CommitteePublication.aspx?COM=8982&Lang=2&SourceId=92234>

Rapport n° 4 – Projet de loi C-23, Loi constituant le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences et modifiant et abrogeant certaines lois, adopté par le Comité le 15 février 2005 et présenté à la Chambre le 16 février 2005.
<http://www.parl.gc.ca/committee/CommitteePublication.aspx?COM=8982&Lang=2&SourceId=101106>

Rapport n° 6 – Appel de propositions fait par le nouveau ministère des Ressources humaines et du développement des compétences Canada sur les critères de financement des programmes communautaires, adopté par le Comité le 17 mai 2005 et présenté à la Chambre le 18 mai 2005.
<http://www.parl.gc.ca/committee/CommitteePublication.aspx?COM=8982&Lang=2&SourceId=116649>

Réponse du gouvernement : sera fournie le 26 septembre 2005

Pour ce qui est des rapports sur l'assurance-emploi (AE), le gouvernement a pris des mesures en vue de donner suite aux recommandations du Comité permanent. Grâce au budget de 2005, la transparence du processus d'établissement des cotisations a été renforcée et l'indépendance de la Commission de l'assurance-emploi du Canada a été accrue. Depuis dix ans, des améliorations importantes ont été apportées au programme d'AE, notamment les améliorations annoncées en février.

La loi est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2005, sauf pour ce qui est des articles 4, 12, 17 et 20 à 22, qui sont entrés en vigueur au moment de la sanction royale.

Ce projet de loi a reçu la sanction royale le 20 juillet 2005.

Le rapport renferme 20 recommandations. Le rapport du Comité exige la suspension du processus de demande de propositions jusqu'à ce que RHDCC ait effectué des consultations utiles auprès d'organismes communautaires afin de déterminer le délai approprié requis pour préparer et soumettre les propositions et pour examiner et réévaluer les critères de sélection utilisés pour : classer les demandes; limiter le processus de demande de proposition aux projets individuels d'une valeur de 500 000 \$ et plus; adopter rapidement les ententes de financement pluriannuel; adopter des mesures utiles de reddition de comptes axées sur les résultats; et établir un

Réponse aux comités parlementaires

RAPPORTS DE COMITÉS PERMANENTS

COMMENTAIRES

cadre d'évaluation pour les programmes de contribution en ce qui a trait aux prestations d'emploi et aux mesures de soutien et veiller à ce que les employés de RHDCC obtiennent l'aide dont ils ont besoin pour offrir des services de qualité, cohérents, aux organismes communautaires qui offrent des programmes de contribution pour le compte du Ministère.

Réponse au vérificateur général

CHAPITRES

COMMENTAIRES

CHAPITRE 1 – LA VÉRIFICATION INTERNE DANS LES MINISTÈRES ET LES ORGANISMES, NOVEMBRE 2004

Problème : DRHC respectait les normes professionnelles en partie seulement dans le domaine de la vérification interne

Pour renforcer la capacité de vérification interne en terme de ressources et de compétences, le Ministère a commencé à adopter une stratégie en matière de ressources humaines qui consiste notamment à assurer un agencement approprié de qualités, d'expérience et de compétences nécessaires pour effectuer des vérifications et accroître la proportion de vérificateurs accrédités. Les recommandations ont toutes été soumises au Secrétariat du Conseil du Trésor, sauf une. On peut obtenir les réponses du Secrétariat à l'adresse suivante : <http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/20041101cf.html>

CHAPITRE 7 – LE PROCESSUS SUIVI POUR RÉPONDRE AUX QUESTIONS DES PARLEMENTAIRES INSCRITES AU FEUILLETON, NOVEMBRE 2004

Problème : Réponses incomplètes aux questions

Aucune recommandation précise n'a été formulée auprès de RHDCC mais, par suite de cette vérification, le Ministère a accepté d'inclure des données des Comptes publics, lorsque possible, dans le cas des questions exigeant des recherches qui remontent à des périodes pour lesquelles les dossiers du Ministère n'existent plus.

CHAPITRE 8 – AUTRES OBSERVATIONS DE VÉRIFICATION : LE SURPLUS DU COMPTE D'ASSURANCE-EMPLOI, NOVEMBRE 2004

Problème : Non-respect de l'intention de la *Loi sur l'assurance-emploi* en ce qui a trait à la taille et à la croissance du surplus accumulé dans le Compte d'assurance-emploi

Le gouvernement a annoncé de nouvelles mesures en ce qui a trait au calcul des cotisations dans son budget de 2005. L'adoption de ces mesures aura lieu au moment de l'adoption de la *Loi d'exécution du budget*. On peut obtenir la réponse du gouvernement à l'adresse suivante : www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/20041108cf.html

Réponse au vérificateur général**CHAPITRES****RAPPORT LE POINT 2005
CHAPITRE 4 – LA
REDDITION DE COMPTES
DES FONDATIONS****COMMENTAIRES**

Problème : Progrès insatisfaisants pour ce qui est de l'établissement d'un cadre de responsabilisation des fondations envers le Parlement

En tant que ministère responsable de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, RHDCC était visé par la vérification. Le Ministère prendra des mesures pour assurer le respect des engagements inclus dans le budget de 2003 et pour apaiser les préoccupations soulevées par le vérificateur général. Le SCT a indiqué, au nom du gouvernement, son intention d'envisager d'autres améliorations tout en respectant l'indépendance de ces organismes et les objectifs stratégiques légitimes poursuivis. www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/20050204cf.html.

Vérifications internes ou évaluations***POUR OFFRIR AUX
CANADIENS :**

TRANSITIONS EFFICACES ET INCLUSIVES DANS LE MARCHÉ DU TRAVAIL AU MOYEN DU SOUTIEN TEMPORAIRE DU REVENU ET DE MESURES ACTIVES D'AIDE À L'EMPLOI

**CONFORMÉMENT AUX CONSTATATIONS
DE CE QUI SUIT :****ÉVALUATIONS**

- Études de suivi réalisées pour le Rapport de contrôle et d'évaluation du Régime d'assurance-emploi
- Réforme de l'AE et personnes handicapées
- Évaluation sommative des prestations parentales
- Évaluation du Programme de travail partagé http://www11.hrdc-drhc.gc.ca/pls/edd/SP_AH_212_02_04x.shtml
- Évaluation sommative des prestations d'emploi et mesures de soutien en vertu de l'Entente Canada-Colombie-Britannique sur le développement du marché du travail
- Examen des ententes sur le développement des ressources humaines autochtones – Synthèse des constatations
- Stratégie emploi jeunesse (SEJ) 1997-2002 : Résumé des résultats d'évaluations récentes
- Évaluation sommative de la composante du Programme d'adaptation et de restructuration des pêches du Pacifique réalisée par DRHC
- Évaluation formative du Fonds d'appui aux communautés minoritaires de langue officielle http://www11.hrdc-drhc.gc.ca/pls/edd/SP_AH_204_05_04x.shtml

VÉRIFICATIONS

- Vérification des programmes initiatives Emploi jeunesse <http://www.rhdcc.gc.ca/fr/sm/sfa/psgm/sp-607-05-04f.shtml>
- Vérification de l'admissibilité aux prestations d'assurance-emploi <http://www.rhdcc.gc.ca/fr/sm/sfa/psgm/sp-622-04-04f.shtml>
- Vérification d'ententes de développement des ressources humaines autochtones

COMPÉTITIVITÉ ET PRODUCTIVITÉ ACCRUES DES MILIEUX DE TRAVAIL CANADIENS GRÂCE À DES MESURES FAVORISANT L'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES, DE MÊME QUE LA RECONNAISSANCE ET L'UTILISATION DES COMPÉTENCES

ÉVALUATIONS

- Évaluation formative de l'Initiative des partenariats sectoriels
- Évaluation sommative des produits et services d'information sur le marché du travail de RHDCC

Vérifications internes ou évaluations*

POUR OFFRIR AUX CANADIENS :	CONFORMÉMENT AUX CONSTATATIONS DE CE QUI SUIT :
GRÂCE À L'ACCÈS À L'APPRENTISSAGE, LES CANADIENS PEUVENT PARTICIPER PLEINEMENT À LA VIE ÉCONOMIQUE FONDÉE SUR LE SAVOIR ET À LA SOCIÉTÉ	<p>ÉVALUATIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluation formative du Programme canadien de prêts aux étudiants Évaluation sommative du Secrétariat national à l'alphabétisation <p>VÉRIFICATIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> Vérification du Programme d'initiatives d'apprentissage http://www.rhdcc.gc.ca/fr/sm/sfa/psgm/sp-608-09-04f.shtml
MILIEUX DE TRAVAIL SÉCURITAIRES, ÉQUITABLES, SAINS, STABLES ET PRODUCTIFS OÙ RÉGNE LA COOPÉRATION	<p>ÉVALUATIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluation sommative du Programme de partenariat syndical-patronal Évaluation sommative du Programme légiféré d'équité en matière d'emploi <p>VÉRIFICATIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> Vérification du Programme du travail – partie III du <i>Code canadien du travail</i> http://www.rhdcc.gc.ca/fr/sm/sfa/psgm/sp-604-05-04f.shtml
CAPACITÉ ACCRUE DES COLLECTIVITÉS DE CONTRIBUER À LA RÉDUCTION DE L'ITINÉRANCE	<p>VÉRIFICATIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> Examen de la mise en œuvre de l'Initiative de partenariats en action communautaire http://www.rhdcc.gc.ca/fr/sm/sfa/psgm/6572_00_f.shtml
PRESTATION DE SERVICES CONTINUE, INTÉGRÉE ET À MODES MULTIPLES, ASSURANT LA SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE	<p>VÉRIFICATIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> Vérification de la gestion des renseignements personnels http://www.rhdcc.gc.ca/fr/sm/sfa/psgm/sp-603-07-04f.shtml Vérification de la mise en œuvre d'une gestion moderne à Développement des ressources humaines Canada Vérifications sporadiques des bénéficiaires de contributions Examen des états financiers de 2003 de DRHC Vérification nationale des logiciels et de la gestion http://www.dsc.gc.ca/fr/sm/ps/dsc/verification/sdc-a-002-03-04f/page00.shtml. Ce rapport a été produit grâce à l'établissement d'un partenariat entre RHDCC et Développement social Canada. Vérification exhaustive de la technologie de l'information et de la sécurité de Développement des ressources humaines Canada

* Approuvé par le Comité de vérification et d'évaluation. Les liens indiqués se rapportent aux vérifications et aux évaluations terminées. Dès qu'une vérification ou une évaluation est terminée, elle est accessible en ligne, à l'adresse suivante :

Vérifications : <http://www.rhdcc.gc.ca/fr/sm/sfa/psgm/tdm.shtml>

Évaluations : http://www11.hrdc-drhc.gc.ca/pls/edd/v_reportf.report_index?p_site=EDD&O=3

TABLEAU 13 : STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Après la réorganisation de Développement des ressources humaines Canada (DRHC), en décembre 2003, la Stratégie de développement durable de DRHC pour 2004-2006 a été déposée au Parlement pour le compte des nouveaux ministères, c'est-à-dire RHDCC et Développement social Canada (DSC).

RHDCC a réalisé des progrès en ce qui a trait à bon nombre des objectifs de DRHC en matière de développement durable en 2004-2005. Pendant que les travaux se poursuivent en vue de l'atteinte des objectifs de l'ancien ministère DRHC en matière de développement durable, RHDCC s'engage à élaborer une nouvelle stratégie ministérielle tenant compte de son mandat et appuyée au moyen d'une série d'activités moins vastes et mieux ciblées.

Les progrès réalisés en ce qui a trait aux objectifs inclus dans le RPP de 2004-2005 sont résumés ci-après.

Concevoir un outil pour mettre en œuvre le développement durable dans le cas des nouveaux projets de DRHC d'ici le 30 juin 2004

L'outil qui devrait être utilisé est l'outil de développement communautaire durable conçu par la région de Québec.

Travailler en partenariat avec le Congrès du travail du Canada pour préparer un énoncé décrivant de façon concise le genre de milieu de travail que souhaitent les travailleurs canadiens. Préparation de cet énoncé d'ici le 31 décembre 2004.

Cet énoncé a été diffusé en décembre 2004, sous le titre *Enfin... Un milieu de travail qui nous avantage*. Site Web du Conseil du travail du Canada – <http://congresdutravail.ca>

Offrir la possibilité de transmettre par Internet les certificats et les renseignements médicaux requis pour obtenir les prestations de compensation et les prestations d'assurance-maladie, d'ici le 30 juin 2004.

Le projet a été rebaptisé Projet de certificats médicaux en ligne. Un projet pilote d'une durée de six mois sera réalisé à compter de novembre 2005 pour permettre aux médecins de l'Ontario de transmettre les certificats médicaux par voie électronique à l'appui des prestations de compensation. La phase 1 du projet pilote sera réalisée en collaboration avec l'Ontario Medical Association, qui gèrera le processus d'inscription et d'authentification des médecins.

DSC gère les services intégrés communs aux deux ministères et que, à ce titre, il doit faire état de l'atteinte des objectifs en matière d'« écologisation » et de ressources humaines dans le contexte du développement durable pour le compte de RHDCC⁴².

Élaborer une stratégie d'options pour les navetteurs (avec l'aide de Transports Canada) à l'intention de DRHC, d'ici le 31 décembre 2004

Une ébauche de la stratégie a été préparée puis révisée et alignée avec la stratégie pan-gouvernementale sur les navetteurs élaborée par Transports Canada.

⁴² Voir le Rapport ministériel sur le rendement de Développement social Canada, à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr1/04-05/index_f.asp, pour obtenir des renseignements en ce qui a trait à ces objectifs.

Promouvoir des options pour les navetteurs en élaborant et lançant les documents d'orientation, outils, sites Web, etc., nécessaires, d'ici le 31 décembre 2005

Une stratégie de communications, un site Web ainsi qu'une foule d'autres produits sont présentement élaborés. Un système de retenue sur salaire a été mis en place et le Programme de laissez-passer d'autobus a été lancé en mai 2005.

Voir à ce qu'on parle du développement durable dans les documents d'orientation et de perfectionnement des compétences en gestion élaborés par la Direction générale des ressources humaines de DRHC, d'ici le 31 mars 2005

La référence au développement durable a été incorporée au matériel d'orientation du personnel et le matériel de développement du leadership a été révisé.

Pour plus de détails à propos de la stratégie de 2004 à 2006 de DRHC, voir le site Web de RHDCC, à l'adresse suivante : http://www.rhdcc.gc.ca/fr/sm/sfa/sa/sdd/tdm_sdd3.shtml.

TABLEAU 14 : APPROVISIONNEMENT ET PASSATION DES MARCHÉS

La fonction d'approvisionnement et de passation des marchés est gérée par Développement social Canada (DSC), pour le compte de RHDCC et de DSC. Voir à cet égard le Rapport ministériel sur le rendement de DSC, à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr1/04-05/index_f.asp

TABLEAU 15 : INITIATIVE D'AMÉLIORATION DES SERVICES

Dans *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes*, le gouvernement s'engage à rehausser de façon mesurable la satisfaction des clients. Par le biais de l'Initiative d'amélioration des services, le Secrétariat du Conseil du Trésor a engagé le gouvernement à hausser le degré de satisfaction des clients d'ici 2005, au moyen d'importantes activités de prestation directe de services. Cette initiative a encouragé l'amélioration des services du point de vue des citoyens, en mettant l'accent sur une amélioration concrète du taux de satisfaction des clients quant à la qualité du service.

RHDCC a adopté une philosophie axée sur les citoyens pour la prestation des services et fait la démonstration de cette approche dans le cadre de la gestion de ses opérations continues et de ses activités de transformation. L'amélioration des services constitue un élément déterminant dans l'ensemble des efforts récents de RHDCC dans le cadre de l'Initiative de modernisation du service pour les Canadiens laquelle a servi de point de départ pour l'initiative Service Canada annoncée dans le budget de 2005.

Entre 2001 et 2003, l'ancien ministère du Développement des ressources humaines (DRHC) a mené des sondages sur la satisfaction de la clientèle en se basant sur les cinq critères de satisfaction décrits dans l'outil de mesures communes du Secrétariat du Conseil du Trésor (la rapidité, le traitement équitable, la connaissance et la compétence, la courtoisie et le confort et le résultat). Ces sondages ont été réalisés en deux phases. La première a pris la forme d'un sondage auprès des clients de l'assurance-emploi et du Programme de sécurité du revenu, alors que la deuxième a mis l'accent sur les clients du Programme du travail, du Programme d'emploi et du Programme d'investissement dans la personne, qu'on appelle maintenant les programmes d'apprentissage. Les sondages ont permis de constater des taux de satisfaction intéressants, mais les secteurs de programme et les régions se sont basés sur l'importance accordée par les clients aux priorités en matière d'amélioration des services pour élaborer des plans d'amélioration des services et déterminer les initiatives à réaliser (indiquées ci-après).

Résultats obtenus

Assurance-emploi (AE)

Établissement de niveaux de base relatifs à la satisfaction des clients et progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs fixés en matière de satisfaction

- ❑ Le traitement des appels visant l'AE a été amélioré de façon à ce que le Conseil arbitral entende 90 % des appels dans un délai de 30 jours suivant la réception de l'appel.
- ❑ Un nouvel indicateur de programme permettant de mesurer le pourcentage de dossiers d'appels d'AE reçus par le juge-arbitre dans les 60 jours suivant la réception de l'appel a été établi et l'objectif est de 100 % de conformité.
- ❑ Une initiative de gestion de la qualité a été mise en place pour améliorer les décisions en ce qui a trait aux

Une amélioration de 3 % a été obtenue, de sorte que le taux de rapidité de service s'élève à 87,5 %
Source : Système de prestation et de gestion des appels – Mars 2005

Une amélioration de 11,5 % a été obtenue de sorte que le taux de satisfaction s'élève à 96,8 %
Source : Système de prestation et de gestion des appels – Mars 2005

Les résultats sur le plan de la qualité sont passés de 64 % à 75,5 %
Objectif en matière de rendement : 80 %
Source : Système de prestation et de gestion des appels – Mars 2005

demandes d'AE et pour accroître l'exactitude des paiements de prestations d'AE.

Normes de service pour tous les services publics clés : établissement de normes et rendement par rapport à ces normes

- ❑ L'examen des indicateurs de rendement existants en matière d'AE, qui visait à améliorer l'efficacité et la rapidité des décisions, des appels et des paiements et à prévenir toute contrainte excessive en cas de paiement en trop ou de paiement insuffisant, a donné lieu à l'élaboration d'indicateurs de rendement clés et opérationnels nouveaux et révisés.

Principales réalisations au titre de l'amélioration des services, du point de vue des citoyens

- ❑ On a adopté une approche plus proactive, axée sur les citoyens, dans le cas des décisions défavorables relativement aux prestations d'AE. Un représentant de la Prestation de services communique maintenant directement avec les clients pour leur expliquer les décisions rendues relativement aux demandes de prestations.
- ❑ Services en ligne d'AE
 - Le service de demande en ligne permet le traitement de demandes spéciales dans le cas des apprentis et des demandes de travail partagé, ainsi que des demandes abrégées en cas de renouvellement.
 - le Système interactif de recherche des faits permet des explications plus exhaustives quant aux motifs de cessation d'emploi (p. ex., renvoi, mise en disponibilité), de façon à améliorer le processus décisionnel.
 - Environ deux millions de « demandes réactivées » ont été traitées lors de la première phase de mise en œuvre du traitement automatisé des demandes. Le taux d'utilisation de ce système a augmenté graduellement, passant de 71,7 % en mars 2004 à 85,4 % en février 2005.
 - Environ 30 000 employeurs sont inscrits en vue de l'utilisation du Relevé d'emploi sur le Web, un service qui remplace la production sur papier des relevés d'emploi.

Service fédéral de médiation et de conciliation (SFMC)

Établissement de niveaux de base relatifs à la satisfaction des clients et progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs fixés en matière de satisfaction

- ❑ Dans le cadre du Sondage sur la satisfaction des clients mené par le SFMC (mars 2002) :
 - 91 % des clients ont indiqué que le service répond à leurs attentes ou les dépasse;
 - 90 % des clients sont satisfaits de l'accès aux services dans les deux langues officielles, de la courtoisie, de l'équité et de la compétence des employés.
- ❑ D'après le sondage, les clients du SFMC sont très satisfaits du service offert. Des mesures ont été prises pour donner suite aux améliorations suggérées, notamment :
 - augmentation des ressources humaines – on a recruté un médiateur supplémentaire dans la région de Québec;
 - amélioration de la compétence des médiateurs – on a recruté des intervenants dans le domaine des relations de travail et on leur a offert une formation interne et externe exhaustive;
 - séminaires plus abordables – Même si le SFMC commandite une conférence nationale sur les relations industrielles à l'intention des clients tous les deux ans, un projet pilote réalisé dans

la région de l'Atlantique a permis de constater une demande élevée en ce qui a trait à des séances moins longues et plus fréquentes.

Normes de service pour tous les services publics clés : établissement de normes et rendement par rapport à ces normes

- Régler 90 % de tous les conflits de travail sans un arrêt de travail.

Principales réalisations au titre de l'amélioration des services, du point de vue des citoyens

- On a entrepris, à la fin de 2004, un examen exhaustif et une mise à jour du Programme de médiation préventive du SFMC pour faire en sorte que le programme reste pertinent et pour continuer d'offrir des services bien cotés auxquels les clients du SFMC s'attendent.

Direction nationale des opérations du travail (DNOT)

Établissement de niveaux de base relatifs à la satisfaction des clients et progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs fixés en matière de satisfaction

- Service équitable – Modifications apportées aux directives du programme des opérations sur les plaintes et le recouvrement des salaires en matière de normes du travail de façon à permettre une réfutation en fonction des éléments de preuve, ainsi que la soumission de données par chacune des parties visées.
- Service accéléré – Un nouvel outil d'amélioration de prestation des services est en cours et permettra d'assurer un suivi quant aux progrès réalisés dans chaque affaire et de déterminer le temps écoulé entre chaque étape du processus et, en cas d'arriérés de travail, de prendre des mesures au besoin.
- Formation continue et amélioration des compétences – Un cadre pour le Programme de formation national des agents des affaires du travail est entré en vigueur le 28 janvier 2004.

Normes de service pour tous les services publics clés : établissement de normes et rendement par rapport à ces normes

- Un examen sur les normes de service de la DNOT est prévu pour 2005-2006.

Principales réalisations au titre de l'amélioration des services, du point de vue des citoyens

- La *Stratégie nationale d'intervention* met l'accent sur la collaboration avec les milieux de travail qui affichent un taux plus élevé de blessures invalidantes comparativement à la moyenne pour le secteur d'activité, de façon à prévenir les blessures et les maladies professionnelles en améliorant les systèmes de responsabilité interne.
- Le nouveau *Cadre d'examen de la conformité* a été adopté en 2004.

Politique et information sur les milieux de travail (DPIMT)

Établissement de niveaux de base relatifs à la satisfaction des clients et progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs fixés en matière de satisfaction

- ❑ On a réalisé une analyse plus vaste des conventions collectives en vigueur au Canada et des consultations sont en cours avec les provinces afin de permettre l'accès à une base de données électroniques plus vaste quant aux conventions collectives en vigueur au Canada.
- ❑ On continue de surveiller le taux de rétroaction et de satisfaction de la clientèle.

D'après le sondage mené par la Direction de l'information sur les milieux de travail en mars 2002 :

- 81 % des clients sont satisfaits de la qualité globale des services reçus.
- La plupart des clients estiment que la qualité des renseignements obtenus atteint (78 %) ou dépasse (13 %) leurs attentes.
- 65 % des utilisateurs du site Web sont satisfaits de la qualité globale du site et 25 % d'entre eux sont même très satisfaits.

Normes de service pour tous les services publics clés : établissement de normes et rendement par rapport à ces normes

Les citoyens ont accès à des produits et outils d'information répondant aux besoins des milieux de travail canadiens et permettant d'accroître la sensibilisation face aux conditions de travail, aux tendances et aux pratiques exemplaires.

- ❑ Amélioration de l'efficacité de la prestation de services grâce à la diffusion par voie électronique et à l'accès direct à des données sur les relations industrielles.
- ❑ Service exhaustif national d'information sur les relations industrielles dans un délai de 24 heures.

Principales réalisations au titre de l'amélioration des services, du point de vue des citoyens

- ❑ Les clients peuvent avoir accès aux données sur les milieux de travail de différentes façons (Internet, courrier électronique et base de données interactive), ce qui permet d'améliorer la souplesse, l'accessibilité et la rentabilité.

Programmes d'apprentissage

Établissement de niveaux de base relatifs à la satisfaction des clients et progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs fixés en matière de satisfaction

- ❑ D'après le sondage mené auprès des clients des programmes d'apprentissage :
 - 90 % des clients sont satisfaits de la qualité globale des services offerts relativement aux programmes de contributions et de subventions (sondage de mars 2004).
 - 88 % des clients de la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCÉÉ) (sondage de novembre 2004) et 70 % des clients du Programme canadien de prêts aux étudiants (sondage de mars 2005) sont satisfaits du niveau global de la qualité des services.

Normes de service pour tous les services publics clés : établissement de normes et rendement par rapport à ces normes

- ❑ En 2004-2005, 98,7 % de toutes les demandes de prêts pour étudiants ont été traitées dans un délai d'un jour et 100 % de ces demandes ont été traitées dans un délai de deux jours suivant la réception de tous les documents requis.

- ❑ Les marchés conclus entre le PCPÉ et les deux prestataires de services offrant des prêts directs, gérant les prêts pour étudiants et administrant les mesures de gestion de la dette comprennent les normes de service qui font l'objet d'un suivi mensuel.

Principales réalisations au titre de l'amélioration des services, du point de vue des citoyens

- ❑ L'Ontario, la Saskatchewan, Terre-Neuve-et-Labrador et le Nouveau-Brunswick ont accepté d'intégrer l'administration de leurs programmes provinciaux de prêts aux étudiants au PCPÉ.
- ❑ Le PCPÉ a apporté une modification réglementaire qui a permis d'améliorer le transfert de fonds à nos partenaires provinciaux et territoriaux et de faire en sorte que les étudiants admissibles reçoivent les subventions canadiennes pour études en temps opportun.
- ❑ On a conçu une structure de prestation de services à plusieurs niveaux pour assurer la prestation de services de qualité élevée répondant aux besoins des clients de façon rapide et précise et ce, au niveau hiérarchique le plus bas possible. Les résultats quant à la satisfaction des emprunteurs font l'objet d'un examen par les prestataires de services une fois par année.
- ❑ Les services et renseignements en ligne destinés aux clients du PCPÉ ont été améliorés comme suit :
 - l'accès aux données sécuritaires en ligne pour les emprunteurs dans le cadre du régime de prêts directs;
 - le Centre national de prêts pour étudiants et son Centre de message ont permis aux clients d'obtenir un service de messagerie dynamique en fonction du cycle de vie des prêts.

Le programme de contrôle de la qualité a été révisé de façon à ce que les représentants du service à la clientèle fournissent des renseignements précis aux emprunteurs.

- ❑ Les lettres types ont été mises à jour pour en assurer la clarté, la simplicité et la compréhension.
- ❑ On a organisé des séances d'orientation téléphonique pour aider les emprunteurs à bien comprendre leurs responsabilités en matière de remboursement.
- ❑ La SCÉÉ commencera à gérer le Alberta Centennial Education Savings Plan, un programme de subvention correspondant à la SCÉÉ, en fonction du principe de recouvrement des coûts, en 2005.

Opérations des Programmes d'emploi (OPE)

Établissement de niveaux de base relatifs à la satisfaction des clients et progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs fixés en matière de satisfaction

- ❑ Les résultats du sondage ont été utilisés pour élaborer des plans d'action et pour assurer un suivi quant à l'amélioration continue de nos services.

Dans le Sondage sur la satisfaction de la clientèle des prestations d'emploi et les mesures de soutien (mars 2002):

- 83 % ont indiqué être satisfaits de la qualité générale du service obtenu.
- L'équité et la compétence des agents sont les principaux points à améliorer pour augmenter la satisfaction de la clientèle.
- La facilité d'accès et les délais ont aussi un effet sur la satisfaction de la clientèle.

Normes de service pour tous les services publics clés : établissement de normes et rendement par rapport à ces normes

- ❑ Les OPE ont collaboré avec des organismes de prestation de services et des coordonnateurs de la collectivité pour améliorer la prestation des services d'emploi en améliorant l'accès, la rapidité, la disponibilité et l'adaptation en fonction des besoins individuels et communautaires.
- ❑ Diverses possibilités de normalisation du traitement des accords de contribution ont été envisagées pour accroître la cohérence et l'équité de la prestation de services.

Principales réalisations au titre de l'amélioration des services, du point de vue des citoyens

- ❑ Orientation et soutien continus offerts aux employés du programme pour qu'ils aient accès à des produits d'information améliorés pour aider les clients à se familiariser avec les PEMS et à mieux comprendre celles-ci :
 - En 2002-2003, l'élaboration du module du cycle de vie du Système commun pour les subventions et les contributions et la mise à jour des lignes directrices des PEMS ont permis d'améliorer l'uniformité et l'équité du service.
 - En 2003-2004, d'importantes améliorations (financières et autres) ont été apportées au module du cycle de vie pour en améliorer la fonctionnalité, la capacité et l'uniformité tout en augmentant le niveau de confiance des utilisateurs en ce qui a trait à l'application. Des séances de formation intensives ont été offertes à 143 conseillers des Opérations de programme régionales et conseillers des programmes sur la gestion financière des accords de contribution.
 - On a adopté, en 2004-2005, une Stratégie nationale de formation prévoyant la création de postes de coordonnateurs nationaux de la formation et le module de client a été adopté à titre d'outil d'amélioration des services à la clientèle pour les employés de première ligne des Centres des ressources humaines du Canada (CRHC).
- ❑ On a élaboré une nouvelle stratégie de service et de nouveaux services pour les adultes en âge de travailler afin de faciliter la prestation de services efficaces dans le domaine des programmes d'emploi.

RHDCC est fière des nombreuses améliorations apportées au service en ce qui a trait à ces secteurs de programme, régions et voies de prestation de services depuis cinq ans. En janvier 2003, l'Institut des services axés sur les citoyens et l'Institut d'administration publique du Canada ont publié les constatations de leur troisième sondage, intitulé « Les citoyens d'abord » et fondé sur un échantillon représentatif formé de 9 000 Canadiens de toutes les provinces et des territoires. Le rapport indiquait une amélioration de la qualité du service dans le secteur public au Canada et ce, à tous les paliers de gouvernement. Ce sondage prévoyait, plus précisément, une évaluation de base des services fédéraux pour une période de quatre ans et concluait à une amélioration de la qualité des services pour l'AE et les CRHC. RHDCC attend avec impatience les résultats de la quatrième édition du sondage « Les citoyens d'abord » et, en tant que principal partenaire de l'initiative Service Canada, il continuera d'essayer de trouver des façons de transformer la prestation de services en collaboration avec les organismes partenaires.

TABLEAU 16 : INITIATIVES HORIZONTALES

RHDCC a participé aux initiatives horizontales suivantes en 2004-2005. À moins d'indication contraire, RHDCC est le ministère responsable de ces initiatives.

1. Stratégie de développement des ressources humaines autochtones
2. Programme de partenariats pour les compétences et l'emploi des autochtones
3. Programme canadien de prêts aux étudiants
4. Programme de reconnaissance des titres de compétence étrangers
5. Ententes sur le développement du marché du travail
6. Initiative nationale pour les sans-abri
7. Programme national d'alphabétisation
8. Initiative des projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés
9. Programme des conseils sectoriels
10. Service Canada
11. Stratégie emploi jeunesse

Pour plus de renseignements à propos de ces initiatives, voir :
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hrdb-rhbd/profil_f.asp

COMPTES À FINS DÉTERMINÉES

Introduction aux comptes à fins déterminées

Les comptes à fins déterminées constituent des catégories spéciales de recettes et de dépenses budgétaires. Ils présentent les opérations de certains comptes dont les lois constitutives exigent que les recettes soient affectées à une fin particulière, et que les paiements et dépenses connexes soient imputés à ces recettes. Les opérations propres à ces comptes doivent être considérées séparément.

RHDCC est responsable de l'administration de trois de ces comptes :

- le Compte d'assurance-emploi;
- le Compte des rentes sur l'État; et
- le Fonds d'assurance de la fonction publique.

Le Compte d'assurance-emploi **est un compte consolidé à fins déterminées** qui fait partie du processus de rapport financier du gouvernement du Canada. Les comptes consolidés à fins déterminées sont utilisés principalement pour les activités similaires à celles des ministères dont les opérations ne comportent pas de créances envers des tiers, mais consistent essentiellement en recettes et dépenses du gouvernement.

Le Compte des rentes sur l'État **est un compte consolidé à fins déterminées** qui fait partie du processus de rapport financier du gouvernement du Canada. Il a été créé par la *Loi relative aux rentes sur l'État* et modifié par la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État*, qui a eu pour effet de mettre un terme à la vente des rentes en 1975. Ce compte est évalué chaque année selon une méthode actuarielle, le déficit ou l'excédent étant débité ou crédité au Trésor.

Le Fonds d'assurance de la fonction publique **est un compte consolidé à fins déterminées** qui fait partie du processus de rapport financier du gouvernement du Canada. Il a été créé par la *Loi de l'assurance du service civil*. Conformément au paragraphe 16(3) des *Règlements concernant l'assurance du service civil*, le montant des déficits actuariels est transféré du Trésor au Compte d'assurance de la fonction publique afin d'équilibrer l'actif et le passif du programme.

Les renseignements suivants constituent une mise à jour des prévisions sur le Compte d'assurance-emploi que nous avons fournies dans notre *Rapport sur les plans et priorités de 2004-2005*⁴³. Ce rapport présente les données financières pluriannuelles et de l'information générale. Des renseignements supplémentaires sur le rendement et les données de fin d'exercice sont accessibles aux adresses Internet fournies dans la présente section.

⁴³ Pour plus de renseignements, voir http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20042005/HRSDC-RHDCC/HRSDC-RHDCCr45_f.asp

Compte d'assurance-emploi

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des données financières relatives au Compte d'assurance-emploi de 2002-2003 à 2004-2005.

COMPTE D'ASSURANCE-EMPLOI – ÉTAT DES OPÉRATIONS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ^a				
(en millions de dollars)	2002-2003	2003-2004	2004-2005	
	Dépenses réelles	Dépenses réelles	Prévisions ^b	Dépenses réelles
Dépenses				
Prestations	14 501	15 070	15 291	14 748
Coûts administratifs	1 519	1 521	1 542	1 542
Créances douteuses ^c	81	60	60	95
Total des dépenses	16 101	16 651	16 893	16 385
Recettes				
Cotisations	18 243	17 900	17 378	17 655
Pénalités	71	47	48	51
Intérêts	1 055	1 125	1 008	995
Total des recettes	19 369	19 072	18 434	18 701
Surplus				
Annuel	3 268	2 421	1 541	2 316
Cumulatif	43 812	46 233	47 774	48 549
Taux préférentiel	2002	2003	2004	2005
(% des gains assurables)				
Employé	2,20%	2,10%	1,98%	1,95%
Employeur	3,08%	2,94%	2,77%	2,73%

a. Le Compte d'assurance-emploi est un compte consolidé à fins déterminées et il fait partie du processus de rapport financier du gouvernement du Canada. Les comptes consolidés à fins déterminées sont utilisés principalement pour les activités similaires à celles des ministères dont les opérations ne représentent pas de créances envers des tiers, mais consistent essentiellement en recettes et dépenses du gouvernement.

b. Les prévisions pour 2004-2005 étaient présentées dans le *Rapport sur les plans et priorités de 2005-2006*.

c. Représente les radiations et les créances irrécouvrables correspondant aux versements excédentaires de prestations et aux pénalités imposées.

En 2004-2005, le total des revenus excède de 2,3 milliards de dollars celui des coûts et l'excédent cumulatif a passé à 48,5 milliards de dollars. Les prestations ont diminué principalement à cause d'une diminution du nombre de bénéficiaires et d'un taux de chômage inférieur qui sont partiellement compensés par des prestations hebdomadaires moyens plus élevés. Les recettes tirées des cotisations ont diminué en raison de la baisse du taux de cotisations, partiellement compensée par la hausse du nombre d'emploi et des salaires.

D'autres renseignements se trouvent dans les états financiers du compte d'assurance-emploi de 2004-2005 qui figurent dans les *Comptes publics du Canada de 2005*, Volume 1, Section 4⁴⁴. Il est également possible de consulter le site Web de RHDCC consacré à l'assurance-emploi⁴⁵. Ce site offre des renseignements sur les textes de référence, les objectifs et les caractéristiques du régime ainsi que des liens vers les rapports de l'actuaire en chef et les rapports de contrôle et d'évaluation.

⁴⁴ Pour plus de renseignements, voir <http://www.tpsgc.gc.ca/recgen/text/pub-acc-f.html>

⁴⁵ Pour plus de renseignements, voir http://www.rhdcc.gc.ca/fr/passerelles/nav/nav_haut/programme/ae.shtml

Compte des rentes sur l'État

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des données financières relatives au Compte des rentes sur l'État de 2002-2003 à 2004-2005.

COMPTE DES RENTES SUR L'ÉTAT - RECETTES ET DÉBOURSÉES			
(en millions de dollars)	Dépenses réelles		
	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Provisions mathématiques –			
Solde au début de l'exercice	471,4	437,6	405,8
Revenu	30,8	28,5	26,3
Paiements et autres charges	61,3	57,8	54,6
Excédent des paiements et autres charges sur les revenus de l'exercice	30,5	29,3	28,3
Surplus actuariel	3,3	2,5	0,3
Provisions mathématiques –			
Solde à la fin de l'exercice	437,6	405,8	377,2

Le rapport annuel et les états financiers du Compte des rentes sur l'État se trouvent dans les *Comptes publics du Canada 2005*, Volume 1, Section 6⁴⁶.

⁴⁶ Pour plus d'information, voir <http://www.tpsgc.gc.ca/recgen/text/pub-acc-f.html>

Fonds d'assurance de la fonction publique

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des données financières relatives au Fonds d'assurance de la fonction publique de 2002-2003 à 2004-2005.

FONDS D'ASSURANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE — RECETTES ET DÉBOURSÉES			
(en millions de dollars)	Dépenses réelles		
	2002-2003 ^a	2003-2004	2004-2005
Recettes			
Solde d'ouverture	7,7	7,5	7,1
Recettes et autres crédits	0,3	0,2	0,1
Paiements et autres charges	0,5	0,6	0,5
Excédent des paiements et autres charges sur les revenus de l'exercice	0,2	0,4	0,4
Solde de fermeture	7,5	7,1	6,7

a. Le solde des recettes et autres crédits pour 2002-2003 été augmenté de 0.1 million de dollars pour tenir compte du dépôt qui a été effectué pour équilibrer actif et passif au 31 mars 2003.

Le rapport annuel et les états financiers relatifs au Fonds d'assurance de la fonction publique du Compte des rentes sur l'État se trouvent dans les *Comptes publics du Canada 2005*, Volume 1, Section 6⁴⁷.

⁴⁷ Pour plus d'information, voir <http://www.tpsgc.gc.ca/recgen/text/pub-acc-f.html>

RAPPORT CONSOLIDÉ SUR LE PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPÉ), un programme axé sur le financement à risques partagés créé en 1995, est devenu un programme de financement direct en août 2000⁴⁸.

Ainsi, le mode de prestation de services a été repensé de façon à ce que les prêts d'études soient financés directement. Selon la nouvelle entente, le gouvernement du Canada finance les étudiants et deux prestataires de services administrent les prêts.

Entité comptable

Le présent rapport porte uniquement sur le PCPÉ et non sur les activités du Ministère liées à son application. Les dépenses figurant dans les tableaux financiers sont avant tout les dépenses législatives autorisées par la *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants* et la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*.

Méthode comptable

Les tableaux financiers sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et figurent dans le *Manuel de comptabilité pour le secteur public* de l'Institut canadien des comptables agréés.

Conventions comptables particulières

Revenus

Deux sources de revenu sont présentées : les intérêts gagnés sur les prêts directs et les sommes récupérées sur les prêts garantis et les reprises de prêts. Selon les conventions comptables en vigueur au gouvernement, les revenus de ces deux sources doivent être crédités au Trésor. Ils n'apparaissent pas avec les dépenses dans les comptes du PCPÉ, mais ils sont déclarés séparément dans les états financiers de RHDCC et du gouvernement.

- Revenus d'intérêts sur les prêts directs – Les emprunteurs sont tenus de payer l'intérêt simple sur leurs prêts lorsqu'ils terminent leurs études à temps plein. Quand ils quittent l'école, ils peuvent opter pour un taux d'intérêt variable (taux préférentiel + 2,5 %) ou un taux fixe (taux préférentiel + 5 %). Les montants représentent uniquement l'intérêt couru sur le solde impayé des prêts directs et remboursables à l'État. Les emprunteurs continuent de payer directement aux prêteurs privés l'intérêt couru sur les prêts garantis ou à risques partagés. Depuis le 1er août 2005, le plafond hebdomadaire des prêts est passé de 165 \$ à 210 \$ par semaine d'études. À mesure que les fonds attribués aux étudiants augmenteront, le montant total des prêts augmentera vraisemblablement, tout comme les revenus d'intérêts sur les prêts directs.
- Recouvrement des intérêts sur les prêts garantis – L'État rembourse aux prêteurs privés les prêts consentis avant le 1^{er} août 1995 restés en souffrance (c.-à-d. pour lesquels les prêteurs attendent

⁴⁸ Pour plus de renseignements à propos du Programme canadien de prêts aux étudiants, voir : http://www.rhdcc.gc.ca/fr/passerelles/nav/nav_haut/programme/pcpe.shtml

toujours un remboursement du capital et des intérêts. Les montants représentent le recouvrement du capital et des intérêts de ces prêts en souffrance.

- Sommes récupérées sur les reprises de prêts – En vertu des accords sur les prêts à risques partagés, le gouvernement acquerra des institutions financières tous les prêts consentis entre le 1^{er} août 1995 et le 31 juillet 2000 qui sont en souffrance pendant au moins 12 mois après la période d'études et qui, au total, ne sont pas supérieurs à 3 % du solde mensuel moyen des prêts d'études non remboursés du prêteur. Le montant payé est établi à 5 % de la valeur du prêt en question. Les sommes récupérées inscrites dans les tableaux représentent le recouvrement du capital et des intérêts sur ces prêts.

Subventions canadiennes pour études

Les Subventions canadiennes pour études et les Subventions d'Accès Canada améliorent l'accessibilité aux études postsecondaires en offrant de l'aide financière non remboursable aux étudiants de niveau postsecondaire ayant des besoins particulièrement importants. Il existe cinq types de subventions : 1) les subventions destinées aux étudiants ayant une incapacité permanente, pour les frais d'hébergement liés à leur incapacité (jusqu'à concurrence de 8 000 \$ par année); 2) les subventions destinées aux étudiants ayant des personnes à charge (jusqu'à concurrence de 3 120 \$ par année dans le cas des étudiants à temps plein et de 1 920 \$ dans le cas des étudiants à temps partiel); 3) les subventions destinées aux étudiants à temps partiel dans le besoin (jusqu'à concurrence de 1 200 \$ par année); 4) les subventions destinées aux étudiantes de doctorat dans certains domaines (jusqu'à concurrence de 3 000 \$ par année pendant un maximum de trois ans); et 5) les subventions destinées aux étudiants dans le besoin ayant une incapacité permanente (jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par année).

Depuis le 1^{er} août 2005, deux subventions d'accès sont offertes pour aider : 1) les étudiants issus de familles à faible revenu qui entreprennent leur première année d'études postsecondaires (50 % des frais de scolarité, jusqu'à concurrence de 3 000 \$); et 2) les étudiants ayant une incapacité permanente, afin de les aider à acquitter leurs frais de scolarité et leurs frais de subsistance (jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par année). Le financement de ces subventions commencera à avoir une incidence sur les dépenses en 2005-2006. La nouvelle subvention d'Accès Canada pour les étudiants ayant une incapacité permanente remplacera la subvention actuelle pour les étudiants dans le besoin ayant une incapacité permanente.

Frais de recouvrement

Les frais de recouvrement correspondent à ce qu'il en coûte pour faire appel à des agences privées pour recouvrer les prêts d'études canadiens non remboursés. Les prêts faisant l'objet de mesures de recouvrement sont les prêts à risques partagés et les prêts garantis qui sont en souffrance et pour lesquels l'État a remboursé le prêteur privé, ainsi que les prêts directs consentis après le 31 juillet 2000 qu'un tiers fournisseur de services a renvoyé à RHDCC parce qu'ils n'étaient pas remboursés.

Coûts des fournisseurs de service

Le PCPÉ fait appel à des tiers fournisseurs de services pour administrer le versement des prêts, leur gestion en cours d'études, le remboursement une fois les études terminées et la gestion de la dette. Ce poste représente les coûts associés aux services prévus dans l'accord.

Prime de risque

La prime de risque constitue une partie de la rémunération versée aux institutions prêteuses ayant participé au programme de prêts à risques partagés entre le 1^{er} août 1995 et le 31 juillet 2000. La prime de risque correspondait à 5 % de la valeur des prêts consolidés, laquelle est calculée et payée au moment où les étudiants terminent leurs études et commencent à rembourser leur dette. En retour, les prêteurs assument les risques associés au non-remboursement de ces prêts.

Reprise de prêts

Selon les dispositions des accords conclus avec les institutions prêteuses, l'État achètera du prêteur les prêts d'études non remboursés depuis au moins 12 mois et dont la somme totale n'excède pas 3 % du solde mensuel moyen des prêts en cours de remboursement mais non remboursés de l'institution prêteuse. Le montant versé est fixé à 5 % de la valeur des prêts en question. Les montants incluent également les sommes versées aux institutions prêteuses sur les recouvrements.

Frais d'administration des provinces et des territoires

Conformément à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, le gouvernement a conclu, avec neuf provinces et un territoire, des ententes visant à faciliter l'administration du PCPÉ. Les provinces et le territoire en question administrent les activités de mise en application et d'évaluation du programme fédéral d'aide financière aux étudiants et reçoivent en contrepartie une commission. À compter du 1^{er} août 2005, les frais administratifs versés aux provinces augmenteront de façon à améliorer la rémunération pour la partie de l'administration du PCPÉ.

Frais d'intérêts liés aux emprunts pendant les études

Le capital requis pour les prêts directs est réuni grâce aux activités générales de financement du ministère des Finances. Le coût d'emprunt de ce capital est comptabilisé dans les opérations de financement global du ministère des Finances. Les montants représentent le coût attribué au PCPÉ au titre des prêts directs pendant que les étudiants ont le statut d'étudiant. Le plafond hebdomadaire des prêts a augmenté le 1^{er} août 2005. À mesure que les fonds offerts aux étudiants augmenteront, le montant total des prêts consentis augmentera vraisemblablement, tout comme les frais d'intérêts liés aux prêts en cours d'études.

Frais d'intérêts liés aux emprunts pendant le remboursement

Le capital requis pour les prêts directs est réuni grâce aux activités générales de financement du ministère des Finances. Le coût d'emprunt de ce capital est comptabilisé dans les opérations de financement global du ministère des Finances. Les montants représentent le coût attribué au PCPÉ pendant que les étudiants remboursent leur prêt d'études canadien.

Bonification d'intérêts pendant les études

L'une des principales caractéristiques du programme fédéral d'aide aux étudiants est que les étudiants emprunteurs ne sont pas tenus de payer les intérêts sur leurs prêts tant qu'ils étudient à temps plein et, dans le cas des prêts négociés avant le 1^{er} août 1993, pendant six mois après la fin des études. Dans le cadre des programmes de prêts garantis et à risques partagés, l'État payait les intérêts aux institutions prêteuses pour le compte des étudiants.

Exemption d'intérêts

Les emprunteurs qui ont de la difficulté à rembourser leur prêt peuvent obtenir de l'aide financière couvrant les intérêts pour une période maximale de 54 mois. Le remplacement d'un régime de prêts garantis et de risques partagés par un régime de prêts directs n'a pas modifié l'exemption d'intérêts

sur les prêts en défaut de paiement du point de vue de l'emprunteur, mais la méthode de comptabilisation des coûts connexes a changé. Pour les prêts consentis avant le 1^{er} août 2000, le PCPÉ verse aux institutions prêteuses une indemnisation pour intérêts perdus égale au montant des intérêts courus sur les prêts faisant l'objet d'une exemption d'intérêts. Dans le cas des prêts consentis après le 1^{er} août 2000, une dépense est inscrite au titre de l'exemption d'intérêts afin de compenser les intérêts courus sur les prêts directs. Le 1^{er} août 2005, les seuils de revenu utilisés pour déterminer l'admissibilité aux fins de l'exemption d'intérêts ont augmenté, ce qui fait que cette mesure est accessible à un plus grand nombre d'emprunteurs.

Réduction de la dette en cours de remboursement

Dans le cadre du Programme de réduction de la dette en cours de remboursement (RDR), qui vient en aide aux emprunteurs ayant de sérieuses difficultés financières, le gouvernement canadien réduit, jusqu'à un montant abordable, le capital impayé des prêts consentis aux étudiants admissibles, une fois que toutes les autres mesures d'exemption d'intérêts ont été épuisées et que l'emprunteur n'est plus aux études depuis cinq ans. Le montant maximal de la réduction est de 20 000 \$, soit une réduction initiale pouvant atteindre 10 000 \$ et deux autres réductions pouvant atteindre 5 000 \$ chacune. Dans le cas des prêts consentis avant le 1^{er} août 2000, le PCPÉ verse aux institutions prêteuses le montant du capital de la dette de l'étudiant réduit par le gouvernement canadien en vertu de la RDR. Dans le cas des prêts consentis après le 1^{er} août 2000, le gouvernement du Canada renonce à une partie du capital de l'emprunt. Depuis le 1^{er} août 2005, le montant maximal de l'aide accordée dans le cadre du programme RDR est porté à 26 000 \$ dans le cas des emprunteurs admissibles, soit une réduction initiale pouvant atteindre 10 000 \$, une deuxième réduction pouvant atteindre 10 000 \$ et une dernière réduction pouvant atteindre 6 000 \$.

Réclamations payées et prêts faisant l'objet d'une dispense de remboursement

Entre la mise en œuvre du PCPÉ (en 1964) et le 31 juillet 1995, le gouvernement garantissait pleinement tous les prêts consentis à des étudiants par des prêteurs privés. Il rembourse aux prêteurs privés tout prêt d'études non remboursé (c.-à-d. que les prêteurs réclament le montant de capital et d'intérêt non remboursé en totalité, après quoi les services de recouvrement de Développement social Canada tentent de récupérer ces montants)⁴⁹. Les ententes liées aux prêts à risques partagés prévoyaient également que les prêts consentis entre le 1^{er} août 1995 et le 31 juillet 2000 seraient garantis dans certaines circonstances. Ce poste représente les coûts associés à cette garantie de prêt.

Conformément à la *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants* et à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, le gouvernement verse à l'établissement prêteur le plein montant du capital non remboursé de même que les intérêts courus si l'emprunteur est décédé ou s'il est atteint d'une incapacité permanente.

Créances irrécouvrables

Dans le cadre du programme de prêts directs, les prêts d'études sont la propriété du gouvernement et celui-ci doit les comptabiliser en tant qu'éléments d'actif. Par conséquent, les principes comptables généralement reconnus dans le secteur public exigent l'établissement d'une provision estimative pour pertes éventuelles associées à ces prêts. Cette provision doit être établie au cours de l'année durant laquelle les prêts ont été consentis, même si les pertes ne surviennent que bien des années plus tard.

⁴⁹ La scission de Développement des ressources humaines Canada en deux nouveaux ministères, soit RHDCC et Développement social Canada (DSC), a été annoncée le 12 décembre 2003. On a décidé par la suite que les services de recouvrement seraient partagés par les deux ministères et relèveraient de DSC.

Les chiffres représentent la dépense annuelle imputée aux provisions pour créances irrécouvrables et la réduction de la dette en cours de remboursement sur les prêts directs.

Paiements compensatoires versés aux provinces et territoires non participants

Les provinces et territoires peuvent choisir de ne pas participer au PCPÉ. En pareil cas, ils ont droit à un montant compensatoire visant à les aider à payer les coûts d'exécution d'un programme similaire d'aide financière aux étudiants.

	Dépenses réelles		2004-2005	
	2002-2003	2003-2004	Prévision	Dépenses réelles
(en millions de dollars)				
Revenus				
Intérêts gagnés sur les prêts directs	103,9	174,3	206,9	226,6
Sommes récupérées sur les prêts garantis	111,1	91,3	105,1	76,2
Sommes récupérées sur les reprises de prêts	7,7	9,6	14,4	11,0
Total des revenus	222,7	275,2	326,4	313,8
Dépenses				
<i>Paiements de transfert</i>				
Subventions canadiennes pour études	54,5	66,8	74,7	64,5
<i>Administration des prêts</i>				
Frais de recouvrement ^a	12,8	13,4	18,6	14,8
Coûts des fournisseurs de services	41,2	41,0	59,5	46,0
Prime de risque	23,0	11,7	4,9	5,5
Reprise de prêts	5,8	4,3	5,1	4,2
Frais d'administration des provinces et territoires	8,4	8,8	9,6	9,4
Total des frais d'administration des prêts	91,3	79,2	97,7	79,9
<i>Coût de l'aide gouvernementale</i>				
<i>Avantages consentis aux étudiants</i>				
Frais d'intérêts liés aux emprunts (classe A) ^b	138,6	148,6	163,0	163,8
Frais liés aux emprunts pendant le remboursement (classe B) ^b	41,3	68,1	118,3	96,6
Bonification d'intérêts pendant les études	39,8	27,4	15,6	16,1
Exemption d'intérêts ^b	74,6	73,8	62,9	63,2
Réduction de la dette en cours de remboursement	7,4	10,7	29,4	27,1
Réclamations payées et prêts pardonnés	40,7	34,8	26,9	27,7
<i>Créances irrécouvrables^c</i>				
Réduction de la dette en cours de remboursement	10,8	11,5	11,8	11,5
Créances irrécouvrables	175,7	193,3	205,4	456,2
Total du coût de l'aide gouvernementale	529,0	568,2	633,3	862,2
Total des dépenses	674,7	714,2	805,7	1 006,6
Résultats d'exploitation nets	452,1	439,0	479,3	692,8
Paiements compensatoires aux provinces non participantes ^d	76,0	244,8	187,0	175,8
Résultats d'exploitation finaux	527,9	683,8	666,3	868,6

- Ces dépenses se rapportent aux prêts d'études directs mais elles sont déclarées par le ministère du Développement social Canada.
- Ces dépenses se rapportent aux prêts d'études directs mais elles sont déclarées par le ministère des Finances.
- Correspond à la charge annuelle visant les provisions pour créances irrécouvrables et la réduction de la dette en cours de remboursement, conformément à la comptabilité d'exercice. Le montant des créances irrécouvrables pour 2004-2005 inclut un rajustement de 257,1 millions de dollars afin d'inclure la charge en contrepartie de la provision des intérêts à recevoir sur les prêts en défaut, conformément au rapport actuariel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants en date du 31 juillet 2004. Ce rajustement est rétroactif au début du programme (2000).
- Depuis 2003-2004, ces données représentent les dépenses annuelles comptabilisées en vertu de la méthode de comptabilité d'exercice plutôt que le montant réel versé aux provinces non participantes. En 2004-2005, le montant total des paiements compensatoires a été de 152,4 millions de dollars.

**VENTILATION CONSOLIDÉE DU PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS –
PRÊTS GARANTIS ET À RISQUES PARTAGÉS SEULEMENT**

(en millions de dollars)	Dépenses réelles		2004-2005	
	2002-2003	2003-2004	Prévision	Dépenses réelles
Revenus				
Sommes récupérées sur les prêts garantis	111,1	91,3	105,1	76,2
Sommes récupérées sur les reprises de prêts	7,7	9,6	14,4	11,0
Total des revenus	118,8	100,9	119,5	87,2
Dépenses				
<i>Administration des prêts</i>				
Frais de recouvrement ^a	12,0	9,3	11,1	7,8
Prime de risque	23,0	11,7	4,9	5,5
Reprise de prêts	5,8	4,3	5,1	4,2
Total des frais d'administration des prêts	40,8	25,3	21,1	17,5
<i>Coût de l'aide gouvernementale</i>				
<i>Avantages consentis aux étudiants</i>				
Bonification d'intérêts pendant les études	39,8	27,4	15,6	16,1
Exemption d'intérêts	65,3	53,8	35,5	34,8
Réduction de la dette en cours de remboursement	7,4	10,7	29,4	27,1
Réclamations payées et prêts pardonnés	40,0	33,3	24,3	25,7
Total du coût de l'aide gouvernementale	152,6	125,2	104,8	103,7
Total des dépenses	193,4	150,5	125,9	121,2
Résultats d'exploitation finaux	74,6	49,6	6,4	34,0

a. Ces dépenses se rapportent aux prêts directs en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants mais elles sont déclarées par Développement social Canada.

**VENTILATION CONSOLIDÉE DU PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS –
PRÊTS DIRECTS SEULEMENT**

(en millions de dollars)	Dépenses réelles		2004-2005	
	2002-2003	2003-2004	Prévision	Dépenses réelles
Revenu				
Intérêts gagnés sur les prêts directs	103,9	174,3	206,9	226,6
Total du revenu	103,9	174,3	206,9	226,6
Dépenses				
<i>Paiements de transfert</i>				
Subventions canadiennes pour études	54,5	66,8	74,7	64,5
<i>Administration des prêts</i>				
Frais de recouvrement ^a	0,8	4,1	7,5	7,0
Coûts des fournisseurs de services	41,2	41,0	59,5	46,0
Frais d'administration des provinces et territoires	8,4	8,8	9,6	9,4
Total des frais d'administration des prêts	50,5	53,9	76,6	62,4
<i>Coût de l'aide gouvernementale</i>				
<i>Avantages consentis aux étudiants</i>				
Frais d'intérêts liés aux emprunts (classe A) ^b	138,6	148,6	163,0	163,8
Frais liés aux emprunts pendant le remboursement (classe B) ^b	41,3	68,1	118,3	96,6
Exemption d'intérêts	9,3	20,0	27,4	28,4
Prêts pardonnés	0,7	1,5	2,6	2,0
<i>Créances irrécouvrables^c</i>				
Réduction de la dette en cours de remboursement	10,8	11,5	11,8	11,5
Créances irrécouvrables	175,7	193,3	205,4	456,2
Total du coût de l'aide gouvernementale	376,3	443,0	528,5	758,5
Total des dépenses	481,3	563,7	679,8	885,4
Résultats d'exploitation nets	377,4	389,4	472,9	658,8
Paiements compensatoires aux provinces non participantes ^d	76,0	244,8	187,0	175,8
Résultats d'exploitation finaux	453,4	634,2	659,9	834,6

a. Ces dépenses se rapportent aux prêts d'études directs mais elles sont déclarées par le ministère du Développement social Canada.

b. Ces dépenses se rapportent aux prêts d'études directs mais elles sont déclarées par le ministère des Finances.

c. Correspond à la charge annuelle visant les provisions pour créances irrécouvrables et la réduction de la dette en cours de remboursement, conformément à la comptabilité d'exercice. Le montant des créances irrécouvrables pour 2004-2005 inclut un rajustement de 257,1 millions de dollars afin d'inclure la charge en contrepartie de la provision des intérêts à recevoir sur les prêts en défaut, conformément au rapport actuariel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants en date du 31 juillet 2004. Ce rajustement est rétroactif au début du programme (2000).

d. Depuis 2003-2004, ces données représentent les dépenses annuelles comptabilisées en vertu de la méthode de comptabilité d'exercice plutôt que le montant réel versé aux provinces non participantes. En 2004-2005, le montant total des paiements compensatoires a été de 152,4 millions de dollars.



RÉFÉRENCES INTERNET

Gouvernement du Canada

<http://canada.gc.ca/>

Ressources humaines et développement des compétences Canada

<http://www.rhdcc.gc.ca/>

Discours du Trône – Octobre 2004:

<http://pm.gc.ca/fra/sft-ddt.asp>

Le budget 2005:

<http://www.fin.gc.ca/budtoctf/2005/budlistf.htm>

Cadre de mesure du rendement de RHDCC:

http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20042005/HRSDC-RHDCC/HRSDC-RHDCCr4501_f.asp

Indicateurs de performance :

<http://www11.hrsdc.gc.ca/fr/sm/ps/rhdcc/commun/cpa.shtml>

Par Résultats stratégiques

Transitions efficaces et inclusives dans le marché du travail au moyen du soutien temporaire du revenu et de mesures actives d'aide à l'emploi

Assurance-emploi:

http://www.rhdcc.gc.ca/fr/passerelles/nav/nav_haut/programme/ae.shtml

Perception des cotisations :

<http://www.cra-arc.gc.ca>

Prestations d'emploi et mesures de soutien:

http://www.rhdcc.gc.ca/fr/passerelles/nav/nav_haut/programme/sc.shtml

Rapport de contrôle et d'évaluation du régime d'assurance-emploi:

http://www.rhdcc.gc.ca/fr/ae/rapports/aerce_2004.shtml

Transferts en vertu des ententes sur le développement du marché du travail:

<http://www.rhdcc.gc.ca/fr/dgpe/dmt/ententes/edmt.shtml>

Stratégie de développement des ressources humaines autochtones:

http://www17.hrdc-drhc.gc.ca/AHRDSInternet/general/public/HomePage1_f.asp

Partenariats sur les compétences et l'emploi des autochtones:

http://www17.hrdc-drhc.gc.ca/AHRDSInternet/general/public/asep/asep_f.asp

Stratégie emploi jeunesse:

<http://www.youth.gc.ca>

Travail partagé:

http://www.rhdcc.gc.ca/fr/dgpe/dis/cia/subventions/tp/descf_tp.shtml

Communautés minoritaires de langue officielle:

http://www.rhdcc.gc.ca/fr/passerelles/nav/nav_haut/programme/scml0.shtml

Compétitivité et productivité accrues des milieux de travail canadiens grâce à des mesures favorisant l'investissement dans les compétences, de même que la reconnaissance et l'utilisation des compétences

Programme des conseils sectoriels:

http://www.rhdcc.gc.ca/fr/passerelles/nav/nav_haut/programme/ips.shtml

Classification nationale des professions:

<http://www23.hrdc-drhc.gc.ca/2001/f/generic/welcome.shtml>

Initiatives en matière d'apprentissage et de mobilité de la main-d'oeuvre:

http://www.rhdcc.gc.ca/fr/passerelles/nav/nav_haut/programme/imammo.shtml

Programme des normes interprovinciales (Sceau rouge):

http://www.rhdcc.gc.ca/asp/passerelle.asp?hr=fr/pip/prh/sceaurouge/sr_index.shtml&hs=exp

Initiative sur les compétences essentielles et l'alphabétisation en milieu de travail:

http://www.rhdcc.gc.ca/fr/pip/prh/competences_essentielles/competences_essentielles_index.shtml

Programme des travailleurs étrangers:

http://www.rhdcc.gc.ca/fr/passerelles/nav/nav_haut/programme/te.shtml

Information sur le marché du travail:

http://www.rhdcc.gc.ca/fr/passerelles/nav/nav_haut/programme/imt.shtml

Grâce à l'accès à l'apprentissage, les Canadiens peuvent participer pleinement à la vie économique fondée sur le savoir et à la société

Ciblétudes:

<http://www.cibletudes.ca/>

Aide financière aux étudiants - Programme canadien de prêts aux étudiants, les Subventions canadiennes pour études et les Subventions d'accès Canada:

<http://www.rhdcc.gc.ca/fr/passerelles/topiques/cxp-gxr.shtml>

Programme canadien pour l'épargne-études - Subventions canadiennes pour l'épargne-études et Bon d'études canadien:

<http://www.rhdcc.gc.ca/fr/passerelles/topiques/cgs-gxr.shtml>

Secrétariat national à l'alphabétisation:

<http://www.rhdcc.gc.ca/fr/passerelles/topiques/lxa-gxr.shtml>

Bureau des technologies d'apprentissage:

http://www.rhdcc.gc.ca/fr/pip/daa/bta/01_index.shtml

Programme des initiatives d'apprentissage:

<http://www.rhdcc.gc.ca/fr/passerelles/topiques/lxi-gxr.shtml>

Mobilité académique internationale:

http://www.rhdcc.gc.ca/fr/passerelles/nav/nav_haut/programme/mai.shtml

Milieus de travail sécuritaires, équitables, sains, stables et productifs où règne la coopération

Examen des normes du travail fédérales- Enquête:

<http://www.flis-ntf.gc.ca>

Service fédéral de médiation et de conciliation:

http://www.rhdcc.gc.ca/asp/passerelle.asp?hr=fr/pt/sfmc/02Au_sujet.shtml&hs=mxm

Opérations nationales du travail:

http://www.rhdcc.gc.ca/fr/passerelles/nav/nav_haut/programme/travail.shtml

Affaires du travail international et intergouvernementales:

<http://www.rhdcc.gc.ca/fr/passerelles/entreprises/groupement/categorie/aeit.shtml>

La conciliation travail-vie et les nouveaux défis posés par le vieillissement dans les milieux de travail:

<http://www.rhdcc.gc.ca/fr/passerelles/topiques/wnc-gxr.shtml>

Le rapport annuel (2004) du ministre du Travail sur l'équité en matière d'emploi:

http://www.rhdcc.gc.ca/fr/pt/ot/ntemt/emt/outils_eme/rapports/annuel/2004/2004RapportAnnuel.pdf

Capacité accrue des collectivités de contribuer à la réduction de l'itinérance

Sans-abri:

http://www.homelessness.gc.ca/home/index_f.asp

Initiative de partenariats en action communautaire:

http://www.homelessness.gc.ca/initiative/scpi_f.asp

Autochtones sans abri en milieu urbain:

http://www.homelessness.gc.ca/initiative/uah_f.asp

Système d'information sur les personnes et les familles sans abri:

http://www.homelessness.gc.ca/initiative/hifis_f.asp

Programme de recherche national:

http://www.homelessness.gc.ca/initiative/nrp_f.asp

Fonds régional d'aide aux sans-abri:

http://www.homelessness.gc.ca/initiative/rhf_f.asp

Initiative visant à mettre des biens immobiliers excédentaires fédéraux à la disposition des sans-abri:

http://www.homelessness.gc.ca/initiative/sfrphi_f.asp

Fondations

<http://www11.hrsdc.gc.ca/fr/sm/ps/rhdcc/pim/publications/rapports/9999-032005/ff.shtml>

Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire:

<http://www.millenniumscholarships.ca/>

Conseil canadien sur l'apprentissage:

www.ccl-cca.ca

Fondation Peter Gzowski pour l'alphabétisation:

http://www.abc-canada.org/pgi_tournaments/

Read to Me! Foundation Inc.:

www.iwkgrace.ns.ca/readtome/

The Winnipeg Foundation:

www.wpgfdn.org/

Vérifications internes ou évaluations

Vérifications:

<http://www.rhdcc.gc.ca/fr/sm/sfa/psgm/tdm.shtml>

Vérification des Programmes initiatives emploi jeunesse:

<http://www.rhdcc.gc.ca/fr/sm/sfa/psgm/sp-607-05-04f.shtml>

Vérification de l'admissibilité aux prestations d'assurance-emploi:

<http://www.rhdcc.gc.ca/fr/sm/sfa/psgm/sp-622-04-04f.shtml>

Vérification du Programme d'initiatives d'apprentissage:

<http://www.rhdcc.gc.ca/fr/sm/sfa/psgm/sp-608-09-04f.shtml>

Vérification du Programme du travail - Partie III du Code canadien du travail:

<http://www.rhdcc.gc.ca/fr/sm/sfa/psgm/sp-604-05-04f.shtml>

Vérification de l'Initiative de partenariats en action communautaire:

http://www.rhdcc.gc.ca/fr/sm/sfa/psgm/6572_00_f.shtml

Vérification de la gestion des renseignements personnels:

<http://www.rhdcc.gc.ca/fr/sm/sfa/psgm/sp-603-07-04f.shtml>

Vérification de la gestion nationale de la distribution et de la diffusion des logiciels:

<http://www.dsc.gc.ca/fr/sm/ps/dsc/verification/sdc-a-002-03-04f/page00.shtml>

Évaluations:

http://www11.hrdc-drhc.gc.ca/pls/edd/V_Reportf.report_index?p_site=EDD&o=3

Évaluation du programme de Travail partagé:

http://www11.hrdc-drhc.gc.ca/pls/edd/SP_AH_212_02_04x.shtml

Évaluation formative du Fonds d'appui aux communautés minoritaires de langue officielle:

http://www11.hrdc-drhc.gc.ca/pls/edd/SP_AH_204_05_04x.html

Évaluation de programme pour

Programme national d'alphabétisation

Subvention canadienne pour l'épargne-études

Les subventions canadiennes pour études

Programme canadien de prêts aux étudiants, Modalités de financement direct

Programme canadien de prêts aux étudiants, Obligations

Programme canadien de prêts aux étudiants, Paiements d'intérêts et obligations

http://www11.hrdc-drhc.gc.ca/pls/edd/V_Reportf.report_index?p_site=EDD&o=3

Évaluation de l'Initiative nationale pour les sans-abri - Mise en oeuvre et résultats immédiats des composantes relevant de DRHC:

http://edd.prv/pls/edd/v_reportf.a?p_site=EDD&sub=SPAH203_03

Stratégie de développement durable

http://www.rhdcc.gc.ca/fr/sm/sfa/sa/sdd/tm_sdd3.shtml

Initiatives horizontales

http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hrdb-rhbd/profil_f.asp

Centre de renseignements

Ressources humaines et Développement des compétences Canada

140, promenade du Portage, Phase IV, niveau 0

Gatineau (Québec)

K1A 0J9

Télécopieur : (819) 953-7260

Courriel : publications@hrsdcc-rhdcc.gc.ca